Cover: Mount Assiniboine, "The Matterhorn of the Rockies"
(Archives of the Canadian Rockies, Banff, Alberta)
Photographer: Byron Harmon (1927)

Couverture: Le mont Assiniboine, «Le Cervin des Rocheuses»
(Archives of the Canadian Rockies, Banff, Alberta)
Photographe: Byron Harmon (1927)

GEOGRAPHICAL NAMES AND THE UNITED NATIONS, 1982

LES NOMS GÉOGRAPHIQUES ET LES NATIONS UNIES, 1982

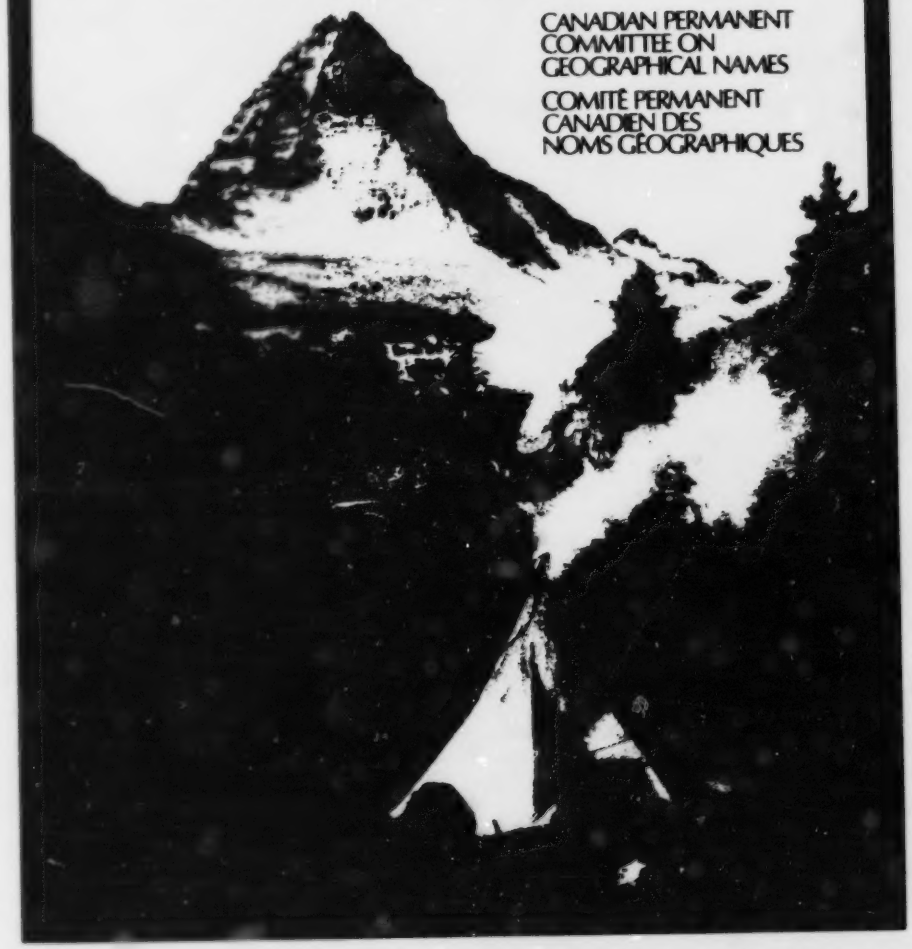

CANADIAN PERMANENT COMMITTEE ON GEOGRAPHICAL NAMES

COMITÉ PERMANENT CANADIEN DES NOMS GÉOGRAPHIQUES

Energy, Mines and Resources Canada

Énergie, Mines et Ressources Canada

© Minister of Supply and Services Canada 1984

Available in Canada through

Authorized Bookstore Agents
and other bookstores

or by mail from

Canadian Government Publishing Centre
Supply and Services Canada
Ottawa, Canada, K1A 0S9

Catalogue No. M86-24/1982
ISBN 0-660-52647-6

Canada $5.00
Other countries: $6.00

Price subject to change without notice.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1984

En vente au Canada par l'entremise de nos

agents libraires agréés
et autres librairies

ou par la poste au:

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa, Canada, K1A 0S9

N° de catalogue M86-24/1982
ISBN 0-660-52647-6

Canada: $5.00
à l'étranger: $6.00

Prix sujet à changement sans avis préalable.

The papers produced by the 'Commission de toponymie du Québec' were published in the series 'Dossiers toponymiques' (No. 13, 1982, ISBN 2-551-04744-7).

Les contributions de la Commission de toponymie du Québec ont été publiées dans la série Dossiers toponymiques, n° 13, 1982, ISBN 2-551-04744-7.

GEOGRAPHICAL NAMES AND THE UNITED NATIONS

PAPERS PRESENTED BY CANADA AND RESOLUTIONS ADOPTED AT THE FOURTH UNITED NATIONS CONFERENCE ON THE STANDARDIZATION OF GEOGRAPHICAL NAMES GENÈVE (GENEVA) 1982

Published for the Canadian Permanent
Committee on Geographical Names by the
Surveys and Mapping Branch
Energy, Mines and Resources

LES NOMS GÉOGRAPHIQUES ET LES NATIONS UNIES

COMMUNICATIONS PRÉSENTÉES PAR LE CANADA ET RÉSOLUTIONS ADOPTÉES À LA QUATRIÈME CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LA NORMALISATION DES NOMS GÉOGRAPHIQUES, GENÈVE 1982

Publié pour le Comité permanent
canadien des noms géographiques par la
Direction des levés et de la cartographie
Énergie, Mines et Ressources

OTTAWA 1983

PREFACE

The Fourth United Nations Conference on the Standardization of Geographical Names took place in Geneva, August 24 to September 14, 1982. It was attended by 136 specialists in the fields of toponymy, geography, history, cartography, linguistics, phonetics and land survey, representing 62 countries. There was also representation from several other international organizations concerned with onomastics, hydrography, photogrammetry, geography, history and terminology.

The conference was convened in accordance with resolution 1978/7, April 11, 1978 of the United Nations Economic and Social Council. The aims of the conference were to evaluate progress made in the implementation of the resolutions of the previous three conferences: Geneva 1967; London 1972; Athens 1977; and to provide further direction as might be determined in order to continue the work of geographic name standardization at the international level.

Canada has participated quite actively in the United Nations work in promoting international geographic name standardization. As well as having active delegations at all four conferences, it has sent representatives to the meetings of the United Nations Group of Experts on the Standardization of Geographical Names held in New York approximately once every two years since 1970. Canadian participation has been devoted especially to the automation of toponymic information, the standardization of undersea feature names and undersea generic terminology, and the promotion of basic toponymic field investigation to ensure the accurate reflection of geographical names on maps and charts, and in gazetteers and other publications.

The Canadian delegation to the Fourth Conference was chosen to include individuals of special competence in the field of toponymy with both the federal and provincial governments. The members of the Canadian delegation played prominent roles in the work of the Fourth Conference. Alan Rayburn served as an officer of the conference in the capacity of rapporteur. François Beaudin was one of the rapporteurs of Committee II (standardization, education, terminology) and served as one of the conveners of that committee's editorial group. Laurent Fillion was a member of the editorial group of Committee III (country names, exonyms, extraterritorial features). Peter Millman of the National Research Council reported on the activities of the Working Group for Planetary System Nomenclature of the International Astronomical Union. The delegation was also joined briefly by Jaroslav Rudnyckyj, who has worked for a great number of years in international onomastics, with special attention to Ukrainian and Canadian toponymy. As the leader of all four Canadian delegations it gives me pleasure to acknowledge the excellent work contributed by our members.

Information on Canada's participation in previous meetings may be obtained by writing to the Secretariat of the Permanent Committee, 615 Booth Street, Ottawa, K1A 0E9.

Planning for the Fifth Conference has already begun. In this respect, the Canadian Permanent Committee on Geographical Names has presented the responsible authorities of the United Nations with an official invitation on behalf of the Government of Canada. Present plans are to hold the Conference in the city of Montréal, Province of Quebec, during August-September 1987.

It is my hope that those with an interest in geographical names and in resolving the problems encountered in determining universally acceptable names and principles may find this report constructive and informative. Those who have taken part in the various conferences since 1967 have returned to their tasks with renewed convictions that continuing international cooperation in solving various problems relating to geographical name standardization is a worthy and commendable objective.

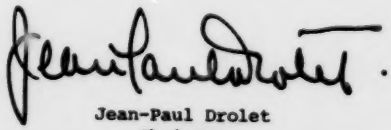

Jean-Paul Drolet
Chairman
Canadian Permanent Committee on Geographical Names

AVANT-PROPOS

La quatrième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques a eu lieu à Genève du 24 août au 14 septembre 1982. Elle a réuni 136 spécialistes en toponymie, en géographie, en histoire, en cartographie, en linguistique, en phonétique et en arpentage, délégués de 62 pays. Plusieurs autres organismes internationaux axés sur l'onomastique, l'hydrographie, la photogrammétrie, la géographie, l'histoire et la terminologie y étaient aussi représentés.

La Conférence a eu lieu conformément à la résolution 1978/7 prise le 11 avril 1978 par le Conseil économique et social des Nations Unies. Les objectifs de la Conférence étaient de déterminer les progrès réalisés dans l'application des résolutions adoptées au cours des trois conférences antérieures qui ont respectivement eu lieu à Genève en 1967, à Londres en 1972 et à Athènes en 1977, et de donner une orientation nouvelle qui pourrait être nécessaire à la poursuite des travaux de normalisation des noms géographiques au niveau international.

Le Canada a participé très activement aux travaux des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques à l'échelle internationale. En plus d'envoyer une délégation à chacune des quatre Conférences, il a pris part aux réunions du Groupe d'experts des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques qui sont tenues à New York environ tous les deux ans depuis 1970. La participation canadienne a été spécialement axée sur l'automatisation de l'information toponymique, la normalisation des noms d'entités sous-marines et la terminologie générique pour les entités sous-marines, et la réalisation sur place des études toponymiques de base qui permet de s'assurer de la reproduction fidèle des noms géographiques sur les cartes, dans les répertoires et autres publications.

La délégation canadienne à la quatrième Conférence comprenait des spécialistes des gouvernements fédéral et provinciaux choisis pour leur compétence en toponymie. Les membres de la délégation canadienne ont tenu un rôle prépondérant à la quatrième Conférence. Alan Rayburn a travaillé pour la Conférence en qualité de rapporteur. François Beaudin a été l'un des rapporteurs du Comité II (normalisation, enseignement, terminologie) et l'un des convocateurs pour le groupe de rédaction de ce Comité. Laurent Fillion était membre du groupe de rédaction du Comité III (noms de pays, exonymes, entités extraterritoriales). Peter Millman du Conseil national de recherches a rendu compte des activités du groupe de travail de l'Union astronomique internationale qui est chargé de déterminer les noms pour les systèmes planétaires. Enfin, la délégation a bénéficié pour un temps du concours de Jaroslav Rudnyckyj, qui a travaillé pendant de nombreuses années dans le domaine de l'onomastique à l'échelle internationale, en s'attardant surtout à la toponymie du Canada et de l'Ukraine. A titre de chef de la délégation canadienne à chacune des quatre Conférences, il me fait plaisir de souligner l'excellent travail accompli par nos membres.

On peut obtenir de l'information sur la participation du Canada aux réunions antérieures en écrivant au Secrétariat du Comité permanent, 615, rue Booth, Ottawa, K1A 0E9.

La planification de la cinquième Conférence est déjà en marche. A cet égard, le Comité permanent canadien des noms géographiques a invité officiellement les autorités concernées des Nations Unies au nom du Gouvernement du Canada. On prévoit pour le moment que la Conférence aura lieu à Montréal (Québec) au cours des mois d'août et de septembre 1987.

J'espère que les personnes intéressées aux noms géographiques et à la résolution des difficultés que suscite la détermination de noms et de principes reconnus universellement trouveront le présent rapport constructif et informatif. Les participants aux diverses conférences depuis 1967 ont repris leurs activités profondément convaincus que, dans la résolution des divers problèmes de normalisation des noms géographiques, une collaboration permanente à l'échelle internationale constitue un objectif valable et souhaitable.

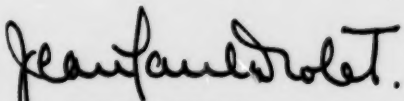

Jean-Paul Drolet
Président
Comité permanent canadien des noms géographiques

TABLE OF CONTENTS
TABLE DES MATIÈRES

TITLE/TITRE	PAGE
ENGLISH SECTION	
CHAPTER I - ORGANIZATION OF THE CONFERENCE	3
CHAPTER II - SUMMARY OF THE WORK OF THE CONFERENCE	5
- REPORT ON THE WORK OF COMMITTEE I	7
- REPORT ON THE WORK OF COMMITTEE II	9
- REPORT ON THE WORK OF COMMITTEE III	10
- REPORT ON THE WORK OF COMMITTEE IV	13
- REPORT ON THE WORK OF COMMITTEE V	15
CHAPTER III - RESOLUTIONS ADOPTED BY THE CONFERENCE	18
DEVELOPMENTS IN CANADIAN TOPONYMY 1977-1982 by Jean-Paul Drolet	25
DEVELOPMENTS IN THE TREATMENT OF UNDERSEA FEATURE NAMES IN CANADA 1977-1982 by Stephen B. MacPhee	27
THE TREATMENT OF GEOGRAPHICAL NAMES OUTSIDE CANADA FOR OFFICIAL CANADIAN USE by Alan Rayburn	28
AUTOMATION OF THE NATIONAL TOPONYMIC DATA BASE 1977 TO 1982 by M.R. Munro	31
GAZETTEER OF CANADA SERIES by M.R. Munro	34
QUEBEC LEGISLATION ON TOPONYMY	35
THE MANDATE OF THE COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC by François Beaudin	37
ODONYMIC REGULATIONS OF THE COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC	41
ODONYMY WITHIN A PROJECT OF SPECIFIC ACTION BY THE COMMISSION DE TOPONYMIE by Renaud Dugas	43
AMERINDIAN AND INUIT TOPONYMY IN QUEBEC by Martyne Michaud-Samson	45
TERMINOLOGY AND THE COMMISSION DE TERMINOLOGIE GÉOGRAPHIQUE by Jean-Yves Dugas	47
ØNØMA - AN AUTOMATED TOPONYMIC DATA MANAGEMENT SYSTEM by Angèle Corriveau	51
RESEARCH AT THE COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC by Jean-Yves Dugas	55
LIST OF PUBLICATIONS OF THE COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC by Christiane Pâquet	60
SECTION FRANÇAISE	
CHAPITRE PREMIER - ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE	63
CHAPITRE II - RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA CONFÉRENCE	65

TITLE/TITRE	PAGE
- RAPPORT DE LA COMMISSION I	67
- RAPPORT DE LA COMMISSION II	69
- RAPPORT DE LA COMMISSION III	71
- RAPPORT DE LA COMMISSION IV	73
- RAPPORT DE LA COMMISSION V	76
CHAPITRE III - RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LA CONFÉRENCE	79
FAITS SAILLANTS DE LA TOPONYMIE AU CANADA 1977 À 1982 par Jean-Paul Drolet	87
INNOVATIONS DANS LE DOMAINE DES APPELLATIONS DES ENTITÉS SOUS-MARINES AU CANADA 1977 À 1982 par Stephen B. MacPhee	89
LE TRAITEMENT DES TOPONYMES ÉTRANGERS POUR USAGE OFFICIEL AU CANADA par Alan Rayburn	91
AUTOMATISATION DE LA BANQUE DE DONNÉES TOPONYMIQUES NATIONALE DU CANADA 1977 À 1982 par M.R. Munro	95
LA SÉRIE DU RÉPERTOIRE GÉOGRAPHIQUE DU CANADA par M.R. Munro	98
LÉGISLATION QUÉBÉCOISE SUR LA TOPONYMIE	99
LE MANDAT DE LA COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC par François Beaudin	101
LE RÈGLEMENT EN ODONYMIE DE LA COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC	105
L'ODONYMIE DANS LE CADRE D'UN PROJET D'INTERVENTION SPÉCIFIQUE À LA COMMISSION DE TOPONYMIE par Renaud Dugas.	107
LA TOPONYMIE AMÉRINDIENNE ET INUIT DU QUÉBEC par Martyne Michaud-Samson	109
LA TERMINOLOGIE ET LA COMMISSION DE TERMINOLOGIE GÉOGRAPHIQUE par Jean-Yves Dugas	111
ENIGMA - UN SYSTÈME AUTOMATISÉ DE GESTION DE DONNÉES TOPONYMIQUES par Angèle Corriveau	115
LA RECHERCHE À LA COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC par Jean-Yves Dugas	119
LISTE DES PUBLICATIONS DE LA COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC par Christiane Pâquet	124

ENGLISH SECTION

REPORT OF THE CONFERENCE

AND

PAPERS PRESENTED BY CANADA

* * * * * * * * * * * * * * * *

SECTION FRANÇAISE

VOIR PAGE 63 À 125
POUR LE RAPPORT DE LA CONFÉRENCE
ET LES COMMUNICATIONS PRÉSENTÉES PAR LE CANADA

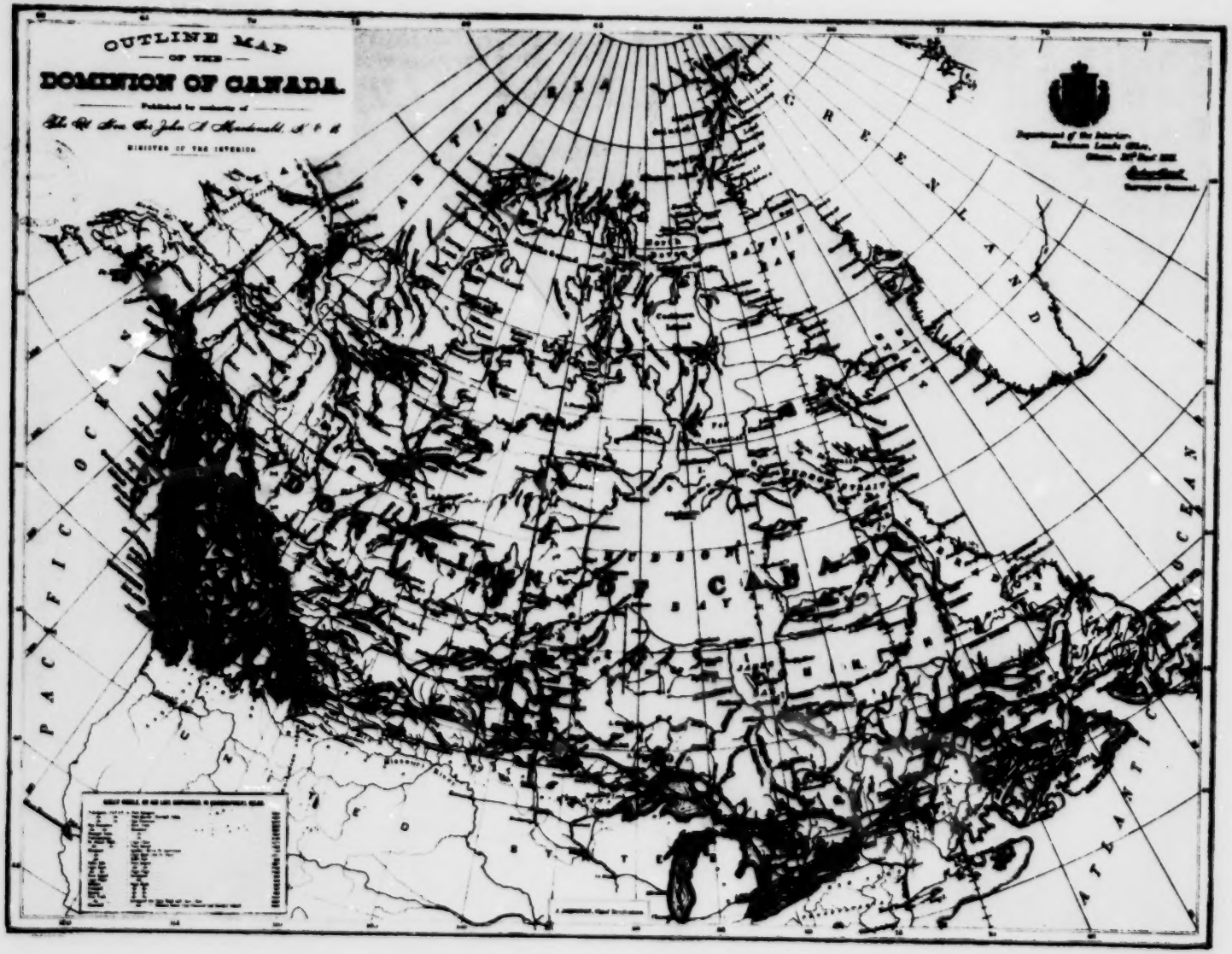

Canada as depicted in 1881 (National Map Collection, Public Archives of Canada, NMC-7032)

Le Canada tel que représenté en 1881 (Collection nationale de cartes et plans, Archives publiques du Canada, NMC-7032)

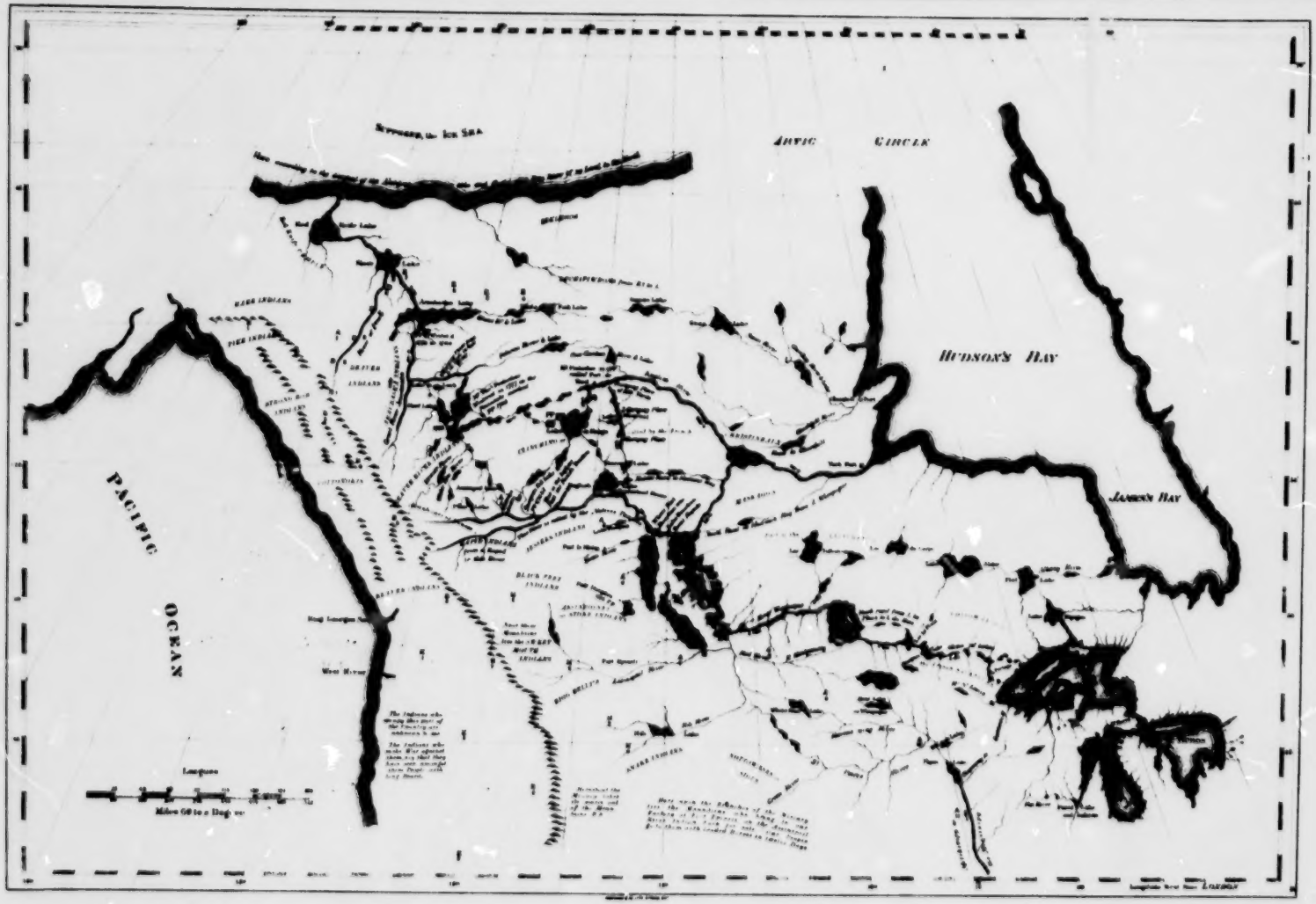

Western Canada in 1785, following the explorations of Peter Pond (National Map Collection, Public Archives of Canada, NMC-27535)

L'Ouest canadien en 1785, d'après les explorations de Peter Pond (Collection nationale de cartes et plans, Archives publiques du Canada, NMC-27535)

REPORT OF THE CONFERENCE[A]

CHAPTER I

ORGANIZATION OF THE CONFERENCE

Terms of reference

1. The Fourth United Nations Conference on the Standardization of Geographical Names, convened in accordance with Economic and Social Council resolution 1978/7 of 11 April 1978, was held at the United Nations Office at Geneva from 24 August to 14 September 1982.

Attendance

2. The Conference was attended by 136 representatives from 62 countries,[1] two specialized agencies,[2] four intergovernmental and international scientific organizations,[3] one non-governmental organization[4] and the Economic Commission for Europe. A list of participants was circulated (E/CONF.74/INF.4/Rev.1).

Opening ceremony

3. On behalf of the Secretary-General of the United Nations, the Executive Secretary of the Conference, Mr. Max C. de Henseler, welcomed the participants and thanked the various Governments and organizations for their excellent response. In his address, Mr. de Henseler called on the delegates to further the goals of national and international standardization of geographical names by building on the sound principles and resolutions which had been developed at the three previous conferences.

4. Mrs. Françoise Cestac, Director, Translation Division, Department of Conference Services, gave a most informative overview of the importance of the standardization of geographical names and its close relationship to her Division and drew attention to a number of problems encountered and solutions to meet them on the practical application of the recommendations of the Conference and of the Group of Experts. Her address was circulated to participants (ECONF.74/INF/6).

Adoption of the rules of procedure

5. At its first plenary meeting, the Conference adopted its rules of procedure (E/CONF.74/2), but amended rule 37 to read:

"1. There shall be neither verbatim nor summary records of meetings.

"2. Sound recordings of meetings of the Conference

A Extracted from Vol. I. Report of the Conference, Fourth United Nations Conference on the Standardization of Geographical Names, New York, Department of Technical Co-operation and Development, 1983, E/CONF 74/3. The annexes (I. Agenda; II. List of documents; III. List of participants; IV. Rules of procedure) are omitted in Canada's report.

1 Algeria, Angola, Argentina, Australia, Bahrain, Belgium, Brazil, Bulgaria, Canada, China, Costa Rica, Cuba, Cyrpus, Czechoslovakia, Denmark, Egypt, Finland, France, German Democratic Republic, Germany, Federal Republic of, Greece, Holy See, Hungary, India, Indonesia, Iran, Iraq, Ireland, Israel, Italy, Japan, Kuwait, Libyan Arab Jamahiriya, Malaysia, Mexico, Morocco, Netherlands, Nigeria, Pakistan, Peru, Philippines, Poland, Portugal, Republic of Korea, Romania, Saudi Arabia, Senegal, Spain, Sudan, Sweden, Switzerland, Syrian Arab Republic, Togo, Trinidad and Tobago, Tunisia, Turkey, Ukrainian Societ Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingsdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America, Venezuela, Yugoslavia. [For the purposes of Canada's report on the conference only, some country names have been abbreviated throughout the text.]

2 International Telecommunication Union, World Meteorological Organization.

3 Arab League Educational, Cultural and Scientific Organization (ALECSO), International Astronomical Union (IAU), International Geographical Union (IGU), and International Organization for Standardization (ISO).

4 World Association of World Federalists.

and of any Committees shall be made and kept in accordance with practice of the United Nations."

Officers of the Conference

6. The Conference elected the following officers:

President:	D.P. Blok (Netherlands)
Vice-Presidents:	J. Ramondou (France)
	A. Tazi (Morocco)
	Y.R. Velázquez García (Cuba)
Rapporteur:	A. Rayburn (Canada)
Editor-in-Chief:	R.R. Randall (USA)

Credentials

7. The Credentials Committee, composed of the President, the Rapporteur, V. Yurkovsky (Ukrainian SSR), E. Kofos (Greece), E. Haack (GDR), Col. Oemarijoto (Indonesia) and H. Matsuda (Japan), with the Executive Secretary *ex officio*, reported that the credentials of all delegates had been found to be in order. Their report was adopted by the Conference.

Adoption of the agenda

8. The Conference adopted as its agenda the provisional agenda prepared by the United Nations Group of Experts on Geographical Names, but amended item 14 (a) to read:

"United Nations Group of Experts on Geographical Names, including its aims and functions."

The agenda as adopted is given in annex I.

Organization of work

9. The Conference established five technical committees and appointed the following to committee to nominate officers for those committees:

D.P. Blok (Netherlands)
J. Ramondou (France)
H.A.G. Lewis (UK)
S. Erinç (Turkey)

10. The following officers were nominated and subsequently elected to the technical committees, each of which dealt with specific items of the agenda:

Committee I	-	Chairman	: E. Arjanov (USSR)
		Vice-Chairman	: A. Rostvik (Sweden)
		Rapporteur	: D. Orth (USA)

National standardization (item 5)
Toponymic education and practice (item 6)
Terminology in the standardization of geographical names (item 10)

Committee II	-	Chairman	: H.A.G. Lewis (UK)
		Vice-Chairman	: R. Böhme (FRG)
		Rapporteurs	: F. Beaudin (Canada)
			: N. Kadmon (Israel)

Gazetteers (item 7)
Automated data processing (item 9)

Committee III	-	Chairman	: J. Ramondou (France)
		Vice-Chairman	: S. Erinç (Turkey)
		Rapporteur	: C.M. Heyda (USA)

List of country names (item 8)
Exonyms (item 11)

Policies, procedures and co-operative arrangements for the naming of features beyond a single sovereignty (item 12)

Committee IV	-	Chairman	: Y.L. Khular (India)
		Vice-Chairman	: B. Jørgensen (Denmark)
		Rapporteur	: P.J. Woodman (UK)

Writing systems (item 13)

Committee V	-	Chairman	: O. Adebekun (Nigeria)
		Vice-Chairman	: A.S. Abdo (Saudi Arabia)
		Rapporteurs	: Abdul Majid bin Mohamed (Malaysia)
			: R. Marsden (UK)

International co-operation (item 14)
Economic and social benefits of national and international standardization of geographical names (item 15)

It was decided that each delegation could be a member of each committee.

11. The Conference established an Editorial Committee and Editorial Groups to assist the Technical Committees:

Editorial Committee

Chairman	:	R.R. Randall (USA)
Editors-at-Large	:	E. Shipley (UK)
	:	R. Marsden (UK)
	:	V. Koulikov (USSR)
	:	S.H. Shaw (USA)

Editorial Group - Committee I

Convenor	:	D. Orth (USA)
Members	:	E. Haack (GDR)
	:	Col. Oemarijoto (Indonesia)
	:	Y.R. Velázquez García (Cuba)
	:	E.M. Närhi (Finland)
	:	R. Marsden (UK)
	:	E. Shipley (UK)

Editorial Group - Committee II

Convenors	:	F. Beaudin (Canada)
	:	N. Kadmon (Israel)
Members	:	R. Marsden (UK)
	:	E. Shipley (UK)

Editorial Group - Committee III

Convenor	:	C.M. Heyda (USA)
Members	:	V.M. Yurkovsky (Ukrainian SSR)
	:	Y.R. Velázquez García (Cuba)
	:	J.M. González Aboín (Spain)
	:	L. Fillion (Canada)

Editorial Group - Committee IV

Convenor	:	P.J. Woodman (UK)
Members	:	R. Marsden (UK)
	:	E. Shipley (UK)

Editorial Group - Committee V

Convenors	:	Abdul Majid bin Mohamed (Malaysia)
	:	R. Marsden (UK)
Member	:	B.P. Grigoryev (Ukrainian SSR)

Documentation

12. A list of the documents submitted to the Conference is given in annex II to the present report. The technical papers are to be published as volume II of the proceedings of the Conference.

Work of the Conference

13. In addition to its committee meetings, the Conference held six plenary sessions. The work of the Conference is summarized in chapter II and the resolutions adopted by the Conference are given in Chapter III.

Closing of the Conference

14. At its closing meeting on 14 September 1982, the Conference expressed its gratitude to the President and the Bureau for the excellent way in which the meetings were conducted. The Conference conveyed its appreciation to the Government of Switzerland, through its Topographical Survey, for the hospitality extended to the participants. The Conference also expressed its heartfelt thanks to the outgoing Chairman of the United Nations Group of Experts on Geographical Names, Mr. J. Breu (Austria) and its appreciation to the officers and staff of the United Nations.

CHAPTER II

SUMMARY OF THE WORK OF THE CONFERENCE

Plenary

Reports by divisions and Governments on the situation in their regions and countries and on the progress made in the standardization of geographical names since the Third United Nations Conference on the Standardization of Geographical Names (item 4)

15. The reports presented by the Linguistic/Geographical Divisions once more emphasized the significant role to be played by the divisions in fostering toponymic standardization and in promoting the aims of United Nations recommendations. This was specially reflected in the report presented on behalf of the Arabic Division, which held meetings under the auspices of the Arab League Educational, Cultural and Scientific Organization (ALECSO) to exchange views on national and regional toponymic developments. Impressive activities had taken place in the Asia South-East and Pacific South-West Division in recent months. A meeting was held at Manila in October 1981, at which representatives from cartographic and toponymic agencies in five countries exchanged views. The toponymic training course held in Indonesia in June 1982 was

noted as having been an unqualified success in terms of the experience gained by both the instructors and the students. The Romano-Hellenic Division had three meetings between 1977 and 1982. Among major items discussed were regional standardization, automated data processing, romanization of the Greek alphabet and training courses. The Norden Division reported that all member countries had produced toponymic guidelines for cartography. It was reported that Norway, Sweden and Finland had agreed on a new orthography for the North Lappish Dialect, and it was also noted that Denmark, Finland, Norway and Sweden had collaborated on a list of names of countries, adjectives and nouns related to nationality. The Dutch- and German-speaking Division reported that several meetings had been held since 1977, with activities focused on education and training in toponymy. In the past five years, the East, Central and South-Eastern Europe Division had met three times to discuss matters of mutual interest. Both the Union of Soviet Socialist Republics Division and the China Division, in presenting their national reports at the same time as their divisional reports, elaborated on a variety of toponymic developments in their respective areas. The United States of America-Canada Division noted a number of mutual exchanges and indicated that much of their work was accomplished through correspondence. The report for the Latin American Division drew attention to progress in several Latin American countries. The remaining divisions either gave no reports or commented on the great difficulties of convening meetings to discuss topics of common interest. This latter problem was emphasized by delegates in the Asia South-West Division (other than Arabic). On the matter of the linguistic/geographical divisional composition of the United Nations Group of Experts on Geographical Names, Iran objected that his country was part of the same Division as Israel, that is, the "Asia South-West Division (other than Arabic)", and requested that the composition of the Divisions of the United Nations Group of Experts on Geographical Names be reviewed taking into account the principles laid down by the "*Ad Hoc* Group of Experts on Geographical Names" at its second session.[5] Ireland requested withdrawal of his country from the United Kingdom Division. The review of the divisional composition was referred to the United Nations Group of Experts on Geographical Names.

16. Reports presented on behalf of countries reflected progress on many points in the standardization of geographical names. A highlight of the report of the Federal Republic of Germany was the introduction of the new *Gazetteer of the Federal Republic of Germany*. The German Democratic Republic noted the implementation of a number of United Nations resolutions relating to the standardization of names in that country. Canada reported on a number of interesting developments relating to policy development and referred to several new publications on display at the Conference.

17. The report submitted by the United States of America noted considerable progress in the standardization of names on both the domestic and international levels. Also mentioned in its report was the production of new gazetteers of undersea feature names and Antarctic names, and a programme to produce gazetteers for each State of the United States (see document E/CONF.74/L.75).

18. The country reports for Denmark, Finland and Sweden drew attention to several toponymic projects, including the development of automated data bases, dictionaries of place names and the development of guidelines for the standardization of names. Cyprus mentioned progress on many fronts, including the publication of a concise gazetteer of the country, which is preliminary to a comprehensive gazetteer to be produced in the next five years. A report on behalf of Cuba indicated that that country continues to be very active in name standardization. A paper was submitted on behalf of Australia, where developments in each of the States were itemized.

19. A report on activities in Austria was also submitted stating that, at present, the names of inhabited places are standardized and that the standardization of the names of the uninhabited places will be completed within this decade.

20. A report on Ireland dealt extensively with that country's two languages and how this affects the standardization of geographical names, and noted a number of other problems relating to policy development (see E/CONF.74/L.78). Among many items mentioned, Israel drew attention to a new computerized gazetteer with names in both Hebrew and Roman scripts. Turkey reported a number of activities, including the establishment of a names board and the writing of toponymic guidelines. Japan noted several developments in the standardization of its names. Morocco elaborated on a large number of toponymic activities with special reference to writing systems, gazetteers and exonyms; details were also given of the official creation of a Moroccan committee for the standardization of geographical names and on its numerous activities. Greece reported progress in adopting a standard romanization system for the Greek alphabet, as well as progress for the standardization of land, maritime and undersea feature names.

21. Indonesia reported on the successful training course held in June 1982. An extensive report was given on toponymic developments in Yugoslavia. France reported on a number of dialectal studies, progress in automation and related toponymic activities. Intensive work on standardization continued in the Ukrainian Soviet Socialist Republic during the five years since the Third United Nations Conference on the Standard-

---

5 See *Second United Nations Conference on the Standardization of Geographical Names, London, 10-31 May 1972*, vol. II, *Technical papers* (United Nations publication, Sales No. E.74.I.4), pp. 239-244.

ization of Geographical Names, held at Athens from 17 August to 7 September 1977. The United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland gave an extensive report drawing attention to the tremendous task of implementing the Pinyin system for Chinese names. This report also highlighted a comprehensive names study in Ireland some 150 years ago, and mentioned a new gazetteer of Belfast to accompany a street map of the city. Spain mentioned a new toponymic series based on the maps at the scale of 1:200,000, with one map for each of the 50 provinces. A large number of countries, including Portugal, the Philippines, Peru, Senegal, Nigeria and Tunisia, noted that efforts were being made to co-ordinate name standardization with mapping programmes. Saudi Arabia stated that, since the Third United Nations Conference on the Standardization of Geographical Names in Athens, good progress had been achieved in standardizing geographical names both on government and academic levels. Romania also reported on the progress it had achieved in the standardization of geographical names in their territory.

22. The Executive Secretary stressed that statements in documents and publications distributed must remain the responsibility of the respective originating countries. He also stated that references or opinions in such documents do not imply their acceptance by the Secretariat of the United Nations concerning the legal status of any country or territory, or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontier.

23. The Executive Secretary drew attention to a number of inaccurate references to the German Democratic Republic in some papers distributed at the Third United Nations Conference on the Standardization of Geographical Names in Athens in 1977.[6] He requested each delegation to notify him if any misleading references were contained in the documents distributed at the Fourth Conference, so that the appropriate amendments and corrections could be made prior to the publication of the proceedings of the Conference.

REPORT ON THE WORK OF COMMITTEE I

National standardization (item 5)

24. Documents presented by countries described the work being done by each to achieve national standardization. It was noted that there had been significant advances in achieving the standardization of geographical names in many countries. However, considerable work still must be done in many other countries which have yet to begin or are in the initial stages of the activity. Field collection and office treatment of geographical names vary from one country to another. Tunisia and Senegal drew attention to the need for simple guidelines dealing with methodology. The handling of names in multilingual areas was still a major obstacle to standardization in many countries.

25. Cuba reported on its standardization programme and the five-year plan of its national geographical names authority. Discussion of the report presented by Canada (E/CONF.74/L.25) revealed a difference of opinion concerning the intent of resolution 4 of the First United Nations Conference on the Standardization of Geographical Names.[7] Does the resolution recommend standardizing a single name, or is it possible to have two or more standard names for each feature? The Netherlands stated that this matter in resolution 4 needed clarification and expressed an opinion that standardization meant one name for each feature. Several countries, including the United Kingdom, the United States and Saudi Arabia, expressed the opinion that the principle of one standardized name for each feature is almost impossible to attain in some areas. The Special Assistant to the Executive Secretary stated that recommendation D of resolution 4 made it clear that more than one standardized name was allowed for a single feature in cases involving multilingual areas. During the discussion of the report of Japan on national standardization, it was made clear that although there might be three sets of characters, there was only one spelling for each name.

Field collection of names (item 5 (a))

26. Canada made a valuable contribution by reporting on the field collecting of Amerindian names in Quebec and its plans to publish a manual on the collecting of names. Ireland stated that similar work, converting names in one language to a writing system of another language, occurred in Ireland over a hundred years ago. Several delegates expressed their views that guidelines for this kind of work were needed. There was divided opinion as to whether office preparation was needed before the field collection of names. Ireland and Cyprus believed that research made prior to field work might bias the field collection process. Most Committee members, however, felt that such research was important because it ensured that the field work was performed adequately during a single field operation.

Office treatment of names (item 5 (b))

27. A report on the programme to standardize the street names in Canada's Province of Quebec was discussed. As to the question of when a name becomes standardized, it was the general opinion of the Com-

---

6 See *Third United Nations Conference on the Standardization of Geographical Names, Athens, 17 August - 7 September 1977*, vol. II, *Technical papers* (United Nations publication, Sales No. E/F/S. 81.I.7).

7 See *United Nations Conference on the Standardization of Geographical Names, Geneva, 4-22 September 1967*, vol. I, *Report of the Conference* (United Nations publication, Sales No. E.68.I.9), chap. III.

mittee members that although name publication on maps helps the standardization process, such publication does not itself standardize names. At this point, the German Democratic Republic, on the basis of document E/CONF.74/L.5, introduced a draft resolution relating to the use of standardized names of physiogeographic regions.[8]

Treatment of names in multilingual areas (item 5 (a))

28. Peru reported on the problems of writing toponyms coming from various unwritten languages and the evolution of their writing through the years. In the case of the Quechua language, the spelling of the toponyms was determined after establishing a "Quechua official alphabet", based on linguistic studies which have endeavoured to preserve their original meaning and thus standardizing the various names used so far.

National names authorities (item 5 (d))

29. Canada reported on the nature of its national and provincial names authorities. The provincial law creating Quebec's *Commission de toponymie* was outlined in detail as an example of how a geographical names authority is established.

Toponymic guidelines (item 5 (e))

30. The Special Assistant to the Executive Secretary gave a comprehensive report on the concept that lead to devising *Toponymic Guidelines for Cartography*. The guidelines are meant to help cartographers outside the country. The Chairman expressed the opinion that the toponymic guidelines represent an important step in international standardization. He raised the question of who would carry on the work of Mr. Breu, who was responsible for co-ordinating this activity during the last five years. The Committee decided to recommend that, if there were no volunteers, the Group of Experts should investigate the possibility of having Mr. Breu continue his valuable work as co-ordinator of the toponymic guidelines programme and in other areas of assistance needed by countries, perhaps as a correspondent with the United Nations.

31. There was unanimous support for continuing the development of toponymic guidelines for all countries. The United States suggested that the title for the toponymic guidelines be changed so as not to imply that they were useful only for cartographers. It was agreed that the title should be "Toponymic guidelines for map and other editors". Denmark raised the question of whether it might be of value to distinguish name elements (specific and generic on the one hand from descriptive terms on the other hand) in the toponymic guideline glossary. Denmark also suggested putting all the guidelines in one document, which would be useful to a variety of users. The Committee agreed with the suggestion, and so the means of publishing such a document was referred to the Group of Experts or the person who will take the job of being co-ordinator for the toponymic guidelines.

Toponymic education and practice (item 6)

32. Indonesia reported on the training course given in Cisarua from 7 to 18 June 1982. There was considerable discussion on the experience and educational background needed for students taking the course. It was stressed that the persons taking such training should be doing work directly involved with the subject of name standardization or its related activities. The United Kingdom stressed the importance of keeping the training practical and of ensuring that future training courses would be adapted to the toponymic problems of the area in which the course field work was conducted. Morocco stated that the historical aspects of names should not be overlooked in the training.

33. The United States expressed its opinion that future training courses should be a divisional matter. Saudi Arabia and Tunisia felt that expertise from outside a particular division was important. The Committee recommended that approval should be sought for future training courses to be financially supported by the United Nations.

34. Saudi Arabia proposed a motion of appreciation to the Government of Indonesia and to Mr. Ormeling of the Netherlands for successfully implementing a pilot training course. The Committee supported the motion.

35. The Committee continued its discussion of training courses with useful suggestions made by several delegates. Nigeria said that standardization was the goal and that we needed to find out what areas or countries required training in standardization techniques. Ireland stated that practical training should be given at several levels depending on the needs of the students. Members of the Committee felt that plans for future training courses should continue.

Terminology in the Standardization of Geographical Names (item 10)

36. Angola and Senegal pointed out a problem in the definition for "Official language" in the "Glossary for technical terminology employed in the standardization of geographical names"[9] and the absence of a definition for "national language" in the same document. Angola asked for the introduction of the concept of "mother tongue" in the United Nations glossary, as this term is of special importance in

---

8 Resolution 7: Standardization of physiogeographic names.

9 *Third United Nations Conference on the Standardization of Geographical Names, Athens, 17 August-7 September 1977*, vol. II, *Technical papers* (United Nations publication, Sales No. E/F/S.81.I.7), p. 236, No. 63.

multilingual countries. The Committee referred those questions to the United Nations Group of Experts on Geographical Names for consideration and amendment. Morocco and the Union of Soviet Socialist Republics requested that Arabic and Russian versions of the glossary be developed after the existing English, French and Spanish versions have been revised to include the amendments discussed at the present Conference.

37. There was a brief discussion of the document entitled "Guidelines for beginning a geographical names information file", prepared by the Federal Republic of Germany and the United States (E/CONF.74/L.97). Senegal and Tunisia proposed and it was agreed by the Committee that there was a need for papers of this kind to provide simplified technical guidelines.

Action by the Conference

38. In connection with the work of Committee I, the Conference adopted resolutions on the systematization and generalization of experience in the sphere of the standardization of geographical names (resolution 3); publication of toponymic guidelines for map and other editors (resolution 4); education in cartographic toponymy (resolution 5); course in toponymy (resolution 6); standardization of physiogeographic names (resolution 7); and terminology glossary (resolution 8).

REPORT ON THE WORK OF COMMITTEE II

39. The Chairman opened the meeting and noted that Committee II would be dealing with two agenda items: (a) Gazetteers (item 7) and (b) Automated data processing (item 9). He introduced the United Kingdom gazetteer of names based on the 1:50,000 national map series, which has been prepared for publication. The gazetteer is a by-product of the preparatory stages for the production of that series by automation-assisted methods. The gazetteer contains 275,000 entries (see E/CONF.74/L.51 and Add.1). He stressed that map production by automation-assisted means was now a reality and that geographical names processing by computers was necessary to support such production.

40. Cyprus introduced the *Concise Gazetteer of Cyprus*, based on the 1:100,000 Greek edition of the map of Cyprus containing 2,000 entries (see E/CONF. 74/L.81 and Add1). The gazetteer gives grid co-ordinates and transliterates the Greek names according to the system recently adopted by the Cyprus Permanent Committee for the Standardization of Geographical Names and approved by the Government of Cyprus.

41. The Federal Republic of Germany introduced its gazetteer, which contains 16,000 entries and is based on the 1:500,000 map series (see E/CONF.74/L.10). The gazetteer had been produced utilizing computers and it was now envisaged that the names file would be expanded while the present gazetteer is kept current. Poland, the Soviet Union and the German Democratic Republic requested that the status of Berlin (West) be recognized in the gazetteer. The delegation of the USSR stated that, according to the stipulations of the Quadripartite Agreement of 3 September 1971, Berlin (West) is not a constituent part of the Federal Republic of Germany and may not be governed by it. Consequently, that part of the above-mentioned document which refers to Berlin (West) is in contradiction of that agreement and should be changed. The Federal Republic of Germany refused such a change and stated that the treatment of Berlin (West) in the gazetteer accorded with the views of the Government and with international law. The Chairman proposed that political questions should be taken up through diplomatic channels and requested delegates to confine their remarks to technical and scientific matters.

42. Israel described the bi-scriptural gazetteer of its country which has 6,000 entries computer composed (see E/CONF.74/L.24). The feature codes in the file provide a link for production purposes with plotting and typesetting systems. The file also contains the authority and date for each standardized name. The Federal Republic of Germany explained that its file contained both numerical and alphabetical feature codes, the former being used for automated production purposes.

43. Canada described the automated gazetteer of Quebec (available only in French as *Répertoire toponymique du Québec*), produced by Quebec's *Commission de toponymie*, and drew attention to the detailed feature coding and administrative information included by them (see E/CONF.74/L.84). The second edition, published in 1979, contains 75,000 entries. Canada referred to the *Gazetteer of Canada* series (see E/CONF.74/L.32). Canada also presented a document (see E/CONF.74/L.34) describing the development of Canada's National Toponymic Data Base from 1977 to 1982, and a document (see E/CONF.74/L.35) describing the automated data base now under development by Quebec's *Commission de toponymie*.

44. The Special Assistant to the Executive Secretary commented on the gazetteer of Austria as presented at the Third United Nations Conference on the Standardization of Geographical Names, which includes a pronunciation guide in the International Phonetic Alphabet and a summary in French and Spanish. He pointed out that, since this gazetteer was a manual product, it would be more difficult to maintain than, for example, the gazetteer of the Federal Republic of Germany. The United States, Israel and Canada pointed out that the usefulness of gazetteers, for research and reference was increased when the variant names were included and related to the currently approved name.

45. Saudi Arabia described a 20-volume gazetteer of the Kingdom, which was being privately produced and which will incorporate all geographical names, including historical names occurring in the works of the poets and classical writers. A computer-based gazetteer, based on the 1:500,000 map series and including geographical co-ordinates, was, currently under preparation at King Saud University at Riyadh.

46. The United States described its National Gazetteer series, derived from a toponymic data base, which included currently approved names and former names and which was designed to serve a variety of users, of whom cartographers might soon be a minority (see E/CONF.74/L.101).

47. The Union of Soviet Socialist Republics informed the Committee about its experience concerning the automation of some processes used for preparation of gazetteers, maps and charts (see E/CONF.74/L.91). It also introduced a report on the national dictionaries of geographical names in the USSR (see E/CONF.74/L.92).

48. The United States, Israel and the Federal Republic of Germany were of the opinion that guidelines and criteria for the creation of geographical name information files should be developed to assist nations and to facilitate the international exchange of toponymic information (see E/CONF.74/L.97). A Conference working group comprising Nigeria, Spain, Tunisia and the United States was established to consider such guidelines. The Committee noted that there was a requirement to establish computer codes for extended Roman-alphabet character sets for names information exchange purposes, since the existing International Standardization Organization standards for bibliography exchange were inadequate for this purpose (see E/CONF.74/L.71). Mr. Abelson, former map librarian at the Dag Hammarskjöld Library of the United Nations, reported that this Library was setting up a geographical names information file.

49. Japan introduced its gazetteer, which contains Kanji and Kana characters, romanized forms, location and map sheet number (see E/CONF.74/L.63).

50. The United Kingdom related recent experience with names processing employing micro-computers and the design of a toponymic data base aimed at supporting both map and gazetteer production (see E/CONF.74/L.58). The Chairman drew the attention of delegates to the advantages of automation cited in this paper.

51. A paper circulated by the United States (see E/CONF.74/L.71) described the development of a system to automate the processing of foreign-names data. The system has the capability to generate any letter or script for subsequent use in names processing.

52. The Committee discussed the efficiency of data capture systems and noted that several systems were available, including pre-formated screens, menu-equipped digitizers and dialogue at terminals between editors and computer.

53. Sweden described a computer-assisted photo-typesetting system, which supported 1:10,000, 1:50,000 and 1:250,000 national mapping series (see E/CONF.74/L.46). The initial costs of establishing the automated system have exceeded the costs of the previous manual processing. However, future revisions and maintenance of the file and the multi-purpose uses of the names data bank now established will reduce costs.

54. The Committee noted the considerable progress made by many countries since the Third United Nations Conference on the Standardization of Geographical Names in the preparation and publication of gazetteers in the following categories:

(a) National gazetteers for national use;
(b) Foreign gazetteers for national use;
(c) Regional gazetteers for national use;
(d) National gazetteers for international use.

55. The Committee further noted the significant progress made by many countries with the automated processing of geographical names information to create files which could support many useful purposes, such as gazetteer production, mapping and research in different fields.

56. Although the Committee had spent a great amount of time considering the application of computers to gazetteer production and the creation of names data bases for mapping and other purposes, it was acknowledged that only a small proportion of the nations represented at the Conference was suitably equipped technologically. Every effort would be made by individual nations to provide advice and to exchange information to aid in gazetteer production by either manual or computer methods.

57. It was recognized that gazetteers are really a form of data bank for geographical names and, therefore, of special relevance to map production; but, at the same time, map production is a means of furnishing data for names data bases and, therefore, has relevance to gazetteer production.

Action by the Conference

58. In connection with the work of Committee II, the Conference adopted resolutions on the manual of national name standardization (resolution 9); the combined treatment of toponymic data (resolution 18); and on the exchange of information in automated data processing (resolution 19).

REPORT ON THE WORK OF COMMITTEE III

List of country names (item 8)

59. The Chairman stated that the draft list of country names (see E/CONF.74/L.68) was still a working document and that it contained names obtained by the delegates either from their Governments or from embassies. It was pointed out that some countries occasionally refer to themselves by different names. Delegates finding discrepancies, therefore, were asked to consult with their own Governments.

60. According to the Chairman, a computer file was set up by the convenor of the Working Group on a List

of Country Names to facilitate the updating of the English, French and Spanish names in the draft list. Arabic names and their romanized forms did not yet appear in the list, but were prepared by the Documentation, Reference and Terminology Section of the United Nations Secretariat and sent to the Chairman of the Arabic Division of the United Nations Group of Experts on Geographical Names for comment. The list of country names, as prepared by the Arabic Division, was recently sent to the Arabic-speaking countries.

61. In view of the disagreement over the Russian translation of the name "Federal Republic of Germany", the Chairman stated that the Russian entries for that name should be deleted from the draft and that the approved Russian name would be decided upon by diplomatic action within the framework of the United Nations. The Federal Republic of Germany, however, asked that the translation of its country name into the Russian language in the list of country names be corrected and presented a draft resolution recommending that the names of countries be translated only according to linguistic considerations. The resolution was later withdrawn. The Soviet Union voiced its objection to that resolution because of its view that political implications were involved. Morocco expressed the view that each country should make the final decision concerning the translation of its own name into the languages used by the United Nations.

62. There was discussion concerning the fact that the United Nations Group of Experts on Geographical Names and the Documentation, Reference and Terminology Section of the United Nations Secretariat were both involved in work on country names with a resultant duplication of effort. The Chairman pointed out that there had been frequent exchanges of information between the working group and the United Nations Documentation, Reference and Terminology Section. He added that the draft list of country names goes far beyond the scope of the Terminology Bulletin,[10] as it includes additional names in Russian, Chinese and Arabic, that is, in non-Roman script forms as well as in romanized forms. It furthermore includes the names in the official language or languages of the respective countries, in the case of non-Roman script languages also in the original and in a romanized form. The United States presented a draft resolution recommending that the United Nations Documentation, Reference and Terminology Section assume full responsibility for the maintenance of the list after it has been published. The Chairman commented upon the difficulty of obtaining official names for some countries and the additional difficulty of obtaining suitable translations and romanizations. At the request of the Ukrainian Soviet Socialist Republic, it was agreed to delete the following paragraph from the introduction to the draft list of country names:

"The list only includes independent countries generally recognized by the international community. Certain of them, however, even though full United Nations Members, are not considered independent in the strict sense of the term: their names are followed by the sign (1)".

Errors in names and terminology used in the draft list were noted by several countries and the Chairman requested that all delegations review the document and submit written comments.

63. After discussion of the paper submitted by Austria (E/CONF.74/L.3), it was reported that the term "national language" would be replaced by the term "official language", and that errors noted by several delegations would be corrected in a revised edition. Angola agreed to supply definitions of the terms "official language" and "national language", as well as some additional terms, for consideration by the United Nations Group of Experts on Geographical Names, to which the matter has been referred (see also para. 31).

64. Morocco recommended that the names of national capitals be added to the draft list of country names and the German Democratic Republic and Cuba supported the recommendation. Considering the difficulties involved in complying with such a recommendation, however, the Chairman stated that the proposal would have to be considered for a later edition of the list.

Exonyms (item 11)

65. Discussions took place on the various categories of exonyms that countries may omit from their published lists.[11] There was general agreement that names of oceans and continents should not be regarded as exonyms.

66. Cuba and the German Democratic Republic called for a continued reduction in the use of exonyms and were supported by Greece, the Ukrainian SSR and the Netherlands. The German Democratic Republic requested that names changed in recent history which might be considered to have political implications no longer be used. The German Democratic Republic then presented a draft resolution on the matter. Concern expressed by some countries over the elimination of long-established historical exonyms was addressed by the Chairman, who stated that the aim was to reduce the number of exonyms, not to eliminate them altogether.

---

10 Terminology Bulletin No. 327, "Names of countries and adjectives of nationality" (ST/CS/SER.F/327 and Corr.1 and 2).

11 *Third United Nations Conference on the Standardization of Geographical Names, Athens, 17 August-7 September 1977*, vol. I, *Report of the Conference* (United Nations publication, Sales No. E.79.I.4), para. 55.

67. Saudi Arabia expressed its displeasure with other countries' use of the exonym spelling "Mecca" for the Holy City and requested that a note to that effect be put into the report. The correct romanization is "Makkah".

68. Several delegations commented on the names contained in the paper submitted by Poland (E/CONF.74/L.70), and the Chairman cautioned that some of the geographical names might not be truly official.

69. A discussion on the use of exonyms by commercial publishing companies prompted the United Kingdom and the United States to express the view that publishers might continue to use existing names (which then could be classified as exonyms) rather than new romanized spellings they considered too exotic for their readership.

70. India announced that it was preparing a third edition of its list of names changed since 1947. Names such as "Bombay" and "Calcutta" are considered by India to be exonyms.

71. Reasons for the retention and disappearance of exonyms were discussed, with the Federal Republic of Germany expressing the view that exonyms for features in neighbouring countries appear to be retained longer than others. There was general agreement that where exonyms are kept, the local official names should also be shown.

72. Spain referred to its five categories of exonyms which were differentiated by the nature and extent of their usage, suggesting that other countries could reduce their use of exonyms by first taking an inventory of the types of exonyms in existence.[12] Cuba supported that view.

73. The Special Assistant to the Executive Secretary mentioned the fact that exonyms were widely used in aviation, in the Universal Postal Union and even in United Nations Conference documents. The Chairman made the statement that the Conference could recommend that the United Nations Secretariat should reduce its own use of exonyms.

Policies, procedures and co-operative arrangements for the naming of features beyond a single sovereignty (item 12)

74. Considerable comment was generated by the document presented by Spain (E/CONF.74/L.87), which consisted of a list of names in Spanish, French, English and Esperanto of features beyond a single sovereignty, including waterbodies and continental features. There was general agreement that the addition of Esperanto names was undesirable and it was pointed out that the United Nations Group of Experts on Geographical Names had decided, at its ninth session, to exclude Esperanto names.[13] The Netherlands expressed the view that there was no reason why the features listed in document E/CONF.74/L.87 should have only one name. Other countries supported that view.

75. Believing that the Working Group on Undersea and Maritime Features, in co-operation with the International Hydrographic Organization (IHO), had done all that it could with regard to establishing principles and definitions for undersea features, the United States presented a draft resolution recommending that the task of the Working Group be limited to maritime features and that a liaison between the United Nations Group of Experts on Geographical Names and the relevant national bodies be established. Turkey expressed the view that the Working Group still had some work to do on the subject of undersea features.

76. Canada announced that a list of names of some 3,500 undersea features along its coasts would become available next year.

77. The convenor of the Working Group on Undersea and Maritime Features submitted document E/CONF.74/L.104, prepared by Greece in accordance with paragraph 29 of the report of the ninth session of the United Nations Group of Experts on Geographical Names, which contained a list of undersea feature names.[14] He indicated that the names and associated information would be distributed to interested nations for approval and application as desired. Other nations were also encouraged to distribute names approved by appropriate national authorities. This procedure *per se* does not constitute international endorsement.

78. Turkey reported that its work in naming maritime and undersea features was not yet concluded, since its country has a long coastline. Name proposals, however, would be submitted to the convenor of the Working Group on Undersea and Maritime Features and to IHO in the near future. Turkey further expressed the view that names listed in document E/CONF.74/L.104 should only be considered as name proposals.

79. The outgoing Chairman of the Working Group for Planetary System Nomenclature of the International Astronomical Union (IAU) reported on the useful collaboration that took place between his organization and the United Nations Group of Experts on Geographical Names on the subject of extraterrestrial feature names.

80. Believing that the Working Group on Extraterrestrial Topographic Features, in co-operation with IAU, had fulfilled all its tasks, the Netherlands and the Federal Republic of Germany presented a draft resolution recommending that the existing Working Group be

---

12 *Ibid.*, para. 56.

13 Document E/CONF.74/L.44, para. 43.

14 *Ibid.*, para. 29.

dissolved and that its current Chairman continue to maintain liaison between the United Nations Group of Experts on Geographical Names and the Working Group for Planetary Systems Nomenclature of the International Astronomical Union. In reply to a request by the United Kingdom that the liaison mentioned in the draft resolution be conducted on a periodic basis, the Soviet Union stated that it would consider an annual report to the Group of Experts to be appropriate.

Action by the Conference

81. In connection with the work of Committee III, the Conference adopted resolutions on the list of country names (resolution 10); the maintenance of the list of country names (resolution 11); maritime and undersea feature names (resolution 12); extraterrestrial feature names (resolution 13); and on the reduction of exonyms (resolution 20).

REPORT ON THE WORK OF COMMITTEE IV

Writing systems (item 13)

82. The Committee agreed to base its discussion on the report of the Working Group on a Single Romanization System for each Non-Roman Writing System, contained in the report of the ninth session of the Group of Experts on Geographical Names,[15] and on documents E/CONF.74/L.3, L.54, L.55, L.56, L.64, L.85, L.89 and L.112. The Chairman pointed to the difficulty of the subject under discussion, and regretted the absence of the convenor of the Working Group, who would have submitted a report.[16] The Special Assistant to the Executive Secretary of the Conference introduced the paper submitted by Austria on writing systems (E/CONF.74/L.3) and requested that any necessary alterations be communicated to him.

83. The Committee then dealt with individual writing systems and alphabets:

(a) It was noted that the situation for *Amharic, Hebrew, Khmer, Korean, Laotian, Macedonian Cyrillic, Maldivian, Persian, Serbo-Croation Cyrillic,* and *Thai* has remained unchanged since the Third United Nations Conference on Geographical Names. There was no discussion on those writing systems.

(b) *Arabic.* Morocco noted that various systems of romanization existed and that it was important to achieve agreement. The Sudan reported that its newly-constituted Committee on Geographical Names had adopted, with a few alterations, the Amended Beirut System (1972), approved by the United Nations at the Second United Nations Conference on the Standardization of Geographical Names.[17] In particular, rules for the representation of the sounds "ch", "ng", "ny", "p" and "v" had been added. This was necessary because unwritten minority Sudanese languages contained those sounds, not found in Arabic, and geographical names from those languages needed to be rendered in Arabic script. The Sudan affirmed that a romanization system should possess simplicity and precision, and should be widely used for geographical names in Arab countries. The Libyan Arab Jamahiriya noted the various European cultural influences to which the Arab area had been exposed, and stressed the need for a single system to reflect the unity of the Arab world. Saudi Arabia was firmly of the opinion that the existing United Nations system (Amended Beirut System (1972)) worked very well. It was a good system which had been adopted by all Arab States. Other Arabic countries considered that there were certain problems which remained, however, and Morocco announced that an ALECSO meeting on this subject would take place. English-, French- and Spanish-speaking nations would be welcome to other assistance and/or participate in this meeting. After discussion, the representatives of Arab countries reported that they confirmed their acceptance of the Amended Beirut System (1972) as a base for the romanization of Arabic. Further information on the use of this system by Arab countries would be communicated to future United Nations Conferences on the Standardization of Geographical Names.

(c) *Bulgarian.* No information had been received. Resolution 10 of the Third United Nations Conference on the Standardization of Geographical Names[18] remained valid.

(d) *Burmese.* It was understood that there was still no officially approved romanization system in use in Burma.

(e) *Chinese.* The Committee discussed the experiences of countries in using the Pinyin system of romanization, adopted by the United Nations at the Third United Nations Conference on the Standardization of Geographical Names.[19] The United Kingdom and the United States reported on the great efforts they had

---

15 *Ibid.*, para. 28.

16 The report of the convenor of the Working Group (E/CONF.74/L.116) arrived too late to be incorporated into the discussion of the Committee.

17 *Second United Nations Conference on the Standardization of Geographical Names, London, 10-31 May 1972*, vol. II, *Technical papers* (United Nations publication, Sales No. E.74.I.4), pp. 30 and 31.

18 See *Third United Nations Conference on the Standardization of Geographical Names, Athens, 17 August-7 September 1977*, vol. I, *Report of the Conference* (United Nations publication, Sales No. E.79.I.4), chap. III.

19 *Ibid.*, resolution 8.

made in undertaking the adoption of Pinyin, and drew the attention of the Committee to document E/CONF.74/L.59. China agreed that Pinyin was a subject of great importance, and it announced that it would publish more Pinyin material for international use. China invited countries experiencing difficulties with Pinyin to consult Chinese experts in this field.

(f) *Greek.* Since the Third United Nations Conference on the Standardization of Geographical Names, much discussion had taken place in Greece concerning the adoption of a single romanization system for the transliteration and transcription of the Greek alphabet, and a system had recently been adopted by the Greek standardization authority (see E/CONF.74/L.85). The Cyprus Permanent Committee for the Standardization of Geographical Names had also adopted this system, which had been approved by the Government of the Republic of Cyprus and had used it in the *Concise Gazetteer of Cyprus* (see E/CONF.74/L.81 and Add.1). The Committee welcomed this development as a positive step towards the standardization of the romanization of the Greek alphabet. However, although this system was now a Greek standard, it had not yet been ratified by the Government of Greece.

(g) *Languages of the India Division.* The Chairman reported that there had been no change in the situation since the Third United Nations Conference on the Standardization of Geographical Names, but that India would urge countries of the division (Bangladesh, Bhutan, India, Nepal, Pakistan and Sri Lanka) to study the question.

(h) *Japanese.* It was reported that the question of the two parallel systems of romanization (Kunrei-siki and Modified Hebon-siki) was still unresolved. Japan informed the Committee that this problem was under review, but that a solution was unlikely in the near future (see E/CONF.74/L.64).

(i) *Mongolian.* It was reported that no answer had been received to a letter sent by the convenor of the Working Group on a Single Romanization System for each Non-Roman Writing System requesting information from the authorities in Mongolia. The situation therefore remained as reported at the Third United Nations Conference on the Standardization of Geographical Names.[20]

(j) *Pashto and Dari.* No information had been received.

(k) *Russian.* The Soviet Union reported that it was in a position to submit a draft resolution to the conference on a romanization system of the Cyrillic alphabet, based on the USSR State Standard No. 16876-71, known as the GOST system. This system has also been adopted by the countries of the Council for Mutual Economic Assistance (CMEA) (see E/CONF.74/L.89). The United Kingdom and the United States noted that the system necessitated the use of several diacritical marks. If these were omitted, for whatever reason, great confusion would result. Further, many nations already had workable romanization systems which had been used for many thousands of geographical names. Moreover, no evidence of the use of this particular system had yet been seen, and it would therefore be inappropriate to adopt the system.

84. The Soviet Union felt that the use of diacritical marks did not constitute a disadvantage, and informed the Committee that a variant form with digraphs existed for those users without the means of incorporating diacritical marks. However, the version with diacritical marks was to be used for cartography. The system had been carefully thought out and the comments of potential users had been sought. This guaranteed its stability, as far as possible, although it would be periodically reviewed in the Soviet Union.

85. Cuba supported the system, arguing that the decision of a donor country should be respected. The German Democratic Republic was of the opinion that this system was superior to others and was very appropriate for international use. Spain also noted the complete reversibility of the system, which it considered a great advantage.

86. The Soviet Union informed the Committee that it appreciated the significance of adopting a system of romanization, and understood that not all delegations had yet familiarized themselves thoroughly with the details of this particular system. The Soviet Union was aware that no maps or documents using this system had yet appeared outside of countries of CMEA, and considered it appropriate to defer the submission of a draft resolution, if this proved to be the consensus of the Committee.

87. The United Kingdom welcomed this suggestion, and hoped that the Soviet Union would agree to confer with interested countries on the subject, since their views would be useful to the Soviet Union. This was agreed. The United States stressed the serious nature of adopting any romanization system, since the ramifications of such a recommendation would extend beyond the field of geographical names. The United States therefore also welcomed the opportunity for discussion.

88. The Soviet Union reported that it agreed to continue the discussion, but noted that, since the GOST system was in use for cartography by countries of CMEA, the requirements of resolution 9 of the First United Nations Conference on the Standardization of

---

20 *Third United Nations Conference on the Standardardization of Geographical Names, Athens, 17 August-7 September 1977*, vol. I, *Report of the Conference* (United Nations publication, Sales No. E.79.I.4), para. 75.

Geographical Names[21] were being fulfilled.

89. Saudi Arabia introduced the subject of conversion into non-Roman writing systems by considering that insufficient attention had been paid to this aspect. It was vital to study the question of rendering Roman-alphabet geographical names in other writing systems. Morocco agreed that this was a very important question, which posed constant problems. There were, for example, phonetic difficulties of transcribing Roman script into Arabic, especially since such letters as "g", "p" and "v" did not possess equivalents in Arabic. The United Kingdom also stressed the importance of this topic, and announced that it would look into the problems.

90. On the general subject of romanization, the United Kingdom considered that the existence of many different Roman alphabets made the search for single romanization systems difficult (see E/CONF.74/L.54 and L.55). The vital need for communication and education meant that existing Roman alphabets, such as those for English, French and Spanish used by the United Nations were often more appropriate than alphabets devised specifically for the romanization of a given non-Roman writing system.

91. Cuba considered that such an approach would allow certain languages to become dominant. The objective of standardization demanded that the decision of the donor country be respected, and meant that romanization based on receiver languages was impermissible. The United Kingdom disagreed, pointing out that, if the principle of donor systems were accepted, it would need to be applied universally rather than unilaterally. It would therefore also apply to conversion into non-Roman writing systems.

92. The United States stressed the need for practicality in romanization, and pointed out that geographical names were just one part of the ever-growing field of communications (see E/CONF.74/L.112). Continuity of reference was essential; its disruption would involve great cost and was not desirable. The Soviet Union, the Ukrainian Soviet Socialist Republic, Romania and the Federal Republic of Germany were among those who considered that this argument contained certain flaws, principally in its assertion that romanization systems could be based on the English, French and Spanish alphabets.

93. Nigeria understood the sentiments of the argument, and was of the opinion that, although the conclusions drawn by the United States might not be correct, the document should be submitted to the United Nations Group of Experts on Geographical Names for discussion. The Soviet Union also considered this to be a more suitable forum for discussion of the document. Greece respected the opinions presented by the United States, but pointed out that non-Roman alphabet countries also had great problems in that their own names were romanized in many different ways. Standardization was needed and the most satisfactory method of achieving this was through consultation between donors and receivers. The United Kingdom and the United States agreed on the need for consultation, and the Chairman also considered this to be the best approach.

Action of the Conference

94. In connection with the work of Committee IV, the Conference adopted resolutions on the conversion into non-Roman writing systems (resolution 14); guidelines for the consideration of romanization systems (resolution 15); guidelines for the achievement of systems of romanization (resolution 16); and on the transliteration into Roman and Devanagari scripts of the India Division (resolution 17).

REPORT ON THE WORK OF COMMITTEE V

95. The discussion on International co-operation (item 14) was made with reference to the following:

(a) United Nations Group of Experts on Geographical Names ("Group of Experts"), including its aims and functions (E/CONF.74/L.43 and L.44);

(b) Divisional and interdivisional meetings and programmes (no documents);

(c) Exchange of information (no documents);

(d) Technical assistance (E/CONF.74/L.43 and L.44);

(e) Co-operation with international organizations (E/CONF.74/L.98);

(f) Co-operation with public information media (no documents).

96. The discussion on economic and social benefits of national and international standardization (item 15) of geographical names was made with reference to documents E/CONF.74/L.18 and L.119.

97. The Chairman, in reporting that the Group of Experts had held two meetings since the Third United Nations Conference on the Standardization of Geographical Names, drew attention to some of the revisions that had taken place in the composition of the geographical/linguistic divisions. The Chairman of the Asia, South-East Division reported that the enlargement of his Division to become the Asia South-East and Pacific South-West Division had been accepted by the Group of Experts at its ninth session, and that

---

21 See *United Nations Conference on the Standardization of Geographical Names, Geneva, 4-22 September 1967*, vol. I, *Report of the Conference* (United Nations publication, Sales No. E.68.I.9), chap. III.

this new and enlarged Division held its first meeting at Manila in October 1981. He also reported the attendance, for the first time, of Democratic Kampuchea and Brunei at this meeting. In reply to a query raised by Tunisia, the Committee advised that Tunisia should approach the Arabic Division for its inclusion in that Division. Queries were also raised by member countries, especially Ireland, with respect to the composition of various other divisions, and the status of certain inactive countries already belonging to a particular division. After a lengthy discussion, the Committee advised that the divisional compositions would remain unchanged until the next session of the Group of Experts. It was noted that the delegations might, through governmental channels, bring this matter up before a meeting of the Group of Experts, at the same time informing the Chairman of their Division. Delegations attending this Conference for the first time were further advised to consider with which division their countries would like to be associated; they were also informed that they could belong to more than one division. A draft resolution recognizing the positive results and the growing influence of the work of the Group of Experts[22] was submitted to the Conference for its approval.

98. The report of the ninth session of the Group of Experts (E/CONF.74/L.44) was discussed at length. The majority of the Committee felt that the report was satisfactory, but there were reservations concerning annex VI, entitled "Aims and functions", particularly paragraph 13 thereof. The Committee recommended that this paragraph should be deleted, and some members expressed the wish that annex VI in its entirety be examined again by the United Nations Group of Experts at its next session. At this point, the discussion was terminated without conclusion.

99. The Committee noted with satisfaction the increasing activity and participation of nations and divisions in divisional and interdivisional meetings and programmes (item 14 (b)). It also noted that when interdivisional meetings could not be arranged, there was correspondence between the Chairmen of Divisions and the countries belonging to them. Romania underlined the necessity of disseminating the experience gained in the field of the standardization of geographical names, and suggested that the Group of Experts work out a set of guidelines concerning the methodology and technical principles involved in the process of such standardization. The Committee noted that document E/CONF.74/L.97 contained a similar call for guidelines and could be the basis of such work (see para. 32). A draft resolution[23] to encourage the divisions and nations to be more active in their own names standardization programmes was submitted to the Conference for its approval.

100. The Committee agreed on, and reiterated the desirability of, providing information on the basis of which users might judge the reliability and accuracy of names contained in name source documents, hence further endorsing resolution 4 adopted by the Third United Nations Conference on the Standardization of Geographical Names.[24]

101. Concerning the difficulties faced in providing aids that can assist in the pronunciation of geographical names, the Committee further endorsed resolution 7, adopted by the Third United Nations Conference on the Standardization of Geographical Names, in which it recommended that the Group of Experts should carry out further research and should design experiments in this field.

102. The Committee recognized that the discussion on procedures regarding documentation and exchange of information (item 14 (c)) overlapped certain aspects of the work of Committee I, under agenda item 6 (Toponymic education and practice) and Committee IV, under agenda item 13 (Writing systems). Israel proposed that a list of transliteration rules be disseminated together with maps that are produced in languages other than the official language of the map publisher, and that this list should include elements necessary for graphic processing in computer-assisted cartography.

103. In the discussion on technical assistance (item 14 (d)), the Committee considered document E/CONF.74/L.72, in which the United States reported that courses had been offered through the United States Board on Geographic Names for representatives of other countries, who provided their own travel and living expenses. The Chairman commented that the course given in the United States was a very good one and took the opportunity to express his thanks for the excellent arrangements for a trainee from Nigeria who had benefited from the course.

104. Canada also indicated that its Permanent Committee could arrange for training courses for representatives of other countries that are able to provide their own travel and living expenses. In reply to a question as to whether the United Nations was in a position to fund such programmes, the Executive Secretary explained that technical assistance might be possible through the United Nations Development Programme (UNDP), provided the request is channelled through the UNDP resident representative in the individual country via the national ministry dealing with

---

22 Adopted as resolution 21: Commendation of the work of the Group of Experts.

23 Adopted as resolution 24: Divisional activities.

24 See *Third United Nations Conference on the Standardization of Geographical Names, Athens, 17 August-7 September 1977*, vol. I, *Report of the Conference* (United Nations publication, Sales No. E.79.I.4), chap. III, resolution 4.

technical assistance.

105. On the subject of co-operation with international organizations (item 14 (e)), the Committee was informed of the interest, encouragement and support of the International Geographical Union (IGU) for the effort of the United Nations in the standardization of names. Concerning its work with the Pan-American Institute of Geography and History (PAIGH), the United States gave a brief report on the situation as regards the standardization of geographical names.

106. On the subject of co-operation with public information media (item 14 (f)), the Special Assistant to the Executive Secretary reported to the Committee that both the International Telecommunication Union and the Universal Postal Union strictly preserve the content of materials given to them by member countries. To a query by Morocco, on the possibility of the various public media using the Amended Beirut System of 1972 (see para. 79 (b)) as the basis for the romanization of Arabic, the Special Assistant to the Executive Secretary drew the attention of the Committee to the fact that Chinese names in the next issue of the *World Gazetteer for Postal Services* would be entered in the Pinyin system, and advised that the Arab countries could similarly approach the postal authorities of their respective countries for names entries to be made in the Amended Beirut System (1972). The Arab countries expressed the hope that they could reach a suitable romanization system for Arabic agreeable to all of them during the next meeting of the Arab League Educational, Cultural and Scientific Organization (ALECSO).

107. The discussion on the economic and social benefits of national and international standardization of geographical names (item 15) began with a report, presented by a representative of the Economic Commission for Europe (TRADE/WO.4/INF.66), on the use of a standardized five-letter alphabetic code system for purposes of international trade to designate locations of ports, airports, inland freight terminals and other locations where customs clearance of goods can take place. The Executive Secretary also drew the attention of participants to a publication of the United Nations Statistical Office entitled *Standard Country or Area Codes for Statistical Use*,[25] which lists standard codes and abbreviations of the English language names of countries or areas together with standard codes of selected grouping of countries or areas, for use in processing and tabulating statistical data. The standard abbreviations are shown in maximum lengths of 8 and 12 characters and have been designed to establish some measure of visual association with the name of the country or area. Alphabetical codes for the representation of names of countries or areas, of two or three letters, have been developed by the International Organization for Standardization, and are also given. The Chairman mentioned that this can be seen as having a direct bearing on economic benefits of the work of the United Nations in standardizing geographical names. Document E/CONF.74/L.18, presented by the Dutch- and German-speaking Division of the United Nations Group of Experts on Geographical Names, further stressed the practical benefits that can be obtained, especially in the fields of transport and communications, through a systematic programme of collecting, processing and standardizing geographical names. The Chairman further drew the attention of the Committee to the social and economic benefits that can be derived from the standardization of maritime and undersea features, as well as the special significance of the standardization of names of features that extend beyond a single sovereignty. Canada reported on the experience of the Government of Quebec that benefited from the work of its *Commission de toponymie*, when the Government's regulation on environmental protection referred to only those lakes and rivers whose names had been included in the provincial gazetteer and supplements. Lastly, the Committee considered document E/CONF.74/L.119, prepared jointly by the Netherlands and the United Kingdom, which highlighted the economic and social benefits of the standardization of geographical names, especially to the developing world. India and Cyprus both supported the views expressed by the authors of that paper and the Committee agreed on a draft resolution to this effect, to be submitted for the approval of the Conference.

108. There was a discussion on the expenses incurred by nations participating in United Nations Conferences on the Standardization of Geographical Names and sessions of the United Nations Group of Experts on Geographical Names. The United States proposed that the length of such meetings be reduced so that more nations could attend and could benefit. Regarding the aims and functions of the United Nations Group of Experts on Geographical Names,[26] the United States also suggested that particular attention be paid to the section concerning methods of governing the tasks of the working groups (function No. 11). Other discussions centred on the need to co-ordinate the work of the United Nations on lists of country names and on the requirements of accelerating work to standardize names. Draft resolutions to this effect were proposed.[27]

---

25 ST/ESA/STAT/SER.M/49/Rev.2 (United Nations publication, Sales No. E.82.XVII.8).

26 Document E/CONF.74/L.44, annex VI.

27 Adopted as resolution 2: Acceleration of work on standardization of geographical names, and resolution 23: Statement of the United Nations Group of Experts on Geographical Names of aims and functions and its effect on working groups.

Action by the Conference

109. In connection with the work of Committee V, the Conference adopted resolutions on the acceleration of work on standardization of geographical names (resolution 2); commendation of the work of the United Nations Group of Experts on Geographical Names (resolution 21); on principles of activities and structure of the United Nations Group of Experts on Geographical Names (resolution 22); statement of the United Nations Group of Experts on Geographical Names of aims and functions and its effect on working groups (resolution 23); divisional activities (resolution 24); and on the funding support of the United Nations Group of Experts on Geographical Names (resolution 25).

CHAPTER III

RESOLUTIONS ADOPTED BY THE CONFERENCE

1. *Fifth United Nations Conference on the Standardization of Geographical Names*

The Conference,

Noting the results of the work accomplished in the standardization of geographical names on both the national and international levels by the States Members of the United Nations.

Further noting the important contributions made by the Conference to this work,

Recognizing the necessity of continuing this important work,

1. *Expresses its appreciation* to the Government of Canada for its offer to act as host for the Fifth United Nations Conference on the Standardization of Geographical Names;

2. *Recommends* to the Economic and Social Council that a Fifth United Nations Conference on the Standardization of Geographical Names be held in Canada not later than the second half of 1987.

2. *Acceleration of work on standardization of geographical names*

The Conference,

Noting that, during the period since the First United Nations conference on the Standardization of Geographical Names there has been a change in emphasis from the execution of large special projects to a more general need for development of land use and natural resources, land redistribution, conservation of the environment and the preservation of natural resources, all of which necessitates unambiguous reference in the naming of physical entities.

Noting further that international organizations, aid authorities, government departments, engineering and mining contractors, and agencies concerned with land use, water resources, agriculture, mineral exploration and development require detailed general planning documentation and that geographical names constitute a major element in such documentation and in the identification of administrative elements, land title and a wide range of other legal documents,

Recognizing that discrepancies occurring in geographical names on maps have been experienced by all concerned with such subjects and that this confusion is compounded by similar disparities in the names to be found in material and documents issued for purposes such as transportation and tourism, economic studies and telecommunications, and that variant names result inevitably in doubt and sometimes total confusion causing unnecessary expenditure of time and money,

Recognizing further the cultural and social importance of geographical names,

Recommends that the standardization of geographical names should be accelerated by all possible means.

3. *Systematization and generalization of experience in the sphere of the standardization of geographical names*

The Conference,

Considering that substantial experience has been acquired in this field since the First United Nations Conference on the Standardization of Geographical Names,

Considering also that that experience should be systematized and generalized for its better use by all interested countries,

Aware that some countries are still in the process of drafting national instructions for the standardization of geographical names,

1. *Recommends* that the United Nations Group of Experts on Geographical Names should, at its next session, initiate the systematization of the experience acquired so far by preparing a handbook of general technical and methodological principles for the standardization of geographical names which could be used by interested countries as a guide in the elaboration of their own standardization procedures;

2. *Recommends also* that the document in question should be circulated to all participating countries and should be examined at the next Conference.

4. *Publication of toponymic guidelines for map and other editors*

The Conference,

Recognizing the desirability of international exchange of information concerning the main facts, measures and achievements in the field of national name standardization,

Noting that within the United Nations Group of Experts on Geographical Names progress has been made in this respect since its eighth session,[28]

1. *Recommends* that countries should be encouraged to publish and keep up-to-date toponymic guidelines for map and other editors which may enable cartographers of other countries to treat correctly all problems of cartographic toponymy of the countries that produced such guidelines, and which may be of help to all users in interpreting maps;

2. *Further recommends* that those guidelines contain, *inter alia* and as appropriate, the following items:

a) Legal status of geographical names in the respective languages of multilingual countries;

b) Alphabets of the language or languages and furthermore, in the case of non-Roman alphabets and scripts, the officially introduced romanization keys;

c) Spelling rules for geographical names;

d) Aids to pronunciation of geographical names;

e) Linguistic substrata recognizable in the existing place names, but only as far as their knowledge may be of benefit to the cartographer;

f) Relationship between dialect(s) and standard language(s);

g) Peculiarities of dialect and areal distribution of the main dialects;

h) Areal distribution of languages within multilingual countries;

i) Names authorities and measures taken in names standardization;

j) Source material;

k) Glossary of words necessary for the understanding of maps;

l) Abbreviations in official maps;

m) Administrative division.

3. *Recommends also* that the toponymic guidelines submitted by Austria[29] should serve as a sample of format and contents;

4. *Further recommends* that a correspondent should be appointed by the United Nations Group of Experts on the Standardization of Geographical Names to co-ordinate the work of developing national toponymic guidelines and to maintain communication with national experts involved in the development of such guidelines.

5. *Education in cartographic toponymy*

The Conference,

Noting that there exists a need for professional personnel with education in cartographic toponymy,

Noting further that very few universities and academies have cartographic toponymy as part of the curriculum,

Recommends that each country should aim at providing training in cartographic toponymy at the university or corresponding academic level.

---

28 Document E/CONF.74/L.43.

29 Document E/CONF.74/L.2.

6. *Course in toponymy*

The Conference,

Taking account of the success of the First Pilot Course in Toponymy, held in Cisarua, Indonesia, in June 1982,[30]

Recommends the holding of similar courses and seminars in other geographic/linguistic divisions and further recommends that a submission should be made by the Cartography Section of the Natural Resources and Energy Division, Department of Technical Co-operation for Development of the United Nations Secretariat on behalf of the Conference for the provision of the necessary funds to provide for such courses and seminars.

7. *Standardization of physiogeographic names*

The Conference,

Considering that it is necessary to intensify activities within the framework of national standardization of geographical names, in accordance with resolution 16 of the Third United Nations Conference on the Standardization of Geographical Names,[31]

Recognizing that the standardization of named physiogeographic regions contributes to the solution of various problems,

1. *Recommends* that named physiogeographic regions should be registered and characterized unambiguously;

2. *Further recommends* that the named physiogeographic regions should be listed in surveys and other documents along with locations and dimensions of the features, and that the same procedures should be followed also with respect to regional features divided among two or more countries.

8. *Terminology glossary*

The Conference,

Noting that Arabic is to be introduced as an official language of the Economic and Social Council and of United Nations conferences on the standardization of geographical names,

Bearing in mind that the United Nations Conference on the Standardization of Geographical Names recommended the establishment of a glossary of the terminology used in the standardization of geographical names and that the English, French and Spanish versions of that glossary are available,[32]

Being aware of the importance of that glossary for the harmonization of definitions, the clarification of concepts and the determination of the meanings of technical terms,

Recommends that the Documentation, Reference and Terminology Section of the Translation Division of the United Nations Department of Conference Services should, in collaboration with the Arabic Service of the Translation Division, establish the Arabic version of that glossary.

9. *Manual of national name standardization*

The Conference,

Noting the importance of resolution 4 of the First United Nations Conference on the Standardization of Geographical Names[33] as the primary document that provides recommended guidelines for accomplishing national standardization,

Noting further that a need has been expressed for a manual of simplified guidelines to assist Member States which are beginning or are in the initial stage of national standardization,

Recommends that the United Nations Group of Experts on Geographical Names, at its eleventh session, should examine the possibility of developing such a manual by amplifying recommendations A, B and C of the said resolution 4.

10. *List of country names*

The Conference,

Considering the interest in the list of country names being prepared by the Working Group on a List of Country Names of the United Nations Group of Experts on Geographical Names,

---

30 Documents E/CONF.74/L.65 and E/CONF.74/L.76.

31 See *Third United Nations Conference on the Standardization of Geographical Names, Athens, 17 August-7 September 1977*, vol. I, *Report of the Conference* (United Nations publication, Sales No. E.79.I.4), chap. III.

32 See *Second United Nations Conference on the Standardization of Geographical Names, London, 10-31 May 1972*, vol. II, *Technical papers* (United Nations publication, Sales No. E.74.I.4), pp. 48-58 and *Third United Nations Conference on the Standardization of Geographical Names, Athens, 17 August-7 September 1977*, vol. II, *Technical papers* (United Nations publication, Sales No. E/F/S.81.I.u), pp. 232-245.

33 See *United Nations Conference on the Standardization of Geographical Names, Geneva, 4-22 September 1967*, vol. I, *Report of the Conference* (United Nations publication, Sales No. E.68.I.9), chap. III.

Noting that further information is required to complete the list,

Recommends that each country should co-operate in this task with the United Nations Group of Experts on Geographical Names.

11. *Maintenance of the list of country names*

The Conference,

Noting that the United Nations Group of Experts on Geographical Names has a programme to prepare and to maintain a list of country names,

Recognizing that the United Nations Documentation, Reference and Terminology Section has a similar programme,

Recommends that the two activities should be co-ordinated and that the United Nations Documentation, Reference and Terminology Section should be approached by the Cartography Section of the Natural Resources and Energy Division, Department of Technical Co-operation for Development of the United Nations Secretariat to assume full responsibility for maintenance of the cited list after it has been published.

12. *Maritime and undersea feature names*

The Conference,

Noting that the Working Group on Undersea and Maritime Features of the United Nations Group of Experts on Geographical Names has completed its tasks in regard to undersea features, as called for by resolution 22 of the Third United Nations Conference on the Standardization of Geographical Names,[34]

Observing that work in maritime features has not been finished, but should be further co-ordinated with similar work of the International Hydrographic Office, as recommended by the Third United Nations Conference on the Standardization of Geographical Names in its resolution 21,[35]

1. *Recommends* that the task of the Working Group should be limited to maritime features;

2. *Further recommends* that the Group of Experts should identify a point of contact to carry out essential liaison and communications regarding names of undersea features proposed by national bodies.

13. *Extraterrestrial feature names*

The Conference,

Considering the statement on the present state of affairs made by the chairman of the Working Group on Extraterrestrial Features of the United Nations Group of Experts on Geographical Names (E/CONF.74/L.93),

Noting that the naming of extraterrestrial features is done in a satisfactory way by the Working Group for Planetary System Nomenclature of the International Astronomical Union,

1. *Recommends* that the Working Group on Extraterrestrial Features of the United Nations Group of Experts on Geographical Names should be dissolved;

2. *Further recommends* that the chairman of the Working Group on Extraterrestrial Features should continue to maintain liaison between the United Nations Group of Experts and the Working Group for Planetary System Nomenclature of the International Astronomical Union.

14. *Conversion into non-Roman writing systems*

The Conference,

Noting the progress which has been achieved in the romanization of non-Roman writing systems,

Recognizing the need to investigate the possibilities of conversion into non-Roman writing systems,

Recommends that the United Nations Group of Experts on Geographical Names should consider the conversion of non-Arabic writing systems into Arabic script and, in particular, whether or not non-Roman writing systems should be converted into Arabic script through the medium of the Roman alphabet.

15. *Guidelines for the consideration of romanization systems*

The Conference,

Recognizing the need to ensure maximum stability of romanization systems,

Noting that guidelines governing the consideration of romanization systems are desirable,

Further noting the principle that international standardization should be based on national standardization,

1. *Recommends* that new romanization systems for international use should be considered only on condition that the sponsoring nations implement such systems on their cartographic projects (maps and charts);

2. *Further recommends* that States should refrain from revising systems previously adopted for inter-

---

34 See *Third United Nations Conference on the Standardization of Geographical Names, Athens, 17 August-7 September 1977*, vol. I, *Report of the Conference* (United Nations publication, Sales No. E.79.I.4), chap. III.

35 *Ibid.*

national use.

16. *Guidelines for the achievement of systems of romanization*

The Conference,

Reaffirming the validity of resolution 9, adopted by the First United Nations Conference on the Standardization of Geographical Names,[36] on achieving a single romanization system for each non-Roman writing system,

Recognizing, however, the difficulties involved in arriving at romanization systems agreeable to all countries,

Considering that suitable consultations are desirable, particularly within the United Nations Group of Experts on Geographical Names,

Recommends that the United Nations Group of Experts on Geographical Names, at its next session should request the Working Group on a Single Romanization System for each Non-Roman Writing System to discuss any system that might be submitted to it and to report its findings to the Group of Experts at its following session.

17. *Transliteration into Roman and Devanagari scripts of the Indian Division*

The Conference,

Referring to resolution 11 of the Second United Nations Conference on the Standardization of Geographical Names[37] and resolution 12 of the Third United Nations Conference on the Standardization of Geographical Names,[38]

Noting the work done in transliteration into Roman and Devanagari[39] and amendments thereto accepted at the Third Conference,[40]

Further noting progress made and work required in the Indian Division,

1. *Recommends* that the Indian Division should undertake further studies in Urdu and Bangla in conjunction with the experts of Pakistan and Bangladesh;

2. *Further recommends* association with Bhutan, Nepal and Sri Lanka in carrying out those studies.

18. *Combined treatment of toponymic data*

The Conference,

Noting that it has become increasingly difficult to separate the subjects of automated data processing and gazetteers,

Recognizing that automated data processing is just one means of creating a names information file,

Further recognizing that gazetteers are merely one product of a names information file,

Recommends that future United Nations Conferences on the Standardization of Geographical Names and sessions of the United Nations Group of Experts on Geographical Names should consider both subjects under the single agenda item "Toponymic data files, (a) creation, (b) maintenance and (c) output, including gazetteer production".

19. *Exchange of information in automated data processing*

The Conference

Noting the progress being achieved in the field of automated data processing of geographical names,

Recognizing the benefits of the exchange of information among nations in all matters concerning geographical names during the period between United Nations Conference on the Standardization of Geographical Names,

---

36 See *United Nations Conference on the Standardization of Geographical Names, Geneva, 4-22 September 1967*, vol. I, *Report of the Conference* (United Nations publication, Sales No. E.68.I.9), chap. III.

37 See *Second United Nations Conference on the Standardization of Geographical Names, London, 10-31 May 1972*, vol. I, *Report of the Conference* (United Nations publication, Sales No. E.74.I.2), chap. III.

38 *Third United Nations Conference on the Standardization of Geographical Names, Athens, 17 August-7 September 1977*, vol. I, *Report of the Conference* (United Nations publication, Sales No. E.79.I.4), p. 29.

39 *Second United Nations Conference on the Standardization of Geographical Names, London, 10-31 May 1972*, vol. II, *Technical papers* (United Nations publication, Sales No. E.74.I.4), pp. 117-162.

40 *Third United Nations Conference on the Standardization of Geographical Names, Athens, 17 August-7 September 1977*, vol. II, *Technical papers* (United Nations publication, Sales No. E/F/S.81.I.7), pp. 393-395.

Recommends that all countries should send to the Cartography Section of the Natural Resources and Energy Division of the Department of Technical Co-operation for Development of the United Nations Secretariat reports concerning progress achieved in the collection, treatment, writing and publishing of geographical names, especially in the field of automated data processing, so that a compendium of information may be produced on an annual basis for dissemination by the Cartography Section as seen fit.

20. *Reduction of exonyms*

The Conference,

Noting that, in accordance with resolution 18 and 19 of the Third United Nations Conference on the Standardization of Geographical Names,[41] further progress has been made in the reduction of the number of exonyms used and a number of States have prepared lists of their own exonyms,

Realizing that the reduction of exonyms used has not been carried out with the same intensity by all States,

Realizing further that the methods and principles aimed at a reduction of the number of exonyms used should constantly be reviewed for expeditious implementation of the resolution and understanding that not all countries can govern the content of maps and atlases published within their territories,

Recommends that exonyms giving rise to international problems should be used very sparingly and published in parenthesis with the nationally accepted standard name.

21. *Commendation of the work of the United Nations Group of Experts on Geographical Names*

The Conference,

Recognizing the positive results of the efforts and work carried out by the United Nations Group of Experts on Geographical Names,

Considering also the growing influence of the documents prepared by the Group of Experts on Geographical Names on the national and international development of standardization of geographical names,

1. *Recommends* that the Group of Experts should continue its efforts to standardize geographical names at the national and international level;

2. *Also recommends* that the Economic and Social Council should express its appreciation of the efforts of the experts of the various countries which have made it possible to achieve the existing level of standardization of geographical names.

22. *Principles of activities and structure of the United Nations Group of Experts on Geographical Names*

The Conference,

Noting the usefulness of the activities of the United Nations Group of Experts on Geographical Names,

Noting also that in order to improve the effectiveness of its future activities, it may be necessary to review the form of the basic documents, which are United Nations decisions, *modus operandi*, aims and functions and rules of procedure, defining the activities of the Group of Experts,

Acknowledging that the available documents should identify precisely the essential principles of the activities and structure of the Group of Experts,

Noting further that there are several relevant documents which have been prepared separately,

Recommends that the Group of Experts should examine the possibility of preparing a document combining and modifying, where appropriate, the separate documents referred to above.

23. *Statement of the United Nations Group of Experts on Geographical Names of aims and functions and its effect on Working Groups*

The Conference,

Noting that the Group of Experts on Geographical Names adopted a statement of aims and functions at its ninth session,[42]

Taking note of function 11 of the statement, which read as follows:

"Take steps to make the working groups of the United Nations Group of Experts on Geographical Names more effective:

"(a) Working Groups will be established only where the tasks assigned to them have a direct bearing on the aims of the Group of Experts".

"(b) The need for the existence of working groups will be reviewed at successive sessions of the Group of Experts for the purposes of continuing or terminating their mandates".

"(c) Immediately after conferences, the Group of Ex-

---

41 See *ibid.*, vol. I, *Report of the Conference* (United Nations publication Sales No. E.79.I.4), chap. III.

42 Document E/CONF.74/L.44, annex VI.

perts will discuss and evaluate conference proceedings. Working Groups and their mandates will be evaluated. New working groups will be formed as required",

Considering that this statement provides a means whereby the Group of Experts can operate more effectively,

Recommends that the activities of the Working Groups should be governed accordingly.

24. *Divisional activities*

The Conference,

Considering that the Geographical/Linguistic Divisions are a fundamental element in the structure of the United Nations Group of Experts on Geographical Names,

Considering further that the Divisions are particularly well qualified to recognize problems of standardization of geographical names common to their geographical/linguistic areas,

Noting that certain divisions have made outstanding progress in the development of solutions concerning name standardization,

Recognizing the necessity of extending the exchange of experience and information among different divisions,

1. *Recommends* that the United Nations Group of Experts on Geographical Names should continue to encourage the Geographical/Linguistic Divisions to be more active in implementing the decisions of the United Nations conference on the Standardization of Geographical Names, as applicable, in working out reporting schedules on their activities to all States within their Divisions and to the United Nations Group of Experts on Geographical Names;

2. *Recommends further* that the Divisions should promote the exchange of information among them and, for this purpose, should make available to the other divisions, as frequently as possible, the results of their work in the way deemed appropriate.

25. *Funding support of the United Nations Group of Experts on Geographical Names*

The Conference,

Confirming the requirement for the continued operations of the United Nations Group of Experts on Geographical Names,

Recommends that the Cartography Section of the Natural Resources and Energy Division of the Department of Technical Co-operation for Development of the United Nations Secretariat, on behalf of the Conference, should investigate the possibility of the provision of funds by the appropriate United Nations agency for the financing of the meetings of the Group of Experts.

26. *Vote of thanks*

The Conference,

1. *Expresses its gratitude* to the President of the Conference and the Chairmen of the Committee for the excellent way in which they conducted the meetings, and to the Editor-in-Chief and the editorial committees for their dedication;

2. *Expresses its appreciation* to the Government of Switzerland, through its Federal Office of Topography, for the hospitality extended to the participants;

3. *Expresses its thanks* to the outgoing Chairman of the United Nations Group of Experts on Geographical Names for the valuable work done by Professor J. Breu of Austria;

4. *Expresses its thanks* to the officers and staff of the United Nations for their hard and dedicated work.

DEVELOPMENTS IN CANADIAN TOPONYMY

1977-1982

Jean-Paul Drolet*

CANADIAN PERMANENT COMMITTEE ON GEOGRAPHICAL NAMES

The Canadian Permanent Committee on Geographical Names was established in 1897 to standardize geographical names in Canada and to advise federal departments and agencies on geographical names and their spelling, use, origin and map application. The committee has also developed a number of policies, principles and procedures pertaining to the linguistic and cartographic treatment of names and generic terminology.

COMMITTEE MEMBERSHIP

The Canadian Permanent Committee on Geographical Names now has a membership of 20. Each of the ten provinces has a member. Eight of the remaining members represent federal departments involved in surveying, mapping, translation and archives. The remaining two members are the chairpersons of two of the advisory committees reporting to the CPCGN.

MEETINGS

The CPCGN meets in plenary session once each year. Since 1977 its meetings have been held in Banff (Alberta), Ottawa, Victoria (British Columbia), St. John's (Newfoundland) and Thunder Bay (Ontario). The CPCGN has also organized national seminars on toponymy research, automation, language treatment of names and gazetteer production. Workshops have been held as well on urban community names and on native nomenclature.

ADVISORY COMMITTEES

The CPCGN has four advisory committees:

The *Advisory Committee on Undersea Feature Names*, under the direction of the Dominion Hydrographer, Stephen MacPhee, has continued to be active in the processing of new names for undersea features, in defining undersea feature terminology and in devising principles and procedures for the identification of phenomena on the ocean floor. The secretary of the committee, Mrs. Thérèse Jolicoeur, has compiled a provisional gazetteer of nearly 3500 names of features on the seabed in Canadian waters or on the ocean floor in areas of interest to Canada.

The *Advisory Committee on Glaciological and Alpine Nomenclature*, under the chairmanship of C.S.L. Ommanney, a glaciologist, has continued to address a number of problems relating to the naming and delineation of mountain and permanent ice features, and to the definition of terminology associated with such features.

The *Advisory Committee on Toponymy Research* was under the chairmanship of Henri Dorion (then President of the Commission de toponymie du Québec) until 1980, when he was appointed Delegate General for Quebec in Mexico. In the past two years the committee has been chaired by William B. Hamilton, Director of the Atlantic Institute of Education in Halifax, Nova Scotia, and author of *The Macmillan Book of Canadian Place Names* (1978). The committee has continued to encourage toponymic research as a facet of cultural heritage. It has promoted the compilation of an inventory of current research projects in Canadian toponymy and the collation of a bibliography of toponymic articles.

The *Advisory Committee on Names Outside Canada* was set up in 1980 to establish a policy on the treatment of names outside Canada for use on official federal maps. The committee has recommended the recognition of country names and names common to two or more sovereign states in their traditional English and French forms. On the other hand, it has proposed the use of donor country names for populated places (with traditional English and French forms in smaller type in brackets, as an option) and the acceptance of the forms of donor country names (specific plus generic) for physical and cultural features. A number of procedures have been established to collect the names in accordance with the proposed policy. In the future a selection of names for small scale mapping will be entered into the National Toponymic Data Base.

---

* Dr. Drolet is Senior Assistant Deputy Minister, International Minerals, Department of Energy, Mines and Resources. He has been Chairman of the Canadian Permanent Committee on Geographical Names since 1965.

POLICY DEVELOPMENT

Considerable time has been devoted by members of the CPCGN in the development of a practical policy for the language treatment of geographical names in Canada's two official languages, English and French. The use, on maps and in texts, of conventional language equivalents of names was traditionally acceptable. During the 1970s, several of the provincial names authorities and the federal mapping and charting agencies argued that the only names that should be used on maps and charts, should be those names (specifics plus generics) approved by the responsible naming authorities, which in Canada, are primarily the provinces. Such an approach is reflected in the *Canada Gazetteer Atlas* (1980), which has identical geographical nomenclature in both the English and French versions. Several persons have sought support for this approach by citing the United Nations resolution that each feature should have only a single name (Res. 4, Vol. 1, *Report of the Conference*, United Nations Conference on the Standardization of Geographical Names, Geneva, 4-22 September 1967, United Nations, New York, 1968). The same resolution, however, has the recommendation that forms of names in all official languages of a country should be recorded, with a clear indication to be given of equality or precedence of officially acknowledged names.

Authorities in Canada responsible for the promotion of the equality of English and French in federal communications have urged the retention of traditional variants of official names. A firm policy, therefore, remains, in 1982, unresolved.

PUBLICATIONS

With much of the financial resources and personnel involved in toponymy in the Surveys and Mapping Branch, Department of Energy, Mines and Resources being assigned to the computerization of the National Toponymic Data Base in the past five years, there has been a decrease in toponymic publishing activity at the federal level. No volumes of the toponymy study series have been published since the books on Prince Edward Island (1973) and New Brunswick (1975). However, new volumes of the *Gazetteer of Canada* series have been produced using the latest techniques in computerized photocomposition and laser printing. These volumes were for the Northwest Territories (1980), Yukon Territory (1981), and Manitoba (1981). As well as being published in hard copy format, these gazetteers have also been made available on microfiche.

CANOMA, an information bulletin on news and views of Canadian toponymy, is compiled by the CPCGN Secretariat, and is published twice a year for the CPCGN by the Surveys and Mapping Branch. Among papers in recent numbers have been one on a series of resolutions developed by the Commission de toponymie du Québec for the writing of Amerindian place names, an article on the legal implications of geographical naming, and an English version of the selection criteria for naming geographical features in Quebec. Sample copies may be obtained from the Secretariat.

In 1978 the CPCGN published the papers it had presented at the Third UN Conference in Athens in 1977. Included with the papers were the resolutions passed by the conference.

DECISIONS

In the 1972-1975 period decisions on geographical names in Canada were being made at the rate of 25 000 new names and changes a year. This prompted the prediction that Canada would have approximately one million official names by the end of the century.[1] This projection would appear now to be over optimistic, with new decisions having dropped to an annual rate of approximately 15 000. This reduction is largely due to fewer new names being reported, as the provision of personnel and funds for toponymic field work has decreased, especially in the province of Ontario.

It is estimated that about 350 000 approved names are now in the national automated data base. At the present rate that new names are being reported or assigned to unnamed features that number should double by the end of the century.

The following is a brief list of the more significant decisions on names since 1977:

Mount Manzo Nagano in British Columbia, in honour of the first settler of Japanese extraction in Canada (1877).

Commonwealth Peak in Alberta to commemorate the XI Commonwealth Games in Edmonton, 1978.

Mount Michener in Alberta in honour of Roland Michener, Governor General of Canada, 1967-1974.

J.E.H. MacDonald Lake and *A.Y. Jackson Lake* in Ontario, for two illustrious painters associated with the Group of Seven, a group renowned in the first half of this century for its techniques and approach to painting vivid scenes of the cultural landscape and wilderness of Canada.

Mount Coady in Nova Scotia for Dr. Moses Coady, a distinguished promoter of cooperative projects and organizer of adult education programmes in the Maritime Provinces during and after the depression years of the 1930s.

Mount Terry Fox in British Columbia for the young one-legged runner who, through his Marathon of Hope in 1981, raised millions of dollars for cancer research, and who succumbed to cancer after a heroic battle.

---

1 CANOMA, Vol. 3, No. 1, July 1977, p. 2.

The restoration of the name *Castle Mountain* in Alberta and the assignment of *Eisenhower Peak* to its most prominent point. In 1946 the mountain had been officially named Mount Eisenhower, but considerable local and national pressure persuaded the authorities to restore the name given in 1858 by James Hector of the Palliser Expedition.

DEVELOPMENTS IN THE TREATMENT OF UNDERSEA FEATURE NAMES IN CANADA

1977-1982

Stephen B. MacPhee*

Canada's Advisory Committee on Undersea Feature Names is chaired by the Dominion Hydrographer. Its members include representation from the Department of National Defence, the Department of Indian and Northern Affairs, the Geological Survey, the Department of Energy, Mines and Resources, the Department of Fisheries and Oceans and the Secretariat of the Canadian Permanent Committee on Geographical Names (CPCGN). The advisory committee meets at least twice a year, usually in Ottawa. In 1981 a meeting was held in Dartmouth, Nova Scotia to permit participation by marine scientists from the Bedford Institute of Oceanography and members of the CPCGN residing in the Atlantic Provinces. Similarly, one of the advisory committee's meetings was held this year in Sidney, British Columbia, to allow participation by marine scientists at the Pacific Institute of Ocean Sciences and by the British Columbia member of the CPCGN.

The advisory committee has played an active role since the Third UN Conference in 1977 in attaining an internationally acceptable single list of undersea generic terms and definitions. The respective undersea name working groups of the UN and of the IHO reached agreement on the guidelines, the name proposal form and the list of terms and definitions in 1979.

The advisory committee deals with approximately 50 new names for undersea features a year, with 379 new names having been submitted to the chairman of the CPCGN for approval between 1977 and 1982.

It is anticipated that there will be increased scientific and economic activity on the ocean floor adjacent to Canada, with the advisory committee more frequently being called upon to endorse new names and consider the appropriateness of new terminology for ocean floor features for which present terminology is inadequate. The advisory committee avoids changing established terminology, but discourages the extension of inappropriate terms to newly named features. It has been cautious about approving new names until it is authenticated that the proposed terminology is appropriate. The whole philosophy of undersea feature naming and feature identification is being critically examined by the advisory committee.

An important development since 1979 has been the production of the Gazetteer of Undersea Feature Names. The gazetteer has approximately 3,500 names for features submerged at low water, and also includes names outside territorial waters but considered to be in Canada's areas of interest. Each name is accompanied by detail on the type of feature, geographical coordinates and the relevant map or marine chart. For subsequent editions, it is anticipated that detail on the origin and use of each name and on additional descriptive notes on the size and relative location of each feature will be included.

---

* Mr. MacPhee is Dominion Hydrographer of Canada and Director General of the Canadian Hydrographic Service, Ocean Sciences and Surveys Sector, Fisheries and Oceans Canada.

THE TREATMENT OF GEOGRAPHICAL NAMES OUTSIDE CANADA FOR OFFICIAL CANADIAN USE

Alan Rayburn*

ADVISORY COMMITTEE

In 1979 the Canadian Permanent Committee on Geographical Names set up the Advisory Committee on Names Outside Canada for Official Canadian Use. The chairman of the CPCGN, Dr. Jean-Paul Drolet, agreed to chair the initial meeting of the advisory committee. Membership on the advisory committee was drawn from federal departments concerned with external affairs, defence, translation and mapping, and from the Commission de toponymie du Québec.

BACKGROUND

The CPCGN has had a long standing principle on the treatment of foreign names:

"Geographical names in foreign countries should be rendered in forms adopted by each country except where there are recognized English or French equivalents established by appropriate international authorities".

Because if its vagueness this principle has been variously interpreted, leading to considerable inconsistency from document to document and from map to map.

Various federal agencies have entered into agreements at the international level for the treatment of names in foreign countries. The International Civil Aviation Organization (ICAO) recommended that "the names of places and of geographical features in countries which officially use varieties of the roman alphabet shall be accepted in their official spelling, including the accents and diacritical marks used in the respective alphabets".[1] ICAO also recommends that producing agencies make their own transliterations where romanized names have not been officially adopted.

For the International Map of the World (IMW) Series the following standards have been adopted:

(a) Countries producing IMW sheets of their own territory shall use geographical names standardized by their own national names authority.

(b) Countries producing IMW sheets covering or including territory of another country shall use in such territory the names standardized by that other country. If the writing systems of the countries are the same, the map-producing country shall use the names without modification. Names standardized in non-roman writing shall be converted into roman letters by systems agreed upon by the country standardizing the names and the country or countries producing or collaborating in the production of IMW sheets.

(c) Names of international features shall be in accordance with the usage of the producing country.

(d) Other names, such as conventional, alternative, former or variant names may be added in parentheses at the discretion of the producing country.

(e) The above general principles may be supplemented in accordance with decisions that may be taken by the Economic and Social Council or by appropriate bodies set up by the Council on the question of standardization of geographical names.

(f) When the producing country considers it necessary, it may give in the margin:

(i) A glossary of the principal generic terms occurring on the sheet, particularly when they are abbreviated, with a translation into one of the official languages of the United Nations;

(ii) An indication of the pronunciation of names either in the language of the producing country, or by means of the system of the International Phonetic Association.[2]

---

* Mr. Rayburn is the Executive Secretary of the Canadian Permanent Committee on Geographical Names.

1 International Standards and Recommended Practices, Aeronautical Charts, Annex 4, ICAO, 7th ed., April 1978, p. 12.

2 UN Technical Conference of the International Map of the World on the Millionth Scale, Vol. 2, Specifications, Bonn, 1962, pp. 16, 17.

The trend, therefore, in recent years has been to acknowledge the geographical names decided upon by each donor country, those names described by Henri Dorion in his paper on exonyms presented in Athens in 1977 as "noms originaux".[3]

The question came to a head in Canada when consideration was being given by the Surveys and Mapping Branch, Department of Energy, Mines and Resources to the production of new editions of a map of the world and a map of the Northern Hemisphere. Traditionally, the cartographers translated names liberally for these maps, and used English and French generic terminology for maps being produced in those respective languages. To adapt to the new trend in the treatment of names in other countries it became imperative to devise a policy applicable to these maps and for all federal maps and documents produced for use in Canada.

In 1979 two contractors reviewed the names used on the Surveys and Mapping Branch's international maps and examined a number of international atlases. They found numerous discrepancies and inconsistencies on both the Canadian maps and in the international atlases. They recommended the adoption of donor country names with conventional exonyms listed parenthetically, if considered necessary. They recognized, however, the difficulty in determining donor country names, if such countries had not standardized their names or approved their names in non-roman scripts.

ADOPTION OF A POLICY

In 1980 the Advisory Committee on Names Outside Canada provisionally adopted the following policy:

1. *Names of sovereign states*

   a) to be rendered in English and French forms as provided by Canada's External Affairs Department to the Secretariat of the Canadian Permanent Committee on Geographical Names.

2. *Populated places in countries outside Canada*

   a) to be rendered according to decisions of the names authority in each state, following recognized romanization systems;

   b) to have their traditional English and/or French exonyms indicated in brackets in text after the national form, or in smaller type in brackets on maps, as an option, if the names are deemed to be necessary to identify the places (e.g., *Canton* to accompany *Guangzhou*).

3. *Names of other features within sovereign states*

   a) to be rendered according to decisions in published gazetteers of the names authority in each state as published in romanized form;

   b) if no national gazetteer exists to be determined through consultation of recent atlases and maps produced by each state;

   c) if no recent national gazetteers, atlases or maps are available to be determined by the CPCGN Secretariat through consultation of other sources deemed to reflect forms acceptable to each national authority concerned.

4. *Names of features adjacent or common to two or more sovereign states*

   a) to be rendered in both English and French if the map or document is designed for both English and French audiences (e.g., English Channel and La Manche);

   b) to be rendered in English only if the map or document is designed for English readers only (e.g., Red Sea only);

   c) to be rendered in French only if the map or document is designed for French readers only (e.g. Mer Rouge only).

A number of procedures have been devised to implement the policy. In regard to the names of sovereign states Canada's Department of External Affairs is asked periodically to verify that the list is correct and up-to-date. As for the names of populated places and physical and cultural features recommendations have been made for the coding of the 4 400 names shown on three Surveys and Mapping Branch maps depicting areas outside Canada so that the names could be entered into the national toponymic data base.

The adoption of the policy has been considered at the 1980 and 1981 annual meetings of the CPCGN, with some members requesting further time to evaluate the full implications of the policy before giving it full approval.

IMPLEMENTATION OF THE POLICY

In 1980 the Canadian Hydrographic Service issued a cartographic standing order on international geographic nomenclature. The brief instruction on foreign names is as follows:

1. On Canadian Hydrographic Service charts and other publications of foreign coasts, there shall be no translation of geographic names, including the generic part of names, into either English or French

---

3 Le problème didactique de la réduction des exonymes, Third UN Conference on the Standardization of Geographical Names, Vol. 2, Technical Papers, 1981, pp. 249, 250.

language equivalents. All geographic names on foreign coasts, including the names of countries and their overseas territories, shall be shown in the following manner:

(i) Where the Roman alphabet is officially used by the country having sovereignty, geographic names shall be in exact agreement with the usage of that country.

EXAMPLES

United States of America*
Grønland
Danmark
Rio Amazonas
Kap Farvel
Lisboa

* With the international boundary symbol this shall be abbreviated to United States. This form may also be used in other applications where space is at a premium.

(ii) Where the country having sovereignty employs a script other than the Roman alphabet, geographic names shall be shown in their equivalent romanization. This romanization shall be either that shown on the most authoritative sources of the country having sovereignty (e.g. the latest edition of maps and charts published by that country) or, where no Roman equivalent is shown on these sources, by applying the international systems for romanization approved by the United Nations.

EXAMPLES

Soyuz Sovetskikh Sotsialisticheskikh Respublik
Athínai

(iii) Where it is considered that the name of a country or its overseas territories shown in the national form may create ambiguity as to its identity, the name may also be shown in a subordinate manner in the conventional English and French forms.

EXAMPLES

Shqipëria
(Albania/Albanie)
Miṣr
(Egypt/Égypte)

(iv) All accents and/or diacritical marks required shall be retained, both on upper and lower case letters.

EXAMPLES

Île Saint-Pierre
São Paulo
Köln
Harøyfjorder
Tōkyō Wan
Ísland

2. For continental land masses and for international waters, geographic names be shown in the conventional English and French forms.

EXAMPLES

North America and/et Amérique du Nord
English Channel and/et La Manche
Bay of Biscay and/et Golfe de Gascogne
Caribbean Sea and/et Mer des Antilles
Mediterranean Sea and/et Mer Méditerranée

3. International geographic nomenclature shall be supplied in the same manner as that for national nomenclature. All queries and cases of doubt are to be referred to the Nomenclature Section for verification through the Canadian Permanent Committee on Geographical Names.

Essentially the standing order of the Canadian Hydrographic Service is in concurrence with the provisional policy of the CPCGN, with the one basic exception that national forms of names of countries are to be given precedence over conventional English and French forms. The CHS believes such treatment will be more in keeping with international hydrographic and oceanographic practice.

In the Surveys and Mapping Branch the computerization of the international names will be undertaken upon completion of the automation of the national (i.e. domestic) toponymic data base in late 1982. Once this data base of 4 400 foreign names is constructed, the CPCGN will have a consistent source of information for other federal departments and agencies to use in referring to the correct spelling and form of the names of countries, populated places and physical and cultural features outside Canada.

AUTOMATION OF THE NATIONAL TOPONYMIC DATA BASE

1977 TO 1982

M.R. Munro*

At the Third United Nations Conference on the Standardization of Geographical Names held in 1977, delegates were informed that the Surveys and Mapping Branch, Department of Energy, Mines and Resources, Canada, had begun to investigate how best to automate the geographical names data used in Surveys and Mapping Branch products. This process has led to a significant number of developments as outlined below.

DECISION TO AUTOMATE

The methods for the handling of geographical names by the Surveys and Mapping Branch for its own maps and publications, for other mapping agencies and for other users, were examined.

It was found that with large amounts of clerical manpower required for the storage, retrieval and updating of these records, especially in a time of severe restrictions on manpower usage, an alternative was needed.

Storage space in itself was an identifiable problem in terms of the volume of records, filing cabinets and floor space.

Gazetteers of the *Gazetteer of Canada* series and their Supplements were produced in the 1970's by sending the card records to typesetting companies. Not only did this involve a large amount of clerical work, but the security of the records was threatened. If they were lost or damaged, years of work would be required to replace them. Interestingly, these service companies used computers to input the names data.

Having looked at the existing methods for the handling of the information in this toponymic data base maintained by the Secretariat of the Canadian Permanent Committee on Geographical Names and assessing the liabilities of those methods, it was felt that automation was well-suited to cope with many of these problems. The records were already in a form that could be easily adapted to a computer; clerical manpower requirements for updating, retrieval and storage could be greatly reduced; storage space would be maximized; security could be ensured; and the ability to better meet user needs for maps, publications and lists, were all points favouring automation.

AUTOMATION

Having looked into the existing methods for the handling of toponymic information and having decided that automation was the most practical way of meeting the Branch's needs, the next step was to evaluate *how* to go about automating.

An evaluation of the basic toponymic needs of the Surveys and Mapping Branch was made in-house in 1977, after which a consulting firm was contracted to recommend how best to apply computer technology. The consultant recommended a dedicated mini-computer with custom designed software, but since there were a number of good, reasonably inexpensive commercial software packages on the market, some of these were looked at. One of these, DATABOSS/2 and a RSTS/E operating system was selected because it could operate on a Branch PDP 11/45 mini-computer, because it could be easily adapted to the Branch's needs with a minimum of programming, because it operates in the basic-plus programming language and because word-processing functions can be performed on it.

DATABOSS/2 is essentially a single-file system with a maximum record length of 512 character-spaces, but this was found to be inadequate for the needs of the Branch and the single file was then divided into seven files. Rather than discussing each of these files, their fields of information and their respective character-space lengths, a brief overview of the information contained in the automated data base and how it can be used is given.[1]

---

* Mr. M.R. Munro is Head of the Toponymy Section, Surveys and Mapping Branch, Department of Energy, Mines and Resources.

1 Thompson, John J.S. *Automation of The National Toponymic Data Base*, CANOMA, Vol. 6 No. 1, pp. 7-11, Surveys and Mapping Branch, Department of Energy, Mines and Resources, Ottawa, Canada, 1980.

a) Each entry shows the following information where applicable:

1. Feature name - each name is assigned a unique 5-letter key for accessing information from other files.

2. Generic - each name's generic is identified by a four digit number code.

3. Province or Territory - a two digit code is used to identify the province or territory in which the named feature is located, (undersea features are also assigned a separate "province" code in order to identify that they are in waters within areas of Canada's interest).

4. Decision date and status - each name is assigned a status code. (e.g. a name with a A1 status is a currently approved name, while a name with a B4 status is a name formerly approved but is not approved at present, having been replaced by another name), and the actual decision date, (e.g. indicating the latest ruling on the status of a name).

5. Location - the location of a named feature is indicated by a "province" code, by latitude, by longitude, by cadastral information (e.g. county, township or section) and by a location narrative (e.g. "30 km. west of Kentville").

6. Map - the occurrence of geographical names on federally - produced maps or charts is indicated, (e.g. 105H14, a series number of map of the National Topographic System).

7. Origin - any information available on a name's origin and meaning is entered in a narrative format.

8. Cross-Reference - any cross-referenced or variant name is included.

b) A variety of uses can be made of the system.

Data entry can be performed by use of a custom-designed program which stores this new information on temporary files. Once approved for entry into the master file, another custom-designed program, the "bulk entry program" merges the information stored in the temporary files into the master file.

Information in the master file or on a temporary file can be changed, deleted or displayed by authorized operators.

A "report generator" program designed in-house allows an operator to obtain specified lists (e.g., all names in Nova Scotia beginning with the letter "B"; or, all approved names on a specified map sheet; or, all names within a quadrant defined by latitude and longitude).

c) Publishing of the data base (e.g. gazetteers) no longer requires clerical staff to remove cards from file drawers to be sent to photo-typesetting companies. Instead, formatted magnetic tapes can be sent for use by automated typesetting machines or laser printers. This is more efficient, less costly, a better use of manpower and safer since invaluable records do not have to leave the premises.

d) Security of the records has been greatly enhanced not only because the originals do not have to be sent off the premises for printing purposes, but because they are in a computer which denies access to anyone without the authorized passwords, thus preventing vandalism or human error. Even if vandalism, a natural catastrophe (i.e. fire, earthquake, etc.) or human error were to destroy the computer and the data base, a back-up system is maintained elsewhere.

e) The Cartography and Toponymy Division of the Surveys and Mapping Branch is now using with the RSTS/E operating system, the DEC ED2 word processing function.

The system is still operating with the same software package and custom programming based on the original feasibility study. However, after more than two years of use, the system underwent a post-implementation evaluation in 1981.

The post-implementation study, conducted by contract has made the following recommendations:

- that the data base be restructured into 13 "province" files (i.e. one file for each of the 10 provinces, one file for each of the 2 territories and one file for undersea features within areas of Canada's interest);

- that via a video terminal, all information in the seven files of the data base for any individual record can be accessed, portrayed, changed or deleted as a single unit;

- that a program be written specifically for the production of names lists for new or revision mapping (i.e. a single one-line command to generate a list of the names to be shown on a particular map). The production of these lists is a highly important use of the NTDB and such a program would facilitate their production;

- that a program be written specifically for the production of formatted gazetteer reports (printouts) and formatted gazetteer magnetic tapes for printing purposes;

- that a function be made available to authorized users with terminals to access the NTDB information through on-line computer communications.

HARDWARE

The NTDB is operated on a DEC PDP 11/45 computer with 128K words of memory, assisted by a TE/10 bpi tape drive, four RP06 disc drives (two have just recently been purchased) each with 176 Megabytes, two DZ-11 8-line multiplexors, one DC-11 communications interface (dial-up), one HP 2631A high-speed printer, one letter-quality printer (Multiwriter), one Volker-Craig 414 video display terminal and seven Volker-Craig 404 video display terminals.

CONTENT OF THE NTDB

There were an estimated 350 000 card records to be entered into the automated NTDB, of which over 90% have now been entered. This loading should be completed early in the fall of 1982.

Since there are expected to be approximately 25 000 new records to be added each year, (the average space allotment per record is 800 character spaces for data items and 100 character spaces for management information), the disc storage has been increased to accommodate 600 000 toponymic records, (e.g. 540 million character spaces).

CONCLUSIONS

The automated NTDB, when fully operational, will have taken almost five years to completely design, program and load from the date of the first feasibility study. It will provide a wide range of services to the Branch, other federal departments and to other users. Many of these services are now in use but in addition to those already discussed, the NTDB is going to play an important role in the computer assisted cartography of the future and in interfaces with other computer facilities in the many disciplines using geographical names.

It should be noted that apart from it being an effective way of keeping large amounts of data, thus reducing person-year requirements and associated costs to a minimum, and providing a quick way of responding to enquiries, the NTDB is a very "practical" data base. It is used in the production milieu, and can provide easy-to-understand material for clerks, researchers and academics alike, and does not deal with subjective material (i.e. some administrative data bases rely heavily on the information provided by individuals who may or inadvertently, may not give accurate data), but rather with a controlled and factual set of data reflecting a long-established, conventional, manually maintained data base.

The next report about the automated National Toponymic Data Base to be presented at the 1987 Conference, will show the effectiveness of this system in terms of its role in the rapidly developing computer technology being applied to cartography.

GAZETTEER OF CANADA SERIES

M.R. Munro*

The Surveys and Mapping Branch, Department of Energy, Mines and Resources, produces the *Gazetteer of Canada* series on behalf of the Canadian Permanent Committee on Geographical Names. This series consists of separate volumes for nine of Canada's ten provinces and its two territories. The province of Quebec produced its own gazetteer in 1969 and published another edition in 1978.

The *Gazetteer of Canada* series has been published since 1972 with the introduction, fold-out maps and any other explanatory material in both official languages, English and French. Each geographical name in these gazetteers appears in the language in which it is approved.

Since the Third United Nations Conference in 1977, the *Gazetteer of Canada* series has undergone some significant changes. As a result of data base automation and rapid advances in printing technology, production of this series can now be made more rapid and cost-effective.

Prior to the automation of the National Toponymic Data Base the only update between consecutive editions of each volume had been through the means of annual cumulative supplements from 1973 to 1977. In the latter year, high labour and printing costs of the supplements led to their curtailment. With automation, it is now possible to produce gazetteers virtually on demand, once the initial edition of a particular volume has been printed. Although this initial edition is still labour-intensive to produce, since details for each name and associated information have to be verified for correct spelling and application, subsequent updates and editions will require minimal work.

Since 1977, the following volumes of the *Gazetteer of Canada* series have been produced.

Jurisdiction	Edition	Type	Year
Nova Scotia	2nd	paper	1977
Northwest Territories	1st	paper and microfiche	1980
Northwest Territories	1st (1980)	microfiche update	1981
Northwest Territories	1st (1980)	paper reprint	1981
British Columbia	2nd (1966)	microfiche reprint	1981
Alberta	2nd (1974)	paper reprint	1981
Yukon Territory	4th	paper and microfiche	1981
Manitoba	3rd	paper and microfiche	1981
Ontario	2nd (1974)	microfiche reprint	1982

Since there will be increased computer communications between the various jurisdictions in Canada in the near future, the concept of the Gazetteer of Canada series may be radically changed. At a seminar held in Ottawa in June dealing with the future of this series, a number of recommendations were made and they will be put before the annual meeting of the Canadian Permanent Committee on Geographical Names in October for approval. Any changes will be reported at the next United Nations Group of Experts meeting.

---

* Mr. M.R. Munro is Head of the Toponymy Section, Surveys and Mapping Branch, Department of Energy, Mines and Resources.

QUEBEC LEGISLATION ON TOPONYMY

(Quotation from the Charter of the French language)

1977, c.5
CHARTER OF THE FRENCH LANGUAGE

Assented to 26 August 1977

CHAPTER III

THE COMMISSION DE TOPONYMIE

Commission established

122. A Commission de toponymie is established at the Office de la langue française and is incorporated into it for administrative purposes.

Composition

123. The Commission is composed of seven persons appointed by the Government, at least four of whom, including the chairman and secretary, are members of the permanent staff of the Office. The Government shall fix the remuneration and indemnities of the non-permanent members of the Commission.

Competence

124. The Commission has competence to establish the criteria of selection and rules of spelling of all place names and to make the final decision on the assignment of names to places not already named and to approve any change of place names.

Duties

125. The Commission shall:

a) establish the standards and rules of spelling to be followed in place names;

b) catalogue and preserve place names;

c) establish and standardize geographical terminology, in cooperation with the Office;

d) officialize place names;

e) publicize the official geographical nomenclature of Québec;

f) advise the Government on any question submitted by it to the Commission relating to toponymy.

Powers

126. The Commission may:

a) advise the Government and other agencies of the civil administration on any question relating to toponymy;

b) make regulations on the criteria of selection of place names, on the rules of spelling to be followed in the matter of toponymy and on the method to be followed in naming places and approving the names given them;

c) in unorganized territories, name geographical places or change their names;

d) with the consent of the agency of the civil administration having concurrent jurisdiction over the place name, determine or change the name of any place in an organized territory.

Regulations

The regulations of the Commission shall be submitted to the requirements of section 94 as if they were regulations of the Office.

Publication

127. The names approved by the Commission during the year must be published at least once a year in the *Gazette officielle du Québec*.

Use of names obligatory

128. Upon the publication in the *Gazette officiel du Québec* of the names chosen or approved by the Commission, the use of such names becomes obligatory in texts and documents of the civil administration and the semipublic agencies, in traffic signs, in public signs and posters and in teaching manuals and educational and research works published in Québec and approved by the Ministre de l'éducation.

THE MANDATE OF THE COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC

François Beaudin*

INTRODUCTION

The Act does not limit the definition of the term "place names". For this reason, all names in Quebec, whether they designate location (hamlets, named spaces [lieux-dits], sites and so on), linear features (streets, roads and other travel routes) or spatial features (regions, townships, municipalities, territorial divisions, lakes, rivers, mountains, islands and so on), whatever their size, come under the jurisdiction of the Commission de toponymie.

1.1 *THE OBJECTIVE*

This was stipulated in section 122 of the *Charter of the French language*, assented to on August 26, 1977. A chapter of the *Charter* (sections 122 to 128) refers to the Commission de toponymie. This is Chapter III of Title II, entitled *The Office de la langue française and francisation*, itself a clear indication of the direction which Commission work is to take.

As the preamble [in English] to the *Charter* states:

"... the Assemblée Nationale du Québec recognizes that Québecers wish to see the quality and influence of the French language assured, and is resolved therefore to make of French the language of Government and the Law, as well as the normal and everyday language of work, instruction, communication, commerce and business;" and "intends in this pursuit to deal fairly and openly with the ethnic minorities," while recognizing "the right of the Amerindians and the Inuit of Québec, the first inhabitants of this land, to preserve and develop their original language and culture."

Place names are an integral part of language. They and names of persons are the subject matter of onomastic study. It was therefore quite normal that the *Charter of the French language* should include provisions on toponymy.

1.2 *GENERAL AUTHORITY OF THE COMMISSION*

The general authority of the Commission de toponymie in the area of place names varies in its application, depending on whether natural geographical features or administrative geographical features are involved, at least in regard to certain steps in the procedure for assigning a name to a place.

Natural features are those which together comprise physical geography, such as mountains, lakes, rivers and so forth. Administrative features, on the other hand, are those whose functions and boundaries are determined as a result of an *ad hoc* decision of the agency having jurisdiction. These normally also include man-made objects, such as dams and bridges.

For both natural and administrative features, the Commission must "establish the standards and rules of spelling to be followed in place names" (section 125a); "catalogue and preserve place names" (section 125b); "establish and standardize geographical terminology in cooperation with the Office" (section 125c); and "publicize the official geographical nomenclature of Québec" (section 125e).

1.3 *THE VARIOUS FORMS OF AUTHORITY OVER TOPONYMIC DESIGNATION*

However, distinctions must be made in discussing the naming of places, the official designation of those names, their publication and the impact of publication.

1.3.1 *Authority of the assemblée nationale*

All power to designate official place names rests at the outset with the Assemblée nationale [the legislative assembly of Quebec]. Thus it could decide to reserve this power in certain cases or on a general basis, or simply to exercise it directly (for example, in the *Territorial Division Act*). However, this is the exception. In practice, the Assemblée nationale has exercised its authority directly in certain cases and delegated it on a general basis to the Commission de toponymie under the *Charter of the French language*.

1.3.2 *Jurisdictions outside the Commission*

---

* Paper by Mr. François Beaudin, Chairman, Commission de toponymie du Québec.

A look at a number of administrative entities will show how, depending on the entity, the authority to assign names is allocated and the particular method of official publication has been provided by a special legal document. The list given below is indicative only and is not exhaustive. The Commission will have such a list drawn up during the 1981-1982 fiscal year.

For all of these cases of administrative entities and other similar ones, official assignment of names comes under a jurisdiction outside the Commission de toponymie.

This does not mean, however, that the Commission de toponymie does not have authority in this area. It has the prerogative of giving its opinion. Indeed, "The Commission shall advise the Government on any question submitted by it to the Commission relating to toponymy" (section 125f) and "may advise the Government and other agencies of the civil administration on any question relating to toponymy" (section 126a). There is even a case where an agency (the Commission de la représentation électorale [electoral representation board]) is required to obtain the opinion of the Commission de toponymie before assigning a name to an electoral division (SQ 1977, c 57, s 5).

The name is then officially published in the manner provided by the legal document: either in specific legislation or in the *Gazette officielle*, at the request of an administrative authority other than the Commission de toponymie.

1.3.3 *Shared or concurrent jurisdiction*

There is a second kind of situation created by the legal document in the *Charter of the French language:* this is shared or concurrent jurisdiction.

In fact, in an organized territory, that is (under municipal law), in the territory of a municipality governed by a municipal corporation constituted under a charter, the *Cities and Towns Act*, the *Municipal Code* or any other statute, the Commission may, "with the consent of the agency of the civil administration having concurrent jurisdiction over the place name, determine or change the name of any place" (section 126d).

What has the legal document given municipal corporations jurisdiction over?

- Under the *Cities and Towns Act*, the councils of municipal corporations "may make by-laws: ... 7(a) To change the names of streets, lanes or public places; to give names to those which have none, saving, in such case, the right of the council to proceed by resolution or by by-law, at its option" (section 429).

- Under the *Municipal Code*, "every town or village corporation may make, amend or repeal by-laws ...

  5. to cause the houses and lots situated on the roads in the municipality to be numbered, to give names to the streets and roads, and to alter the same" (art 417).

The Commission must therefore designate official names for streets, lanes and public places, but it must always come to an agreement with the municipal government concerned. The same applies for changes to the names of such features already in existence. While the power to designate names of streets, lanes and public places is vested in an authority other than the Commission de toponymie (the municipal corporation), that authority must have the names of these features approved by the Commission (within the meaning of section 125d of the *Charter of the French language*). The Commission must then apply the "regulations on the criteria of selection of place names, on the rules of spelling to be followed in the matter of toponymy and on the method to be followed in naming places and approving the names given them" which it has adopted under section 126b of the *Charter*. Where there is a difference of opinion, however, the Commission is not able to give official status to the names submitted by the municipal government.

Official publication of the names of these places, within the meaning of the *Charter of the French language*, is done by the Commission through their appearance in the *Gazette officielle*.

1.3.4 *Exclusive jurisdiction of the Commission*

In accordance with the usual design of legislation, a general statute is not intended to amend any specific previous statute unless it expressly stipulates that it applies, "notwithstanding any provision of any other general or specific statute", or unless it expressly amends those statutes by referring to them for that purpose in its provisions.

Similarly, a specific statute coming after a general statute and relating to the same area restricts the application of the general statute.

The *Charter of the French language* is, in fact, a general statute.

Therefore:

- any power to designate place names expres y delegated by an act of the Assemblée nationa - assented to before the *Charter* - to an authority other than the Commission de toponymie (government, department or agency of the central or other civil administration), which has not been withdrawn or amended by the *Charter*, remains in force;

- any power to designate place names expressly delegated by an act of the Assemblée nationale - assented to after the *Charter* - to an authority other than the Commission de toponymie (government, department or agency of the central or other civil administration) reduces the exclusive jurisdiction

of the Commission de toponymie over the kind or kinds of place names determined under that statute.

Accordingly, any power to designate place names given to the Commission de toponymie by the *Charter* and not since granted to other authorities by the Assemblée nationale belongs solely to the Commission de toponymie as its exclusive jurisdiction.

This exclusive name-designating power is vested with the Commission de toponymie:

- under section 126c, which states that the Commission "may, in unorganized territories, name geographical places or change their names;"
- where it concerns a place name over which a civil administrative agency does not have concurrent authority in an organized area (section 126d); for example, a lake in a municipality;
- where no special statute has diminished its general power "to make the final decision on the assignment of names to places not already named and to approve any change of place names" (section 124).

In this case, the official publication of these names is ensured by the Commission de toponymie "at least once a year in the *Gazette officielle du Québec*" (section 127).

1.4 *TOPONYMIC JURISDICTION CONCERNING NATURAL FEATURES*

There is still the case of natural geographical features. The procedure governing them is very simple. It is exactly the same as for the first case involving administrative features: the Commission has exclusive jurisdiction.

1.5 *OFFICIAL TOPONYMIC NOMENCLATURE*

1.5.1 *Publication*

The Commission has another duty, to "publicize the official geographical nomenclature of Québec" (section 125e).

This mandate is very broad, since section 127 of the *Charter* has already stipulated that "The names approved by the Commission during the year must be published at least once a year in the *Gazette officielle du Québec*"; we must therefore assume (unless we think the legal document has repeated the same thing only a few sections apart in the same chapter of the same statute) that the Commission is required to publicize all official geographical nomenclature: not just the place names that it has itself made official using the procedure provided by the *Charter*, but also those which the Assemblée nationale or other authorities delegated by it have made official.

When its new data processing system is in operation, the Commission will be able to prepare a complete catalogue of all official place names in Quebec and publish a list indicating the name of the authority which officialized each name and a reference to the instrument by which the official nature of the name was publizied.

In the meantime, this mandate enabled the Commission, during the recent electoral campaign for example, to publish in the newspapers the name of each electoral division, with the origin of the name. This occurred after the Commission de la représentation électorale officially published them in the *Gazette officielle du Québec* under section 32 of its statute.

1.5.2 *Control*

Section 128 of the *Charter* stipulates that "Upon the publication in the *Gazette officielle du Québec* of the names chosen or approved by the Commission, the use of such names becomes obligatory in texts and documents of the civil administration and the semipublic agencies, in traffic signs, in public signs and posters and in teaching manuals and educational and research works published in Québec and approved by the Ministre de l'éducation."

The Commission therefore has a control mandate, to ensure that official names are properly used by those obliged to use them under this section of the Act.

While currently this mandate is in practice applied in the specific areas of teaching materials and traffic signs, it is certain to increase in intensity in coming years.

Thus it is apparent that the Commission's authority applies to all place names in Québec, even if its jurisdiction is not the same for every one.

The agency therefore has considerable responsibility, especially for a territory like ours, where by no means all features have been named, and where, moreover, francization must be carried out with understanding, but without dispensing with any of the goals set by the government.

TOPONYMIC JURISDICTION OUTSIDE THE
COMMISSION DE TOPONYMIE

TYPE OF FEATURE	LEGISLATION	REFERENCE	DESIGNATIVE AUTHORITY	SEC	PUBLICATION METHOD	SEC
Electoral divisions	respecting electoral	SQ 1979, c 57	Commission de la représentation électoral du Québec	5	GOQ*	32
Judicial districts	Territorial Division Act	RSQ 1977, c D-11	Assemblée nationale	9	Act	
Registration divisions	Territorial Division Act	RSQ 1977, c D-11	Assemblée nationale	11	Act	
Cities and towns	Cities and Towns	RSQ 1977, c C-19	Government	2	GOQ* by MAM**	15.5
County municipalities	Territorial Division Act	RSQ 1977, c D-11	Assemblée nationale	12,16	Act	
	Municipal Code		Assemblée nationale	23	Act	
Local municipalities	Municipal Code		Government, Lieutenant Governor	35,47, and 48	GOQ*	
Territories	Territorial Division Act	RSQ 1977, c D-11	Assemblée nationale	13	Act	
Regional county municipalities	respecting land use planning and development	SQ 1979, c 51	Government	166	GOQ*	175
Regional health and social service councils	respecting health services and social services	RSQ 1977, c S-5	Government	14,15, 43,49, 51,52	GOQ*	
Toll autoroutes	Autoroutes Act	RSQ 1977	Office des autoroutes du Québec	28	GOQ*	
School municipalities	Education Act	RSQ 1977, c I-14	Government	36,40, 73,423	GOQ*	
Cree villages	respecting Cree villages	SQ 1978, c 78	Assemblée nationale	2 to 9	Act	
Northern villages	respecting northern villages and the Kativik Regional Government	SQ 1978	Government	13	GOQ* by MAM**	14.2

* Gazette officielle du Québec

** Municipal Affairs Department

ODONYMIC REGULATIONS

OF THE COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC

GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC, March 31, 1982, 114th year, No 15

[TRANSLATION]

Draft Regulation(s)

DRAFT REGULATION

Charter of the French language
(RSQ, c C-11)

Selection of place names and rules of spelling in toponymy

The Minister responsible for administering the Charter of the French language hereby gives notice, in accordance with section 94 of that Charter, that he will submit the attached regulations of the Commission de toponymie for approval by the government in 60 days or thereafter.

Any person having comments to make concerning these regulations is requested to convey them to the Minister by the end of this 60-day period.

CAMILLE LAURIN
Minister responsible for administering the Charter of the French language.

REGULATIONS ON THE CRITERIA OF SELECTION OF PLACE NAMES AND ON THE RULES OF SPELLING TO BE FOLLOWED IN THE MATTER OF TOPONYMY

Charter of the French language
(RSQ, c C-11, s 126, para b)

SECTION I
GENERAL PROVISIONS

1. In these regulations, unless the context indicates otherwise, the following meanings are intended:

Commission: the Commission de toponymie, constituted by section 122 of the Charter of the French language (RSQ, c C-11);

generic: the part of an odonym which identifies the general nature of a travel route;

odonym: place name designating a travel route;

specific: the part of an odonym which identifies a particular travel route.

SECTION II
CRITERIA OF SELECTION

2. An odonym cannot contain more than one generic.

3. The generic of an odonym must be in French only.

4. The specific of an odonym must be in French only, unless it is a proper name or a name taken from a toponym officialized by the Commission or fixed by legislation.

5. Only one odonym may be used to designate a travel route or, where applicable, each of its sections.

6. The name of a person in its complete or usual form may be considered only if the person in question has been dead for more than a year.

7. An odonym must not have the effect of advertising a trade mark or an industrial or commercial enterprise just because it has a close connection with it.

8. Where a designation is based on a numeral system, only the ordinal form may be used.

SECTION III
RULES OF SPELLING

9. Where an odonym includes a generic, the generic forms part of the odonym and must always appear with the specific, unless the particular form of the specific results in redundancy.

10. The generic, or its first element if it is a compound one, and the specific, or each of its elements

if it is a compound one, begins with a capital letter. However, articles and connecting particles begin with a small letter, unless they appear at the beginning of the odonym or form part of a surname.

11. The generic begins with a small letter when it comes between two elements of the specific. However, when a simple or compound cardinal point, including the word "centre", is placed immediately after the generic and is the final element of the odonym, the generic retains the capital letter.

12. Accents and other diacritic marks must always appear on both capital and small letters.

13. The specific is never linked to the generic by a hyphen.

14. Hyphens must be used between the elements of a specific. However, articles and connecting particles at the beginning of the specific are not followed by a hyphen.

15. The elements of a surname are never joined by a hyphen, unless they already contain one.

16. A cardinal point is not linked to an element of the specific by a hyphen unless it refers to the generic.

17. Where an ordinal or cardinal number forms part of the specific, it is written out in full, unless normal French usage requires the use of Arabic or Roman numerals.

SECTION IV
FINAL PROVISION

18. These regulations shall come into force on the day of their publication in the *Gazette officielle du Québec*, accompanied by a notice indicating the date of their approval by the government.

ODONYMY WITHIN A PROJECT OF SPECIFIC ACTION BY THE COMMISSION DE TOPONYMIE

Renaud Dugas*

THE CONTEXT

If geographical names reflect the history and culture of a community, they must be publicized and popularized in the common language in order to survive. One of the current tools on which we can rely to ensure this active manifestation of our cultural heritage is odonymy, the nomenclature of travel route names in general.

Besides dealing with this cultural concern, odonymy performs a function of place identification. The precision with which this identification is performed is a further indication of its quality.

Odonymy thus performs a dual task, and this makes it especially valuable. Since its importance cannot be neglected, this text describes the main stages of action recently begun in Quebec.

THE PROBLEM

In Quebec, odonymy concerns an initial activity that is truly general in nature. It consists of cataloguing and standardizing the names of travel routes prior to making them official, in accordance with rules of spelling and criteria of selection that are uniform for the province as a whole. Once this task has been accomplished, the officialization of odonyms makes their use obligatory for the departments and agencies of the government as soon as the odonymic decisions approved at the meeting of the commissioners have been published in the *Gazette officielle du Québec*.

The authority to assign names was vested entirely in the local municipalities until very recently. In 1977, with passage of the *Charter of the French language* by the Assemblée nationale du Québec, the legal framework for municipalities in the area of odonymy underwent a major change. This field of activity is no longer reserved exclusively for them under the *Municipal Code* and the *Cities and Towns Act* as it was before. The Commission de toponymie, created at that time, shares this jurisdiction with the municipalities. While municipalities still name the travel routes in their territories, the Commission de toponymie now has the power to officialize names in accordance with the rules and criteria it has set. This officialization is ordered only after the municipality and the Commission de toponymie have agreed on the selection and spelling of a name. In other words, the act of officialization depends on a sharing of jurisdiction and is the result of mutual agreement between the agencies concerned.

The division of name-assigning power among more than 1,500 local administrations and the lack of uniformity and consistency in adopting standards to govern this field have led to a number of shortcomings in odonymy. You would often see differences in the spelling of a name, depending on whether you are looking at a municipality's signs, information bulletins or maps. You had come to expect several names for the same travel route and different generic elements (street, boulevard, avenue, road, range and so on) not always agreeing for the same travel route. The varying degrees of interest shown by municipalities in odonymy and the general situation therefore called for overall action by the Commission de toponymie.

ACTION BY THE COMMISSION DE TOPONYMIE

Action by the Commission in odonymy is in the form of a specific project. In fact, it has consisted in contacting the 1 500 or so administrative entities in Quebec and, with their consent, officializing and registering to date some 80 000 odonyms. This activity comprises several objectives: cataloguing of all odonyms, standardizing them with respect to the criteria of selection and rules of spelling determined, making officialized odonyms obligatory and ensuring that they are properly used in the civil administration.

A few years of intense effort will be needed before the majority of local governments agree to make the necessary corrections in their odonymy. For example, a criterion of selection rejected at the municipal level calls for consultation that is sometimes very lengthy. The present size of the registry of odonyms and relations with so great a number of local authorities are important factors in the duration of

---

* Paper by Mr. Renaud Dugas, staff member of the Commission de toponymie du Québec.

the project.

The program makes a distinction between rural and urban odonymy. About 1 250 municipalities and other such entities are included in the first group and are being surveyed in the field. The initial phase is different in the urban environment, in that the information comes from existing odonymic records; observations on location are made only to check the correspondence between the use of a given generic element and the type of travel route referred to, or for example, to control sign quality. Processing, the second phase, involves the analysis and standardization of odonyms. Once the names have been approved by the Commission de toponymie, which then issues an opinion in their favour, the Commission makes them official after the municipality has accepted them.

The act of officialization establishes the agreement between the two parties and is completed by publication of the odonyms in the *Gazette officielle du Québec*. This publication of the odonyms gives them legal status; their use then becomes obligatory in the texts and documents of the civil administration and parapublic agencies, in traffic signs, in public signs and posters and in teaching manuals and educational and research works published in Quebec and approved by the Minister of Education (*Charter of the French language*, section 128).

EVALUATION

The project initially affected the least occupied regions of Quebec (see annex). By the first quarter of 1982, the number of interventions in municipalities had passed the 1 000 mark, while the number of odonyms officialized was 8 500, or 11 per cent of all existing odonyms. These few statistics show the immensity of the process of officialization in the rural areas and their characteristically low density of odonyms.

The density in rural areas fluctuates slightly, depending on whether the odonyms are the rural or urban kind; the averages for each local administration are 12 and 15 odonyms respectively. We now know that this average will increase by a factor of twenty in the predominantly urban areas, with 60 000 names occurring in 250 urban municipalities.

Up to now, the project has contacted two-thirds of the 1 500 municipalities and administrative entities; the names have been standardized and approved for 700 of these. In other words, officialization of rural odonyms is approaching completion and will soon give way to the work on urban odonymy.

ANNEX

PROJECT PROGRESS IN 1982

Administrative regions*	Total number of** municipalities and other administrative entities	Number of municipalities and other entities***	
		Rural odonymy approved by the CTQ	Urban odonymy approved by the CTQ
01 Bas-Saint-Laurent—Gaspésie	146	128	76
02 Saguenay—Lac-Saint-Jean	70	59	--
03 Québec	367	276	150
04 Trois-Rivières	179	143	4
05 Estrie	105	70	--
06 Montréal	419	267	120
07 Outaouais	128	64	42
08 Abitibi-Témiscamingue	96	--	--
09 Côte-Nord	40	23	26
Quebec	1 550	1 030	418

* The administrative regions established in 1966 by the Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec [Quebec Industry, Trade and Commerce Department].

** Number of municipalities and other administrative entities in existence in September 1981.

*** In February 1982, the municipalities and entities for which the odonyms have been approved by the Commission de toponymie (CTQ).

AMERINDIAN AND INUIT TOPONYMY

IN QUEBEC

Martyne Michaud-Samson*

In accordance with the cultural development policy of the Quebec government, the Commission de toponymie (CTQ) is working in co-operation with the Amerindians and Inuit in registering and processing place names occurring in their territories.

1. *REGISTRY*

The following procedures apply to the registry: an agreement is signed, in the form of a contract, between the CTQ and an individual (an Amerindian or Inuit) or a group (the band council, local native association or cultural association of the village concerned), who directly contacts the informants, thus reducing to a minimum the number of non-native persons involved. The direct involvement of the native people themselves in the collection of local toponyms in their everyday environment is the Commission's preferred approach.

The contracting party is designated by the band council of his, her or its village. He must maintain good relations with the elders of his village and demonstrate sufficient knowledge of the spelling of the terms in his mother tongue to transcribe native toponyms into French in a way that better reveal their full meaning. The commitment which he must fulfill consists of gathering the names of mountains, lakes, rivers, streams, bays and named spaces (lieux-dits) including all relevant geographical features with which the Amerindians and Inuit, as the case may be, come into contact in their traditional activities. In addition, he must record each of the place names catalogued during the survey on a map having an appropriate scale. The determination of the origin, meaning and any other relevant detail for each toponym allows better understanding of its meaning. Finally, the contract involves the drafting and submission of the final report on the results of the complete study.

The contracting party usually works with several informants at the same time (between two and four). In this way, the margin of error is greatly reduced, since the answers given by the informants may be compared. It has been observed in particular that contracting parties generally work with the men, neglecting the women. The women are excellent informants, however, since they often accompany the men in their travels along the lakes and rivers. In addition, they are more familiar with the campgrounds, for they spend long weeks and even months there alone with just their children while the men hunt or go to the trading post.

The elders chosen as informants are those who have travelled and still travel the hunting and trapping grounds. Because of this, they are the only ones completely familiar with the territory, having criss-crossed it by canoe or on snowshoes since their youngest days. This absolute knowledge of the environment's toponymy is conveyed in the oral tradition from generation to generation.

The elders are usually not at all reluctant to provide the information needed; on the contrary, in fact, this aspect of their cultural heritage seems to be extremely important to them, and the fact that young Amerindians and Inuit demonstrate an interest increases their desire to pass on their knowledge.

2. *OFFICIALIZATION*

As officialization of place names is the logical final step of the collecting process, the Commission is especially interested in officializing Amerindian and Inuit place names, an important element of Quebec's linguistic heritage. To do so, we must remember that the Amerindian and Inuit languages are, above all, oral languages. In fact, the missionaries were the first to propose a written Roman transcription for the vernacular tongues.

This is why, during the 1967 United Nations conference on standardization of geographical names, the member nations passed Resolution 16 concerning the transcription of geographical names taken from unwritten languages:

"The Conference, recognizing the many problems

---

* Paper by Mrs. Martyne Michaud-Samson, staff member of the Commission de toponymie du Québec.

> resulting from the lack of a writing system for many languages of the world, recognizing further the need to record such languages as scientifically as possible in a suitable writing system, recommends that...[1]

For a number of years now, the Amerindians and Inuit have been interested in the language question, one of the purposes being to prepare teaching materials. These groups will decide on the writing system to be adopted. Since this is a long-term project, each toponymic report includes for the time being a resolution of the band council establishing the place names and their spelling.

3. *WORKSHOP ON AMERINDIAN PLACE NAMES*

On March 7, 8 and 9, 1979, the Commission de toponymie du Québec held a workshop to exchange points of view concerning the problems raised by the written form of Amerindian place names. Linguists, language technicians and several native people attended. The documents prepared by the participants formed the basis for the discussions.

The meeting was followed up by the CTQ's publication in August 1979 of a document entitled *Atelier sur l'écriture des noms de lieux amérindiens* [Workshop on the Writing of Amerindian Place Names[2]], distributed to the workshop participants and to interested users working in related fields. The document included nineteen resolutions passed by the participants after lengthy discussions on various aspects of the spelling of Amerindian place names.

The main points are as follows: distribution of the documentation collected; publication of information on Amerindian languages; preparation of a pronunciation guide for native languages; survey of Amerindian elements in the formation of place names; compilation and centralization of Amerindian place name records; writing standards for Amerindian place names; dictionary of places in Quebec; creation of a consultative committee on Amerindian toponymy; adoption of standardized spelling in writing Micmac geographical names; diacritics for Montagnais, Cree and Naskapi geographical names; the problem of labialization in Montagnais; the use of two transcription systems for the Creek, Naskapi and Montagnais languages; preservation of Abnaki place names; use of generic terms; the locative and nominative in the Algonquian languages; the terms *Algonquian* and *Algonquin*; preservation of Mohawk place names; Amerindian place names identifying physical features; and indication of vowel length in Algonquian.

Looking at it three years later, the CTQ has undertaken specific research into the outcome of each of the resolutions. This involves determining the progress achieved in relation to the needs expressed by each of the resolutions, estimating what remains to be done and establishing the Commission's current position on each of the problems, in order to orient future work. The Creek, who belong to the Algonquian language family, and the Inuit have long used the syllabic writing well known to the elders. However, for the specific purposes of maps which must meet the needs of a community comprising non-natives as well, the place names are transcribed from syllabic to Roman characters. This by no means prevents the printing of maps with place names in syllabic writing, as these meet the particular needs of the Inuit, Cree and other groups and reflect the local toponymy.

CONCLUSION

As we have seen, an agency like the Commission de toponymie du Québec is better able to fulfil its mandate, involving the gathering, processing and officializing of place names, for those particular territories occupied by Quebec's Amerindians and Inuit. In fact, under section 125d of the *Charter of the French language*, the Commission has a duty to officialize place names. A work tool, the *Guide toponymique du Québec*, now being revised, has already enabled the Commission to ensure compliance with and foster the enhancement of Amerindian and Inuit place names in Quebec.

---

1 United Nations Conference on the Standardization of Geographical Names, Geneva, 4-22, September 1967, Volume 1, Report of the Conference, United Nations, New York, 1968, pp. 13, 14.

[2 Reproduced in English and French in CANOMA, vol. 7, no. 1, July 1981, pp. 10-17.]

BIBLIOGRAPHY

1. *Atelier sur l'écriture des noms de lieux amérindiens*, Gouvernement du Québec, Commission de toponymie, August 1979, 361 pp.
2. *Guide toponymique du Québec*, Gouvernement du Québec, Commission de toponymie, June 1979, 43 pp.
3. *Charter of the French language*, Éditeur officiel du Québec, August 1978, 102 pp.
4. *Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques*, Geneva, 4-22, September 1967, Volume 1, report on the conference, United Nations, New York, 1968, p. 29.

TERMINOLOGY AND THE COMMISSION DE TERMINOLOGIE GÉOGRAPHIQUE

Jean-Yves Dugas*

1. *THE COMMISSION DE TOPONYMIE AND GEOGRAPHICAL TERMINOLOGY*

The Commission de toponymie du Québec, descended from the former Geographical Commission set up in 1912, was created on August 26, 1977, by the *Charter of the French language*, a legal document granting it a substantially broadened mandate. This mandate involves essentially the establishment of criteria of selection and rules of spelling for all place names in Quebec, the assignment of names to places not already named and the approval of any change in place names (*Charter of the French language*, s 124).

Various duties and powers derive from this authority, including standards or rules to be followed in naming places, the gathering and preservation of place names, the establishment and standardization of geographical terminology, and the officialization and publicizing of Quebec's official geographical nomenclature. In addition, the Commission has the power to make regulations[1] setting the criteria of selection of place names, the writing rules to be followed and the method to be used in naming places and having their names approved (Charter, s 126b).

Under section 128, upon publication in the *Gazette officielle du Québec* of the names selected or approved by the Commission, their use becomes obligatory in texts and documents of the civil administration and parapublic agencies, on traffic signs, in public signs and posters and in teaching manuals and educational and research works published in Quebec and approved by the Minister of Education. Identical provisions apply to the terms standardized by the Office de la langue française in cooperation with the agencies concerned (s 118).

It can be seen that one of the important *duties* of the Commission de toponymie is the standardization of geographical terminology, in cooperation with the Office de la langue française.

With the aim of performing its task as effectively as possible, the Commission de toponymie created, in August 1979, the *Commission de terminologie géographique*; the appointment of its members and its *modus operandi* were approved by the Office de la langue française in October of that year. The Commission's mandate and composition were renewed in August 1981.

2. *GENERAL MANDATE OF THE COMMISSION DE TERMINOLOGIE GÉOGRAPHIQUE*

The Commission de terminologie géographique is responsible for preparing a registry of those technical words and expressions used in the field of toponymy and geography for which a standard must be established; for each of the lexical units recorded, it prepares a precise definition, which may be accompanied in some cases by technical or linguistic notes. In the more specific area of bilingual terminology, it also provides, where applicable, an adequate French equivalent.

The work is performed in accordance with the essential principles of research methodology advocated by the Office de la langue française.[2]

The Commission meets the immediate needs of the Commission de toponymie, whose members are thus able to use their authority of officialization in the most informed and effective manner possible. However, it can follow up on requests for advice which it receives, usually from the Office de la langue française, to the extent that they concern geographical terminology.

---

* Paper by Mr. Jean-Yves Dugas, staff member of the Commission de toponymie du Québec.

1 Regulations concerning odonymy were recently prepared by the Commission de toponymie; these have already (March 1982) passed various administrative stages prior to their coming into force.

2 The basic principles of this particular methodology are given in *Méthodologie de la recherche terminologique* by Pierre Auger, in collaboration with Louis-Jean Rousseau, Québec, Office de la langue française, "Études, recherches et documentation" collection, 1978, 80 pp.

3. *PREPARATION AND FORWARDING OF FILES*

Terminological files submitted to the members of the Commission de terminologie géographique are prepared in the Service de la recherche (SR) of the Commission de toponymie. A synthesis of the completed terminological research for each of the terms to be approved is prepared there: a definition for each meaning; contexts (excerpts from publications containing the term in a language context and clarifying its meaning); notes (linguistic or usage comments); and a list of sources and equivalent(s), if necessary, where more than one language is involved. The information is taken from a wide range of recent publications (dictionaries, specialized works, periodicals, directives, statutes, newspapers and so on) whose technical quality is evaluated by the terminologist preparing the file. Subsequently, a definition for each of the meanings identified is developed, supported by a number of contexts, notes as needed and a series of referrals to sources in which the term in question occurs; this constitutes the framework for each file examined by the members of the Commission de terminologie géographique (CTG).

A number of files are studied at each meeting, generally on a monthly basis. Once the decisions have been taken, the files and relevant documentation are sent to the Commission de toponymie (CTQ) which, when the recommendations have been established, submits them to the Commission de terminologie of the Office de la langue française (CTOLF), which in turn certifies them and forwards them for approval to the Conseil d'administration of the Office (OLF). After their approval, the terms appear in the *Gazette officielle du Québec* (GOQ) and are subsequently entered in the Banque de terminologie du Québec (BTQ). This routing, while seemingly complex at first, may be represented diagrammatically as follows:

SR ⟶ CTG ⟶ CTQ ⟶ CTOLF ⟶ OLF ⟶ GOQ / BTQ

As the above diagram shows, each term, before being placed in the *Gazette officielle*, must be filtered through no less than four authorities. The relatively slow pace of the files is fortunately offset by the considerable advantage provided by the number of specialists having different points of view (some twenty-five people), each of whom examines the terms; this provides a guarantee of quality which would be illogical to do without.

4. *COMPOSITION OF THE COMMISSION DE TERMINOLOGIE GÉOGRAPHIQUE*

For the product of the Commission's work to be of the highest quality, certain criteria must be observed in choosing its members. First, an official of the Office de la langue française ensures that terminological files are prepared according to the methods of the Office, mentioned earlier, since this is a rigorous research approach and the decisions of the members of the Commission de terminologie géographique must ultimately be approved by the Office itself.

Next, the various specialized fields are represented: government, paragovernment and university circles and the various authorities involved in the standardization process: the Commission de toponymie (staff) and the Office de la langue française.

Finally, the multidisciplinary nature of the members (geographers, linguists, terminologists and toponymists) also contributes to productive exchanges among different points of view.

5. *ACTIVITIES OF THE COMMISSION DE TERMINOLOGIE GÉOGRAPHIQUE (1979-1982[3])*

Since the Act does not define what is to be understood by *geographical terminology*, and since this concept covers a vast area of reality, it was decided that the work of the Commission de terminologie géographique would first centre around the standardization requirements of the Commission de toponymie - in other words, the definition of geographical terms occurring in place names. Two priority areas have therefore provided work for the Commission to date: odonymic generic terms (term used for travel routes) and the geographical features included or to be included in the *Répertoire toponymique du Québec*.

A. *Generic elements of odonyms*

The work of standardizing twenty generic terms (form and meaning) for travel routes and four generic names that are not odonymic but imply the presence of a travel route[4] lasted from December 1979 to January 1981, and involved the contribution of specially appointed persons, excluding the terminologist responsible for preparing the file.

There are two kinds of reasons which prompted the Commission de toponymie to ask the members of the Commission de terminologie géographique to give priority to the standardization of odonymic generic elements: the fulfilment of its responsibility under the Charter and provision for the municipalities, which have long requested it, of a satisfactory terminology that would allow them to comply with the requirements of the Charter and meet the conditions for obtaining a francization certification from the Office (including French generic elements for odonyms).

The problems raised by Quebec odonymy turned out to be complex and numerous. Some of the aspects reflect an almost total absence of standardization; the

---

3 The information indicated in this description is from the period between December 1979 and March 1982, the date this document was written.

4 These terms and their standardized definitions are presented in the annex to this paper.

need to distinguish between the generic element and the feature itself (*impasse* ["no through road"] and *cul-de-sac* ["dead end"]; influence of the English (*carré* ["square"] for *place*, *croissant* as the equivalent for the English *Crescent*); misuse (*place* for complexes or shopping centres; *boulevard* in a rural environment); special meaning for old generic terms from the rural environment (*rang*, *route*, *chemin*, *montée* ["concession road", "highway", "road", "side-road"]); the use of non-odonymic terms as generic elements for names of travel routes (*jardin*, *parc*, *plateau*, *terrasse* and so on ["garden", "park", "plateau", "terrace"]; specific nature of the Quebec context (*avenue* and *rue* [avenue, street], meaning 2); and so on.

The examination of English odonyms revcaled that they covered concepts which were often vague or impossible to define (*parkway* may be the equivalent of *autoroute*, *boulevard* or *promenade*, depending on the nature of the travel route designated). It had to be realized that English odonymic generics have never been rationalized or standardized in any way, a phenomenon confirmed by Merriam-Webster Dictionaries. Hence various factors have gone into the assignment of a generic term: the place where the route is found, its configuration, popular usage, the reference system of the person naming it, local variations (different generic terms for identical routes) and so on. Consequently, precise valid and unique equivalents from one language to the other could not be determined, considering the facts involved. The solution adopted consists of a file prepared in the Service de la recherche of the Commission de toponymie for each of the English generics in use (definitions, contexts, notes and comments). Once the concept was determined, possible equivalents (in French) were selected and suggested in terms of the French definitions of the standardized generic elements of odonyms; however, these were *indications* only, in view of the lack of precision with which may English generics have been assigned in the past. In addition, a key was prepared to help the user better understand the concept covered by any given French generic by identifying the basic semantic roots with certainty.

These files were submitted to the members of the Commission de terminologie géographique and the Commission de toponymie for advice. These work tools were then prepared and completed with the greatest degree of objectivity that circumstances and the nature of each file would permit. They will be incorporated into the *Guide odonymique* now being prepared and will be approved as soon as the regulations on odonymy are assented to.

B. *Geographical features in the Répertoire toponymique du Québec*

Once the mandate of the Commission de terminologie géographique had been carried out in the area of odonymic generics, the second phase of activity was begun - the standardization of the features in the *Répertoire toponymique du Québec*, to the extent that they can be approved in this way. To do so, the mandate and the composition of the Commission were reviewed to ensure maximum effectiveness of the work. It now has eight members and its work was begun in September 1981.

The generic element of names of travel routes have been singled out for standardization approval for certain reasons, including the fact that these are place names with an administrative character, that this area of name designation required unifying action, that the municipal authorities have the means which enable users to learn and use proper generic terms, that these lexical units are always displayed (road signs), and so on.

Features of a toponymic nature may be defined as elementary categories making up the geographical landscape (a river, an island, a dam, a fishing bank and so forth).

Although the generic and the feature very often coincide in toponymy, it is far from always being the case. In fact, Quebec place name nomenclature has a number of regionalisms which appear as generic terms (*barachois*, *cabouron*, *morne*, *platin* [sea level pond, small hill, bluff, river flat], terms whose meanings vary from one region to another in Quebec (*coulée* designates a stream in the Saguenay and a gully in Gaspésie), semantic approximations (*ruisseau* and *rivière* [stream, river] sometimes mean the same thing) and so on.

In its concern to consider where it can authorize those generics which are well represented by usage, and aware of its responsibility under the Charter to acquaint users with the geographical subject, defined, as far as possible, in line with terminological criteria that respect international geographical language, the Commission de toponymie makes a judicious distinction between the generic and the feature and only applies a standardizing approval to the latter.

The basic nomenclature consists of some 252 terms, divided into ten groups or areas relating to such things as coastal geomorphology (*chenal*, *passe*, *détroit* [channel, pass, strait]), hydrography (*ruisseau*, *lac*, *rivière* [brook, lake, river]), orography (*butte*, *mont*, *colline* [knoll, mountain, hill]), administrative features (*municipalité*, *quartier*, *canton*, *réserve écologique* [municipality, ward, township, ecological reserve] and flora (*forêt*, *bleuetière*, *aboute* [forest, blueberry patch, headlands]).

At the moment (March 1982), nearly thirty terms[5] have been approved and are undergoing standardization. By our estimate, virtually all of the features in the Répertoire will be processed by the spring of 1983.

STANDARDIZED GENERIC TERMS FOR FRENCH ODONYMS WITH DEFINITIONS

A. *Odonym generics*

Allée: Route, road bordered by trees, flower beds, lawns, allowing access, serving as a place for walking or entering a garden, park or wood (GO,[6] October 4, 1980, p. 9, 746).

Autoroute: Travel route with a divided roadway, reserved exclusively for rapid traffic, having no level intersections and accessible only at points constructed for the purpose (GO, December 6, 1980, p. 11, 826).

Avenue: 1 Urban travel route that is wider than a street [*rue*], serving a neighbourhood or a part of a town or city, or leading to a well-identified place (GO, December 6, 1980, p. 11, 826).

2 In a toponymic system based on the direction of traffic routes (grid system), urban route oriented at right angles to routes bearing the designation *rue* (GO, same reference).

Boulevard: Heavy traffic artery connecting various parts of an urban complex, usually comprising at least four lanes, often separated by a median (GO, December 6, 1980, p. 11, 826).

Carrefour: Relatively large place, compared to a simple intersection, where several travel routes meet (GO, March 14, 1981, p. 4, 512).

Chemin: Travel route of local interest, in a rural environment, of secondary importance relative to the highway (GO, March 14, 1981, p. 4, 512).

Côte: Travel route or part of a travel route which follows an incline (GO, March 14, 1981, p. 4, 512).

Cours: Wide travel route serving as a walk (GO, January 24, 1981, p. 593).

Croissant: Street in the form of a half-circle (GO, March 14, 1981, p. 4, 512).

Impasse: Dead-end road or street (GO, January 24, 1981, p. 593).

Montée: Route that climbs to a greater or lesser degree and leads to a specific place (GO, March 14, 1981, p. 4, 512).

Passage: Small street usually closed to cars, often covered, connecting two travel routes (GO, January 24, 1981, p. 593).

Piste: Rudimentary road, usually in a largely uninhabited or undeveloped place (GO, January 24, 1981, p. 593).

Place: Uncovered space, generally quite large, to which several traffic routes lead, usually surrounded by structures and possibly containing a monument, a fountain, trees or other greenery (GO, October 4, 1980, p. 9, 747).

Promenade: Route specially constructed for pedestrians (GO, March 14, 1981, p. 4, 512).

Rang: In a rural environment, travel route at right angles to the direction of the lots, serving a series of farm operations (GO, March 14, 1981, p. 4, 512).

Route: Wide, heavily used highway, of major importance relative to a *chemin* [road], connecting two or more population centres (GO, March 14, 1981, p. 4, 512).

Rue: 1 Travel route usually bordered by buildings in a population centre (GO,

---

5 Since no term has yet passed through all the stages prior to publication in the Gazette officielle, we cannot provide the standardized definitions for the generics. However, the following are the terms which have been examined by the members of the Commission de terminologie géographique: *barachois* [sea level pond], *bras*, [arm], *cascade*, [falls], *cascatelle* [small falls], *cataracte* [falls], *chenal* [channel], *chute* [falls], *confluent* [confluence], *coude* [elbow], *courant* [current], *courbe* [bend], *détroit* [strait], *estuaire* [estuary], *fjord* [fiord], *fleuve* [river], *fourche* [fork], *golfe* [gulf], *goulet* [gorge], *grau* [lagoon], *inlet*, *lagune* [lagoon], *méandre* [meander], *mer* [sea], *passage* [passage], *passe* [pass], *rapide* [rapids], *remous* [eddy], *rivière* [river], *ruisseau* [stream], *ruisselet* [brook].

6 This abbreviation refers to the *Gazette officielle du Québec*. [Only the French definitions were published in the Gazette].

December 6, 1980, p. 11, 826).

Rue: 2 In a toponymic system based on the direction of traffic routes (grid system), urban route oriented at right angles to routes bearing the name *avenue* (GO, same reference).

Ruelle: Small narrow street (GO, January 24, 1981, p. 593).

Sentier: Narrow road for pedestrians (GO, January 24, 1981, p. 593).

B. *Non-odonymic generics which nevertheless imply the presence of a travel route*

Échangeur: Device for connecting several roadways (highways or autoroutes) without any level intersections (GO, January 24, 1981, p. 593).

Passerelle: Narrow bridge reserved for pedestrians (GO, March 14, 1981, p. 4, 512).

Pont: Structure enabling a travel route to cross a natural obstacle or another travel route (GO, March 14, 1981, p. 4, 512).

Square: Small public garden, usually located in a *place* [square] and surrounded by a railing (GO, October 4, 1981, p. 9, 747).

ØNØMA

AN AUTOMATED TOPONYMIC DATA MANAGEMENT SYSTEM

Angèle Corriveau*

1. *INTRODUCTION*

The Commission de toponymie du Québec is currently developing a new automated toponymic data management tool; this new system will take over from the one in use since 1971.

As it is interested in sharing its experience and benefitting from that of others, the Commission here presents a very brief summary of the current status of work on this project.

2. *THE NEED FOR A NEW TOOL THAT IS BETTER ADAPTED AND FURTHER DEVELOPED*

On August 26, 1977, the Quebec government created, through the *Charter of the French language*, the Commission de toponymie du Québec, giving it a mandate to gather, standardize, officialize and publicize Quebec place names.

This very broad mandate of the Commission means:

1) broad diversity in its operations involving a very large number of place names, as follows:

a) 140 000 place names currently on record with the Commission, of which 78 586, as of January 18, 1982, have already been officialized and are accessible on computer files;

---

* Paper by Mrs. Angèle Corriveau, staff member of the Commission de toponymie du Québec.

b) 125 000 place names on record elsewhere;

c) 200 000 place names in use, not on record;

d) 1 500 000 possibly still unnamed features;

2) many users and agencies which, because of the obligatory nature of the Act, are requesting services to which they are entitled in order to comply with it; this calls for a high level of systematization, short waiting periods and superior product quality;

3) production of enormous amounts of information in various forms (*Répertoire toponymique du Québec*, *Gazette officielle*, various reports and so on).

Moreover, the predecessor of the Commission (the Quebec Geographical Commission) had been using an automated tool since 1971. This computer operation system, while innovative and revolutionary at the time, no longer meets the specific needs of the Commission, because of two fundamental problems:

A) in basing its work on a data bank consisting of a file that is both manual and computerized, the Commission has a genuine problem of access to the data; this problem very often results in the unavailability of information when needed because of the size of the file, which is constantly growing, and the number of persons who must handle it to process and update the records;

B) similarly, since the static nature of the current computer system takes into account only the official nature of Quebec place names, it does not allow us to follow their evolution in time and space or even their progress through the process of officialization itself.

3. *DESCRIPTION OF THE NEW ØNØMA SYSTEM*

3.1 *Main objectives of the new system*

The general objective of ØNØMA is to form a set of administrative and computer procedures which will enable the Commission de toponymie to gather, officialize, preserve and publicize place name information in accordance with the relevant legal provisions.

In practice, this means that the main purpose of the system is to act as a work tool for the staff of the Commission de toponymie, as well as a management tool allowing the planning and follow-up of toponymic processing activities.

The result of operating such a system is the gradual, progressive build-up of a data bank comprising the history of each of its elements, which is quite different from the formation of a bank of official Quebec place names (the present system).

3.2 *Its general operation*

The general operation of this new system is based on the fact that, to the extent that place name input is provided, it produces the information which the specialist needs. There is typically a sequence of activities that relies on a mutual exchange of services between the ØNØMA system and its users. This exchange is illustrated in Annex 1.

Thus the bank's purpose in allowing the entry of such data is to become a central, specialized tool for information research, accessible to everyone simultaneously for whatever type of work they are doing.

The bank also serves simultaneously as a register, record card and planning and management tool.

3.3 *Its components*

The various components of the ØNØMA system are a data bank, a set of codifying tables to standardize the data as much as possible, a file of service requests drawn up at the Commission or by it, a client file, a file of bibliographical references, a register file for decisions by the commissioners and more than ten administrative work procedures.

Most transactions between professionals and the ØNØMA system are by direct access, from a cathode ray display screen and a small printer. However, the production of lists and various reports is combined and done at night.

The bank itself contains, for each place name entered, essentially the fields indicated in the Annex 2 list.

In addition to official place names, the bank contains their variants and information relating to them.

3.4 *The implementation phase*

At the moment, the Commission de toponymie is using a system which has enabled it to check official names systematically for the republication and revision of the *Répertoire toponymique du Québec* (75,000 names) and the regular publication in the *Gazette officielle du Québec* of names approved by the Commission.

This system is thus based essentially on the verification, updating and publicizing of official place names.

While using this system, we have undertaken to specify the Commission's toponymic information processing requirements; we have therefore taken a comprehensive approach as a basis for the operational analysis of this new system.

The emphasis is thus being put on establishment of a complete, well-structured bank, capable of responding to change, rather than on development of a processing, distribution or communications system. This

stage ended in the spring of 1982, and development of the data processing components is currently under way. Accordingly, we expect to start using the new system in the spring of 1983.

Start-up of the system (phase I) will be by setting up an autonomous infrastructure so that it can be used first of all in the publication of new place names, which have been or are to be officialized, in the *Gazette officielle du Québec*, and as an internal work tool for the Commission; we thus plan on the final elimination of the old system as soon as possible.

Phase II of the project ØNØMA will include conversion of the present bank (some 120 000 place names) and incorporation of the manual file, while phase III will involve incorporation of certain large files from other agencies, working in parallel areas, who are very interested in setting up a procedure for exchanging information.

At the end of this phase, the bank should contain about 300 000 place names of various statuses.

4. *EXPECTED BENEFITS*

Through implementation of this system, the Commission de toponymie expects the following benefits:

1) substantial savings of time and work for users because of the centralization of all place name data, with rapid access to the information bank;

2) increase in the productivity of designers and producers of maps, through a reduction in the time needed to verify and update place names on them;

3) acquisition of quick responses, in most cases, to competent information in chronological order, as researchers will not have to refer to numerous, widely-scattered documentary or archival sources;

4) the ability for terminologists to determine the usage context of generic terms and features more quickly, and to obtain statistical information on the pehnomena studied in less time;

5) elimination of the need to retranscribe lists, which from now on will be produced on request by the new system.

5. *CONCLUSION*

In 1971, the Commission de toponymie showed foresight in pioneering the use of an automated toponymic data management system at that time; with this new system, it is demonstrating its willingness to adapt to technological change. Indeed, the 1980s will see the establishment of data bases which are directly accessible through a simple telephone line.

Moreover, since the increase in labour costs has now passed that of technology, sound management of public funds requires that we be concerned with giving our professionals the tools needed to perform effectively, with high-quality results.

This is basically why the Commission de toponymie du Québec has proposed this pioneering project in its field and is willing to make the investment it calls for.

ANNEX 1

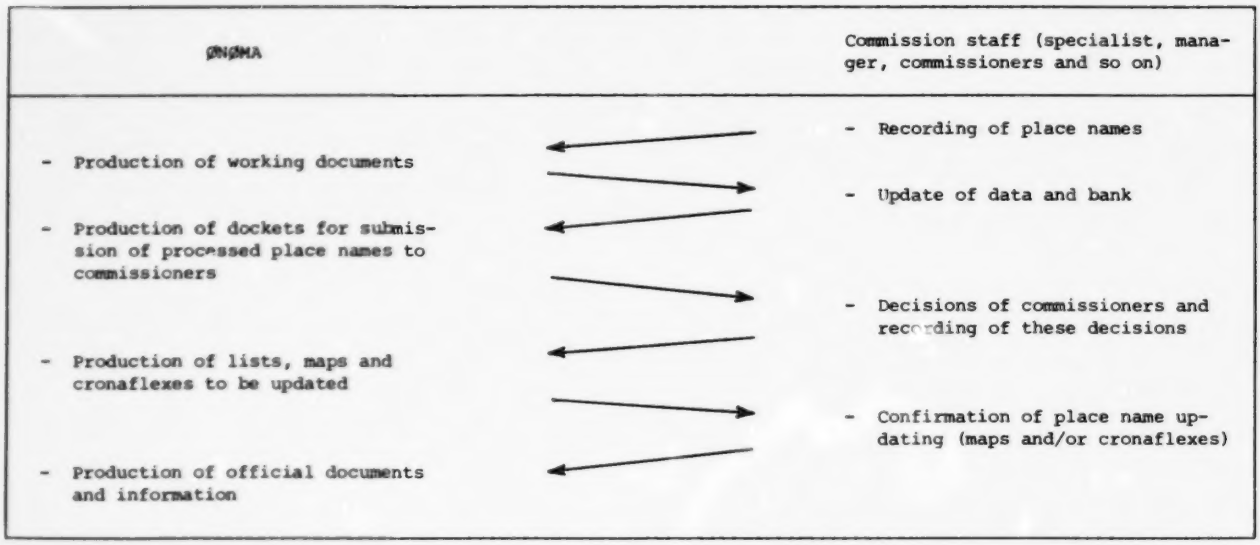

ANNEX 2

Contents of Data Bank

1. Identification:	sequence number, specific, generic, particle, feature	5. Processing and evaluation data:	processing background, recommendations, decisions, processing phase indicator
2. Location	coordinates (adjoining features), maps, groups of properties (administrative and/or territorial)	6. Statutory information:	status of place name following decision of commissioners - status background
3. Historical data:	reasons for name, sources, evidence, dates	7. Relationships:	relationships leading to composition of the "toponymic family for a given feature"
4. Linguistic data:	language code, semantic code, pronunciation, meaning	8. Distribution:	list of clients to be informed regularly or as the need arises
		9. Additional textual information:	free format (ensuring gradual elimination of manual files)

RESEARCH AT THE COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC

Jean-Yves Dugas*

1. *Role of the Service de recherche within the Commission de toponymie*

Since this paper is intended as an overview of current and planned research at the Commission de toponymie du Québec, we must first describe the nature of this service within the organization.

The research service was created to meet many needs. Indeed, the Commission de toponymie had to base its toponymic policies and decisions on files that had been subjected to an *ad hoc* examination and detailed recommendations. Place names may be seen from different points of view: they belong to linguistics because of their nature as nouns; to terminology, since in most cases they include a generic, which in its overall usage must be the subject of a special study aimed at standardization; and they constitute a special field in which the need to correctly identify clear concepts is particularly pronounced. History also plays a part which, while not vital, is at least very important: for place names bear witness to man's claims to land through the process of naming it, with each succeeding generation adding its own special mark to the place name. This occurs, *mutatis mutandis*, in geography, since the place name is the label of a reality situated in a very precise geographical location whose nature must be very faithfully identified. Finally, from an administrative point of view, toponymy falls within a legal framework which is certain to raise problems of jurisdiction and authority that the Commission must settle.

This is why the research service of the Commission de toponymie uses a fourfold approach to the study of place names: linguistic, terminological, historical and geographical. This involves studies and research required especially as support for the decisions of the commissioners. Since the research is multidisciplinary, service staff members cooperate, where necessary, with the Service des relevés techniques[1] [technical surveys service], whose mandate is to gather and preserve place names and to update and publicize official place names, and with the Service de l'analyse et du contrôle [analysis and control service], whose main task is the exhaustive preparation of files prior to officialization of place names by the commissioners.

We should also point out that, in addition to its main activity of preparing files requiring systematic research, the research service must also perform many individual research tasks coming under its areas of expertise. In view of the very many problems to be resolved and the small number of staff members assigned to research (five), casual employees and employees under contract are engaged. Furthermore, we must qualify as applied research that done at the Commission, since neither the government's research mission nor the staff is such that systematic theoretical research is possible.

2. *Research in administrative toponymy*

The proportion of research applied to this area would seem to be substantial, considering the importance in Quebec of place name administration and the program whose implementation has entrusted by law to the Commission de toponymie and whose main aspects are the establishment of criteria of selection and rules of spelling for all place names, the approval or assignment of place names, the cataloguing and preservation of place names, the standardization of geographical terminology and the officialization and publicizing of Quebec place names.

To carry out its mandate effectively, the Commission has developed various tools and opened up a number of research areas which we will briefly describe now.

---

* Paper by Mr. Jean-Yves Dugas, staff member of the Commission de toponymie du Québec.

1 In accordance with the administrative structure in effect in March 1982, the date this paper was written.

2.1 *Guide to odonymy*[2]

To meet the constant demand from many municipalities and other civil administration agencies, the Commission has begun preparation of the definitive edition of part of the *Guide toponymique municipal*[3] in the form of an odonymic guide. The vital section of this publication will undoubtedly be the regulations on the criteria of selection of place names and on the rules of writing to be followed in the matter of toponymy, the result of research by the Commission's research service, accompanied by comments and examples to illustrate the various stipulations. A parallel *Avis de recommandation pour l'odonymie* [notice of recommendation for odonymy] will cover the non-compulsory aspects relating to the names of travel routes.

This guide consists essentially of a chapter on jurisdictions, a series of definitions (*toponyme, odonymie, odonyme, générique, spécifique* and so on), the text of the regulations and of the notice (criteria of selection and rules of writing), followed by comments and suitable examples; subjects discussed will include the problem of not duplicating the generic, the language of the generic and that of the specific, assignment of a single name to travel routes, names of persons as specifics and so on, the use and position of the generic, capital and small letters, accents, the hyphen, the use and orthography of numbers, articles and connecting particles, abbreviation and so forth.

Related problems, such as classification in alphabetical order, odonymic systems, road signs and the procedure to be used for officialization, will also be dealt with. A vocabulary of French generic terms for odonyms, most of which have been standardized, and an English-French vocabulary of odonymic generics will complete the essential aspects of the text.

Preparation of this text has sometimes required development of new policies for dealing with toponymy, and at other times the refinement or amendment of current policies.

2.2 *Guide to toponymy for publishers and writers of school texts*

As section 128 of the *Charter of the French language* stipulates, "Upon the publication in the *Gazette officielle du Québec* of the names chosen or approved by the Commission, the use of such names becomes obligatory in texts and documents of the civil administration and the semipublic agencies, in traffic signs, in public signs and posters and in teaching manuals and educational and research works published in Québec and approved by the Ministre de l'éducation." The education department, the agency responsible for approval of school texts, in accordance with a draft agreement with the Commission de toponymie, refers to the Commission any text undergoing approval for which a toponymic opinion is needed. The Commission intervenes if necessary in accordance with its full jurisdiction where Quebec place names are used in texts published in Quebec, and acts in its advisory capacity with respect to place names outside Quebec appearing in texts published in Quebec or place names within and outside Quebec appearing in texts published outside Quebec.

For this purpose, the Commission has authorized the necessary research for preparation of a guide to enable publishers and writers to find the criteria and standards underlying the Commission's decision regarding any educational text of which toponymy forms a part (geography texts, history texts and the like) and, in a way, to contribute to improvement of the quality of place names in school texts.

Part of the guide concerns the concept of toponymy in Quebec and the various basic tools to consult, such as the *Répertoire toponymique du Québec* and its *Suppléments*, the *Guide toponymique du Québec* and the *Guide toponymique municipal*. A number of definitions precede the discussion on the various aspects of correct toponymy (abbreviation, accents, articles and connecting particles, hyphen, dash, use of generics, capital and small letters), amply illustrated with relevant examples. This section ends with a list of specific cases discussed according to the type of medium in which they are found (for example, in a French language publication, you would write *Vallée du Saint-Laurent* on a map and *vallée du Saint-Laurent* in the text, and, in an English language publication, *St. Lawrence (Saint-Laurent) Valley* on both a map and in the text.

The second part deals with the standards which govern transborder place names with Quebec components, place names outside Quebec and international place names in general, and the work tools that can be used (gazetteers, maps, atlases) to solve certain problem cases.

Finally, a short chapter discusses the use of historical and certain thematic maps.

2.3 *Region names*

Despite the fact that the *Répertoire toponymique du Québec* contains around 60,000 official names, it does not include the names of certain Quebec regions, such as *Saguenay—Lac-Saint-Jean, Bas-Saint-Laurent—Gaspésie, Mauricie, Estrie* and so on. There are various reasons why the Commission de toponymie has up to now not officialized region names; these include

---

2 This publication will be one part of a series of documents that will cover the toponymy field in Quebec. Two more guides are planned, one on natural features, the other dealing specifically with administrative features.

3 Published as a working document in September 1979.

the excessive number of regional divisions, the basic conceptual lack of precision of the term *région* [region] and other forms of structuring (*pays*, *zone*, *sous-région* [country, zone, sub-region] and so on), and the extraordinary variability of the limits of what is commonly referred to as a *région*. In the interests of acting with purdence and sound judgment, the Commission did not want to officialize names in this area without a thorough study to support its decisions.

Some time ago, a file was begun on the matter of region names and, although the study has not progressed very far, it has raised the following major points: there is an almost complete lack of consensus on what is meant by *région*; a survey of the divisions of various regions by different government, public and parapublic agencies for practical purposes superbly demonstrates the numerous non-coinciding boundaries; an analysis of the extension of administrative region boundaries in Quebec reveals rather surprising variations and so on.

One result of this analysis is the distinction of three territorial naming concepts: the maximum region name perimeter (the boundary enclosing the largest possible area to be associated with a region name), the pure region name nucleus (the common area shared by all regions designated by the same region name) and the peripheral region name zone or grey area (intermediate zone between the maximum region name perimeter and the pure region name nucleus). With this approach, the maximum and minimum intervals of the relevant fields of application of region names can be determined.

Paralleling this theoretical study, broad consultation with interested groups led to the observation that the region name *Abitibi-Témiscamingue* is more representative than *Nord-Ouest* and that *Estrie*, more restrictive than *Cantons-de-l'Est* (the historical region name), would appear to most of those concerned to be the administrative region name that should be used. As a result of this practical research, the Commission issued a favourable opinion for these cases of *Abitibi-Témiscamingue* and *Estrie*. This work is only the beginning of research, as the theoretical deliberations must be carried further and numerous other new region names are in common use, such as *Jamésie*, *Sagamie*, *Mattawinie*, *Montérégie* and so on, sometimes paralleling other names already in existence.

2.4 *Regional county municipalities*

In November 1979, the Quebec government passed the *Act respecting land use planning and development* (Bill 125), which came into force on April 15, 1980. This act marked a thorough revision of the structures and philosophy of development and land management in urban and rural areas. The Act's provisions included the creation of *municipalités régionales de comté* [regional county municipalities] (MRCs), organizations grouping the municipalities belonging to a given region for the purpose of exercising the powers granted by the Act in the area of land use planning and development. The main responsibility of the MRCs is the preparation and implementation of a development plan for their territory, while ensuring that the proposed town planning by-laws passed by the constituent municipalities conform to this plan.

A number of conditions must be met before the government grants an MRC its letters patent. In particular, the letters patent must bear the name chosen for the new MRC, a name which, while the procedure is not compulsory under the Act, will have been submitted for an opinion to the Commission de toponymie du Québec.

Responsibility for this file has thus been entrusted to a staff member of the research service which, in co-operation with each secretary of the consultative committees created, is responsible for the presentation of technical opinions at meetings of commissioners. In each case, with few variations, the following procedure has been followed: after the ranked choice of a few name proposals (usually three) by the mayors of the municipalities of which the MRC was to be composed, an analysis of each suggestion was done by the persons in charge of the file at the Commission (relevance of the name, historical origin, compliance with the criteria in effect at the Commission and aspects of spelling the new place name) and submitted to a subsequent meeting of the Commission, with a recommendation for or against each proposal. Afterwards, the Commission's decision was conveyed to the *ad hoc* consultative committee; if there was agreement, the name was adopted; otherwise, a new proposal could be presented or those concerned could proceed as they wished, since the Commission's decision is an opinion only. However, almost all the MRCs formed have to date followed the advice issued by the Commission concerning their names.

Up to now (March 1982), proposals from 78 future MRCs have been reviewed, and letters patent have been issued to 70 of these. It is predicted that about twenty MRCs are still to be formed; these are having certain problems regarding the region to which a number of municipalities feel they should belong.

3. *Toponymy, history and regions*

With a view to having its presence felt in the various regions of Quebec and, in addition, to carry out its duty to publicize the official geographical nomenclature of Quebec (Charter, s 125e), the Commission de toponymie recently began preparation of a series of research projects on the origin and characteristics of many place names from different Quebec regions. This research will result in the publication, in the form of toponymic itineraries, of texts providing the traveller or toponymy enthusiast with several hundred place names in a given region, in a linear sequence following their occurrence in the countryside, accompanied by brief or more substantial descriptions of

their origins, where these are known, sometimes their meanings, their dates of first occurrence, the different forms they have had over the years, various anecdotes that distinguish specific places and so on. An index and summarized bibliographical information will also be included.

Three specific projects have taken shape in the last few months. First, a toponymic itinerary covering the *Saguenay—Lac-Saint-Jean* region has been prepared; it will include some 305 place names (origin, location, history and so on). The manuscript has been finished and the itinerary should come out in the fall of 1982. A similar project is being prepared to cover the region containing *Île d'Orléans*, *Côte-de-Beaupré* and *Charlevoix* (between the *Montmorency River* and the *Saguenay*). The basic corpus consists of about 320 place names of historical, geographical and toponymic interest. Publication is planned for early 1983.

Finally, a toponymic itinerary covering the *Abitibi-Témiscamingue* region should be finished in 1983.

4. *Linguistic research*

4.1 *Geographical terminology*

Section 125c of the *Charter of the French language* gives the Commission de toponymie the duty of standardizing the geographical terminology in cooperation with the Office de la langue française. This vast area of research has been dealt with a detailed treatment entitled *Terminologie dans la normalisation des noms géographiques* [terminology in the standardization of geographical names], to which the reader is referred for further information.

4.2 *Gender of potamonyms*

The problem involving the gender of potamonyms lies in determining whether the French article accompanying any name of a watercourse (usually a river) should be feminine or masculine where there is no generic. The difficulty has been raised in the many opinions received on this subject by the Commission and by examination of teaching materials submitted for expert consideration by the Commission, with particular attention to certain kinds of media in which the place names are used.

As support for the Commission's policy in this matter, a corpus of some 620 different potamonyms was set up and all forms included that could be collected, from various oral and written sources, with or without a generic. An attempt was then made to determine as nearly as possible whether the generic for each potamonym was always used or always excluded; in addition, the gender was carefully recorded, with an attempt to indicate quantitative proportions - whether it was exclusively masculine or feminine, or dominantly masculine or feminine.

An analysis of the data shows a rather marked trend to omit the generic (more than 70%, if we combine the forms without generic and those where its presence is not considered important). In particular, the generic is very largely omitted in oral examples, newspapers, tourist guides, information brochures and so on.

As far as gender is concerned, 2 000 of 2 500 occurrences are indicated as feminine (80%), 350 as masculine (14%) and 150 as taking the two genders equally (6%). These figures are eloquent proof of logical agreement, that is, agreement with the implied generic *rivière*, in contrast to what some geographers recommend, which is grammatical agreement with the specific, something that may turn out to be impossible to determine (Amerindian, Inuit and English names, anthroponyms and so on).

The Commission has therefore adopted the policy of recognizing a fixed gender for a potamonym on the basis of widespread usage without, however, giving official status to the form without a generic or tolerating its use except on traffic signs, in continuous text and as a component of another compound place names (*Pont de la Jacques-Cartier*).

4.3 *Pronunciation of place names*

Quebec place names, because of their very richness and variety, cause a number of pronunciation problems: many place names from Amerindian, Inuit, English and other languages (are they pronounced as in the original language or adapted to French?); hesitation about the phonetic transcription of a given spelling ([lɔtbinjɛr] or [lobinjɛr] or [lobiɲɛr]; [pabɔs] or [pabo] or [pøbo])[4] and so on.

Research in this area has been started and has shown that the pronunciation of each place name collected should be systematically recorded from usage during toponymic surveys carried out by the Commission among the various informants interviewed, so that a usual pronunciation for each place name can be determined. Notation will be established in accordance with the International Phonetic Alphabet (which is simple, precise in the transcription of sounds, widely used, applicable to all languages and recommended by the United Nations), to which a few signs will be added to transcribe Quebec French and English.

The standardized pronunciation of each official place name can be fixed, while there will be usage variations for a substantial number of them.

5. *Introduction to Quebec toponymy*

While an agency responsible for place name administration in Quebec has been in existence since 1912, Quebec still has no basic publication from which any

---

4 For the toponyms *Lotbinière* and *Pabos* respectively.

person interested in toponymy can find essential information about Quebec place names. At a time when the Commission is planning to prepare a dictionary of Quebec place names, there seems to be a basic and urgent need to assemble, in a simple, practical manual, the results of Quebec toponymic research, along with the information that is indispensable in onomastics, linguistics, history and geography to understand and appreciate the local toponymic substratum.

For these reasons, a project has been submitted to the Commission de toponymie with the objective of preparing a compact text that is practical, handy, simple and substantially illustrated, giving a broad outline of the main aspects of the toponymy peculiar to Quebec. After situating toponymy in the overall scope of the humanities and social sciences and briefly tracing the history of this discipline in Quebec, a chapter will discuss place name terminology (naming, space, toponym, geographical toponymy and so on). After that, the text will explore the relationships between toponymy and geography (geology, cartography, archaeology), toponymy and linguistics (etymology, semantics and so on; the languages of Quebec place names; geographical terminology; spelling of place names; adjective forms for places and so on), toponymy and Quebec history, toponymy and folklore (place names taken from folklore, nicknames for places, popular titles for people from certain places). A final part will discuss the relationships between toponymy and data processing and present a chart of toponymic administration in Quebec (statutes with toponymic impact and the selection, designation, collection, verification and officialization of place names).

This publication promises to be a brief summary of Quebec toponymy, providing where necessary a basic reference for teaching toponymy at university or training toponymists for administrative or other purposes.

6. *Jurisdiction and authority over toponymy*

While the Commission de toponymie has exclusive jurisdiction over a major portion of Quebec toponymy, it must reckon with the concurrent jurisdiction of other agencies of the civil administration, since it may determine or change the name of any place in an organized territory with the *consent* of the agency of the civil administration having *concurrent jurisdiction*. For example, in the area of odonymy, the Commission must share its jurisdiction with the municipalities under the *Cities and Towns Act* and the Quebec *Municipal Code*, which recognize the municipal agency's power to assign names to or change the names of streets, lanes, public places and roads.

In order to exercise its rights within the limits fixed by statute and thus act in a well-informed manner, the Commission has entrusted a lawyer with the task of analysing an enormous array of statutes and regulations, of Quebec as well as Canada, to determine precisely which provincial and federal departments and agencies have special jurisdictions which restrict or are concurrent with those of the Commission de toponymie. After the report summarizing the results of the research, this will be a further measure enabling the Commission to exercise its power effectively in officializing place names or issuing opinions, as the case may be. This research should be finished by May 1982.

LIST OF PUBLICATIONS OF THE COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC

Christiane Pâquet*

COLLECTION A: OFFICIAL PUBLICATIONS

- Gazette officielle du Québec, No 31A, August 8, 1977
- Gazette officielle du Québec, No 40A, October 7, 1978
- Guide toponymique du Québec, provisional edition, April 1979
- Guide toponymique du Québec, provisional edition, June 1979
- Guide toponymique municipal, working paper, September 1979
- Répertoire toponymique du Québec, 1979
- Gazette officielle du Québec, No 31A, August 2, 1980
- Rapport d'activité 1977-1980, 4th Quarter, 1980
- Gazette officielle du Québec, No 32A, August 8, 1981
- Rapport annuel 1980-1981, 2nd Quarter, 1982

COLLECTION B: TOPONYMIC STUDIES AND RESEARCH PROJECTS

- Atelier sur l'écriture des noms de lieux amérindiens, March 1979
- Origine et formation de la toponymie de l'archipel de Mingan, Etudes et recherches toponymiques, 1, 1st Quarter, 1981
- Itinéraire toponymique du chemin du Roy, Québec - Montréal, Études et recherches toponymiques, 2, 2nd Quarter, 1981

COLLECTION C: PLACE NAME FILES

- Dossier toponymique de la région de Trois-Rivières, March 28, 1979, Dossiers toponymiques, 4
- Dossier toponymique de la Côte-Nord, September 21, 1979, Dossiers toponymiques, 9
- Dossier toponymique du Saguenay—Lac-Saint-Jean, September 28, 1979, Dossiers toponymiques, 2
- Dossier toponymique de l'Outaouais, October 5, 1979, Dossiers toponymiques, 7

ANNEX

LIST OF PUBLICATIONS OF THE GEOGRAPHICAL COMMISSION

COLLECTION A: OFFICIAL PUBLICATIONS

- Nomenclature des noms géographiques de la province de Québec (first report), 1916
- Noms géographiques de la province de Québec (second edition), 1921
- Noms géographiques de la province de Québec (third edition), 1926
- Geographical Names (third edition), 1926
- Guide toponymique du Québec, 1968, étude toponymique 1
- Gazette officielle du Québec, No 11A, March 15, 1969
- Répertoire géographique du Québec, étude toponymique 3, 1969
- Gazette officielle du Québec, No 45A, November 6, 1971
- Gazette officielle du Québec, No 33A, August 24, 1972

---

* Paper by Mrs. Christiane Pâquet, staff member of the Commission de toponymie du Québec.

- Gazette officielle du Québec, No 9A, March 5, 1974
- Rapport sur les juridictions en matière de noms géographiques, October 1976

COLLECTION B: TOPONYMIC STUDIES AND RESEARCH PROJECTS

- Toponymie des principaux reliefs du Québec, étude toponymique 4

COLLECTION C: PLACE NAME FILES

- Toponymie de la région métropolitaine de Montréal, 1968, étude toponymique 2
- Dossier toponymique de l'Estrie (Cantons-de-L'Est), October 19, 1979, Dossiers toponymiques, 5
- Dossier toponymique de l'Abitibi-Témiscamingue, November 2, 1979, Dossiers toponymiques, 8
- Dossier toponymique du Bas-Saint-Laurent—Gaspésie, November 9, 1979, Dossiers toponymiques, 1
- Dossier toponymique de la région de Québec, March 21, 1980, Dossiers toponymiques, 3
- Dossier toponymique de la région de Montréal, May 1980
- Actes du mini-colloque sur la recherche toponymique par les organismes gouvernementaux, Dossiers toponymiques, 11, 2nd Quarter, 1981
- Répertoire de gentilés (noms des habitants) du Québec, Dossiers toponymiques, 12, 2nd Quarter, 1981
- Dossier toponymique du Nouveau-Québec, April 22, 1982, Dossiers toponymiques, 10

COLLECTION D: INFORMATION DOCUMENTS

- A propos de noms de lieux ..., 1979
- "Guide d'écriture des toponymes inscrits dans les raisons sociales", brochures, December 14, 1980

PRELIMINARY REPORT

- Arrondissement naturel de l'archipel de Mingan (preliminary report), September 18, 1978

SECTION FRANÇAISE

RAPPORT DE LA CONFÉRENCE

ET

LES COMMUNICATIONS PRÉSENTÉES PAR LE CANADA

* *

ENGLISH SECTION

SEE PAGES 3 TO 61
FOR THE REPORT OF THE CONFERENCE
AND THE PAPER PRESENTED BY CANADA

Eastern North America after Samuel de Champlain's travels, and early French, English and Spanish exploration. Nicolas Sanson, 1656 (National Map Collection, Public Archives of Canada, C_f48320)

L'est de l'Amérique du nord d'après les voyages de Samuel de Champlain et les explorations des Français, Britanniques et Espagnols. Nicolas Sanson, 1656 (Collection nationale des cartes et plans, Archives publiques du Canada, C-48320)

Eastern North America after Jacques Cartier's historic voyages. Pierre Desceliers, 1550 (National Map Collection, Public Archives of Canada, NMC-9897)

L'est de l'Amérique du nord d'après les voyages historiques de Jacques Cartier. Pierre Desceliers, 1550 (Collection nationale des cartes et plans, Archives publiques du Canada, NMC-9897)

RAPPORT DE LA CONFÉRENCE[A]

CHAPITRE PREMIER

ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE

Mandat

1. La quatrième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques s'est tenue à l'Office des Nations Unies à Genève du 24 août au 14 septembre 1982, conformément à la résolution 1978/7 du Conseil économique et social, en date du 11 avril 1978.

Participants

2. Cent trente-six représentants de 62 pays[1], deux institutions spécialisées[2], quatre organisations intergouvernementales et organisations scientifiques internationales[3], une organisation non gouvernementale[4] et la Commission économique pour l'Europe ont participé à la Conférence. La liste des participants a été distribuée sous la cote E/CONF.74/INF.4/Rev.1.

Ouverture de la session

3. Au nom du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, le Secrétaire exécutif de la Conférence, M. Max C. de Henseler, a souhaité la bienvenue aux participants et a remercié les divers gouvernements et organisations du grand intérêt qu'ils ont manifesté pour la Conférence. Dans son allocution, M. de Henseler a demandé aux représentants de poursuivre leurs efforts pour atteindre les objectifs de la normalisation nationale et internationale des noms géographiques en s'appuyant sur les résolutions et les principes rationnels qui ont été adoptés aux trois conférences précédentes.

4. Mme Françoise Cestac, directeur de la Division de traduction du Département des services de conférence, a fait un exposé riche d'informations sur l'importance de la normalisation des noms géographiques et sur les rapports étroits qui existent entre cette question et les travaux de la Division de traduction. Elle a appelé l'attention sur un certain nombre des problèmes posés par l'application pratique des recommandations de la Conférence et du Groupe d'experts et sur les moyens de les résoudre. Le texte de son exposé a été distribué aux participants (voir E/CONF.74/INF.6).

A Extrait du Vol. I. Rapport de la Conférence, Quatrième conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, New York, Département de la coopération technique pour le développement, 1983, E/CONF.74/e. Les annexes (I. Ordre du jour; II. Liste des documents; III. Liste des participants; IV. Règlement intérieur) sont omis dans le rapport du Canada.

1 Algérie, Allemagne, République fédérale d', Angola, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Bahreïn, Belgique, Brésil, Bulgarie, Canada, Chine, Chypre, Costa Rica, Cuba, Danemark, Égypte, Espagne, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran, Iraq, Irlande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Koweït, Malaisie, Maroc, Mexique, Nigéria, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique allemande, République socialiste soviétique d'Ukraine, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Siège, Sénégal, Soudan, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela, Yougoslavie. Aux fins du rapport du Canada portant exclusivement sur la conférence, on remarquera que certains noms de pays ont été abrégés dans le texte.

2 Union internationale des télécommunications, Organisation météorologique mondiale.

3 Organisation de la Ligue arabe pour l'éducation, la culture et la science (ALECSO), Union astronomique internationale (UAI), Union géographique internationale (UGI) et Organisation internationale de normalisation (ISO).

4 Association mondiale des fédéralistes mondiaux.

Adoption du règlement intérieur

5. A sa première séance plénière, la Conférence a adopté son règlement intérieur (E/CONF.74/2) après en avoir modifié comme suit l'article 37:

"1. Il n'est pas établi de comptes rendus sténographiques ou analytiques des séances.

"2. Des enregistrements sonores des séances de la Conférence et, le cas échéant, des commissions sont établis et conservés conformément à la pratique suivie à l'Organisation des Nations Unies."

Le règlement intérieur qui a été adopté figure à l'annexe IV ci-après.

Bureau de la Conférence

6. La Conférence a élu le Bureau suivant:

Président:	D.P. Blok (Pays-Bas)
Vice-Présidents:	J. Ramondou (France)
	A. Tazi (Maroc)
	Y.R. Velásquez García (Cuba)
Rapporteur:	A. Rayburn (Canada)
Rédacteur en chef:	R.R. Randall (É.-U.d'A.)

Vérification des pouvoirs

7. La Commission de vérification des pouvoirs, composée du Président, du Rapporteur, de M. V. Yurkovsky (R.S.S.d'Ukraine), de M. E. Kofos (Grèce), M. E. Haack (R.D.A.), du colonel Oemarijoto (Indonésie) et de M. H. Matsuda (Japon), ainsi que du Secrétaire exécutif ès qualité, a fait savoir qu'elle avait trouvé les pouvoirs de tous les représentants en bonne et due forme. Le rapport de la Commission a été adopté par la Conférence.

Adoption de l'ordre du jour

8. La Conférence a adopté en tant qu'ordre du jour définitif l'ordre du jour provisoire établi par le Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques, après en avoir modifié comme suit le point 14 (a):

"Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques, y compris ses objectifs et ses fonctions."

L'ordre du jour tel qu'il a été adopté figure à l'annexe I.

Organisation des travaux

9. La Conférence a constitué cinq commissions techniques et a créé un Comité chargé de proposer des candidatures pour former les bureaux de ces commissions; la composition de ce comité était la suivante:

D.P. Blok (Pays-Bas)
J. Ramondou (France)
H.A.G. Lewis (R.-U.)
S. Erinç (Turquie)

10. Les représentants suivants ont été désignés par le Comité puis élus membres des bureaux des commissions techniques chargées de l'examen de certains points de l'ordre du jour.

Commission I	Président	: E. Arjanov (U.R.S.S)
	Vice-Président	: A. Rostvik (Suède)
	Rapporteur	: D. Orth (É.-U.d'A.)

Normalisation nationale (point 5)
Enseignement et pratique en matière de toponymie (point 6)
Terminologie de la normalisation des noms géographiques (point 10)

Commission II	Président	: H.A.G. Lewis (R.-U.)
	Vice-Président	: R. Böhme (R.F.A.)
	Rapporteurs	: F. Beaudin (Canada)
		: N. Kadmon (Israël)

Nomenclatures (point 7)
Traitement automatique des données (point 9)

Commission III	Président	: J. Ramondou (France)
	Vice-Président	: S. Erinç (Turquie)
	Rapporteur	: C.M. Heyda (É.-U.d'A.)

Liste des noms de pays (point 8)
Exonymes (point 11)
Politiques, procédures et coopération relatives à la nomenclature des détails topographiques qui s'étendent au-delà d'une même souveraineté (point 12)

Commission IV	Président	: Y.L. Khular (Inde)
	Vice-Président	: B. Jorgensen (Danemark)
	Rapporteur	: P.J. Woodman (R.-U.)

Systèmes d'écriture (point 13)

Commission V	Président	: O. Adebekun (Nigéria)
	Vice-Président	: A.S. Abdou (Arabie saoudite)
	Rapporteurs	: Abdul Majid bin Mohamed (Malaisie)
		: R. Marsden (R.-U.)

Coopération internationale (point 14)
Avantages économiques et sociaux de la normalisation nationale et internationale des noms géographiques (point 15)

Il a été décidé que chaque délégation pourrait être membre de toutes les commissions.

11. La Conférence a également constitué un Comité de rédaction et des groupes de rédaction pour aider les commissions techniques:

Comité de rédaction

Président	:	R.R. Randall (É.-U.d'A.)
Rédacteurs généraux	:	E. Shipley (R.-U.)
	:	R. Marsden (R.-U.)
	:	V. Koulikov (U.R.S.S.)
	:	S.H. Shaw (É.-U.d'A.)

Groupe de rédaction - Commission I

Responsable	:	D. Orth (É.-U.d'A.)
Membres	:	E. Haack (R.D.A.)
	:	Col. Oemarijoto (Indonésie)
	:	Y.R. Velázquez García (Cuba)
	:	E.M. Närhi (Finlande)
	:	R. Marsden (R.-U.)
	:	E. Shipley (R.-U.)

Groupe de rédaction - Commission II

Responsables	:	F. Beaudin (Canada)
	:	N. Kadmon (Israël)
Membres	:	R. Marsden (R.-U.)
	:	E. Shipley (R.-U.)

Groupe de rédaction - Commission III

Responsable	:	C.M. Heyda (É.-U.d'A.)
Membres	:	V.M. Yurkovsky (R.S.S. d'Ukraine)
	:	Y.R. Velázquez García (Cuba)
	:	J.M. González Alboín (Espagne)
	:	L. Fillion (Canada)

Groupe de rédaction - Commission IV

Responsable	:	P.J. Woodman (R.-U.)
Membres	:	R. Marsden (R.-U.)
	:	E. Shipley (R.-U.)

Groupe de rédaction - Commission V

Responsables	:	Abdul Majid bin Mohamed (Malaisie)
	:	R. Marsden (R.-U.)
Membre	:	B.P. Grigoryev (R.S.S. d'Ukraine)

Documentation

12. On trouvera à l'annexe II du présent rapport une liste des documents présentés à la Conférence. Les documents techniques seront publiés dans le volume II des actes de la Conférence.

Travaux de la Conférence

13. Outre les réunions des commissions techniques, la Conférence a tenu six séances plénières. Les travaux de la Conférence sont résumés au chapitre II. Les résolutions adoptées par la Conférence figurent au chapitre III.

Clôture de la Conférence

14. A sa séance de clôture, le 14 septembre 1982, la Conférence a exprimé sa gratitude au Président et aux membres du Bureaux pour la compétence remarquable avec laquelle les débats avaient été dirigés. Elle a exprimé sa reconnaissance au Gouvernement suisse, par l'intermédiaire de son Office fédéral de la topographie, pour l'hospitalité qu'il a accordée aux participants. Elle a aussi remercié chaleureusement M. J. Breu (Autriche), président sortant du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques et exprimé sa gratitude aux membres du Bureau du Groupe et aux fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies.

CHAPITRE II

RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA CONFÉRENCE

Séances plénières

Rapports des divisions et des gouvernements sur la situation dans leurs régions et leurs pays et sur les progrès accomplis quant à la normalisation des noms géographiques depuis la troisième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques (point 4)

15. Les rapports des divisions linguistiques et géographiques ont mis en évidence une fois de plus le rôle important qu'ont à jouer les divisions pour en-

courager la normalisation toponymique et promouvoir les objectifs des recommandations de l'ONU. On l'a vu en particulier dans le rapport présenté au nom de la Division arabe, qui a tenu des réunions sous les auspices de l'Organisation de la Ligue arabe pour l'éducation, la culture et la science (ALECSO) pour échanger des vues sur l'évolution nationale et régionale en matière de toponymie. Au cours des mois écoulés, la Division de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique du Sud-Ouest, avait eu des activités intenses. En octobre 1981 s'est tenue à Manille une réunion qui a permis aux représentants des services de cartographie et de toponymie de cinq pays d'échanger leurs vues. Le stage de formation à la toponymie, organisé en Indonésie en juin 1982, s'est révélé un succès complet du point de vue de l'expérience acquise tant par les instructeurs que par les stagiaires. La Division romano-hellénique a tenu trois réunions entre 1977 et 1982. Parmi les principales questions qu'elle a examinées, il y avait la normalisation régionale, le traitement automatique des données, la romanisation de l'alphabet grec et les stages de formation. La Division des pays nordiques (Norden) a signalé que tous ses pays membres avaient établi des principes de toponymie aux fins de la cartographie. La Norvège, la Suède et la Finlande avaient arrêté une nouvelle orthographe pour le dialecte de la Laponie du Nord, et le Danemark, la Finlande, la Norvège et la Suède avaient collaboré à l'établissement d'une liste de noms de pays et d'adjectifs et noms relatifs à la nationalité. La Division de langue néerlandaise et de langue allemande a signalé qu'elle avait tenu plusieurs réunions depuis 1977 et axé ses activités sur l'enseignement et la formation en matière de toponymie. Au cours des cinq dernières années, la Division du Centre-Est et du Sud-Est de l'Europe s'est réunie trois fois pour examiner des questions d'intérêt commun. La Division de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et la Division de la Chine, qui ont présenté leurs rapports nationaux en même temps que leur rapport de division, ont exposé en détail diverses activités menées en matière de toponymie dans leurs territoires respectifs. La Division États-Unis/Canada a fait état d'un certain nombre d'échanges mutuels et indiqué qu'une bonne partie de son travail se faisait par correspondance. Le rapport présenté par la Division de l'Amérique latine a appelé l'attention sur les progrès réalisés dans plusieurs des pays de la région. Les autres divisions n'ont pas présenté de rapport ou ont indiqué les grandes difficultés qu'elles éprouvaient à organiser des réunions pour examiner des sujets d'intérêt commun. Ce problème a été souligné par les représentants de la Division des pays (non arabes) de l'Asie du Sud-Ouest. S'agissant de la composition linguistique et géographique des divisions du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques, le représentant de l'Iran s'est déclaré opposé à ce que son pays fasse partie de la même division qu'Israël, à savoir la Division des pays (non arabes) de l'Asie du Sud-Ouest et a demandé que la composition des divisions du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques soit réexaminée, compte tenu des principes énoncés par le "Groupe spécial d'experts sur les noms géographiques" à sa deuxième session[5]. Le représentant de l'Irlande a demandé le retrait de son pays de la Division du Royaume-Uni. La question du réexamen de la composition des divisions a été renvoyée au Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques.

16. Les rapports de pays faisaient état des progrès accomplis sur de nombreux points dans le domaine de la normalisation des noms géographiques. Dans le sien, la République fédérale d'Allemagne a en particulier présenté sa nouvelle nomenclature. La République démocratique allemande a signalé la mise en oeuvre sur son territoire d'un certain nombre de résolutions de l'ONU relatives à la normalisation des noms géographiques. Le Canada a mentionné divers faits intéressants concernant l'évolution de sa politique en la matière et signalé plusieurs publications nouvelles qui étaient présentées à la Conférence.

17. Dans leur rapport, les États-Unis d'Amérique ont signalé d'importants progrès dans la normalisation des noms tant sur le plan national qu'international. Ils ont également mentionné l'élaboration de nouvelles nomenclatures des noms des détails sous-marins et de noms relatifs à l'Antarctique ainsi qu'un programme tendant à établir des nomenclatures pour chacun des Etats des États-Unis (voir E/CONF.74/L.75).

18. Les rapports du Danemark, de la Finlande et de la Suède appelaient l'attention sur plusieurs projets toponymiques, notamment la création de bases de données automatisées, l'établissement de dictionnaires de noms de lieux et l'élaboration de principes à suivre pour la normalisation des noms. Chypre a mentionné des progrès dans de nombreux secteurs, dont la publication d'une brève nomenclature: forme préliminaire d'une nomenclature complète du pays, qu'il est prévu d'élaborer au cours des cinq prochaines années. Selon un rapport présenté au nom de Cuba, ce pays restait très actif en matière de normalisation des noms géographiques. Une communication de l'Australie exposait en détail ce qui avait été fait dans chaque État.

19. Un rapport sur les activités menées en Autriche signalait que les noms des lieux habités étaient à présent normalisés et que la normalisation des noms des lieux inhabités serait achevée au cours de la décennie.

20. Dans son rapport, l'Irlande a exposé longuement la question des deux langues qui sont parlées dans le pays et sa répercussion sur la normalisation des noms géographiques et signalé divers autres problèmes concernant l'élaboration de la politique à suivre en la matière (voir E/CONF.74/L.78). Parmi de nombreux autres points, Israël a fait état d'une nouvelle no-

---

5 Voir *deuxième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, Londres, 10-31 mai 1972*, vol. II, *Documents techniques*, (publication des Nations Unies, numéro de vente: F. 74.I.4).

menclature informatisée donnant les noms en alphabet hébraïque et en alphabet latin. La Turquie a rendu compte d'un certain nombre d'activités, dont la création d'un office des noms géographiques et l'élaboration de principes de toponymie. Le Japon a signalé certains progrès réalisés dans la normalisation des noms géographiques. Le Maroc a donné des détails sur un grand nombre d'activités toponymiques, en particulier en ce qui concerne les systèmes d'écriture, les nomenclatures et les exonymes. Il a également donné des renseignements détaillés sur la création officielle d'un Comité marocain chargé de la normalisation des noms géographiques et sur ses nombreuses activités. La Grèce a signalé les progrès accomplis dans la romanisation de l'alphabet grec et la normalisation des noms de détails terrestres marins et sous-marins.

21. L'Indonésie a évoqué le stage de formation organisé avec succès en juin 1982. La Yougoslavie a présenté un vaste exposé sur ses activités toponymiques. La France a signalé plusieurs études dialectologiques, les progrès accomplis en matière d'automatisation et des activités toponymiques connexes. Au cours des cinq années écoulées depuis la troisième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, qui s'est tenue à Athènes, du 17 août au 7 septembre 1977, la République socialiste soviétique d'Ukraine a poursuivi intensivement ses travaux de normalisation. Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a présenté un rapport détaillé appelant l'attention sur l'énorme tâche que représentait l'application du système Pinyin pour la transcription des noms chinois. Dans ce rapport, une attention particulière a également été accordée à une étude complète des noms géographiques faite en Irlande il y a 150 ans, ainsi qu'à l'établissement d'une nouvelle nomenclature pour Belfast, destinée à accompagner le plan de cette ville. L'Espagne a mentionné une nouvelle série toponymique fondée sur les cartes à l'échelle de 1/200 000, chacune de ses 50 provinces faisant l'objet d'une carte. Un grand nombre de pays, parmi lesquels le Portugal, les Philippines, le Pérou, le Sénégal, le Nigéria et la Tunisie, ont indiqué que des efforts étaient faits pour coordonner la normalisation des noms géographiques avec les programmes de cartographie. L'Arabie saoudite a fait savoir qu'elle avait accompli d'importants progrès dans la normalisation des noms géographiques, tant à l'échelon gouvernemental qu'universitaire, depuis la troisième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques qui s'est tenue à Athènes. La Roumanie a elle aussi signalé que la normalisation des noms géographiques de son territoire progressait.

22. Le Secrétaire exécutif a souligné que les déclarations reproduites dans les documents et publications distribués devaient demeurer la responsabilité des pays qui les avaient présentées. Il a ajouté que les références ou prises de position contenues dans ces documents n'impliquaient pas leur acceptation par le Secrétariat de l'ONU quant au statut juridique des divers pays ou territoires ou de leur autorités, ni quant au tracé de leurs frontières.

23. Le Secrétaire exécutif a appelé l'attention sur un certain nombre de références inexactes à la République démocratique allemande figurant dans certains documents distribués lors de la troisième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques qui s'est tenue à Athènes en 1977[6]. Il a demandé à chaque délégation de lui signaler toute référence erronée figurant dans les documents distribués à la quatrième Conférence, afin que les rectifications et corrections voulues puissent y être apportées avant la publication des actes de la Conférence.

RAPPORT DE LA COMMISSION I

Normalisation nationale (point 5)

24. Dans les documents présentés, les pays ont décrit les travaux entrepris dans chacun d'entre eux en vue de réaliser la normalisation nationale. On a constaté que, dans de nombreux pays, des progrès importants avaient été accomplis en matière de normalisation des noms géographiques. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire dans un grand nombre d'autres pays où les travaux n'ont pas encore commencé ou en sont encore à leurs débuts. La collecte des noms géographiques sur le terrain et leur traitement dans les services compétents varient d'un pays à l'autre. La Tunisie et le Sénégal ont souligné la nécessité de disposer de directives simples concernant les méthodes à utiliser. Le traitement des noms dans les régions multilingues constituait toujours un obstacle majeur à la normalisation dans de nombreux pays.

25. Cuba a décrit son programme de normalisation et le plan quinquennal de son office national des noms géographiques. A l'occasion de l'examen du rapport du Canada (E/CONF.74/L.25), des divergences d'interprétation sont apparues concernant l'objet de la résolution 4 de la première Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques[7]. Cette résolution recommande-t-elle de normaliser un seul nom ou peut-il exister deux ou plusieurs noms normalisés pour chaque détail? Les Pays-Bas ont déclaré que cette recommandation de la résolution 4 demandait une mise au point et ont exprimé l'avis que la normalisation signifiait l'attribution d'un seul nom par détail. Plusieurs pays, y compris le Royaume-Uni, les États-Unis et l'Arabie saoudite ont estimé que l'objectif

---

6 Voir *troisième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, Athènes, 17 août-7 septembre 1977*, vol. II, *Documents techniques* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.81.I.7).

7 Voir *Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, Genève, 4-22 septembre 1967*, vol. I, *Rapport de la Conférence*, (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.68.I.9), chap. III.

consistant à assigner un seul nom normalisé à chaque détail était presque impossible à atteindre dans certaines régions. L'Assistant spécial du Secrétaire exécutif a fait observer que la recommandation D de la résolution 4 précisait clairement que le même détail pouvait avoir plus d'un nom normalisé dans le cas de régions multilingues. Au cours de l'examen du rapport du Japon sur la normalisation nationale, il a été précisé que, même lorsqu'il existait trois types de caractères, il n'y avait qu'une orthographe par nom.

Collecte des noms sur le terrain (point 5 (a))

26. Le Canada a apporté une contribution très utile en exposant ses travaux sur la collecte sur le terrain de noms amérindiens au Québec ainsi que ses projets concernant la publication d'un manuel sur la collecte des noms. L'Irlande a indiqué que des travaux analogues, consistant à transposer les noms d'une langue dans le système d'écriture d'une autre langue, avaient été effectués en Irlande plus d'un siècle auparavant. Plusieurs représentants ont estimé qu'il était nécessaire d'instituer des directives pour ce genre de travail. Les avis étaient partagés sur la question de savoir si la collecte de noms sur le terrain devait faire l'objet d'une préparation préalable. L'Irlande et Chypre étaient d'avis qu'une telle pratique pourrait fausser les résultats de la collecte sur le terrain. Toutefois, la plupart des membres de la Commission ont estimé que la recherche préparatoire aux travaux sur le terrain était importante car elle assurait la bonne exécution de ceux-ci dans le cadre d'une seule étude.

Traitement des noms géographiques dans les services compétents (point 5 (b))

27. Un rapport sur le programme de normalisation des noms de rues dans la province canadienne du Québec a été examiné. En ce qui concerne la question de savoir quant un nom devenait normalisé, l'opinion générale des membres de la Commission était que, si la publication d'un nom sur les cartes contribuait au processus de normalisation, cette publication ne constituait pas en elle-même la normalisation dudit nom. A ce stade, la République démocratique allemande a, sur la base du document E/CONF.74/L.5 présenté un projet de résolution relatif à l'emploi de noms normalisés des régions physiogéographiques[8].

Traitement des noms dans les régions multilingues (point 5 (c))

28. Le Pérou a mentionné les problèmes de la transcription de toponymes à partir de langues non écrites différentes et de l'évolution de cette transcription au cours des années. Dans le cas de la langue quechua, l'orthographe des toponymes était déterminée après institution d'un "alphabet officiel quechua", fondé sur des études linguistiques dans lesquelles on s'est efforcé de préserver le sens original de ces noms. On a ainsi normalisé les divers noms utilisés jusqu'alors.

Organismes nationaux de toponymie (point 5 (d))

29. Le Canada a décrit la nature de ses organismes nationaux et provinciaux de toponymie. La loi provinciale portant création de la *Commission québécoise de toponymie* a été évoquée en détail comme exemple de la manière d'établir un organisme de toponymie.

Directives toponymiques (point 5 (e))

30. L'Assistant spécial du Secrétaire exécutif a expliqué en détail l'idée qui avait conduit à énoncer des *Directives toponymiques à l'intention des cartographes*. Ces directives avaient pour but d'aider les cartographes qui travaillaient à l'extérieur du pays. Selon le Président, les directives toponymiques marquaient un progrès important en matière de normalisation internationale. Il a soulevé la question de savoir qui poursuivrait le travail de M. Breu, qui était chargé de coordonner ces activités depuis cinq ans. La Commission a décidé de recommander qu'en l'absence de volontaires, le Groupe d'experts examine la possibilité de demander à M. Breu de continuer à remplir ses utiles fonctions de coordonnateur du programme des directives toponymiques et d'apporter son concours dans les autres domaines où les États Membres avaient besoin d'assistance éventuellement en tant que correspondant de l'ONU.

31. Les représentants ont été unanimes à préconiser la poursuite de la mise au point de directives toponymiques pour tous les pays. Les États-Unis ont proposé de modifier la désignation des "directives toponymiques" de manière à ne pas laisser entendre que lesdites directives n'étaient utiles qu'aux cartographes. Il a été décidé que la nouvelle désignation serait "Directives toponymiques à l'usage des éditeurs de cartes et autres éditeurs". Le Danemark a soulevé la question de savoir s'il était utile d'établir une distinction entre les éléments des noms (spécifiques et génériques d'une part et descriptifs d'autre part) dans la liste de termes figurant dans le glossaire des directives toponymiques. Le Danemark a proposé en outre de réunir toutes les directives dans un document unique, qui serait utile à toute sortes d'utilisateurs. La Commission a accepté cette suggestion et la question de la publication d'un tel document a été renvoyée au Groupe d'experts ou à la personne qui serait désignée comme coordonnateur pour les directives toponymiques.

Enseignement et pratique en matière de toponymie (point 6)

32. L'Indonésie a donné des informations sur le stage de formation organisée à Cisarua du 7 au 18 juin 1982. On a longuement discuté de l'expérience et de la formation nécessaires aux étudiants suivant le stage. On a souligné que ceux-ci devraient travailler dans un

---

8 Résolution 7: normalisation des noms physiogéographiques.

domaine lié directement à la normalisation des noms géographiques ou à des activités connexes. Le Royaume-Uni a souligné la nécessité de préserver le caractère pratique de ces stages et de veiller à ce que les futurs stages soient adaptés aux problèmes toponymiques de la région où le travail sur le terrain des stagiaires serait effectué. Le Maroc a déclaré que les aspects historiques des noms ne devaient pas être négligés dans les stages.

33. Selon les États-Unis, les futurs stages de formation devraient relever des divisions. L'Arabie saoudite et la Tunisie ont estimé qu'il importait de faire appel à des experts extérieurs aux divisions existantes. La Commission a recommandé que soit demandée l'approbation voulue pour que les futurs stages de formation soient financièrement appuyés par l'ONU.

34. L'Arabie saoudite a présenté une motion de remerciements au Gouvernement indonésien et à M. Ormeling (Pays-Bas) pour avoir organisé et conduit avec succès un stage de formation pilote. La Commission a appuyé la motion.

35. La Commission a poursuivi le débat sur les stages de formation, d'utiles suggestions étant formulées par plusieurs représentants. Selon le Nigéria, l'objectif était la normalisation et il fallait déterminer quelles régions ou quels pays avaient besoin d'être formés aux techniques de normalisation. L'Irlande a déclaré qu'une formation pratique devrait être dispensée à plusieurs niveaux suivant les besoins des étudiants. Les membres de la Commission ont estimé que les projets en vue de futurs stages de formation devraient être maintenus.

Terminologie de la normalisation des noms géographiques (point 10)

36. L'Angola et le Sénégal ont souligné que la définition de la "langue officielle" figurant dans le "*Glossaire de termes techniques utilisés pour la normalisation des noms géographiques*"[9] et l'absence dans le même document d'une définition dans la "langue nationale" posaient un problème. L'Angola a demandé que soit introduite dans le glossaire de l'ONU la notion de "langue maternelle", étant donné l'importance particulière que ce terme présentait dans les pays multilingues. La Commission a renvoyé ces questions au Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques pour examen et modifications éventuelles. Le Maroc et l'Union des Républiques socialistes soviétiques ont demandé que les équivalences arabes et russes des termes figurant dans le glossaire soient établies lorsque les entrées en anglais, en espagnol et en français auront été révisées compte tenu des modifications envisagées à la présente Conférence.

37. Un bref débat a été consacré au document présenté par la République fédérale d'Allemagne et les États-Unis intitulé "Directives pour la constitution d'un ficher de données sur les noms géographiques". Le Sénégal et la Tunisie ont estimé - et la Commission a reconnu - que les documents de ce genre devraient fournir des directives techniques simplifiées.

Décisions de la Conférence

38. Les résolutions que la Conférence a adoptées sur les questions examinées par la Commission I portaient sur les sujet suivants: systématisation et généralisation de l'expérience dans le domaine de la normalisation des noms géographiques (résolution 3); publication de directives toponymiques à l'usage des éditeurs de cartes et autres éditeurs (résolution 4); enseignement de la toponymie cartographique (résolution 5); stages de toponymie (résolution 6); normalisation des noms physiogéographiques (résolution 7); et glossaire terminologique (résolution 8).

RAPPORT DE LA COMMISSION II

39. En ouvrant la séance, le Président a fait observer que la Commission II devait examiner deux questions: a) les nomenclatures (point 7) et b) le traitement automatique des données (point 9). Il a présenté la nomenclature toponymique du Royaume-Uni, fondée sur la série des cartes nationales au 1/50 000 qui a été établie aux fins de publication. La nomenclature est le sous-produit de l'étape préparatoire de l'établissement de cette série de cartes par des méthodes automatiques. La nomenclature contient 275 000 entrées (voir E/CONF.74/L.51 et Add.1). Le Président a souligné que l'établissement de cartes par des méthodes automatiques était devenu une réalité et que le traitement des noms géographiques par ordinateur était indispensable à l'établissement de ces cartes.

40. Chypre a décrit la *Nomenclature sommaire de Chypre*, fondée sur l'édition grecque au 1/100 000 de la carte de Chypre, qui contient 2 000 entrées (voir E/CONF.74/L.81 et Add.1). La nomenclature donne des coordonnées rectangulaires et la translittération des noms grecs, conformément au système récemment adopté par le Comité permanent de Chypre pour la normalisation des noms géographiques et approuvé par le Gouvernement chypriote.

41. La République fédérale d'Allemagne a présenté sa nomenclature qui contient 16 000 entrées et est fondée sur la série de cartes au 1/500 000 (voir E/CONF.74/L.10). La nomenclature avait été établie au moyen d'ordinateurs, et on envisageait actuellement d'étoffer le fichier d'informations sur les noms, tout en maintenant la nomenclature à jour. La Pologne,

---

9 *Troisième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, Athènes, 17 août-7 septembre 1977*, vol. II, *Documents techniques*, (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.81.I.7), No 63.

l'Union soviétique et la République démocratique allemande ont demandé que le statut de Berlin (Ouest) soit reconnu dans la nomenclature. La délégation soviétique a déclaré qu'aux termes de l'Accord quadripartite du 3 septembre 1971, Berlin (Ouest) ne faisait pas partie intégrante de la République fédérale d'Allemagne et n'était pas régi par ce pays. En conséquence, la partie du document susmentionné qui se rapporte à Berlin (Ouest) va à l'encontre des dispositions dudit Accord et devrait être modifiée. La République fédérale d'Allemagne a refusé de modifier le document, en déclarant que Berlin (Ouest) y avait été traité conformément aux vues du gouvernement et aux normes du droit international. Le Président a suggéré que les questions politiques soient abordées par les voies diplomatiques et a prié les représentants de se borner à des observations de caractère technique et scientifique.

42. Israël a décrit sa nomenclature, en double graphie, qui comprend 6 000 entrées composées par ordinateur (voir E/CONF.74/L.24). Les codes des détails dans le fichier offrent, pour la production, un lien avec les systèmes de restitution et de typographie. Pour chaque nom normalisé, le fichier indique aussi la source et la date. La République fédérale d'Allemagne a expliqué que son fichier contenait des codes de détail numériques et alphabétiques, les premiers étant utilisés pour la production automatisée.

43. Le Canada a décrit la nomenclature automatisée du Québec (qui n'existe qu'en français, sous le nom de *Répertoire toponymique du Québec*), produite par la *Commission de toponymie* du Québec et a appelé l'attention sur le codage précis des détails et les informations administratives qui s'y trouvaient (voir E/CONF.74/L.84). La deuxième édition, publiée en 1979, contient 75 000 entrées. Le Canada a mentionné la série du *Répertoire géographique du Canada* (voir E/CONF.74/L.32). Il a aussi présenté un document (voir E/CONF.74/L.34) sur l'évolution de la base nationale de données toponymiques au Canada entre 1977 et 1982 et un document (voir E/CONF.74/L.35) sur la base automatisée de données actuellement mise au point par la *Commission de toponymie* du Québec.

44. L'Assistant spécial du Secrétaire exécutif a formulé des observations au sujet de la nomenclature de l'Autriche telle qu'elle a été présentée à la troisième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, nomenclature qui comprend un guide de prononciation selon l'alphabet phonétique international, ainsi qu'un sérumé en espagnol et en français. Il a signalé que cette nomenclature était produite par des méthodes manuelles si bien qu'elle serait plus difficile à tenir à jour que, par exemple, la nomenclature de la République fédérale d'Allemagne. Les États-Unis, Israël et le Canada ont fait observer que les nomenclatures étaient plus utiles pour les recherches et les références quand elles indiquaient les variantes des noms et que ces variantes étaient rapprochées des noms actuellement agréés.

45. L'Arabie saoudite a décrit la nomenclature en 20 volumes du Royaume qui était actuellement établie par un organisme privé et qui renfermera tous les noms géographiques y compris des noms historiques cités dans les oeuvres des poètes et des écrivains classiques. Une nomenclature automatisée, fondée sur la série de cartes au 1/500 000 et comprenant des coordonnées géographiques était actuellement en cours d'établissement à l'Université King Saud de Riyad.

46. Les États-Unis ont décrit la série de leurs nomenclatures nationales, établies à partir d'une base de données toponymiques qui comprenait des noms actuellement agréés et des noms anciens et qui devait servir à tout un éventail d'utilisateurs, dont les cartographes seraient peut-être bientôt la minorité (voir E/CONF.74/L.101).

47. L'Union des Républiques socialistes soviétiques a fait part à la Commission de son expérience en matière d'automatisation de certains procédés utilisés pour établir des nomenclatures et des cartes et des graphiques (voir E/CONF.74/L.91) et a présenté un rapport sur les dictionnaires nationaux des noms géographiques en URSS (voir E/CONF.74/L.92).

48. Les États-Unis, Israël et la République fédérale d'Allemagne ont estimé qu'il faudrait mettre au point des directives et des critères pour l'établissement de fichiers d'informations sur les noms géographiques afin d'aider les pays et de faciliter l'échange international d'informations toponymiques (voir E/CONF.74/L.97). Un groupe de travail de la Conférence, comprenant l'Espagne, les États-Unis, le Nigéria et la Tunisie, a été constitué pour examiner ces directives. La Commission a noté qu'il fallait établir des codes informatiques pour des deux élargis de caractères latins aux fins d'échange d'informations sur les noms car les normes actuelles de l'Organisation internationale de normalisation utilisées pour les échanges bibliographiques ne convenaient pas à ces fins (voir E/CONF.74/L.71). M. Abelson, précédemment cartothécaire à la Bibliothèque Dag Hammarskjöld de l'Organisation des Nations Unies, a signalé que la Bibliothèque de l'Organisation était en train de constituer un fichier d'informations sur les noms géographiques.

49. Le Japon a présenté sa nomenclature qui donne des caractères Kanji et Kana, des formes romanisées, des coordonnées et des numéros de feuilles de cartes (voir E/CONF.74/L.63).

50. Le Royaume-Uni a décrit l'expérience récente du traitement des noms à l'aide de micro-ordinateurs et la conception d'une base de données toponymiques pour l'établissement de nomenclatures et de cartes (voir E/CONF.74/L.58). Le Président a appelé l'attention des représentants sur les avantages de l'automatisation dont il était fait état dans le document.

51. Dans un document qu'ils ont fait distribuer (voir E/CONF.74/L.71), les États-Unis ont décrit la mise au point d'un système d'automatisation du trai-

tement des données sur les noms étrangers. Ce système permet de produire n'importe quelle lettre ou écriture susceptible d'être utilisée par la suite pour le traitement des noms.

52. La Commission a examiné l'efficacité des systèmes de saisie des données et a noté qu'il y en avait plusieurs, dont les écrans à masques, les convertisseurs analogiques à menus et le dialogue aux terminaux entre les éditeurs et l'ordinateur.

53. La Suède a décrit un système de photo-composition automatisé qui servait de base à l'établissement de séries de cartes nationales au 1/10 000, 1/50 000 et 1/250 000 (voir E/CONF.74/L.46). Pour l'établissement du système automatisé, les dépenses initiales avaient été plus élevées que pour le système antérieur de traitement manuel. Mais à l'avenir, la révision et la tenue du fichier ainsi que les multiples utilisations de la banque de données sur les noms, maintenant constituée, entraîneront des dépenses moindres.

54. La Commission a noté les grands progrès faits par de nombreux pays depuis la troisième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques dans la préparation et la publication de nomenclatures dans les catégories suivantes:

a) Nomenclatures nationales à usage national;
b) Nomenclatures étrangères à usage national;
c) Nomenclatures régionales à usage national;
d) Nomenclatures nationales à usage international.

55. La Commission a aussi noté les progrès importants faits par de nombreux pays dans le domaine du traitement automatisé des informations sur les noms géographiques pour créer des fichiers qui pourront servir à de nombreuses fins telles que la production de nomenclatures, l'établissement de cartes et la recherche dans différents domaines.

56. Bien que la Commission ait passé beaucoup de temps à examiner l'application des techniques informatiques à l'établissement de nomenclatures et à la constitution de bases de données sur les noms pour la cartographie et à d'autres fins, on a reconnu qu'une faible proportion seulement des pays représentés à la Conférence disposait de l'équipement technique approprié. Tous les pays feraient leur possible pour fournir des conseils et échanger des renseignements afin de faciliter l'établissement de nomenclatures par des méthodes manuelles ou automatiques.

57. On a reconnu que les nomenclatures constituaient en réalité une forme de banque de données pour les noms géographiques et présentaient de ce fait un intérêt particulier pour l'établissement de cartes mais que l'établissement de cartes offrait tout autant un moyen d'obtenir des informations pour les bases de données sur les noms, et, partant, pour l'établissement de nomenclatures.

Décisions de la Conférence

58. Les résolutions que la Conférence a adoptées sur les questions examinées par la Commission II portaient sur les sujets suivants: manuel de normalisation nationale des noms géographiques (résolution 9); traitement combiné des données toponymiques (résolution 10) et échange d'informations en matière de traitement automatique des données (résolution 19).

RAPPORT DE LA COMMISSION III

Liste des noms de pays (point 8)

59. Le Président a déclaré que la liste provisoire des noms de pays (voir E/CONF.74/L.68) était encore à l'état de document de travail et qu'elle contenait les noms recueillis par les représentants auprès de leur gouvernement et des ambassades. On a fait observer que certains pays se donnaient parfois eux-mêmes des noms différents. Les représentants qui relèveraient des différences ont donc été priés d'en référer à leur gouvernement.

60. Selon le Président, le responsable du Groupe de travail pour une liste de noms de pays mettait au point un fichier informatisé pour faciliter la mise à jour des noms anglais, espagols et français de la liste provisoire. Les noms arabes, et leur translittération romanisée, ne figuraient pas encore dans la liste; ils étaient établis par la Section de documentation de référence et de terminologie de l'ONU et envoyés au Président de la Division arabe du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques pour observations. La liste de noms de pays dressée par la Division arabe venait d'être adressée aux pays arabophones.

61. Devant la controverse soulevée par la traduction en russe du nom de la "République fédérale d'Allemagne", le Président a déclaré que les mentions russes correspondantes devraient être supprimées dans le projet et que le nom russe approuvé serait déterminé par voie diplomatique dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies. La République fédérale d'Allemagne a cependant demandé que la traduction de son nom officiel en langue russe figurant dans la liste des noms de pays soit corrigée et elle a présenté un projet de résolution recommandant que la traduction des noms de pays n'obéisse qu'à des considérations d'ordre linguistique. Le projet a été par la suite retiré. L'Union soviétique s'est opposée à ce projet, la question ayant à son avis des prolongements politiques. De l'avis du Maroc, c'était à chaque pays qu'il devait appartenir en dernier ressort de décider de la traduction de son propre nom dans les langues utilisées par l'Organisation des Nations Unies.

62. Le fait que le Groupe d'experts sur les noms géographiques et la Section de la documentation, de référence et de terminologie du Secrétariat de l'ONU travaillent tous deux à la nomenclature des pays, ce qui fait double emploi, a donné lieu à un débat. Le Président a souligné qu'il y avait eu de fréquents

échanges de renseignements entre le Groupe de travail et la Section, mais a ajouté que le contenu de la liste provisoire était beaucoup plus développé que celui du Bulletin de terminologie de l'ONU[10] car la liste contenait en outre les noms en russe, en chinois et en arabe, et ce en caractères non latins aussi bien qu'avec leurs formes romanisées, ainsi que les noms dans la ou les langues officielles du pays considéré, également en caractères non latins et dans leur forme romanisée. Les États-Unis ont présenté un projet de résolution recommandant que la Section de documentation, de référence et de terminologie de l'ONU assume l'entière responsabilité de la tenue de la liste après sa publication. Le Président a fait part de ses observations sur les difficultés rencontrées pour obtenir le nom officiel de certains pays, et la difficulté supplémentaire d'obtenir une traduction et une romanisation appropriées. A la demande de la République socialiste soviétique d'Ukraine, il a été convenu de supprimer le paragraphe suivant de l'introduction de la liste provisoire:

"La liste ne comprend que des pays indépendants généralement reconnus par la communauté internationale. Certains d'entre eux, pourtant, bien que membres à part entière de l'Organisation des Nations Unies, ne sont pas considérés comme indépendants au sens strict du terme; leur nom est suivi de l'indication (1)."

Plusieurs pays ayant relevé des erreurs de nom et de terminologie dans la liste provisoire, le Président a prié toutes les délégations d'examiner le document et de présenter leurs observations par écrit.

63. Après examen du document présenté par l'Autriche (E/CONF.74/L.3), il a été annoncé que le terme "langue nationale" serait remplacé par "langue officielle" et que les erreurs relevées par plusieurs délégations seraient corrigées dans l'édition révisée. L'Angola a accepté d'élaborer une définition des expressions "langue officielle" et "langue nationale", ainsi que de quelques autres termes, pour examen par le Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques, auquel la question a été renvoyée (voir également par. 31).

64. Le Maroc a recommandé d'ajouter le nom des capitales nationales à la liste provisoire; la République démocratique allemande et Cuba ont appuyé cette recommandation. Considérant cependant les difficultés que soulèverait la mise en pratique de cette proposition, le Président a déclaré qu'il n'en serait tenu compte que pour une édition ultérieure de la liste.

Exonymes (point 11)

65. On a examiné les diverses catégories d'exonymes que les pays pouvaient supprimer des listes qu'ils avaient publiées[11]. D'une manière générale, on s'est accordé à penser que les noms des océans et des continents ne devaient pas être considérés comme des exonymes.

66. Cuba et la République démocratique allemande ont préconisé de continuer à réduire l'emploi des exonymes; ils ont été appuyés par la Grèce, la RSS d'Ukraine et les Pays-Bas. La République démocratique allemande a demandé qu'on cesse d'utiliser les noms modifiés au cours de la période récente qui pouvaient avoir des résonances politiques. Elle a ensuite présenté un projet de résolution en ce sens. Le Président a évoqué le souci qu'inspirait à certains pays l'élimination d'exonymes historiques établis depuis longtemps: il a rappelé que le but recherché était de réduire le nombre d'exonymes, non de les éliminer complètement.

67. L'Arabie saoudite a exprimé son mécontentement devant l'utilisation par d'autres pays de l'exonyme "La Mecque" pour désigner la ville sainte; elle a demandé qu'une note à cet effet soit ajoutée au rapport. La forme romanisée correcte est "Makkah".

68. Plusieurs délégations ont fait des observations sur les noms figurant dans le document présenté par la Pologne (E/CONF.74/L.70); le Président a indiqué que certains des noms géographiques n'étaient peut-être pas vraiment officiels.

69. Le débat qui s'est ouvert sur l'emploi des exonymes par les éditeurs commerciaux a conduit les États-Unis et le Royaume-Uni à déclarer que ces éditeurs pouvaient continuer à utiliser les noms existants (que l'on pouvait alors considérer comme des exonymes) au lieu des nouvelles translittérations romanisées qu'ils trouvaient trop étrangères à leurs lecteurs.

70. L'Inde a annoncé qu'elle préparait la troisième édition de sa liste des noms changés depuis 1947. Pour l'Inde, des noms comme "Bombay" et "Calcutta" sont considérés comme des exonymes.

71. Les raisons du maintien ou de la désuétude des exonymes ont été examinées, la République fédérale d'Allemagne ayant fait observer que ceux qui se rapportaient à des détails topographiques de pays voisins se maintenaient plus longtemps que les autres. On s'est entendu sur le fait que les noms officiels locaux devaient être indiqués à côté des exonymes éventuellement conservés.

---

10 *Bulletin de terminologie No 327, "Noms de pays et adjectifs de nationalité"*, (ST/CS/SER.F327/Corr. 1 et 2).

11 *Troisième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, Athènes, 17 août-7 septembre 1977*, vol. I, *Rapport de la Conférence* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.79.I.4), par. 55.

72. L'Espagne, se référant aux cinq catégories d'exonymes établies dans ce pays d'après la nature et l'importance de leur emploi, a suggéré aux autres pays de réduire le nombre des exonymes qu'ils utilisaient en commençant par dresser l'inventaire des différents types en usage[12]. Cuba a appuyé cette suggestion.

73. L'Assistant spécial du Secrétaire exécutif a rappelé que les exonymes étaient largement employés dans l'aviation, à l'Union postale universelle et même dans les documents des conférences des Nations Unies. Le Président a déclaré que la Conférence pouvait recommander au Secrétariat de l'ONU d'employer moins d'exonymes.

Politiques, procédures et coopération relatives à la nomenclature des détails topographiques qui s'étendent au-delà d'une même souveraineté (point 12)

74. Le document présenté par l'Espagne (E/CONF.74/L.87), en espagnol, en français, en anglais et en esperanto, et contenant la nomenclature des détails topographiques qui s'étendent au-delà d'une même souveraineté, y compris les étendues d'eau et les détails terrestres, a fait l'objet de très nombreuses observations. D'une manière générale, on s'est accordé à penser qu'il n'était pas souhaitable de prévoir des noms en esperanto et on a rappelé que le Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques avait décidé, à sa neuvième session, d'éliminer les noms en esperanto[13]. Pour les Pays-Bas, rien ne justifiait que les détails topographiques énumérés dans le document E/CONF.74/L.87 aient un nom unique. D'autres pays ont partagé cette opinion.

75. Estimant que le Groupe de travail sur les détails sous-marins et marins, en collaboration avec l'Organisation hydrographique internationale (OHI), avait fait tout ce qu'il pouvait pour élaborer les définitions et les principes relatifs aux détails sous-marins, les États-Unis ont présenté un projet de résolution recommandant de limiter la tâche du Groupe de travail aux détails marins et de créer un mécanisme de liaison entre le Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques et les organismes nationaux compétents. Pour la Turquie, le Groupe de travail avait encore à faire dans le domaine des détails sous-marins.

76. Le Canada a annoncé la publication en 1983 de la nomenclature de quelque 3 500 détails topographiques sous-marins situés le long de ses côtes.

77. Le responsable du Groupe de travail sur les détails sous-marins et marins a présenté le document E/CONF.74/L.104 contenant la nomenclature des détails sous-marins établie par la Grèce, conformément aux dispositions du paragraphe 29 du rapport du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques, sur sa neuvième session[14]. Il a indiqué que les noms, avec les renseignements correspondants, seraient communiqués aux pays intéressés pour approbation et, si cela était souhaitable, introduction dans l'usage. D'autres pays ont aussi été encouragés à distribuer des listes de noms approuvés par leurs autorités compétentes. Cette procédure ne constituait pas en soi une approbation internationale.

78. La Turquie a fait savoir que les travaux qu'elle avait entrepris pour désigner les détails topographiques sous-marins et maritimes n'étaient pas encore achevés à cause de la longueur de ses côtes. Des noms seraient cependant proposés prochainement au responsable du Groupe de travail et à l'OHI. La Turquie a déclaré qu'à son avis les noms énumérés dans le document E/CONF.74/L.104 devraient n'être considérés que comme des propositions.

79. Le Président sortant du Groupe de travail de la nomenclature du système planétaire de l'Union astronomique internationale (UAI) a fait état de la collaboration utile qui s'était instaurée entre l'Union et le Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques dans le domaine de la nomenclature des détails extra-terrestres.

80. Estimant que le Groupe de travail des détails extra-terrestres avait, en collaboration avec l'UAI, entièrement accompli sa tâche, les Pays-Bas et la République fédérale d'Allemagne ont présenté un projet de résolution recommandant de la dissoudre et de confier à son Président actuel le soin de maintenir la liaison entre le Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques et le Groupe de travail de la nomenclature du système planétaire de l'Union astronomique internationale. En réponse à une demande du Royaume-Uni, qui souhaitait que les activités de liaison évoquées dans le projet de résolution aient un caractère périodique, l'Union soviétique a déclaré qu'il lui paraissait indiqué de présenter tous les ans un rapport au Groupe d'experts.

Décisions de la Conférence

81. Les résolutions que la Conférence a adoptées sur les questions examinées par la Commission III portaient sur les sujets suivants: liste des noms de pays (résolution 10); tenue de la liste des noms de pays (résolution 11); noms des détails marins et sous-marins (résolution 12); noms des détails extra-terrestres (résolution 13) et réduction du nombre d'exonymes (résolution 20).

RAPPORT DE LA COMMISSION IV

Systèmes d'écriture (point 13)

82. La Commission a décidé de fonder son débat sur le

---

12 *Ibid.*, par. 56.

13 Document E/CONF.74/L.44, par. 43.

14 *Ibid.*, par. 29.

rapport du Groupe de travail pour un système unique de romanisation pour chaque système d'écriture non latin, qui figure dans le rapport du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques[15] sur sa neuvième session, ainsi que sur les documents E/CONF. 74/L.3, L.54, L.55, L.56, L.64, L.85, L.89 et L.112. Le Président a signalé la difficulté de la question à l'examen et a regretté l'absence du responsable du Groupe de travail qui aurait présenté un rapport[16]. L'Assistant spécial du Secrétaire exécutif de la Conférence a présenté le document sur les systèmes d'écriture soumis par l'Autriche (E/CONF.74/L.3) et a demandé qu'on lui fasse part de toutes les modifications à y apporter, le cas échéant.

83. La Commission a ensuite examiné divers systèmes d'écriture et alphabets:

(a) Il a été noté qu'en ce qui concerne l'*amharique*, le *coréen*, l'*hébreu*, le *khmer*, le *laotien*, l'*alphabet cyrillique macédonien*, le *maldivien*, le *persan*, l'*alphabet cyrillique serbo-croate* et le *thaï*, la situation n'avait pas changé depuis la troisième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques. Ces systèmes d'écriture n'ont pas été examinés.

(b) *Arabe*. Le Maroc a noté qu'il existait divers systèmes de romanisation et qu'il importait de parvenir à un accord. Le Soudan a fait savoir que son Comité des noms géographiques, récemment constitué, avait adopté, avec quelques changements, le système de Beyrouth modifié (1972) qui avait été approuvé par l'ONU à la deuxième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques[17]. Il y avait en particulier ajouté des règles concernant la représentation des sons "ch", "ng", "ny", "p" et "v" parce qu'on trouvait ces sons, qui n'existaient pas en arabe, dans des langues non écrites de minorités du Soudan et qu'il fallait écrire les noms géographiques correspondant à ces langues en alphabet arabe. Le Soudan a déclaré qu'un système de romanisation devrait être simple et précis et être largement utilisé pour la transcription des noms géographiques dans les pays arabes. La Jamahiriya arabe libyenne a relevé les différentes influences culturelles européennes auxquelles la région arabe avait été exposée et a souligné la nécessité d'adopter un système unique pour refléter l'unité du monde arabe. L'Arabie saoudite a déclaré fermement que le système actuel de l'ONU (système de Beyrouth modifié, 1972) fonctionnait très bien. C'était un bon système qui avait été adopté par tous les États arabes. Mais, selon d'autres pays arabes, il y avait des problèmes qui demeuraient, et le Maroc a annoncé que l'ALECSO consacrerait à la question une réunion en vue de laquelle l'aide des pays de langue anglaise, de langue française et de langue espagnole serait favorablement accueillie et à laquelle ils seraient de toute manière les bienvenus. Après discussion, les représentants des pays arabes ont fait savoir que ces pays confirmaient qu'ils acceptaient de prendre le système de Beyrouth modifié (1972) comme base pour la romanisation de l'arabe. D'autres informations sur l'application de ce système par les pays arabes seraient présentées aux futures conférences des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques.

(c) *Bulgare*. Aucune information n'avait été reçue. La résolution No 10 de la troisième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques[18] restait en vigueur.

(d) *Birman*. Il n'y avait toujours pas en Birmanie de système de romanisation officiellement approuvé.

(e) *Chinois*. La Commission a examiné les expériences faites par les pays qui appliquent le système de romanisation pin yin adopté à la troisième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques[19]. Les États-Unis et le Royaume-Uni ont signalé les efforts énergiques qu'ils avaient faits pour adopter ce système et ont appelé l'attention de la Commission sur le document E/CONF.74/L.59. Ayant reconnu que la question du pin yin était très importante, la Chine a annoncé qu'elle publierait davantage de documents en pin yin à usage international. Elle a invité les pays auxquels ce système donnait des difficultés à consulter des spécialistes chinois de la question.

(f) *Grec*. Depuis la troisième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, la question de l'adoption d'un système unique de romanisation pour la translittération et la transcription de l'alphabet grec a été largement débattue en Grèce et un système venait d'être adopté par l'Organisation grecque de normalisation (voir E/CONF.74/L.85). Le Comité permanent de Chypre pour la normalisation des noms géographiques avait retenu ce système, qui avait été approuvé par le Gouvernement de la République de Chypre, et l'avait utilisé pour établir la brève *Nomenclature de Chypre* (voir E/CONF.74/L.81 et Add.1).

---

15 *Ibid.*, par. 28.

16 Le rapport du responsable du Groupe de travail (E/CONF.74/L.116) est arrivé trop tard pour être examiné par la Commission.

17 *Deuxième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, Londres, 10-31 mai 1972*, vol. II, *Documents techniques*, (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.74. I.4).

18 Voir *Troisième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, Athènes, 17 août-7 septembre 1977*, vol. I, *Rapport de la Conférence*, (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.79.I.4), chap. III.

19 *Ibid.*, résolution 8.

La Commission s'est félicitée de ces initiatives, qui constituaient un grand pas vers la normalisation de la romanisation de l'alphabet grec. Toutefois, bien que ce système soit maintenant une norme grecque, il n'avait pas encore été ratifié par le Gouvernement grec.

(g) *Langues de la Division indienne.* Le Président a indiqué que la situation n'avait pas changé depuis la troisième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, mais que l'Inde insisterait auprès des pays de la division (Bangladesh, Bhoutan, Inde, Népal, Pakistan et Sri Lanka) pour qu'ils étudient la question.

(h) *Japonais.* Il a été signalé que la question des deux systèmes de romanisation parallèles (Kunrei et Hepburn modifié) n'avait toujours pas trouvé de solution. Le Japon a informé la Commission que le problème était à l'étude, mais qu'il était peu probable qu'une solution soit trouvée dans le proche avenir (voir E/CONF.74/L.64).

(i) *Mongol.* Il a été signalé que le responsable du Groupe de travail pour un système unique de romanisation pour chaque système d'écriture non latin n'avait pas reçu de réponse à une lettre qu'il avait envoyée aux autorités mongoles pour leur demander des informations. La situation n'avait donc pas changé depuis la troisième Conférence des Nations Unies pour la normalisation des noms géographiques[20].

(j) *Pachto et Dari.* Aucune information n'avait été reçue.

(k) *Russe.* L'Union soviétique a indiqué qu'elle était en mesure de présenter à la Conférence un projet de résolution fondé sur un système de romanisation GOST (Norme d'État de l'URSS No 16876-71) de l'alphabet cyrillique, aussi adopté par les pays membres du Conseil d'assistance économique mutuelle (CAEM) (voir E/CONF.74/L.89). Les États-Unis et le Royaume-Uni ont noté que ce système nécessitait l'utilisation de plusieurs signes diacritiques. Si, pour une raison quelconque, ces signes n'étaient pas utilisés, il en résulterait une grande confusion. En outre, de nombreux pays disposaient déjà de systèmes de romanisation applicables qui avaient été utilisés pour des milliers de noms géographiques. De plus, comme le système en question n'avait pas encore été utilisé, il serait inopportun de l'adopter.

84. L'Union soviétique a estimé que l'utilisation de signes diacritiques ne constituait pas un inconvénient et a informé la Commission qu'une variante comportant des digraphes existait à l'intention des utilisateurs qui ne pouvaient pas incorporer ces signes à leur système d'écriture. Toutefois, la version avec signes diacritiques devait être utilisée en cartographie. Le système avait été soigneusement étudié et on avait sollicité les observations de ses utilisateurs potentiels. Cette précaution en garantissait autant que possible la stabilité, mais il serait soumis à des examens périodiques un Union soviétique.

85. Cuba a appuyé le système, estimant que la décision du pays de départ devait être respectée. Selon la République démocratique allemande, ce système était supérieur aux autres et convenait très bien à l'usage international. L'Espagne a elle aussi noté sa réversibilité complète, en quoi elle voyait un grand avantage.

86. L'Union soviétique a informé la Commission qu'elle appréciait à sa juste valeur l'importance qu'il y avait à adopter un système de romanisation et croyait comprendre que les délégations ne s'étaient pas toutes encore entièrement familiarisées avec les détails du système en question. Elle était consciente du fait qu'aucune carte ni aucun document établi selon ce système n'avaient encore été publiés en dehors des pays du CAEM et estimait qu'il serait indiqué de remettre à plus tard la présentation d'un projet de résolution, si tel se révélait être le consensus de la Commission.

87. Le Royaume-Uni a accueilli cette suggestion avec satisfaction et exprimé l'espoir que l'Union soviétique accepterait d'examiner la question avec les pays intéressés puisque leurs avis lui seraient utiles. Cette idée a été admise. Les États-Unis ont souligné que l'adoption d'un système de romanisation quel qu'il soit était une affaire sérieuse, parce que ses conséquences se feraient sentir au-delà du domaine des noms géographiques. C'est pourquoi ils se félicitaient aussi de la possibilité d'en discuter.

88. L'Union soviétique a signalé qu'elle acceptait de poursuivre la discussion, tout en faisant observer que les dispositions de la résolution 9 de la première Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques[21] étaient respectées puisque le système GOST était utilisé en cartographie par les pays membres du CAEM.

89. L'Arabie saoudite a présenté la question de la conversion en un système d'écriture non latin en indiquant qu'on n'y avait pas accordé suffisamment d'attention. Il était essentiel d'étudier la question de la transcription des noms géographiques écrits en alphabet latin dans d'autres systèmes d'écriture. Le

---

20 *Troisième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, Athènes, 17 août-7 septembre 1977*, vol. I, *Rapport de la Conférence*, (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.79.I.4), par. 75.

21 Voir *Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, Genève, 4-22 septembre 1967*, vol. I, *Rapport de la Conférence*, (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.68.I.9), chap. III.

Maroc a estimé que c'était en effet une question très importante, qui posait constamment des problèmes. Il y avait par exemple des difficultés phonétiques à transcrire en arabe des noms écrits en alphabet latin, surtout parce que des lettres telles que "g", "p" et "v" n'avaient pas d'équivalent en arabe. Le Royaume-Uni a lui aussi souligné l'importance de la question et annoncé qu'il examinerait les problèmes qui se posaient.

90. Sur la question générale de la romanisation, le Royaume-Uni a estimé que l'existence de nombreuses variantes de l'alphabet latin rendait difficile la recherche d'un système unique de romanisation (voir E/CONF.74/L.54 et L.55). Étant donné les besoins essentiels de la communication et de l'enseignement, les variantes en usage, comme celles de l'anglais, de l'espagnol et du français utilisées par l'Organisation des Nations Unies, convenaient souvent mieux que les alphabets conçus spécialement pour la romanisation d'un système donné d'écriture non latin.

91. Selon Cuba, cette conception permettrait à certaines langues de prendre une place dominante. Le but de la normalisation exigeait que la décision du pays de départ soit respectée, ce qui signifiait que la romanisation fondée sur des langues cibles ne devait pas être admise. Réfutant cette idée, le Royaume-Uni a fait observer que si l'on acceptait le principe du système d'écriture du pays de départ, il faudrait l'appliquer de manière générale plutôt qu'unilatérale, et donc aussi à la conversion dans des systèmes d'écriture non latins.

92. Soulignant la nécessité d'une romanisation pratique, les États-Unis ont fait remarquer que les noms géographiques ne constituaient qu'une partie du domaine toujours plus vaste des communications (voir E/CONF.74/L.112). Il était indispensable d'assurer la continuité du système graphique adopté, dont la rupture serait inopportune et coûterait très cher. L'Union soviétique, la République socialiste soviétique d'Ukraine, la Roumanie et la République fédérale d'Allemagne étaient parmi les pays qui estimaient que cette argumentation présentait des failles, principalement dans son affirmation que les systèmes de romanisation pourraient être fondés sur les alphabets anglais, espagnol et français.

93. Le Nigéria a dit comprendre les sentiments qui inspiraient l'argumentation et estimé que, si même les conclusions tirées par les États-Unis étaient inexactes, il convenait de soumettre le document au Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques, pour examen. L'Union soviétique a aussi considéré que le Groupe d'experts était plus approprié pour examiner ce document. La Grèce respectait l'opinion exprimée par les États-Unis, mais a signalé que les pays utilisant un alphabet autre que l'alphabet latin connaissaient aussi de grandes difficultés du fait que leurs noms étaient romanisés de nombreuses manières différentes. La normalisation était nécessaire, et le moyen le plus satisfaisant de la réaliser consistait à organiser des consultations entre pays de départ et pays d'arrivée. Les États-Unis et le Royaume-Uni ont reconnu qu'il était nécessaire de tenir des consultations et le Président a, lui aussi, estimé que c'était la meilleure façon de procéder.

Décisions de la Conférence

94. Les résolutions que la Conférence a adoptées sur les questions examinées par la Commission IV portaient sur les sujets suivants: conversion en systèmes d'écriture non latins (résolution 14), principes pour l'examen de systèmes de romanisation (résolution 15), directives pour la mise au point de systèmes de romanisation (résolution 16) et translittération en caractères latins et devanagari des écritures de la Division indienne (résolution 17).

RAPPORT DE LA COMMISSION V

95. Pour l'examen de la question de la coopération internationale (point 14) la Commission s'est référée aux éléments suivants:

(a) Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques ("Groupe d'experts"), y compris les objectifs et fonctions (E/CONF.74/L.43 et L.44);

(b) Réunions et programmes divisionnels et interdivisionnels (pas de documents);

(c) Échanges de renseignements (pas de documents);

(d) Assistance technique (E/CONF.74/L.43 et L.44);

(e) Coopération avec des organisations internationales (E/CONF.74/L.98);

(f) Coopération avec les organes d'information (pas de documents).

96. Pour l'examen de la question des avantages économiques et sociaux de la normalisation nationale et internationale des noms géographiques (point 15), la Commission s'est référée aux documents E/CONF.74/L.18 et L.119.

97. Le Président, ayant signalé que le Groupe d'experts avait tenu deux réunions depuis la troisième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, a appelé l'attention des participants sur certaines modifications qui étaient intervenues dans la composition des divisions géographiques et linguistiques. Le Président de la Division de l'Asie du Sud-Est a annoncé que l'élargissement de sa division, désormais désignée Division de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique du Sud-Ouest, avait été accepté par le Groupe d'experts à sa neuvième session et que la nouvelle division élargie avait tenu sa première réunion à Manille en octobre 1981. Il a aussi signalé que la Kampuchea démocratique et le Brunéi avaient participé, pour la première fois, à cette réunion. En réponse à une question soulevée par la Tunisie, la Commission a conseillé à ce pays de s'adresser à la

Division arabe en vue de son adhésion à cette division. Des questions ont aussi été posées par des pays membres, en particulier par l'Irlande, concernant la composition de diverses autres divisions ainsi que le statut de certains pays inactifs appartenant déjà à une division donnée. A l'issue d'une discussion prolongée, la Commission a fait savoir que la composition des divisions demeurerait inchangée jusqu'à la prochaine session du Groupe d'experts. Il a été noté que les délégations pouvaient soulever cette question par les voies officielles à une session du Groupe d'experts, tout en en informant le président de leur division. Il a été demandé aux délégations participant pour la première fois à la Conférence d'examiner à quelle division leur pays souhaitait s'associer et on leur a fait savoir que chaque pays pouvait appartenir à plus d'une division s'il le souhaitait. En témoignage des résultats positifs et de l'influence croissante des travaux du Groupe d'experts[22], un projet de résolution a été présenté pour être soumis à l'approbation de la Conférence.

98. Le rapport du Groupe d'experts sur sa neuvième session (E/CONF.74/L.44) a été longuement examiné. La majorité des membres de la Commission s'est déclarée satisfaite du rapport, mais des réserves ont été exprimées au sujet de l'Annexe VI intitulée "Objectifs et fonctions", en particulier au sujet de son paragraphe 13. La Commission a recommandé la suppression de ce paragraphe et certains membres ont formulé le voeu que l'Annexe VI dans son ensemble soit réexaminée par le Groupe d'experts à sa prochaine session. Le débat a alors pris fin sans aboutir à aucun résultat.

99. La Commission a noté avec satisfaction la participation active croissante des pays et des divisions aux réunions et programmes divisionnels et interdivisionnels (point 14 (b)). On a également noté que, lorsque des réunions interdivisionnelles ne pouvaient être organisées, une correspondance s'établissait entre les présidents des divisions et les groupes de pays relevant de leur compétence. La Roumanie a souligné la nécessité de diffuser l'expérience acquise dans le domaine de la normalisation des noms géographiques et a suggéré que le Groupe d'experts élabore un ensemble de directives concernant les méthodes et les principes techniques relatifs à l'établissement de cette normalisation. La Commission a noté que le document E/CONF.74/L.97 préconisait également d'élaborer des directives pouvant servir de base au travail envisagé (voir par. 32). Un projet de résolution[23] encourageant les divisions et les pays à intensifier leurs efforts concernant leurs propres programmes de normalisation des noms géographiques a été présenté pour être soumis à l'approbation de la Conférence.

100. La Commission a reconnu, et souligné de nouveau, qu'il était souhaitable de fournir des renseignements à partir desquels les utilisateurs pourraient juger de la fiabilité et de l'exactitude des noms géographiques contenus dans un document particulier constituant une source de noms géographiques, confirmant ainsi la résolution 4 de la troisième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques[24].

101. Constatant de nouveau qu'il est difficile de fournir des indications pour faciliter la prononciation de noms géographiques, la Commission a en outre appuyé la résolution 7 de la troisième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques qui recommande que le Groupe d'experts étudie plus avant et mette au point les expériences qui pourraient être réalisées dans ce domaine.

102. La Commission a reconnu que l'examen des procédures relatives à la documentation et à l'échange de renseignements (point 14 (c)) recouvrait certains aspects des travaux de la Commission I au titre du point 6 de l'ordre du jour (enseignement et pratiques en matière de toponymie) et de la Commission IV au titre du point 13 de l'ordre du jour (systèmes d'écriture). Israël a proposé de diffuser une liste de règles de translittération accompagnée de cartes établies dans des langues autres que la langue officielle de l'éditeur des cartes, et que cette liste comporte les éléments nécessaires au traitement graphique en cartographie automatisée.

103. Au cours du débat sur l'assistance technique (point 14 (b)), la Commission a examiné le document E/CONF.74/L.72 dans lequel les États-Unis indiquaient qu'ils offraient, par l'intermédiaire de l'Office des noms géographiques, des stages destinés aux représentants d'autres pays qui étaient en mesure d'assumer leurs propres dépenses de voyage et de subsistance. Le Président a déclaré que le stage organisé aux Etats-Uni était de haute qualité et il a saisi cette occasion pour remercier le représentant des excellentes dispositions prises en faveur d'un stagiaire nigérian qui avait bénéficié du stage.

104. Le Canada a signalé de son côté que le Comité permanent pouvait organiser des stages de formation pour les représentants d'autres pays qui étaient en mesure d'assumer leurs propres frais de voyage et de subsistance. Interrogé sur la question de savoir si l'ONU était en mesure de financer de tels programmes, le Secrétaire exécutif a expliqué qu'il était peut-être possible d'obtenir une assistance technique par l'intermédiaire du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), à condition que la demande soit

---

22 Adopté comme résolution 21: Expression de satisfaction du Groupe d'experts pour ses travaux.

23 Adopté comme résolution 24: Activités des Divisions.

24 Voir *Troisième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, Athènes, 17 août-7 septembre 1977*, vol. I, *Rapport de la Conférence*, (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.79.I.4), chap. III, résolution 4.

adressée au représentant résident du PNUD dans le pays en question par l'entremise du ministère national chargé des questions d'assistance technique.

105. Concernant la coopération avec des organisations internationales (point 14 (e)), la Commission a été informée de l'intérêt, de l'encouragement et de l'appui de l'Union géographique internationale (UGI) à légard des efforts déployés par l'ONU en matière de normalisation des noms géographiques. Rendant compte de la collaboration de son pays avec l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire (PAIGH), le représentant des États-Unis a brièvement décrit la situation en ce qui concerne la normalisation des noms géographiques.

106. Concernant la coopération avec les organes d'information (point 14 (f)), l'Assistant spécial du Secrétaire exécutif a signalé à la Commission que tant l'Union internationale des télécommunications que l'Union postale universelle conservaient rigoureusement les données qui leur étaient communiquées par les pays membres. En réponse à une question du Maroc concernant la possibilité pour les divers organes d'information d'utiliser le système de Beyrouth modifié (1972) (voir par. 79 (b)) comme base pour la romanisation de l'arabe, l'Assistant spécial du Secrétaire exécutif à appelé l'attention de la Commission sur le fait que les noms chinois seraient présentés dans le prochain numéro du *World Gazetteer for Postal Services* selon le système pin yin et a suggéré que les pays arabes s'adressent quant à eux aux autorités postales de leurs pays respectifs pour obtenir qu'elles utilisent le système de Beyrouth modifié (1972). Les pays arabes ont exprimé l'espoir de pouvoir parvenir à un accord unanime au sujet d'un système adéquat de romanisation de l'arabe lors de la prochaine réunion de l'Organisation de la Ligue arabe pour l'éducation, la culture et la science (ALECSO).

107. L'examen du point 15 de l'ordre du jour - Avantages économiques et sociaux de la normalisation nationale et internationale des noms géographiques - a commencé par un rapport présenté par un représentant de la Commission économique pour l'Europe (TRADE/WP.4/INF.66) concernant l'emploi d'un système normalisé de codification alphabétique à cinq lettres aux fins du commerce international pour désigner l'emplacement des ports, aéroports, terminaux intérieurs de fret et autres lieux où les marchandises peuvent être dédouanées. Le Secrétaire exécutif a en outre appelé l'attention des participants sur une publication du Bureau de statistique des Nations Unies intitulée *Standard Country or Area Codes for Statistical Use*[25], qui donne des indicatifs et des abréviations types des noms de pays ou régions en langue anglaises ainsi que des indicatifs types de certains groupes de pays ou régions, aux fins du traitement et de la présentation en tableaux des données statistiques. Les abréviations types qui ne dépassent pas huit et 12 caractères ont été conçues en vue d'une certaine représentation visuelle du nom du pays ou de la région considérés. On donne également les indicatifs alphabétiques des noms de pays ou de régions, représentés par deux ou trois lettres, qui ont été élaborés par l'Organisation internationale de normalisation. Pour le Président, ces travaux illustraient directement les avantages économiques découlant de l'oeuvre entreprise par l'ONU en matière de normalisation des noms géographiques. Le document E/CONF.74/L.18, présenté par la Division des pays de langues néerlandaise et allemande du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques, soulignait en outre les avantages pratiques qui pouvaient découler, notamment dans le domaine des transports et des communications, d'un programme systématique de collecte, de traitement et de normalisation des noms géographiques. Le Président a aussi appelé l'attention de la Commission sur les avantages sociaux et économiques qui pouvaient être tirés de la normalisation des détails maritimes et sous-marins, ainsi que sur l'intérêt particulier que présentait la normalisation des noms de détails qui s'étendent au-delà du territoire national d'un État. Le représentant du Canada a signalé l'intérêt que présentaient les travaux de la Commission de toponymie du Québec pour le gouvernement de cette province, dont les règlements en matière de protection de l'environnement ne s'appliquaient qu'aux lacs et cours d'eau dont les noms figuraient dans la nomenclature de la province et dans ses suppléments. Enfin, la Commission a examiné le document E/CONF.74/L.119, rédigé conjointement par les Pays-Bas et le Royaume-Uni, dans lequel les avantages économiques et sociaux de la normalisation des noms géographiques, en particulier pour les pays en développement, étaient soulignés. L'Inde et Chypre ont toutes deux appuyé les avis exprimés par les auteurs de ce document et la Commission a mis au point un projet de résolution à cet effet qui devait être présenté pour être soumis à l'approbation de la Conférence.

108. Les dépenses engagées par les pays participant aux conférences des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques et aux sessions du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques ont fait l'objet d'un débat. Les États-Unis ont proposé d'écourter la durée de ces réunions de façon qu'un plus grand nombre de pays puissent s'y faire représenter et en tirer profit. En ce qui concerne les objectifs et fonctions du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques[26], les États-Unis ont aussi suggéré que soit examinée avec une attention particulière la section relative aux méthodes employées pour l'organisation des travaux des groupes de travail (fonction No 11). La nécessité de coordonner les travaux de l'ONU relatifs à l'établissement de listes de noms de pays ainsi que les moyens d'accélérer la normalisation des noms géographiques ont également fait l'objet de débats. On a présenté

---

25 ST/ESA/STAT/SER.M/49/Rev. 2 (publication des Nations Unies, numéro de vente: E.82.XVII.8).

26 Document E/CONF.74/L.44, annexe VI.

des projets de résolution à cet effet[27].

Décisions de la Conférence

109. Les résolutions que la Conférence a adoptées sur les questions examinées par la Commission V portaient sur les sujet suivants: accélération des travaux de normalisation des noms géographiques (résolution 2); expression de satisfaction au Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques pour ses travaux (résolution 21); principes sur lesquels doivent reposer les activités et la structure du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques (résolution 22); déclaration du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques sur ses buts et fonctions et effet de cette déclaration sur les groupes de travail (résolution 23); activités des divisions (résolution 24) et appui pour financer le Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques (résolution 25).

CHAPITRE III

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LA CONFÉRENCE

1. *Cinquième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques*

La Conférence,

Notant les résultats des travaux réalisés dans le domaine de la normalisation des noms géographiques, tant à l'échelon national qu'international, par les États Membres de l'Organisation des Nations Unies,

Notant également l'importante contribution apportée à ces travaux par la Conférence,

Reconnaissant la nécessité de poursuivre ces importants travaux,

1. *Exprime sa gratitude* au Gouvernement canadien pour avoir proposé d'accueillir la cinquième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques;

2. *Recommande* au Conseil économique et social qu'une cinquième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques se tienne au Canada au plus tard dans le courant du second semestre de 1987.

2. *Accélération des travaux de normalisation des noms géographiques*

La Conférence,

Notant que, depuis la première Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, l'accent qui était mis sur l'exécution de grands projets particuliers s'est déplacé pour porter désormais sur un besoin plus général de meilleure utilisation des terres et de mise en valeur des ressources naturelles, de redistribution des terres, de conservation de l'environnement et de préservation des ressources naturelles, problèmes qui nécessitent tous des références claires dans la nomenclature des objects physiques,

Notant en outre que les organisations internationales, les organismes d'aide, les services publics, les entreprises d'ingéniérie et d'extraction minière, les organismes qui s'occupent de l'utilisation des terres, des ressources en eau, de l'agriculture, de la prospection et de l'exploitation minières ont besoin d'une documentation précise pour la planification générale et que les noms géographiques ont un rôle im-

---

27 Adoptés comme résolution 2: Accélération des travaux de normalisation des noms géographiques et résolution 23: Déclaration du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques sur ses buts et fonctions et effet de sa déclaraction sur les groupes de travail.

portant dans cette documentation ainsi que dans la définition d'éléments administratifs de titres fonciers et de toute une série d'autres documents juridiques,

Reconnaissant que tous ceux qui sont intéressés par ces questions se sont heurtés à des différences dans les noms géographiques portés sur les cartes et que la confusion qui en résulte est accentuée par des différences du même genre dans les noms qui figurent dans la documentation établie notamment pour le transport et le tourisme, les études économiques, les télécommunications, etc., et que les variations dans les noms entraînent forcément le doute et parfois la confusion totale, d'où la perte inutile de temps et d'argent,

Reconnaissant en outre l'importance culturelle et sociale des noms géographiques,

Recommande d'accélérer par tous les moyens possibles la normalisation des noms géographiques.

3. *Systématisation et généralisation de l'expérience dans le domaine de la normalisation des noms géographiques*

La Conférence,

Considérant que depuis la première Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques une vaste expérience a été acquise dans ce domaine,

Considérant également que cette expérience doit être systématisée et généralisée pour être mieux utilisée par tous les pays intéressés,

Tenant compte du fait que certains pays sont encore en train d'élaborer des instructions nationales de normalisation des noms géographiques,

1. *Recommande* au Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques d'entreprendre, dès sa prochaine session, la systématisation de l'expérience acquise jusqu'à présent sur la préparation d'un guide des principes techniques et méthodologiques généraux sur la normalisation des noms géographiques qui pourrait être utilisé par les pays intéressés en tant que document directif pour l'élaboration de leurs propres principes de normalisation;

2. *Recommande également* que ce document soit distribué à tous les pays participants et examiné à la prochaine Conférence.

4. *Publication de directives toponymiques à l'usage des éditeurs de cartes et autres éditeurs*

La Conférence,

Reconnaissant l'opportunité de procéder à un échange international d'informations sur les principaux faits, mesures et résultats intervenus dans le domaine de la normalisation nationale des noms,

Notant que le Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques a progressé dans ce domaine depuis sa huitième session[28],

1. *Recommande* que les pays soient encouragés à publier et à tenir à jour, pour la cartographie, des directives toponymiques à l'intention des éditeurs de cartes et autres éditeurs propres à permettre aux cartographes d'autres pays de traiter convenablement tous les problèmes de toponymie cartographique des pays qui ont établi de telles directives, et à faciliter l'interprétation des cartes par leurs utilisateurs;

2. *Recommande en outre* que ces directives portent, entre autres et selon qu'il conviendra, sur les questions suivantes:

a) Statut légal des noms géographiques dans les langues respectives des pays multilingues;

b) Alphabets de la langue ou des langues et en outre, dans le cas des écritures et alphabets non latins, tableaux de romanisation officiellement utilisés;

c) Règles orthographiques appliquées aux noms géographiques;

d) Aides pour la prononciation des noms géographiques;

e) Substrats linguistiques reconnaissables dans les noms de lieux existants, mais seulement dans la mesure où leur connaissance peut être utile aux cartographes;

f) Répartition géographique des langues dans les pays multilingues;

g) Particularités des dialectes et répartition géographique des principaux dialectes;

h) Relations entre le(s) dialecte(s) et la ou les langue(s) normale(s);

i) Autorités toponymiques et mesures prises pour la normalisation des noms;

j) Documents de base;

k) Glossaire des mots nécessaires à la compréhension des cartes;

l) Abréviations dans les cartes officielles;

m) Division administrative;

3. *Recommande également* d'utiliser les direc-

---

28 Document E/CONF.74/L.43.

tives toponymiques présentées par l'Autriche[29] comme modèle pour la présentation générale et le contenu;

4. *Recommande aussi* que le Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques désigne un correspondant pour coordonner les travaux concernant l'élaboration des directives toponymiques nationales et maintenir la communication avec les experts nationaux participants à l'élaboration de ces directives.

5. *Enseignement de la toponymie cartographique*

La Conférence,

Notant la nécessité de disposer de personnel spécialisé dans l'enseignement de la toponymie cartographique,

Notant en outre qu'il y a très peu d'universités et d'établissements d'enseignement supérieur où la toponymie cartographique est inscrite au programme des cours,

Recommande que, dans chaque pays, au moins une université ou un établissement d'enseignement supérieur dispense un cours de toponymie cartographique, portant sur les besoins tant linguistiques que cartographiques.

6. *Stages de toponymie*

La Conférence,

Tenant compte du succès remporté par le premier stage pilote de toponymie organisé à Cisarua (Indonésie) en juin 1982[30],

que des stages et séminaires analogues soient organisés dans d'autres divisions géographiques ou linguistiques et qu'une demande de mise à disposition des fonds nécessaires pour les organiser soit présentée, au nom de la Conférence, par la Section de la cartographie de la Division des ressources naturelles et de l'énergie (Département de la coopération technique pour le développement du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies).

7. *Normalisation des noms physiogéographiques*

La Conférence,

Considérant qu'il est nécessaire d'intensifier les activités dans le cadre de la normalisation nationale des noms géographiques, conformément à la résolution 16 de la troisième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques[31],

Constatant que la normalisation des noms des régions physiogéographiques contribue à résoudre divers problèmes,

1. *Recommande* que les noms des régions physiogéographiques soient enregistrés et définis sans ambiguïté;

2. *Recommande en outre* que les noms des régions physiogéographiques soient indiqués dans les relevés et autres documents avec l'emplacement et les dimensions des détails topographiques et que la même procédure soit suivie en ce qui concerne les détails régionaux partagés entre deux pays ou plus.

8. *Glossaire terminologique*

La Conférence,

Notant que la langue arabe sera introduite comme langue officielle dans les réunions du Conseil économique et social et les conférences des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques,

Considérant que la Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques a recommandé d'établir un glossaire de la terminologie employée dans la normalisation des noms géographiques et que les versions anglaise, française et espagnole de ce glossaire sont disponibles[32],

Consciente de l'importance de ce glossaire pour unifier les définitions, préciser les concepts et déterminer la signification des termes techniques,

Recommande que la Section de documentation, de référence et de terminologie de la Division de traduction du Département des Services de conférence du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies établisse la version arabe de ce glossaire, et ceci en collaboration avec le Service arabe de la Division de traduction.

---

29 Document E/CONF.74/L.2.

30 Document E/CONF.74/L.65 et E/CONF.74/L.76.

31 Voir *Troisième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, Athènes, 17 août-7 septembre 1977*, vol. I, *Rapport de la Conférence*, (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.79.I.4), chap. III.

32 *Deuxième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, Londres, 10-31 mai 1972*, vol. II, *Documents techniques*, (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.74.I.4) et *Troisième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, Athènes, 17 août-7 septembre 1977*, vol. II, *Documents techniques*, (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.81.I.7).

9. *Manuel de normalisation nationale des noms géographiques*

La Conférence,

Notant l'importance de la résolution 4 de la première Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques[33], en tant que document de base contenant les principes recommandés pour réaliser la normalisation nationale,

Notant en outre qu'on a exprimé le besoin de disposer d'un manuel contenant des principes simplifiés pour aider les États qui sont au début ou au stade initial de leur normalisation nationale,

Recommande au Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques d'examiner à sa onzième session la possibilité d'élaborer un tel manuel en développant les recommandations A, B et C de la résolution susmentionnée.

10. *Liste des noms de pays*

La Conférence,

Considérant l'intérêt de la liste des noms de pays établie par le Groupe de travail pour une liste de noms de pays du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques,

Notant que d'autres informations sont nécessaires pour compléter la liste,

Recommande à chaque pays de collaborer à cette tâche avec le Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques.

11. *Tenue à jour de la liste des noms de pays*

La Conférence,

Notant que le Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques a un programme a suivre pour l'établissement et la tenue d'une liste des noms de pays,

Constatant que la Section de documentation, de référence et de terminologie de l'Organisation des Nations Unies a un programme analogue,

Recommande que les deux programmes soient coordonnés et que la Section de la cartographie de la Division des ressources naturelles et de l'énergie (Département de la coopération technique pour le développement du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies) contacte la Section de documentation, de référence et de terminologie pour que celle-ci assume toute la responsabilité concernant la tenue de cette liste après sa publication.

12. *Noms des détails marins et sous-marins*

La Conférence,

Notant que le Groupe de travail sur les détails marins et sous-marins du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques a achevé les travaux concernant les détails sous-marins, comme le recommandait la troisième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques[34] dans sa résolution 22,

Constatant que les travaux relatifs aux détails marins n'étaient pas terminés, mais devraient être coordonnés davantage avec les activités analogues de l'Organisation hydrographique internationale ainsi que l'a recommandé la troisième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques dans sa résolution 21[35],

1. *Recommande* que la tâche du Groupe de travail se limite aux détails marins;

2. *Recommande en outre* que le Groupe d'experts désigne un point de contact pour assurer les fonctions de liaison et de communication essentielles en ce qui concerne les noms des détails sous-marins proposés par des organismes nationaux.

13. *Noms des détails extra-terrestres*

La Conférence,

Considérant le rapport du Président du Groupe de travail des détails extra-terrestres du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques sur la situation actuelle dans ce domaine (E/CONF.74/L.93),

Notant que la nomenclature des détails extra-terrestres est établie de façon satisfaisante par le Groupe de travail de la nomenclature du système planétaire de l'Union astronomique internationale,

1. *Recommande* la dissolution du Groupe de travail des détails extra-terrestre du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques;

---

33 Voir *Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, Genève, 4-22 septembre 1967*, vol. I, *Rapport de la Conférence*, (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.68.I.9), chap. III.

34 Voir *Troisième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, Athènes, 17 août-7 septembre 1977*, vol. I, *Rapport de la Conférence*, (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.79.I.4), chap. III.

35 *Ibid.*

2. *Recommande en outre* que le Président du Groupe de travail des détails extra-terrestres continue d'assurer la liaison entre le Groupe d'experts des Nations Unies et le Groupe de travail de la nomenclature du système planétaire de l'Union astronomique internationale.

14. *Conversion en systèmes d'écriture non latins*

La Conférence,

Notant les progrès qui ont été accomplis en matière de romanisation de systèmes d'écriture non latins,

Reconnaissant la nécessité d'étudier les possibilités de conversion en systèmes d'écriture non latins,

Recommande que le Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques examine la question de la conversion de systèmes d'écriture non arabe en écriture arabe, et, en particulier, s'il convient ou non de convertir des systèmes d'écriture non latins en écriture arabe par le truchement de l'alphabet latin.

15. *Principes pour l'examen de systèmes de romanisation*

La Conférence,

Reconnaissant la nécessité de stabiliser au maximum les systèmes de romanisation,

Notant qu'il est souhaitable de disposer de principes régissant l'examen des systèmes de romanisation,

Notant en outre le principe selon lequel la normalisation internationale doit être fondée sur la normalisation nationale,

1. *Recommande* que de nouveaux systèmes de romanisation ne soient envisagés pour utilisation internationale qu'à condition que les pays qui les préconisent appliquent ces systèmes dans leur production cartographique (cartes terrestres et marines);

2. *Recommande en outre* que les États s'abstiennent de modifier les systèmes déjà adoptés pour utilisation internationale.

16. *Directives pour la mise au point de systèmes de romanisation*

La Conférence,

Réaffirmant la validité de la résolution 9 adoptée par la première Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques[36], concernant la mise au point d'un système unique de romanisation pour chaque système d'écriture non latin,

Reconnaissant toutefois les difficultés que soulève la mise au point de systèmes de romanisation acceptables pour tous les pays,

Considérant qu'il est souhaitable de procéder à des consultations appropriées, en particulier dans le cadre du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques,

Recommande que le Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques, à sa prochaine session, prie le Groupe de travail pour un système unique de romanisation pour chaque système d'écriture non latin d'étudier tout système qui lui serait soumis et de communiquer ses conclusions à la session suivante du Groupe d'experts.

17. *Translittération en caractères latins et devanagari des écritures de la Division indienne*

La Conférence,

Se référant à la résolution 11 de la deuxième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques[37] et à la résolution 12 de la troisième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques[38],

Prenant note des travaux de translittération en caractères latins et devanagari[39], ainsi que des amen-

---

36 Voir *Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, Genève, 4-22 septembre 1967*, vol. I, *Rapport de la Conférence*, (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.68.I.9), chap. III.

37 *Deuxième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, Londres, 10-31 mai 1972*, vol. I, *Rapport de la Conférence*, (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.74.I.2), chap. III.

38 *Troisième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, Athènes, 17 août-7 septembre 1977*, vol. I, *Rapport de la Conférence*, (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.79.I.4), par. 29.

39 *Deuxième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, Londres, 10-31 mai 1972*, vol. II, *Documents techniques*, (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.74.I.4).

dements acceptés à la troisième Conférence[40],

Prenant note en outre des progrès réalisés et des travaux à faire dans la Division,

1. *Recommande* à la Division indienne de consacrer de nouvelles études à l'urdu et au bangla conjointement avec les experts du Pakistan et du Bangladesh;

2. *Recommande en outre* de faire ces études en association avec le Bhoutan, le Népal et Sri Lanka.

18. *Traitement combiné des données toponymiques*

La Conférence,

Notant qu'il devient de plus en plus difficile de distinguer les objets du traitement automatique des données et des nomenclatures,

Constatant que le traitement automatique des données est simplement un moyen de créer un fichier d'information sur les noms,

Constatant en outre que les nomenclatures sont simplement un produit d'un fichier d'information sur les noms,

Recommande aux futures conférences des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques et sessions du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques d'étudier les deux sujets au titre d'un même point de l'ordre du jour intitulé "Fichier de données toponymiques: a) constitution; b) tenue; c) utilisation, y compris établissement de nomenclatures".

19. *Échange d'informations en matière de traitement automatique des données*

La Conférence,

Notant les progrès en cours dans le domaine du traitement automatique des noms géographiques,

Constatant les avantages que présente l'échange d'informations entre les pays sur toutes les questions relatives aux noms géographiques dans les intervalles entre les conférences des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques,

Recommande à tous les pays d'envoyer à la Section de cartographie de la Division des ressources naturelles et de l'énergie (Département de la coopération technique pour le développement du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies) des rapports sur les progrès accomplis dans la collecte, le traitement, la formulation et la publication des noms géographiques, surtout dans le domaine du traitement automatique des données, afin qu'un recueil d'informations puisse être établi chaque année pour être diffusé comme il conviendra par la Section de la cartographie.

20. *Réduction du nombre d'exonymes*

La Conférence,

Notant que, conformément aux résolutions 18 et 19 de la troisième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques[41], de nouveaux progrès ont été accomplis dans la réduction du nombre d'exonymes utilisés et qu'un certain nombre d'Etats ont établi des listes de leurs propres exonymes,

Constatant que la réduction du nombre d'exonymes utilisés n'a pas été opérée avec la même intensité par tous les Etats,

Constatant en outre que les méthodes et principes visant à réduire le nombre d'exonymes utilisés devraient être constamment réexaminés pour assurer l'application rapide de la résolution, comprenant aussi que tous les pays ne sont pas en mesure de déterminer le contenu des cartes et atlas publiés sur leur territoire,

Recommande d'utiliser très modérément les exonymes dont l'emploi suscite des problèmes internationaux, et de les publier entre parenthèses à côté du nom courant admis sur le plan national.

21. *Expression de satisfaction au Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques pour ses travaux*

La Conférence,

Reconnaissant les résultats positifs des efforts et des travaux du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques,

Considérant aussi l'influence croissante des documents établis par le Groupe d'experts sur les noms géographiques sur l'évolution nationale et internationale de la normalisation des noms géographiques,

1. *Recommande* que le Groupe d'experts poursuive ses efforts de normalisation des noms géographiques aux niveaux national et international;

2. *Recommande également* que le Conseil économique et social exprime sa satisfaction aux experts des

---

40 *Troisième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, Athènes, 17 août-7 septembre 1977*, vol. II, *Documents techniques* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.81.I.7).

41 Voir *Ibid.*, vol. I, *Rapport de la Conférence* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.79.I.4), chap. III.

différents pays qui, par leurs efforts, ont permis d'arriver au stade où en est actuellement la normalisation des noms géographiques.

22. *Principes sur lesquels doivent reposer les activités et la structure du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques*

La Conférence,

Notant l'utilité des activités du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques,

Notant également qu'afin d'améliorer l'efficacité de ses activités futures, il sera peut-être nécessaire d'examiner la forme des documents de base que représentent les décisions de l'Organisation des Nations Unies, le mode de fonctionnement du Groupe d'experts, ses objectifs et fonctions, de même que le règlement intérieur définissant ses activités,

Reconnaissant que les documents disponibles devraient identifier de manière précise les principes fondamentaux des activités et de la structure du Groupe d'experts,

Notant en outre qu'il existe plusieurs documents pertinents qui ont été établis séparément,

Recommande au Groupe d'experts d'examiner la possibilité d'établir un document combinant et modifiant, si nécessaire, les documents séparés susmentionnés.

23. *Déclaration du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques sur ses buts et fonctions et effet de cette déclaration sur les groupes de travail*

La Conférence,

Constatant qu'à sa neuvième session, le Groupe d'experts sur les noms géographiques a adopté une déclaration sur ses buts et fonctions[42],

Notant que le point 11 de cette déclaration se lit comme suit:

"Prendre des mesures pour donner plus d'efficacité aux groupes de travail du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques:

"(a) Des groupes de travail ne seront constitués que dans le seul cas où les travaux à leur confier ont une incidence directe sur les buts du Groupe d'experts".

"(b) A chacune de ses sessions successives, le Groupe d'experts passera en revue les besoins auxquels répondent les groupes de travail en vue, sur cette base, de proroger leur mandat ou d'y mettre fin".

"(c) Aussitôt après chaque conférence, le Groupe d'experts examinera et évaluera les travaux de celle-ci. Il évaluera également les groupes de travail et leur mandat. De nouveaux groupes de travail seront constitués selon le besoin".

Considérant que cette déclaraction constitue un moyen permettant au Groupe d'experts de fonctionner plus efficacement.

Recommande que les activités des groupes de travail soient organisées en conséquence.

24. *Activités des Divisions*

La Conférence,

Considérant que les Divisions géographiques/linguistiques représentent un élément fondamental de la structure du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques,

Considérant en outre que les Divisions sont particulièrement compétentes pour identifier les problèmes de normalisation des noms géographiques communs à leurs zones géographiques/linguistiques,

Notant que certaines Divisions ont fait des progrès remarquables dans la mise au point de solutions concernant la normalisation des noms,

Reconnaissant la nécessité d'intensifier l'échange de données d'expérience et de renseignements entre les différentes Divisions,

1. *Recommande* que le Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques continue d'encourager les Divisions géographiques/linguistiques à appliquer plus activement les décisions des conférences des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, si besoin est, en faisant rapport sur leurs activités à tous les États relevant de leur compétence, ainsi qu'au Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques;

2. *Recommande en outre* que les Divisions encouragent un échange mutuel de renseignements, et à cette fin, communiquent aux autres Divisions, le plus fréquemment possible, les résultats de leurs travaux de la manière qu'elles jugeront appropriée.

25. *Appui pour financer le Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques*

La Conférence,

Confirme qu'il est nécessaire que le Groupe d'experts des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques continue de fonctionner,

---

42 Document E/CONF.74/L.44, annexe VI.

Recommande que la Section de la cartographie de la Division des ressources naturelles et de l'énergie (Département de la coopération technique pour le développement du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies), au nom de la Conférence, explore la possibilité d'obtenir des fonds des institutions appropriées des Nations Unies pour financer les réunions du Groupe d'experts.

26. *Motion de remerciements*

La Conférence,

1. *Exprime sa gratitude* au Président de la Conférence et aux présidents des commissions pour la façon remarquable dont ils ont dirigé les débats, ainsi qu'au Rédacteur en chef et aux comités de rédaction pour leur dévouement;

2. *Exprime sa reconnaissance* au Gouvernement suisse, par l'intermédiaire de son Office fédéral de la topographie, pour l'hospitalité qu'il a accordée aux participants;

3. *Exprime ses remerciements* au Pr J. Breu (Autriche), Président sortant du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques, pour le travail considérable qu'il a accompli;

4. *Exprime ses remerciements* aux membres du Bureau et aux fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies pour la tâche ardue dont ils se sont acquittés avec dévouement.

FAITS SAILLANTS DE LA TOPONYMIE AU CANADA

1977 à 1982

Jean-Paul Drolet*

COMITÉ PERMANENT CANADIEN DES NOMS GÉOGRAPHIQUES

Le Comité permanent canadien des noms géographiques fut établi en 1897 dans le but de normaliser les noms géographiques au Canada et aussi pour conseiller les agences et ministères fédéraux sur l'orthographe, l'usage, l'origine des noms géographiques et leur position sur les cartes géographiques. Le Comité a élaboré un nombre de politiques, a établit des principes et directives régissant le traitement linguistique et cartographique des noms ainsi que la terminologie des termes génériques.

COMPOSITION DU COMITÉ

Le CPCNG est actuellement composé de 20 membres. Chaque province y est représentée par un membre. Huit autres personnes y représentent des ministères du Gouvernement fédéral qui s'occupent des levés, de la cartographie, de la traduction, et des archives. Les deux derniers membres sont les présidents de deux des comités consultatifs qui relèvent du CPCNG.

RÉUNIONS

Le CPCNG se réunit en séance plénière une fois l'an. En 1977, la séance a eu lieu à Banff (Alberta). Les villes d'Ottawa, de Victoria (Colombie-Britannique), de St. John's (Terre-Neuve), et de Thunder Bay (Ontario) en ont ensuite successivement été les villes hôtesses. Le Comité a également organisé des conférences sur la recherche toponymique, l'automatisation, le traitement linguistique des noms, et la production des répertoires géographiques. Des ateliers ont également traité de la toponymie des agglomérations urbaines, et des noms d'origine autochtone.

COMITÉS CONSULTATIFS

Le CPCNG dispose de quatre comités consultatifs.

Le *Comité consultatif sur les noms d'entités sous-marines* sous la conduite de l'Hydrographe fédéral, M. Stephen MacPhee, continue de s'occuper activement du traitement des noms d'entités sous-marine, d'établir la terminologie de ces entités, et d'élaborer des principes et des méthodes d'identification des phénomènes du fond de l'océan. Madame Thérèse Jolicoeur, secrétaire de ce comité consultatif, a compilé un répertoire provisoire comportant environ 3 500 noms d'entités sises soit au fond des eaux territoriales soit dans les eaux où le Canada a un intérêt.

Le *Comité consultatif de la nomenclature glaciologique et alpine* continue, sous la présidence de M. C.S.L. Ommanney, un glaciologue, de s'attaquer à un certain nombre de problèmes liés au choix des noms des montagnes et des entités qui sont gelées en permanence, à l'établissement de la terminologie relative à de tels éléments géographiques et à leur démarcation.

Le *Comité consultatif de la recherche toponymique* a été présidé, jusqu'en 1980, par M. Henri Dorion, alors président de la Commission de toponymie, soit jusqu'au moment où celui-ci a été nommé Délégué général du Québec au Mexique. Monsieur William B. Hamilton, Directeur du Atlantic Institute of Education à Halifax, N.-É. et auteur de *The Macmillan Book of Canadian Place Names* (1978), préside depuis les travaux du Comité, qui continue à encourager la recherche sur les toponymes, lesquels constituent un aspect de l'héritage culturel. Le Comité a encouragé la compilation de l'inventaire des travaux récents en recherche toponymique poursuivis au Canada et la collecte de références bibliographiques portant sur la toponymie.

Le *Comité consultatif sur les noms étrangers* a été formé en 1980 en vue d'établir une politique en matière de traitement des noms géographiques à l'extérieur du pays, aux fins d'utilisation de ces noms sur les cartes officielles du Canada. Le Comité a d'une part recommandé que soient reconnues les formes classiques, anglaises et françaises, des noms des pays et des noms propres à deux états souverains ou plus. D'autre part, il a proposé l'utilisation de noms reconnus officiellement par le pays régissant les noms pour les lieux habités (avec les formes classiques en caractères plus petits entre paren-

---

* M. Drolet est sous-ministre adjoint principal, secteur international des minéraux, ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il est président du Comité permanent canadien des noms géographiques depuis 1965.

thèses), et l'acceptation des formes des noms reconnus officiellement par le pays régissant les noms (terme spécifique suivi du terme générique) pour les éléments physiques et culturels. Un certain nombre de méthodes ont été mises au point en vue de recueillir les noms conformément à la politique qui a été proposée. Dans le futur nous pourrons disposer, dans la base nationale de données toponymiques, un choix de noms pour les cartes à petite échelle.

ÉLABORATION DE LA POLITIQUE

Les membres du CPCNG ont consacré énormément de temps à l'élaboration d'une politique facilement applicable relativement au traitement linguistique des noms géographiques dans les deux langues officielles du pays, l'anglais et le français. Au Canada, il était traditionnellement admis d'utiliser des noms anglais dans des textes anglais et sur des cartes anglaises, et de faire de même pour les documents français. Au cours des années 1970, plusieurs commission provinciales des noms géographiques et les organismes fédéraux chargés de levés et de cartographie ont soutenu que seulement les noms (terme spécifique suivi du terme générique) approuvés par les organismes chargés de dénommer les entités géographiques, soit, au Canada, principalement les provinces, devraient être utilisés sur les cartes et les graphiques. C'est la ligne de conduite qui a été suivie pour la production du *Canada atlas toponymique* (1980), dont les versions anglaises et françaises ont une nomenclature identique. Se référant à une décision des Nations Unies à l'effet que tout événement géographique ne devrait porter qu'un seul nom (déc. n° 4, vol. 1, *Rapport de la Conférence, Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, Genève, 4-22 septembre 1967*, Nations Unies, New York, 1968), plusieurs personnes se sont dites en faveur de l'adoption de cette ligne de conduite. Toutefois, la décision susmentionnée recommande que les formes que prennent les noms dans les diverses langues officielles d'un pays devraient être consignées, avec indication précise quant à l'utilisation égale ou prioritaire des noms officiellement reconnus.

Les organismes canadiens responsables de la promotion de l'égalité du français et de l'anglais dans les communications du Gouvernement fédéral ont instamment demandé que soit conservé l'usage des variantes classiques des noms officiels. Il nous reste donc, en 1982, à établir une politique ferme.

PUBLICATIONS

Au cours des cinq dernières années, la plupart des ressources financières et humaines engagées dans le domaine de la toponymie à la Direction des levés et de la cartographie, ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, ont été assignées à l'enregistrement sur ordinateur de la base nationale de données toponymiques. En raison de cela, le nombre de publications toponymiques du Gouvernement fédéral a diminué. Dans la série des études toponymiques, les derniers volumes publiés sont ceux de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick, en 1973 et en 1975 respectivement. Cependant de nouveaux volumes de la série du Répertoire géographique du Canada a été établi grâce aux techniques les plus modernes de la photocomposition informatisée, et de l'impression au laser. Il s'agit des répertoires des Territoires du Nord-Ouest (1980), du Yukon (1981), et du Manitoba (1981). Ils ont été publiés à la fois sous forme de documents en clair, et sur microfiches.

Le Secrétariat du CPCNG compile les données nécessaires à l'édition de CANOMA, bulletin d'information sur la toponymie du Canada, que publie deux fois l'an la Direction des levés et de la cartographie, pour le compte du CPCNG. Un article sur une série de décisions quant à l'orthographe des noms de lieux amérindiens, établie par la Commission de toponymie du Québec, un autre sur la portée juridique des noms géographiques, et enfin, une version anglaise des critères de sélection des noms pour les éléments géographiques au Québec comptent parmi les textes récemment publiés dans ce bulletin. On peut obtenir des exemplaires de ces textes au Secrétariat.

En 1978, le CPCNG a publié les articles qu'il avait présentés à la troisième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques tenue à Athènes en 1977, et les décisions qui y ont été prises.

DÉCISIONS

De 1972 à 1975, 25 000 décisions ont été rendues chaque année soit sur des nouveaux noms ou changements de noms. C'est ce qui nous a fait prévoir qu'il y aurait, à la fin du siècle, environ un million de noms officiels au Canada.[1] Cette prédiction s'avérerait aujourd'hui trop optimiste, puisque seulement quelque 15 000 entités sont maintenant dénommées annuellement. La raison en est que le nombre de nouveaux noms enregistrés auprès du Comité par suite de travaux toponymiques sur le terrain décroît, particulièrement dans la province d'Ontario où la réduction des fonds et du personnel s'est fait sentir.

On estime qu'il y a maintenant environ 350 000 noms approuvés dans la base nationale de données toponymiques. Etant donné le rythme auquel de nouveaux noms sont, à l'heure actuelle, enregistrés, ou, attribués à des éléments non encore dénommés, ce chiffre devrait doubler d'ici à la fin du siècle.

Depuis 1977, plusieurs décisions marquantes ont été prises. En voici une liste brève.

Mount Nanzo Nagano (Colombie-Britannique) - en l'honneur du premier colon canadien d'origine japonaise. Il s'est installé au pays en 1877.

---

1 CANOMA, vol. 3, n° 1, juillet 1977, p. 2.

Commonwealth Peak (Alberta) - pour commémorer les XI[e] Jeux du Commonwealth, qui ont en lieu à Edmonton en 1978.

Mount Michener (Alberta) - en l'honneur de M. Roland Michener, Gouverneur général du Canada de 1967 à 1974.

J.E.H. MacDonald Lake, A.Y. Jackson Lake (Ontario) - en l'honneur de deux célèbres peintres dont l'oeuvre est associée à celle du Groupe des Sept qui s'est illustré dans la première moitié du siècle en peignant les paysages et lieux sauvages du Canada avec un réalisme saisissant.

Mount Coady (Nouvelle-Écosse) - en l'honneur de M. Moses Coady, qui a si brillamment lancé des projets coopératifs dans les Maritimes, et mis sur pied des programmes d'éducation permanente.

Mount Terry Fox (Colombie-Britannique) - en l'honneur du jeune coureur unijambiste qui, grâce à son Marathon de l'espoir, a, en 1981, amassé des millions de dollars aux fins de la recherche sur le cancer, auquel il a succombé après un héroïque combat.

Le rétablissement du nom *Castle Mountain* (Alberta), et l'assignation du nom *Eisenhower Peak* à son sommet le plus élevé. Ce mont avait été nommé *Mount Eisenhower* en 1946, mais à cause de la pression aussi bien locale que nationale, les autorités ont rétabli le nom qui avait été donné en 1858 par J. James Hector, membre de l'expédition Palliser.

INNOVATIONS DANS LE DOMAINE DES APPELLATIONS DES ENTITÉS SOUS-MARINES AU CANADA

1977 À 1982

Stephen B. MacPhee*

Le comité consultatif du Canada sur les noms d'entités sous-marines est présidé par l'Hydrographe fédéral du Canada. Il est composé de représentants du ministère de la Défense nationale, du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, du ministère des Pêches et des Océans, et du secrétariat du Comité permanent canadien des noms géographiques (C.P.C.N.G.). Le comité consultatif tient au moins deux réunions, à Ottawa généralement, chaque année. Une des rencontres de 1981 a eu lieu à Dartmouth, en Nouvelle-Écosse, ce qui permettait à des scientifiques de l'Institut océanographique Bedford et aux membres du C.P.C.N.G. qui habitent les provinces Maritimes d'y prendre part. De même, le comité consultatif s'est réuni cette année à Sidney, en Colombie-Britannique, afin de bénéficier de la participation de scientifiques de l'Institut Pacifique des sciences de l'océan et des membres du C.P.C.N.G. qui habitent la Colombie-Britannique.

Depuis la 3[e] Conférence des Nations Unies, en 1977, le comité consultatif a participé activement aux recherches menant à l'adoption d'une liste unique de termes génériques et de leur définition par la communauté internationale. Les groupes de travail de l'O.N.U. et de l'O.H.I. sur le nom des entités sous-

---

* M. MacPhee est l'Hydrographe fédéral du Canada et le Directeur général du Service hydrographique du Canada, pour le secteur des Sciences et levés océaniques du ministère des Pêches et des Océans du Canada.

marines se sont entendus en 1979 sur une liste de termes génériques, sur leur définition, sur les formulaires de proposition des appellations, ainsi que sur les directives les concernant.

Le comité consultatif statue chaque année sur l'admissibilité d'une cinquantaine d'appellations d'entités sous-marines. De 1977 à 1982, on lui a soumis 379 appellations nouvelles.

Compte tenu du développement prévu des activités scientifiques et économiques sur les fonds sous-marins adjacents au Canada, le comité consultatif sera plus fréquemment sollicité pour approuver de dénominations nouvelles et pour juger de la pertinence de nouvelles appellations pour les entités sous-marines dont le nom actuel ne convient pas. Le comité consultatif tente d'éviter toute modification des appellations reconnues, mais décourage l'utilisation de termes inadéquats dans les nouvelles appellations. Il s'est montré prudent à cet égard, n'approuvant une appellation qu'après avoir vérifié que les termes qui la composent sont appropriés. C'est toute la philosophie de la nomination et de la définition des entités sous-marine qui a été soumise à un examen critique par le comité consultatif.

L'une des innovations notables effectuées depuis 1979 est la publication du Répertoire des noms d'entités sous-marine. Le répertoire contient 3500 noms se rapportant à des entités encore immergées à marée basse et à des entités situées à l'extérieur des eaux territoriales canadiennes, mais qui font partie de régions intéressant le Canada. Chacun des noms est accompagné d'une description générique de l'entité, de ses coordonnées géographiques, et de la carte marine qui s'y rapporte. Les prochaines éditions de ce répertoire devraient également comporter un résumé portant sur l'origine et l'utilisation des noms inscrits, et une note descriptive précisant les dimensions et la situation approximative de chaque entité inscrite.

LE TRAITEMENT DES TOPONYMES ÉTRANGERS POUR USAGE OFFICIEL AU CANADA

Alan Rayburn*

LE COMITÉ CONSULTATIF

C'est en 1979 que le Comité permanent canadien des noms géographiques a mis sur pied le Comité consultatif traitant des toponymes étrangers pour usage officiel au Canada. Monsieur Jean-Paul Drolet, président du CPCNG acceptait alors de présider la première assemblée de ce comité. Les membres du Comité consultatif proviennent de ministères fédéraux qui travaillent dans les secteurs des affaires étrangères, de la défense nationale, de la traduction et de la cartographie, ainsi que de la Commission de toponymie du Québec.

LE CONTEXTE

Le CPCNG base depuis longtemps sa politique à l'égard des noms de lieu étrangers sur le principe suivant:

*"Les noms d'entités géographiques des pays étrangers devraient être rendus dans la forme officiellement acceptée par le pays où elles sont situées, sauf dans les cas où elles possèdent un nom français ou anglais dûment accepté par les autorités internationales compétentes."***

A cause de son imprécision, ce principe s'est prêté à des interprétations contradictoires, de sorte que, d'un document ou d'une carte à l'autre, on peut constater d'importantes différences.

Plusieurs organismes du gouvernement fédéral ont signé des ententes internationales concernant le traitement des noms d'entités géographiques étrangères. L'*Organisation de l'aviation civile internationale* (OACI) fait les recommandations suivantes: les noms de lieux et d'entités géographiques situés dans des pays qui utilisent officiellement une variété ou une autre de l'alphabet latin devraient être acceptés dans leur orthographe officielle, avec les accents et les signes diacritiques de mise dans cet alphabet".**[1] L'OACI recommande également aux cartographes de faire leur propre translitération des noms pour lequels il n'existe pas encore de version romanisée officielle.

En ce qui concerne les séries de cartes internationales mondiales (CIM), ce sont les normes suivantes qui ont été adoptées.

(a) Les pays qui produisent les feuillets de CIM couvrant leur propre territoire devront employer les noms approuvés par leur propre commission de toponymie.

(b) Les pays qui produisent des feuillets de CIM qui couvrent une partie ou la totalité du territoire d'un pays étranger devront utiliser pour ces territoires les noms approuvés par ces pays. Si lesdits pays étrangers emploient le même alphabet que les pays qui produisent les cartes, les noms géographiques seront reproduits intégralement. Les noms approuvés officiellement dans une écriture autre que l'alphabet latin devront être romanisé conformément à la fois par le pays d'origine et par le pays qui produit, ou collabore à la production de feuillets de CIM.

(c) Le nom des entités situées dans des zones internationales sera reproduit conformément à l'usage en cours dans le pays qui produit les cartes.

(d) Les autres noms pouvant s'appliquer à une entité donnée (variante orthographique, appellation précédente, conventionnelle ou autre), seront ajoutés entre parenthèse si le pays qui produit les cartes le désire.

(e) On peut effectuer des ajouts à ces principes, conformément aux décisions prises par le Conseil économique et social, ou par tout organisme compétent mis sur pied par le Conseil pour s'occuper de la normalisation des noms géographiques.

---

* M. Rayburn est le secrétaire exécutif du Comité permanent canadien des noms géographiques.

** Traduction libre.

1 Normes et pratiques recommandées internationales, cartes aéronautiques, Annexe 4, O.A.C.I., 7e édition, Avril 1978, p. 12.

(f) Quand cela semble nécessaire, le pays qui produit les cartes peut fournir dans la marge de ces cartes:

(i) un glossaire des termes génériques employés, surtout quand il s'agit d'abbréviations, et la traduction de ces termes dans l'une des langues officielles des Nations Unies;

(ii) des indications sur la prononciation adéquate des noms étrangers, soit dans sa langue, soit l'alphabet phonétique reconnu par l'Association de phonétique internationale.[2]

La tendance observée au cours des dernières années consiste donc à adopter les noms géographiques approuvés par le pays d'origine, c'est-à-dire les noms désignés dans le mémoire sur les exonymes présenté en 1977 à Athènes par Henri Dorion comme "noms originaux".[3]

Au Canada, le problème s'est posé quand la Direction des levés et de la cartographie du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources envisagea de produire de nouvelles éditions de sa carte du monde et de sa carte de l'hémisphère nord. Les cartographes employaient dans le passé les termes génériques reconnus en français et en anglais sur les cartes publiées dans l'une de ces deux langues. Compte tenu des nouvelles politiques observées dans les divers pays du monde, il devenait impératif d'instaurer une politique relativement à l'usage des noms étrangers sur les cartes et les documents produits par le gouvernement fédéral et devant être utilisés au Canada.

En 1979, deux sous-traitants ont effectué une révision des noms géographiques utilisés sur les cartes internationales produites par la Direction des levés et de la cartographie, et les ont comparé à ceux qu'employaient divers atlas étrangers. Ils ont relevé bon nombre de divergences et de manques d'uniformité tant sur les cartes canadiennes que sur les atlas étrangers. Ils ont recommandé en conclusion l'adoption des noms étrangers normalisés par le pays d'origine, noms qui pourraient être accompagnés, si nécessaire, par l'exonyme traditionnel, mis entre parenthèse. Ils ont cependant souligné la difficulté de déterminer le nom exact attribué par le pays d'origine, certain pays n'ayant pas encore normalisé les noms géographiques couvrant leur territoire, ou n'ayant pas encore normalisé une version romanisée de ces noms.

---

2 La Conférence technique des Nations Unies sur la IMW au millionnième, vol. 2, spécifications, Bonn, 1962, pp. 16, 17.

3 Le problème didactique de la réduction des exonymes, Troisième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, vol. 2, mémoires techniques, 1981, pp. 249, 250.

L'INSTAURATION D'UNE POLITIQUE

Le Comité consultatif traitant des toponymes étrangers adopta en 1980 la politique suivante:

1. *Les noms des États souverains*

a) seront employés sous la forme officielle fournie en anglais et en français au Comité permanent canadien des noms géographiques par le ministère des Affaires extérieures du Canada.

2. *Les noms des lieux habités dans des pays étrangers*

a) seront employés sous la forme officiellement normalisée par le pays d'origine, et suivant un système accepté de romanisation;

b) sera accompagné, par l'exonyme traditionnellement accepté en français ou en anglais, soit mis entre parenthèses dans la légende de la carte, soit mis entre parenthèse et en petits caractères sur la carte même, si cela est nécessaire à l'identification de ce lieu (ainsi, *Canton* pourra accompagner *Guangzhou*).

3. *Les noms des autres entités du territoire d'un État étranger souverain*

a) seront employés sous la forme romanisée officiellement répertoriée par la commission de toponymie du pays d'origine;

b) seront employés sous la forme figurant dans les cartes ou les atlas les plus récents, publiés par le pays d'origine, dans le cas où il n'existe pas de répertoire national de toponymie;

c) seront employés sous la forme déterminée par le CPCNG, en collaboration avec d'autres organismes qu'il estime capable de juger des formes acceptables pour le ou les pays concernés, s'il n'existe aucun répertoire, cartes ou atlas récents.

4. *Les noms des entités contiguës ou communes à plus d'un État souverain*

a) seront employés dans les formes acceptées en anglais et en français, si la carte ou le document où ils apparaissent est destiné à la fois à un public francophone et à un public anglophone (par exemple: La Manche et English Channel);

b) seront employés uniquement sous la forme acceptée en anglais, si la carte ou le document où ils apparaissent est destiné à un public uniquement anglophone (par exemple: Red Sea, seulement);

c) seront employés uniquement sous la forme acceptée en français, si la carte ou le document où ils apparaissent est destiné à un public uniquement francophone (par exemple: mer Rouge seulement).

Un certain nombre de modalités ont été élaborées afin de mettre en application cette politique. Le ministère des Affaires extérieures du Canada est appelé à vérifier régulièrement si la liste des noms d'États souverains est exacte et à jour. Dans le cas des noms de lieux habités et des noms d'entités physiques et culturelles, le Comité consultatif a recommandé le codage des 4400 noms géographiques figurant sur trois cartes éditées par la Direction des levés et de la cartographie, qui couvrent des régions de l'extérieur du Canada. Ces données pourraient ainsi être introduites dans la banque nationale de données toponymiques.

L'adoption de la politique du Comité consultatif a été soumise aux assemblées annuelles de 1980 et de 1981 du CPCNG, mais les membres du Comité permanent ont demandé chaque fois un délai de réflexion, afin d'étudier à fond toutes les conséquences possible de cette politique, avant de l'entériner de façon définitive.

LA MISE EN APPLICATION DE LA POLITIQUE

Le Service hydrographique du Canada a émis en 1980 un ordre permanent pour la cartographie portant sur la nomenclature des lieux géographiques étrangers. Il contenait la directive suivante, en ce qui concerne l'emploi des noms étrangers:

1. En ce qui concerne les cartes maritimes publiées par le Service hydrographique du Canada ou d'autres publications concernant les côtes de pays étrangers, on ne devra traduire ni en anglais ni en français les noms géographiques et les termes génériques qui les composent. Tous les noms d'entités géographiques des côtes des pays étrangers, ainsi que le nom des pays étrangers et de leurs territoires outremer, seront employés sous l'une des formes suivantes:

   (i) Dans le cas où le pays exerçant sa souveraineté sur le territoire en question emploie l'alphabet latin, les noms géographiques respecteront la graphie en usage dans ce pays.

EXEMPLES

United States of America*
Grønland
Danmark
Rio Amazonas
Kap Farvel
Lisboa

* Cette forme sera abrégée en "United States" après l'instauration du signe conventionnel de frontière internationale. La forme abrégée pourrait aussi être employée dans les cas où il est nécessaire d'occuper un minimum de surface.

   (ii) Dans lé cas où le pays exerçant sa souveraineté sur le territoire en question n'emploie pas l'alphabet latin, ou inscrira la forme romanisée du nom géographique d'origine. Pour la déterminer, on aura recour à la source la plus compétente du pays d'origine (par exemple, les cartes les plus récemment publiées par ce pays), ou bien, dans le cas où la version romanisée n'est pas disponible, on aura recours aux systèmes de romanisation acceptés par les Nations Unies.

EXEMPLES

Soyuz Sovetskikh Sotsialisticheskikh Respublik
Athínai

   (iii) Dans le cas où le nom du pays étranger ou de ses territoires outremer risquent de prêter à confusion dans leur graphie d'origine, les formes traditionnellement acceptées en anglais et en français pourront lui être adjointes.

EXEMPLES

Shqipëria
(Albania/Albanie)
Miṣr
(Egypt/Égypte)

   (iv) Tout accent ou signe diacritique devra être indiqué sur les lettres majuscules comme sur les lettres miniscules.

EXEMPLES

Île Saint-Pierre
São Paulo
Köln
Harøyfjorder
Tōkyō Wan
Ísland

2. En ce qui concerne les continents et les eaux internationales, on utilisera les noms traditionnellement acceptés en anglais et en français.

EXEMPLES

North America/Amérique du Nord
English Channel/La Manche
Bay of Biscay/Golfe de Gascogne
Carribean Sea/Mer des Antilles
Mediterranean Sea/Mer Méditerranée

3. En ce qui concerne la nomenclature des lieux étrangers, on suivra les mêmes modalités que celles employées pour les lieux canadiens. Tous les cas douteux ou incertains devront être référés à la Section de la Nomenclature qui consultera le Comité permanent canadien des noms géographiques à leur sujet.

En fait, l'ordonnance permanente émise par le Service hydrographique du Canada concorde pour l'essentiel avec la politique provisoire du CPCNG, sauf pour la préséance qu'elle accorde à la graphie du pays d'origine sur les graphies traditionnellement acceptées en anglais et en français. Le S.H.C. est en effet d'avis que cette façon de procéder est plus

conforme à l'usage actuellement reconnu dans les domaines de l'océanographie et de l'hydrographie, sur le plan international.

L'informatisation des noms étrangers sera effectuée par la Direction des levés et de la cartographie dès qu'on aura fini d'introduire les données canadiennes, dans la banque, soit vers la fin de 1982. Une fois cette banque de 4400 noms étrangers mise sur pied, le CPCNG sera en mesure de mettre à la disposition des divers ministères et organismes fédéraux une source de renseignements cohérente relativement à l'orthographe et à la graphie des noms des pays, des lieux habités et des entités physiques et culturelles situées à l'extérieur du Canada.

AUTOMATISATION DE LA BANQUE DE DONNÉES TOPONYMIQUES NATIONALE DU CANADA

1977 À 1982

M.R. Munro*

En 1977, les délégués participant à la Troisième conférence sur la normalisation des noms géographiques des Nations Unies, avaient été informés que la Direction des levés et de la cartographie du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources du Canada, avait entamé des recherches visant à établir un système optimal d'automatisation de ses fichiers de noms géographiques. Ces recherches ont permis de mettre au point une quantité appréciable de systèmes et de méthodes de travail. En voici les résultats.

LA DÉCISION D'INFORMATISER LES DONNÉES

On commença par étudier les méthodes utilisées par la Direction des levés et de la cartographie pour le traitement des noms géographiques, tant à l'usage de ses propres cartes et de ses publications, qu'à l'usage d'autres organismes travaillant dans le domaine de la cartographie et à celui d'autres clients.

Il s'en dégagea que, compte tenu de l'imposant personnel requis pour le rangement, la recherche et la mise à jour de ces données, et particulièrement en ces temps de restriction importante des budgets affectés au personnel, il fallait trouver un système plus efficace.

Le stockage des données posait à lui seul un problème qui sautait aux yeux: celui de la quantité de dossiers, des locaux et des classeurs qu'ils occupent.

Pour produire les répertoires et suppléments publiés dans la série du *Répertoire géographique du Canada* dans les années 1970, on a dû prêter au service de composition sous-traitant les fiches du ministère. Non seulement cela demandait-il un gros travail d'écritures, mais cela menaçait la sécurité de nos dossiers. Il faudrait en effet des années de travail pour reconstituer des fiches perdues ou endommagées. Par ailleurs, il est intéressant de noter que ces sous-traitants avaient emmagasiné les données sur ordinateur pour effectuer leur travail.

Après une étude des méthodes qu'utilise le Secrétariat du Comité permanent canadien des normes géographiques pour le traitement de l'information contenue dans cette banque de données toponymiques, et une évaluation de la pertinence de ces méthodes, l'automatisation semblait pouvoir résoudre une bonne partie des problèmes qui se posaient. Au premier abord, la présentation même des dossiers permettait une conversion facile à l'informatique. Ensuite, l'informatisation permettait de réduire considérablement le personnel de bureau affecté au rangement, à la recherche et à la mise à jour des dossiers; elle réduisait au minimum l'espace de stockage; elle assurait la protection des dossiers; et enfin, elle permettait de répondre beaucoup plus efficacement aux besoins des clients en matière de cartes, de publications et de listes toponymiques.

L'INFORMATISATION

Après avoir étudié les méthodes de traitement des renseignements sur la toponymie et avoir décidé que c'est l'informatique qui pourrait le mieux répondre aux besoins de la Direction, il s'agissait d'établir la façon dont on procéderait à l'informatisation des données.

La Direction des levés et de la cartographie effectua en 1977 une évaluation de ses besoins fondamentaux en matière de toponymie, après quoi une agence de conseillers en informatique fut chargée de soumettre des recommandations au sujet de la technologie à employer. Les conseillers recommandèrent d'un mini-ordinateur spécialisé avec un logiciel conçu spécialement pour les besoins de la toponymie, mais, étant donné qu'un certain nombre de blocs logiciels étaient déjà offert à un prix raisonnable sur le marché, on prit également en considération la possibilité de les utiliser. C'est finalement l'un deux, le DATABOSS/2 fonctionnant avec un système d'exploitation RSTS/E, qui fut choisi, parce qu'il pouvait être appliqué au mini-ordinateur PDP 11/45 que la Direction possédait déjà, parce qu'il demandait un minimum de programmation pour répondre aux besoins de la Direction, parce qu'il utilise le langage BASIC-PLUS, et parce qu'il permet le traitement des textes.

---

* M. M.R. Munro est Chef de la section de toponymie de la Direction des levés et de la cartographie du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Le DATABOSS/2 constitue essentiellement un sytème mono-fichier dont la longueur d'enregistrement maximale est de 512 caractères-espaces. Cela ne suffisait cependant pas à combler les besoins de la Direction, et le fichier unique fut subdivisé en sept fichiers séparés. Plutôt que décrire en détail chacun de ces fichiers, le type de renseignements qu'ils couvrent et leur longueur d'enregistrement respectives, il semble plus indiqué de donner un aperçu des renseignements que contient la banque de données et de ses possibilités d'utilisation.[1]

a) Chaque entrée comprend les renseignements suivants, quand ils sont pertinents:

1. nom de l'entité - on attribue à chaque nom un indicatif original de 5 lettres, qui permet l'accès aux renseignements la concernant dans les autres fichiers;

2. terme générique - le terme générique se rapportant à l'entité est symbolisé par un code composé de 4 chiffres;

3. province ou territoire - un code de 2 chiffres permet d'identifier la province ou le territoire dans lequel est située l'entité; les entités sous-marines possèdent également leur "code-situation", afin de pouvoir déterminer si elles sont situées dans des eaux qui intéressent le Canada;

4. date d'entrée en vigueur et statut de la dénomination - chaque nom se voit attribuer un code-statut (ainsi, le code A1 qualifie un nom actuellement accepté, alors que le code B4 qualifie un nom qui était accepté naguère, qui ne l'est plus, et qu'on a changé) auquel on joint une date d'entrée en vigueur (c'est-à-dire la date à laquelle la plus récente décision concernant ce nom a été prise);

5. situation - la situation de l'entité concernée est fournie par le "code-situation", par ses coordinnées géographiques, par des renseignements cadastraux (c'est-à-dire comté, canton, section) et par un commentaire (ex.: "30 km à l'ouest de Kentville");

6. carte - les cartes produites par le gouvernement fédéral où apparaît le nom de l'entité concernée sont indiquées par un numéro de référence (ex.: 105H14, le numéro de référence d'une des cartes du système topographique national);

7. origine - tous les renseignements concernant l'origine ou la signification de la dénomination sont fournis sous forme de commentaire;

8. recoupement - toute ressemblance avec le nom d'une autre entité, et tout autre nom s'appliquant à la même entité est mentionné.

b) Le système se prête à diverses utilisations

Les données peuvent être introduites grâce à un programme spécialement conçu pour les stocker sur une mémoire intermédiaire. Une fois ces données approuvées, elles peuvent être ajoutées au fichier-maître, grâce au programme d'introduction en bloc, lui aussi conçu spécialement pour la Direction.

Tout renseignement figurant au fichier-maître ou en mémoire intermédiaire peut être modifié, effacé ou obtenu par les utilisateurs.

Un programme d'édition conçu par le service permet d'obtenir un certain nombre de listes de données (ex: tous les noms géographique de la Nouvelle-Écosse qui commencent par la lettre B; ou tous les noms officiels figurant sur une carte donnée; ou tous les noms paraissant à l'intérieur d'un quadrant défini par sa longitude et sa latitude).

c) Il n'est plus nécessaire de monopoliser du personnel pour retirer des classeurs les fiches qui doivent être envoyées à la composition chaque fois qu'une carte topographique doit être publiée. Il suffit d'envoyer au service de composition des sous-traitants des bandes magnétiques contenant les renseignements requis, qui soient compatibles avec leurs composeuses électroniques ou leurs imprimantes laser. C'est une solution qui est plus efficace, moins dispendieuse, plus rationnelle du point de vue de l'utilisation du personnel et plus sûre, étant donné que les dossiers ne quittent plus les lieux.

d) Les dossiers sont mieux protégés, non seulement parce qu'ils n'ont plus à quitter les locaux du ministère à chaque impression de document, mais encore parce que seuls les utilisateurs connaissant le mot de passe peuvent y avoir accès, ce qui prévient le vandalisme et les accidents. De plus, un système auxiliaire séparé met les données à l'abri du vandalisme et des cataclysmes naturels (feu, tremblement de terre, etc.) qui pourraient détruire l'ordinateur et la banque de données.

e) La Division de la cartographie et de la toponymie de la Direction des levés et de la cartographie utilise actuellement la fonction de traitement de textes DEC/ED2 avec le système d'exploitation RSTS/E.

Le système fonctionne toujours avec le bloc logiciel et le programme sur mesure définis d'après l'étude de faisabilité initiale. Le système a cependant été soumis à une évaluation, en 1981 après deux ans de fonctionnement.

La firme de sous-traitance effectuant cette évaluation a fait les recommandations suivantes:

---

1 Thompson, John J.S. *Automatisation de la Banque de données toponymiques nationale*; CANOMA, Vol. 6, n° 1, pp. 7 à 11; Direction des levés et de la cartographie, ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa, Canada, 1980.

- le fichier central devrait être divisé en 13 fichiers plutôt que 7 (c'est-à-dire un fichier pour chacune des provinces et chacun des territoires, et un dernier pour les entités sous-marines situées dans des eaux intéressant le Canada);

- un terminal vidéo devrait permettre l'accès à tous les renseignements contenus dans les dossiers des 7 fichiers actuels; ce terminal permettrait d'en obtenir une description, de modifier et d'effacer des renseignements, chaque dossier étant alors présenté comme une unité différente;

- un programme spécial devrait être conçu en fonction de l'édition de listes toponymiques pour la composition et la révision des cartes topographiques (C'est-à-dire un code opération unique commandant l'édition de tous les noms devant figurer sur une carte topographique donnée). La production de ces listes est en effet l'une des applications primordiales de la BDTN, et ce programme en faciliterait la production;

- un programme spécial devrait être conçu en fonction de la production de répertoires mis en forme (sur imprimante) et de répertoires mis en forme sur bandes magnétiques pour fins d'impression;

- une fonction spéciale devrait être mise à la disposition des clients autorisés possédant leur propre terminal, afin de leur permettre l'accès à la B.D.T.N. par liaison en direct.

ÉQUIPEMENT

La B.D.T.N. est exploitée sur un ordinateur DEC PDP 11/45 d'une capacité de mémoire de 128 K mots de mémoire; assisté par un système d'entraînement de bandes magnétiques TE/10 bpi, par quatre unités à disque RP06 (deux d'entre elles viennent tout juste d'être installés) d'une capacité de 176 millions d'octets chacun par multipexeurs 8 lignes DZ-11, par un système de liaison entre postes par cadran DC-11, par une imprimante ultra-rapide HP 2631A, par une imprimante qualité courrier/traitement de texte et par 8 terminaux vidéo: un volker-Craig 414, et 7 Volker-Craig 404.

CONTENU DE LA B.D.T.N.

On prévoyait introduire dans la B.D.T.N. informatisée environ 350 000 dossiers sur fiche, et l'objectif actuellement atteint à 90%. Le chargement devrait être terminé au début de l'automne 1982.

On prévoit introduire 25 000 nouveaux dossiers chaque année et, l'espace affecté à chaque dossier étant de 800 caractères-espaces pour les données spécifiques et de 100 caractères-espaces pour les renseignements de gestion, on a donc élargi la mémoire sur disque de façon à pouvoir stocker un total de 600 000 dossiers toponymiques (soit 540 millions de caractères-espaces).

CONCLUSIONS

Entre le lancement de la première étude de faisabilité et le moment où la B.D.T.N. informatisée atteindra son plein rendment, il aura fallu près de cinq ans pour concevoir programmer et charger le système, qui sera alors en mesure de fournir un large éventail de services à la Direction, aux ministères fédéraux et à divers clients. En plus des services déjà disponibles et de ceux qui ont été traités dans ce mémoire, la B.D.T.N. jouera un rôle de premier plan dans le domaine de la cartographie informatisée de l'avenir et dans les nombreux secteurs qui feront appel aux liaisons inter-ordinateurs pour répondre aux besoins en matière de toponymie.

On doit souligner que la B.D.T.N. est non seulement un système qui permet de stocker efficacement une quatité impressionante de données (d'où une réduction optimale des besoins en personnel, avec les économies qui s'ensuivent) et de répondre avec célérité aux demandes de renseignements, mais encore un système essentiellement pratique. Ses applications à la production sont fréquemment utilisées, et fournissent aux commis comme aux chercheurs et aux universitaires un matériel d'intelligence facile. Ce matériel ne relève pas du domaine subjectif, au contraire de certaines banques de données administratives qui sont à la merci des erreurs involontaires et incontrôlables des individus qui fournissent les données: c'est un ensemble de données objectives et vérifiées, produites par un système classique de catalogage, depuis longtemps en place, qui fonctionnait jusqu'ici sur une base manuelle.

Le prochain rapport traitant de la Banque de données toponymiques nationales informatisée, qui sera présenté à la conférence de 1987, permettra d'évaluer l'efficacité de ce système appliqué à la technologie informatique de la cartographie, un secteur qui se développe à un rythme accéléré.

LA SÉRIE DU RÉPERTOIRE GÉOGRAPHIQUE DU CANADA

M.R. Munro*

La Direction des levés et de la cartographie du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources et chargé par le Comité permanent canadien des noms géographiques de publier la série du *Répertoire géographique du Canada*. Cette série est composée de 11 volumes qui couvrent toutes les provinces et territoires canadiens, à l'exception du Québec, qui a déjà deux éditions de son propre répertoire, l'une en 1969, et l'autre en 1978.

La publication du *Répertoire géographique du Canada* a débuté en 1972. L'introduction, les cartes et les commentaires explicatifs du répertoire sont rédigés dans les deux langues officielles du pays, le français et l'anglais. Les noms géographiques répertoriés apparaissent dans la langue dans laquelle ils ont été officiellement approuvés.

Le *Répertoire géographique du Canada* a été considérablement modifié depuis la Troisième Conférence des Nations Unies, en 1977. Il est publié de façon plus rapide et plus rentable grâce à l'informatisation de la banque de données et à l'amélioration des techniques d'impression.

Avant l'automatisation de la Base de données toponymiques nationales, la seule mise à jour possible des répertoires entre deux éditions intégrales prenait la forme de suppléments cumulatifs annuels publiés entre 1973 et 1977. A partir de 1977, la dimension de ces suppléments a été réduite, à cause des hausses du coût de la main d'oeuvre et de l'impression. L'informatisation permet aujourd'hui de produire des répertoires littéralement sur commande, une fois que l'édition originale a été imprimée. Cette première édition monopolise une main d'oeuvre importante, étant donné que l'orthographe et la justesse de chaque nom et des renseignements qui s'y rapportent doivent être vérifiés avec soin, mais les mises à jour et les éditions suivantes ne demandent qu'un minimum de travail.

Voici la liste des volumes publiés depuis 1977 dans la série du *Répertoire géographique du Canada*.

Régions couvertes	Édition	Type	Parution
Nouvelle-Écosse	2e	imprimé	1977
Territoires du Nord-Ouest	1re	imprimé et microfiche	1980
Territoires du Nord-Ouest	1re (1980)	microfiche mise à jour	1981
Territoires du Nord-Ouest	1re (1980)	imprimé réimpression	1981
Colombie-Britannique	2e (1966)	microfiche réimpression	1981
Alberta	2e (1974)	imprimé réimpression	1981
Territoire du Yukon	4e	imprimé et microfiche	1981
Manitoba	3e	imprimé et microfiche	1981
Ontario	2e (1974)	microfiche réimpression	1982

Compte tenu de l'accroissement inévitable des communications par ordinateur entre les diverses régions du Canada, et cela dans un avenir immédiat, il est possible que la conception du *Répertoire géographique du Canada* soit modifiée radicalement. Plusieurs recommandations énoncées lors d'un colloque portant sur l'avenir du Répertoire, tenu à Ottawa en juin dernier, seront soumises à l'assemblée annuelle du Comité permanent canadien des noms géographiques au mois d'octobre. Les changements éventuellement apportés au Répertoire à cette occasion seront présentés à la prochaine rencontre du groupe d'experts des Nations Unies.

---

* M. M.R. Munro est Chef de la section de toponymie de la Direction des levés et de la cartographie du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

LÉGISLATION QUÉBECOISE SUR LA TOPONYMIE

(Extrait de la Charte de la langue française)

1977, c.5
CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Sanctionnée le 26 août 1977

CHAPITRE III

LA COMMISSION DE TOPONYMIE

Art. 122

Institution

Une Commission de toponymie est instituée et rattachée administrativement à l'Office de la langue française.

Art. 123

Composition

La Commission est composée de sept personnes nommées par le gouvernement dont au moins quatre, y compris le président et le secrétaire, font partie du personnel permanent de l'Office. Le gouvernement fixe la rémunération et les indemnités des membres non-permanents de la Commission.

Art. 124

Compétence

La Commission a compétence pour établir les critères de choix et les règles d'écriture de tous les noms de lieux et pour attribuer en dernier ressort des noms aux lieux qui n'en ont pas encore aussi bien que pour approuver tout changement de nom de lieu.

Art. 125

Devoirs de la Commission

La Commission doit:

a) établir les normes et les règles d'écriture à respecter dans la dénomination des lieux;

b) procéder à l'inventaire et à la conservation des noms de lieux;

c) établir et normaliser la terminologie géographique, en collaboration avec l'Office;

d) officialiser les noms de lieux;

e) diffuser la nomenclature géographique officielle du Québec;

f) donner son avis au gouvernement sur toute question que celui-ci lui soumet en matière de toponymie.

Art. 126

Pouvoirs de la Commission

La Commission peut:

a) donner son avis au gouvernement et aux autres organismes de l'Administration sur tout question relative à la toponymie;

b) faire des règlements sur les critères de choix de noms de lieux, sur les règles d'écriture à respecter en matière de toponymie et sur la méthode à suivre pour dénommer des lieux et pour en faire approuver la dénomination;

c) dans les territoires non-organisés, nommer les lieux géographiques ou en changer les noms;

d) avec l'assentiment de l'organisme de l'Administration ayant une compétence concurrente sur le nom de lieu, déterminer ou changer le nom de tout lieu dans un territoire organisé.

Règlements

Les règlements de la Commission sont soumis aux prescriptions de l'article 94 comme s'il s'agissait des règlements de l'Office.

Art. 127

Publication des noms approuvés

Les noms approuvés par la Commission au cours de l'année doivent faire l'objet de publication au moins une fois l'an à la *Gazette officielle du Québec*.

Art. 128

Emploi obligatoire sur publication

Dès la publication à la *Gazette officielle du Québec* des noms choisis ou approuvés par la Commission, leur emploi devient obligatoire dans les textes et documents de l'Administration et des organismes parapublics, dans la signalisation routière, dans l'affichage public ainsi que dans les ouvrages d'enseignement, de formation ou de recherche publiés au Québec et approuvés par le ministre de l'éducation.

LE MANDAT DE LA COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC

François Beaudin*

INTRODUCTION

La Loi n'apporte aucune limitation dans la définition de l'expression noms de lieux. C'est pourquoi, au Québec, tous les noms, qu'ils désignent des lieux de nature ponctuelle (hameaux, lieux-dits, sites, etc.), linéaire (rues, chemins et autres voies de communication) ou spatiale (régions, cantons, municipalités, divisions territoriales, lacs, rivières, montagnes, Îles, etc.) et qu'elles qu'en soient les dimensions, relèvent de la compétence de la Commission de toponymie.

1.1 *L'OBJECTIF*

Celle-ci a été instituée par l'article 122 de la *Charte de la langue française*, sanctionnée le 26 août 1977. Un chapitre de la *Charte* (art. 122 à 128) porte sur la Commission de toponymie. Ce chapitre est le chapitre III du titre II intitulé *L'Office de la langue française et la francisation*. Voilà déjà une indication claire de l'orientation qui doit présider aux travaux de la Commission.

Comme le dit le préambule de la *Charte*:

L'Assemblée nationale reconnaît la volonté des Québécois d'assurer la qualité et le rayonnement de la langue française. Elle est donc résolue à faire du français la langue de l'État et de la Loi aussi bien que la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires". Elle "entend poursuivre cet objectif dans un climat de justice et d'ouverture à l'égard des minorités ethniques" tout en reconnaissant "aux Amérindiens et aux Inuit du Québec, descendants des premiers habitants du pays, le droit qu'ils ont de maintenir et de développer leur langue et culture d'origine."

Les noms de lieux font partie intégrante de la langue. Avec les noms de personnes, ils constituent l'objet de la science onomastique. Il était donc tout à fait normal que la *Charte de la langue française* inclue les dispositions sur la toponymie.

1.2 *LA COMPÉTENCE GÉNÉRALE DE LA COMMISSION*

La compétence générale de la Commission de toponymie sur les noms de lieux s'exerce différemment selon qu'il s'agit d'entités géographiques naturelles ou d'entités géographiques administratives, du moins quant à certaines étapes du processus entourant la désignation d'un lieu.

On entend par entités naturelles les entités dont l'ensemble compose la géographie physique, telles que montagnes, lacs, rivières, etc. Les entités administratives, quant à elles, regroupent les entités dont les fonctions et les limites sont déterminées par suite d'une décision ad hoc de l'organisme compétent. On inclut aussi dans ces dernières, habituellement, les ouvrages faits de mains d'hommes, tels que les barrages et les ponts.

Dans le cas des entités naturelles comme dans celui des entités administratives, la Commission doit "établir les normes et les règles d'écriture à respecter dans la dénomination des lieux" (art. 125a); procéder à l'inventaire et à la conservation des noms de lieux" (art. 125b); établir et normaliser la terminologie géographique, en collaboration avec l'Office" (art. 125c); "diffuser la nomenclature géographique officielle du Québec" (art. 125e).

1.3 *LES DIFFÉRENTS POUVOIRS DE DÉSIGNATION TOPONYMIQUE*

Toutefois quand on parle de la désignation des lieux, de l'attribution d'un caractère officiel aux noms de ces lieux, de la publication de ces noms et des effets de celle-ci, des distinctions s'imposent.

1.3.1 *Le pouvoir de l'assemblée nationale*

Tout pouvoir de désignation toponymique officielle appartient au départ à l'Assemblée nationale. C'est ainsi qu'elle peut avoir décidé de se réserver ce pouvoir dans certains cas ou en général ou avoir décidé tout simplement de l'exercer de sa propre autorité (par exemple, dans la *Loi sur la division territoriale*). Cependant, ceci est exceptionnel. De

---

* Communication préparée par Monsieur François Beaudin, président de la Commission de toponymie du Québec.

façon concrète, l'Assemblée nationale a exercé son autorité elle-même dans certains cas; elle a procédé à une délégation générale à la Commission de toponymie dans le cadre de la *Charte de la langue française*.

1.3.2 *Les juridictions extérieures à la Commission*

Si l'on regarde d'abord un certain nombre d'entités administratives, on verra comment, selon chacun, se partage le pouvoir de désignation et quel mécanisme de publication du caractère officiel de ceux-ci a été prévu par le législateur. La liste qui suit n'a qu'un caractère indicatif et non pas exhaustif. La Commission fera dresser une telle liste au cours de l'exercice financier 1981-1982.

Pour tous ces cas d'entités administratives et autres assimilables, leur désignation officielle appartient à une juridiction extérieure à la Commission de toponymie.

Cependant, cela ne signifie pas pour autant que la Commission de toponymie n'a pas de compétence dans ce secteur. Elle possède la prérogative de donner son avis en cette matière. "La Commission doit", en effet, "donner son avis au Gouvernement sur toute question que celui-ci soumet en matière de toponymie" (art. 125f) et elle "peut donner son avis au Gouvernement et aux autres organismes de l'Administration sur toute question relative à la toponymie" (art. 126a). Il y a même un cas où un organisme (la Commission de la représentation électorale) est tenu de prendre l'avis de la Commission de toponymie avant d'attribuer un nom à une circonscription électorale (L.Q 1977, C.57, a.5).

La publication du caractère officiel d'un nom, alors, se fait selon le mode prévu par le législateur: soit dans une loi particulière, soit dans la *Gazette officielle*, et ce, à la demande d'une instance administrative autre que la Commission de toponymie.

1.3.3 *La juridiction partagée ou concurrence*

Il existe un deuxième type de situation que le législateur a créé par la *Charte de la langue française*: c'est le cas de juridiction partagée ou concurrente.

En effet, "dans un territoire organisé", c'est-à-dire (en droit municipal) sur le territoire d'une municipalité régie par une corporation municipale érigée soit par Charte, soit en vertu de la *Loi des cités et villes*, soit en vertu du *Code municipal* ou de toute autre loi, la Commission peut "avec l'assentiment de l'organisme de l'Administration ayant une compétence concurrente sur le nom de lieu, déterminer ou changer le nom de tout lieu" (art. 126d).

Or, sur quoi les corporations municipales ont-elles reçu compétence de la part du législateur?

- En vertu de la *Loi des cités et villes*, le Conseil de celles-ci "peut faire des règlements ... 7. a) pour changer les noms de rues, ruelles ou places publiques; pour donner des noms à celles qui n'en possèdent pas, sauf, dans ce cas, le droit du Conseil de procéder par résolution ou par règlement, à son choix" (art. 429);

- En vertu du *Code municipal* "toute corporation de ville ou de village peut faire amender ou abroger des règlements ... 5. pour faire numéroter les maisons et les terrains situés le long des chemins, dans la municipalité, et donner des noms aux rues et chemins, et les changer" (art. 417).

Ainsi, la Commission de toponymie doit procéder à l'officialisation des noms de rues, ruelles et places publiques, mais, en tout temps, elle doit s'être mise d'accord avec l'Administration municipale intéressée. De même pour changer les noms de celles qui existent. Le pouvoir de désignation du nom des rues, ruelles et places publiques appartient à une autre instance que la Commission de toponymie, c'est-à-dire une administration municipale, mais cette autre instance doit faire approuver le nom de ces lieux par la Commission (au sens de l'article 125d de la *Charte de la langue française*). Celle-ci doit alors appliquer les "règlements sur les critères de choix de noms de lieux, sur les règles d'écriture à respecter en matière de toponymie et sur la méthode à suivre pour dénommer les lieux et pour en faire approuver la dénomination" qu'elle a adoptés en vertu de l'article 126b de la *Charte*. Mais, s'il y a divergence, la Commission, alors, ne peut officialiser les noms soumis par l'administration municipale.

La publication du caractère officiel, au sens de la *Charte de la langue française*, du nom de ces lieux est faite par la Commission via la publication de ces noms à la *Gazette officielle*.

1.3.4 *La juridiction exclusive de la Commission*

L'économie générale de la législation veut qu'une loi générale n'est pas censée modifier une loi particulière antérieure à moins qu'elle ne déclare de façon expresse qu'elle s'applique "nonobstant toute disposition d'une autre loi générale ou particulière" ou à moins qu'elle ne modifie nommément ces autres lois en y référant, à cette fin, dans ses dispositions.

De la même façon, la loi particulière postérieure à une loi générale et touchant le même domaine vient restreindre les pouvoirs d'une loi générale.

Or, la *Charte de la langue française* est une loi générale.

Ainsi, il découle de ce fait

- que tout pouvoir de désignation toponymique qui a été nommément délégué par une loi de l'Assemblée nationale, sanctionnée, avant la *Charte*, à une autorité autre que la Commission de toponymie (Gouvernement, ministre ou organisme de l'Administra-

tion centrale ou décentralisée) vient réduire la juridiction exclusive de la Commission de toponymie sur le type ou les types de noms de lieux qui sont déterminés dans cette loi.

En conséquence, tout pouvoir toponymique confié à la Commission de toponymie par la *Charte* et qui n'a pas été confié à d'autres instances par l'Assemblée nationale, depuis, appartient en propre à la Commission de toponymie à titre de juridiction exclusive.

Ce pouvoir exclusif de désignation du nom appartient à la Commission de toponymie:

- que ce soit en vertu de l'article 126c qui déclare que la Commission "peut, dans les territoires non-organisés, nommer les lieux géographiques ou en changer les noms".

- qu'il s'agisse du nom d'un lieu sur lequel un organisme de l'Administration n'a pas compétence concurrente, dans un territoire organisé (art. 126d), par exemple, un lac dans le territoire d'une municipalité.

- que ce soit en vertu du fait qu'aucune loi particulière ne soit venue entamer son pouvoir général "pour attribuer en dernier ressort des noms aux lieux qui n'en n'ont pas encore aussi bien que pour approuver tout changement de nom de lieux" (art. 124).

Dans ce cas, la publication du caractère officiel de ces noms est faite par la Commission de toponymie "au moins une fois l'an à la *Gazette officielle du Québec*" (art. 127).

1.4 *LA JURIDICTION TOPONYMIQUE RELATIVE AUX ENTITÉS NATURELLES*

Reste le cas des entités géographiques naturelles . Le processus qui les régit est très simple. Il est exactement le même que dans le premier cas des entités administratives: il s'agit d'une juridiction exclusive de la Commission.

1.5 *LA NOMENCLATURE TOPONYMIQUE OFFICIELLE*

1.5.1 *La diffusion*

Il est un autre devoir qui revient à la Commission: celui de "diffuser la nomenclature géographique officielle du Québec" (art. 125e).

Ce mandat a un sens très large, étant donné que l'article 127 de la *Charte* établir déjà que "les noms approuvés par la Commission au cours de l'année doivent faire l'objet de publication au moins une fois l'an à la *Gazette officielle du Québec*", il faut donc croire (à défaut de penser que le législateur se serait répété, à quelques articles d'intervalles dans le même chapitre d'une même loi) que la Commission a le devoir de diffuser l'ensemble de la nomenclature géographique officielle, pas seulement les noms de lieux qu'elle-même a officialisée, selon le mécanisme prévu par la *Charte*, mais également ceux que l'Assemblée nationale ou d'autres instances déléguées par elle ont officialisés.

Lorsque son nouveau système informatique sera en opération, la Commission pourra réaliser un inventaire complet de toute la toponymie officielle du Québec et en publier un répertoire, en faisant paraître, d'une part, la mention du nom de l'instance qui a rendu ce nom officiel et, d'autre part, la référence à l'instrument par lequel le caractère officiel de ce nom a été rendu public.

En attendant, c'est en vertu de ce mandat que, par exemple, elle a publié, dans les journaux, durant la récente campagne électorale, le nom de chacune des circonscriptions électorales, avec l'origine de ces noms. Et ceci, après que la Commission de la représentation électorale en eut fait la publication officielle à la *Gazette officielle du Québec* conformément à l'article 32 de sa Loi.

1.5.2 *Le contrôle*

La *Charte*, à son article 128, stipule que: "Dès la publication à la *Gazette officielle du Québec* des noms choisis ou approuvés par la Commission, leur emploi devient obligatoire dans les textes et documents de l'Administration et des organismes parapublics, dans la signalisation routière, dans l'affichage public ainsi que dans les ouvrages d'enseignement, de formation ou de recherche publiés au Québec et approuvés par le Ministre de l'Éducation."

Un mandat de contrôle revient donc à la Commission, pour s'assurer que la toponymie officielle est bien utilisée par ceux à qui l'usage en est rendu obligatoire par cet article de la Loi.

Concrètement, à l'heure actuelle, ce mandat s'exerce plus spécifiquement dans le domaine du matériel didactique et la signalisation routière, mais il faut croire qu'il ira en s'intensifiant dans les années à venir.

On voit donc, en conclusion, que la compétence de la Commission porte sur tous les noms de lieux du Québec, même si sa juridiction n'est pas la même à l'égard de tous les noms.

Il en découle donc pour l'organisme une responsabilité considérable, surtout dans un pays comme le nôtre où toutes les entités sont loin d'être nommées et où par ailleurs un travail de francisation doit être poursuivi de façon éclairée mais néanmoins sans marchandage avec l'objectif tracé par le Gouvernement.

LES JURIDICTIONS TOPONYMIQUES EXTÉRIEURES À LA COMMISSION DE TOPONYMIE

TYPE D'ENTITÉ	LÉGISLATION	RÉFÉRENCE	POUVOIR DE DÉSIGNATION	ART.	MODE DE PUBLICATION	ART.
Circonscriptions électorales	sur la représentation électorale	L.Q. 1979, c.57	Commission de la représentation électorale du Québec	5	GOQ	32
Districts judiciaires	de la division territoriale	L.R.Q. 1977, c.D-11	Assemblée nationale	9	Loi	
Divisions d'enregistrement	de la division territoriale	L.R.Q. 1977, C.D-11	Assemblée nationale	11	Loi	
Villes	des cités et villes	L.R.Q. 1977, C.C-19	Gouvernement	2	GOQ par le MAM	15.5
Municipalités de comtés	de la division territoriale	L.R.Q. 1977, c.D-11	Assemblée nationale	12,16	Loi	
	Code municipal		Assemblée nationale	23	Loi	
Municipalités locales	Code municipal		Gouvernement, Lieutenant-gouverneur	35,47 et 48	GOQ	
Territoires	de la division territoriale	L.R.Q. 1977, c.D-11	Assemblée nationale	13	Loi	
Municipalités régionales de comté	sur l'aménagement et l'urbanisme	L.Q. 1979, c.51	Gouvernement	166	GOQ	175
Conseils régionaux de la santé et des services sociaux	sur les services de santé et les services sociaux	L.R.Q. 1977, c.S-5	Gouvernement	14,15 43,49, 51,52	GOQ	
Autoroutes à péage	sur les autoroutes	L.R.Q. 1977	Office des autoroutes du Québec	28	GOQ	
Municipalités scolaires	sur l'Instruction publique	L.R.Q. 1977, c.I-14	Gouvernement	36,40, 73,423	GOQ	
Villages cris	concernant les villages cris	L.Q. 1978, c.78	Assemblée nationale	2 à 9	Loi	
Villages nordiques	concernant les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik	L.Q. 1978	Gouvernement	13	GOQ par le MAM	14.2

LE RÈGLEMENT EN ODONYMIE

DE LA COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC

GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC, 31 mars 1982, 114e année, nº 15

Projet(s) de règlement(s)

PROJET DE RÈGLEMENT

Charte de la langue française
(L.R.Q., c. C-11)

Choix des noms de lieux et règles d'écriture en matière de toponymie

Le ministre chargé de l'application de la Charte de la langue française donne avis, conformément à l'article 94 de ladite Charte, qu'il soumettra le règlement ci-joint de la Commission de toponymie à l'approbation du gouvernement dans 60 jours ou plus.

Toute personne qui a des commentaires à formuler sur ce règlement est priée de les transmettre au ministre avant l'expiration de ce délai de 60 jours.

Le ministre chargé de l'application de la Charte de la langue française, CAMILLE LAURIN.

RÈGLEMENT SUR LES CRITÈRES DE CHOIX DES NOMS DE LIEUX ET SUR LES RÈGLES D'ÉCRITURE À RESPECTER EN MATIÈRE DE TOPONYMIE

Charte de la langue française
(L.R.Q., c. C-11, a. 126, par. b)

SECTION I
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par:

Commission: la Commission de toponymie instituée par l'article 122 de la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11);

générique: la partie d'un odonyme qui identifie de façon générale la nature d'une voie de communication;

odonyme: nom de lieu qui désigne une voie de communication;

spécifique: la partie d'un odonyme qui particularise une voie de communication.

SECTION II
CRITÈRES DE CHOIX

2. Un odonyme ne doit pas comporter plus d'un générique.

3. Le générique d'un odonyme doit être en français seulement.

4. Le spécifique d'un odonyme doit être en français seulement, à moins qu'il ne s'agisse d'un nom propre ou d'un nom tiré d'un toponyme officialisé par la Commission ou consacré par un texte législatif.

5. Un seul odonyme doit désigner une voie de communication ou, le cas échéant, chacun de ses tronçons.

6. Les noms de personnes, dans leur forme complète ou usuelle, ne doivent être considérés que s'il s'agit de personnes décédées depuis plus d'un an.

7. Aucun odonyme ne doit être de nature à servir de réclame pour une marque de commerce ou une entreprise industrielle ou commerciale, en raison d'un lien étroit avec celles-ci.

8. Dans le cas d'une désignation établie sur un système numéral, seule la forme ordinale doit être employée.

SECTION III
RÈGLES D'ÉCRITURE

9. Lorsqu'un odonyme comporte un générique, celui-ci fait partie de l'odonyme et doit toujours figurer avec le spécifique, à moins que la forme particulière de ce dernier ne donne lieu à une redondance.

10. Le générique, ou son premier élément s'il est composé, et le spécifique, ou chacun de ses éléments

s'il est composé, commencent par une majuscule. Toutefois, les articles et particules de liaison commencent par une minuscule, à moins qu'ils ne paraissent au début de l'odonyme ou qu'ils ne fassent partie d'un patronyme.

11. Le générique commence par une minuscule lorsqu'il s'inscrit entre deux éléments du spécifique. Toutefois, lorsqu'un point cardinal, simple ou composé, y compris le mot "centre", est placé immédiatement après le générique et qu'il figure comme dernier élément de l'odonyme, le générique conserve la majuscule.

12. Les accents et autres signes diacritiques doivent toujours apparaître aussi bien sur les lettres majuscules que minuscules.

13. Le spécifique n'est jamais lié au générique par un trait d'union.

14. Le trait d'union doit apparaître entre les éléments du spécifique. Toutefois, un article ou une particule de liaison placés en tête du spécifique ne sont pas suivis d'un trait d'union.

15. Les éléments d'un patronyme ne sont jamais liés entre eux par un trait d'union, sauf s'ils en comportent déjà un.

16. Un point cardinal n'est pas lié à un élément du spécifique par un trait d'union lorsqu'il se rapporte au générique.

17. Lorsqu'un nombre ordinal ou cardinal fait partie du spécifique, il est régié en toutes lettres, sauf si l'usage courant en français exige le recourds à des chiffres arabes ou à des chiffres romains.

SECTION IV
DISPOSITION FINALE

18. Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*, accompagné d'un avis signalant la date de son approbation par le gouvernement.

L'ODONYMIE DANS LE CADRE D'UN PROJET D'INTERVENTION SPÉCIFIQUE À LA COMMISSION DE TOPONYMIE

Renaud Dugas*

LE CONTEXTE

Si les noms géographiques reflètent l'histoire et la culture d'une population, encore faut-il que ceux-ci soient connus et propagés dans le langage quotidien pour en assurer la survivance. Parmi les moyens actuels sur lesquels nous pouvons compter pour assurer cette vivacité du patrimoine culturel, il y a l'odonymie ou la nomenclature de l'ensemble des noms de voies de communication.

Par-delà cette préoccupation culturelle, l'odonymie remplit une fonction d'identification des lieux. La précision avec laquelle cette identification joue son rôle est une manifestation complémentaire de sa qualité.

L'odonymie s'acquitte donc d'une double tâche qui la rend particulièrement précieuse. Étant donné qu'on ne peut ignorer son importance, le présent texte retrace les principales étapes d'une action entreprise depuis peu au Québec.

LA PROBLÉMATIQUE

L'odonymie, au Québec, est l'objet d'une première et d'une véritable intervention généralisée. Celle-ci consiste à faire l'inventaire et la normalisation, préalables à l'officialisation des noms de voies de communication, en fonction de règles d'écriture et de critères de choix uniformes pour l'ensemble du territoire. Une fois cette tâche accomplie, l'officialisation des odonymes consacre leur usage de façon obligatoire pour les ministères et les organismes du gouvernement, sitôt parues à la *Gazette officielle du Québec* les décisions odonymiques acceptées par l'assemblée des commissaires.

Le champ dénominatif était entièrement occupé par les municipalités locales jusqu'à tout récemment. En 1977, lors de l'adoption de la *Charte de la langue française*, par l'Assemblée nationale du Québec, l'encadrement juridique des municipalités en matière odonymique subit un changement majeur. Ce domaine d'intervention ne leur est plus exclusivement réservé en vertu du Code municipal et de la Loi des cités et villes comme autrefois. La Commission de toponymie, créée à cette occasion, partage cette juridiction avec les municipalités. Alors que la municipalité nomme toujours les voies qui se trouvent sur son territoire, la Commission de toponymie dispose maintenant du pouvoir d'officialiser les noms selon des règles et des critères qu'elle a édictés. Cette officialisation est décrétée seulement après que la municipalité et la Commission de toponymie se sont entendues sur le choix et l'écriture du nom. Autrement dit, l'acte d'officialisation repose sur une juridiction partagée et il est le fruit d'un accord mutuel entre les organismes concernés.

Le fractionnement du pouvoir dénominatif entre plus de 1 500 administrations locales, l'absence d'uniformité et de constance dans l'adoption de normes régissant ce dossier, ont engendré plusieurs déficiences dans l'odonymie. Il n'est pas rare d'observer des différences dans la graphie d'un même nom, selon qu'on consulte l'affichage, les bulletins d'information ou les plans cartographiques d'une municipalité. Il faut aussi s'attendre à ce que plusieurs noms servent à identifier une même voie de communication, que l'emploi de génériques (rue, boulevard, avenue, chemin, rang ...) ne soit pas toujours approprié par rapport aux caractéristiques de la voie de communication à nommer. Par conséquent, les niveaux d'intérêt variés que manifestent les municipalités pour l'odonymie et l'état général de la situation nécessitaient une intervention globale de la part de la Commission de toponymie.

L'ACTION DE LA COMMISSION DE TOPONYMIE

L'action de la Commission, en matière odonymique, s'inscrit dans le cadre d'un projet spécifique. En effet, celui-là consiste à rejoindre les quelques 1 500 entités administratives du Québec et, en accord avec celles-ci, à procéder à l'officialisation d'environ 80 000 odonymes répertoriés à ce jour. Plusieurs objectifs animent cette démarche: inventorier tous les odonymes, les normaliser quant à des critères de choix et à des règles d'écriture déterminés, rendre obligatoire les odonymes officialisés et veiller à

---

* Communication préparée par monsieur Renaud Dugas, membre du personnel de la Commission de toponymie du Québec.

leur bon usage dans l'Administration.

Quelques années d'efforts assidus seront requis avant que la majorité des autorités locales n'aient consenti à apporter les correctifs nécessaires à leur odonymie. Par exemple, un critère de choix rejeté au niveau municipal nécessite la recherche d'une concertation qui exige parfois beaucoup de temps. La dimension actuelle de l'inventaire odonymique et les relations entretenues avec un aussi grand nombre d'autorités locales jouent un rôle important quant à la durée du projet.

Le dossier distingue l'odonymie rurale et l'odonymie urbaine. Environ 1 250 municipalités et autres entités de ce type se rangent dans le premier groupe, lesquelles ont fait l'objet d'une enquête sur le terrain. La phase initiale diffère en milieu urbain en ce sens que les renseignements proviennent de répertoires odonymiques existants; l'observation des lieux s'effectue seulement lorsqu'il s'agit de vérifier la concordance entre l'emploi d'un générique donné et le type de voie de communication ou encore de contrôler la qualité de l'affichage, par exemple. Le traitement, en seconde phase, concerne l'analyse et la normalisation des odonymes. Une fois les noms approuvés par la Commission de toponymie qui émet alors un avis favorable à leur sujet, elle procède à leur officialisation après que la municipalité les ait acceptés.

L'acte d'officialisation consacre l'entente entre les deux parties et est complété par la publication des odonymes dans la *Gazette officielle du Québec*. Cette publication des odonymes leur confère un status légal; leur usage devient alors obligatoire dans les textes et les documents de l'Administration et des organismes parapublics, dans la signalisation routière, dans l'affichage public ainsi que dans les ouvrages d'enseignement, de formation ou de recherche publiés au Québec et approuvés par le Ministre de l'Éducation (*Charte de la langue française*, article 128).

LE BILAN

Les régions les plus rurales du Québec ont été initialement touchées par le projet (voir le document en annexe). Au premier trimestre de 1982, le nombre d'interventions accomplies auprès des municipalités atteint le cap du 1 000 tandis que le nombre d'odonymes officialisés est de 8 500 ou 11% de tous les odonymes existants. Ces quelques statistiques démontrent la lourdeur du processus d'officialisation en milieu rural ainsi que la faible densité odonymique qui la caractérise.

La densité en milieu rural connaît une légère fluctuation selon que les odonymes sont de type rural ou de type urbain; la moyenne se situe respectivement à 12 et à 15 odonymes par administration locale. Nous savons d'ores et déjà que cette moyenne sera multipliée par vingt en milieu urbain proprement dit, soit les quelque 60 000 noms répartis dans les 250 municipalités urbaines.

Jusqu'à présent, le projet a rejoint les deux tiers des 1 500 municipalités et entités administratives; les noms ont été normalisés et approuvés pour 700 d'entre elles. C'est dire que l'officialisation en odonymie rurale tire à sa fin et qu'elle cédera sous peu la place à l'odonymie urbaine.

ANNEXE ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET EN 1982

Régions administratives*	Nombre total de** municipalités et autres entités administratives	Nombre de municipalités et autres entités***	
		Odonymie rurale agréée par la CTQ	Odonymie urbaine agréée par la CTQ
01 Bas-Saint-Laurent—Gaspésie	146	128	76
02 Saguenay—Lac-Saint-Jean	70	59	--
03 Québec	367	276	150
04 Trois-Rivières	179	143	4
05 Estrie	105	70	--
06 Montréal	419	267	120
07 Outaouais	128	64	42
08 Abitibi-Témiscamingue	96	--	--
09 Côte-Nord	40	23	26
Le Québec	1 550	1 030	418

* Les régions administratives établies en 1966 par le ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec.
** Nombre de municipalités et autres entités administratives en vigueur en septembre 1981.
*** En février 1982, les municipalités et les entités pour lesquelles l'odonymie est agréée par la Commission de toponymie (CTQ).

LA TOPONYMIE AMÉRINDIENNE ET INUIT DU QUÉBEC

Martyne Michaud-Samson*

Conformément à la politique du développement culturel du gouvernement québécois, la Commission de toponymie (CTQ) travaille en collaboration avec les Amérindiens et les Inuit au niveau de l'inventaire et du traitement des noms de lieux recueillis sur leurs territoires.

1. *INVENTAIRE*

En ce qui a trait à l'inventaire, les modalités sont les suivantes: une entente est signée, sous forme de contrat, entre la CTQ et une personne physique (Amérindien ou Inuit) ou une personne morale (Conseil de bande, l'association autochtone locale, l'association culturelle du village concerné) qui entre directement en contact avec les informateurs, minimisant ainsi le nombre d'intervenants allogènes dans le dossier. L'implication directe des autochtones eux-mêmes au niveau de la cueillette des toponymes usuels dans leur milieu d'activité constitue l'approche privilégiée par la Commission.

Le contractant est désigné par le Conseil de bande de son village. Il doit entretenir de bonnes relations avec les anciens de son village, faire preuve d'une connaissance appropriée de la graphie des termes de sa langue maternelle lui permettant ainsi de transposer les toponymes autochtones en français de façon à mieux en saisir le sens profond. L'engagement qu'il doit mener à terme consiste à procéder à l'inventaire des noms de montagnes, de lacs, de rivières, de ruisseaux, de baies, de lieux-dits et, entre autres, de toutes les entités géographiques pertinentes avec lesquelles les Amérindiens et les Inuit entrent en contact, selon le cas, dans leurs activités traditionnelles. De plus, il doit inscrire sur une carte d'échelle appropriée, chacun des toponymes inventoriés au cours du relevé. L'établissement, pour chacun des toponymes, de l'origine, de la signification de même que l'indication de tout autre détail pertinent permettent d'en mieux saisir le sens. Finalement, la rédaction et la présentation du rapport définitif des résultats de l'inventaire complètent les stipulations du contrat.

Le plus souvent, le contractant travaille avec plusieurs informateurs à la fois (de deux à quatre). De cette façon, la marge d'erreur s'en trouve fortement diminuée, étant donné la mise en parallèle des réponses fournies par ces derniers. On peut observer notamment que les contractants travaillent généralement avec les hommes et négligent les femmes. Pourtant, celles-ci constituent d'excellentes informatrices, car elles accompagnaient souvent les hommes au cours de leurs déplacements le long des lacs et des rivières. De plus, elles connaissent davantage les campements en raison du fait qu'elles y passaient de longues semaines et même plusieurs mois, seules avec les enfants, pendant que les hommes chassaient ou se rendaient au poste de traite.

Les anciens, retenus comme informateurs, sont ceux qui ont parcouru et qui parcourent toujours les territoires de chasse et de "trappe". Ils demeurent, par le fait même, les seuls qui possèdent une connaissance parfaite du territoire, après l'avoir sillonné en canot ou en raquette depuis leur tout jeune âge. Cette parfaite connaissance du milieu, du point de vue de la toponymie, est transmise par tradition orale de génération en génération.

Généralement, les anciens ne font preuve d'aucune réticence à fournir les informations requises; bien au contraire, cette facette de leur patrimoine culturel apparaît comme fort importante à leurs yeux et le fait de constater que les jeunes Amérindiens et Inuit s'y intéressent, favorise leur désir de transmettre leurs connaissances.

2. *OFFICIALISATION*

L'officialisation des toponymes constituant l'aboutissement logique de l'inventaire, la Commission est particulièrement soucieuse de rendre officiel cet élément important du patrimoine linguistique du Québec que forment les toponymes amérindiens et inuit. Pour ce faire, il faut garder à l'esprit que les langues amérindiennes et inuit sont avant tout des langues orales. En effet, les missionnaires ont à l'origine proposé une transcription écrite romaine des langues vernaculaires.

C'est pourquoi, lors de la Conférence des Nations Unies, en 1967, sur la normalisation des noms géogra-

---

* Communication préparée par madame Martyne Michaud-Samson, membre du personnel de la Commission de toponymie du Québec.

phiques, les États membres ont adopté la Résolution 16 concernant la transcription des noms géographiques empruntés à des langues non écrites:

> "La Conférence, reconnaissant les nombreux problèmes qui résultent de ce que de nombreuses langues du monde n'ont pas de système d'écriture, reconnaissant en outre la nécessité de transcrire aussi scientifiquement que possible dans un système d'écriture approprié les noms employés dans ces langues, recommande que ...[1]

Depuis quelques années, les Amérindiens et les Inuit s'intéressent à la question linguistique dans le but de préparer, entre autres, du matériel didactique. Ces populations décideront du système d'écriture à adopter. Comme il s'agit d'un travail de langue haleine, pour l'instant, chaque rapport toponymique comporte une résolution du Conseil de bande venant entériner à la fois les toponymes et leur graphie.

3. *ATELIER SUR LES NOMS DE LIEUX AMÉRINDIENS*

Les 7, 8 et 9 mars 1979, la Commission de toponymie du Québec a tenu un atelier d'échanges de vues relatives aux problèmes suscités par l'écriture des noms de lieux amérindiens. On pouvait y noter la présence de linguistes, de techno-linguistes et de plusieurs autochtones. Les documents préparés par les participants constituaient la base des discussions.

Pour faire suite à cette rencontre, un document intitulé *Atelier sur l'écriture des noms de lieux amérindiens* fut publié par la CTQ en août 1979 et diffusé aux divers participants de l'atelier ainsi qu'aux utilisateurs intéressés ou oeuvrant dans des domaines connexes. Dans cet ouvrage, sont regroupés dix-neuf résolutions que les participants ont adoptées suite à de longues discussions touchant divers aspects de l'écriture des noms de lieux amérindiens. Les principaux points concernés sont: distribution de la documentation colligée; diffusion de l'information sur les langues amérindiennes; élaboration d'un guide de prononciation des langues autochtones; relevé des éléments amérindiens dans la composition des noms de lieux; compilation et centralisation des inventaires toponymiques amérindiens; normes d'écriture des noms de lieux amérindiens; dictionnaire des lieux du Québec; création d'un comité consultatif sur la toponymie amérindienne; adoption d'une orthographe normalisée pour l'écriture des noms géographiques micmacs; signes diacritiques pour les noms géographiques montagnais, cris et naskapis; problème de la labialisation en montagnais; l'utilisation de deux systèmes de transcription pour les langues crie, naskapie et montagnaise; préservation de la toponymie abénaquise; utilisation des termes génériques; le locatif et le nominatif dans les langues algonquiennes; les termes *Algonquien* et *Algonquin*; préservation de la toponymie mohawk; toponymes amérindiens identifiant des entités physiques et, finalement, indication de la longueur vocalique en algonquien.

Avec trois ans de recul, la CTQ a entrepris une recherche portant spécifiquement sur le sort qui a été réservé à chacune des résolutions. Il s'agit d'établir les progrès accomplis relativement aux besoins exprimés par chacune des résolutions, d'estimer ce qui reste à effectuer tout en établissant la position actuelle de la Commission quant à chaque problème donné, ceci afin de pouvoir orienter le travail futur. Les Cris qui font partie de la famille linguistique algonquienne et les Inuit utilisent depuis longtemps l'écriture syllabique bien connue des anciens. Cependant, pour des besoins cartographiques spécifiques devant répondre aux exigences d'une population aussi allogène, les toponymes sont transposés de l'écriture syllabique à l'écriture romaine. Ceci n'empêche nullement l'impression de cartes sur lesquelles les noms de lieux paraissent en écriture syllabique, celles-ci répondant à des besoins particuliers des Inuit, des Cris ou d'autres organismes et reflétant la toponymie locale.

CONCLUSION

Comme on l'a vu, un organisme comme la Commission de toponymie du Québec peut mieux remplir son mandat qui est de procéder à l'inventaire, au traitement et à l'officialisation des noms de lieux, dans les cas particuliers des territoires fréquentés par les Amérindiens et Inuit du Québec. En effet, en vertu de l'article 125d, de la *Charte de la langue française*, la Commission a le devoir d'officialiser les noms de lieux. Or, un outil de travail, en cours de révision, le *Guide toponymique du Québec* permet déjà à la Commission d'assurer le respect et de favoriser l'épanouissement de la toponymie amérindienne et inuit du Québec.

---

1 *Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques*, Genève, 4-22, septembre 1967, volume 1, Rapport de la Conférence, Nations Unies, New York, 1968, p. 15.

BIBLIOGRAPHIE

1. *Atelier sur l'écriture des noms de lieux amérindiens*, Gouvernement du Québec, Commission de toponymie, août 1979, 361 p.

2. *Guide toponymique du Québec*, Gouvernement du Québec, Commission de toponymie, juin 1979, 43 p.

3. *Charte de la langue française*, Éditeur officiel du Québec, août 1978, 102 p.

4. *Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques*, Genève, 4-22, septembre 1967, volume 1, Rapport de la Conférence, Nations Unies, New York, 1968, p. 29.

LA TERMINOLOGIE ET LA COMMISSION DE TERMINOLOGIE GÉOGRAPHIQUE

Jean-Yves Dugas*

1. *LA COMMISSION DE TOPONYMIE ET LA TERMINOLOGIE GÉOGRAPHIQUE*

La Commission de toponymie du Québec, issue de l'ancienne Commission de géographie établie en 1912, a été créée par la *Charte de la langue française* le 26 août 1977 et le législateur lui a confié un mandat considérablement élargi. Celui-ci porte essentiellement sur l'établissement de critères de choix et de règles d'écriture pour tous les noms de lieux qui n'en comportent pas encore et sur l'approbation de tout changement de nom de lieu (*Charte de la langue française*, art. 124).

De cette compétence découlent divers devoirs et pouvoirs qui concernent, entre autres, les normes ou les règles à respecter dans la dénomination des lieux, l'inventaire et la conservation des toponymes, l'établissement et la normalisation de la terminologie géographique, l'officialisation et la diffusion de la nomenclature géographique officielle du Québec. De plus, la Commission possède le pouvoir de faire des règlements[1] qui fixent les critères de choix des noms de lieux, les règles d'écriture à respecter, de même que la méthode à suivre pour dénommer et faire approuver la dénomination des lieux (Charte, art. 126b).

Selon l'article 128, dès publication à la *Gazette officielle du Québec* des noms choisis ou approuvés par la Commission, leur emploi devient obligatoire dans les textes et les documents de l'Administration et des organismes parapublics, dans la signalisation routière, dans l'affichage public ainsi que dans les ouvrages d'enseignement, de formation ou de recherche publiés au Québec et approuvés par le ministre de l'Éducation. Des dispositions identiques s'appliquent aux termes normalisés par l'Office de la langue française en collaboration avec les organismes concernés (art. 118).

Comme on peut le constater, l'un des *devoirs* importants de la Commission de toponymie consiste à normaliser, en collaboration avec l'Office de la langue française, la terminologie géographique.

Afin de remplir le plus adéquatement possible sa tâche, la Commission de toponymie a créé, en août 1979, une Commission de terminologie géographique dont l'Office de la langue française a approuvé la nomination des membres de même que le *modus operandi*, en octobre de la même année. Le mandat de même que la composition de ladite Commission ont été renouvelés en août 1981.

2. *MANDAT GÉNÉRAL DE LA COMMISSION DE TERMINOLOGIE GÉOGRAPHIQUE*

La Commission de terminologie géographique doit dresser un inventaire des mots et des expressions techniques utilisés dans le domaine de la toponymie et de la géographie et pour lesquels une norme doit être établie; elle élabore, pour chacune des unités lexicales relevées, une définition précise qui peut être accompagnée, dans certains cas, de notes d'ordre technique ou linguistique. Dans le cadre plus spécifique de la terminologie bilingue, elle fournit, en outre, le cas échéant, un équivalent français adéquat.

Les travaux sont élaborés selon les principes essentiels de la méthodologie de la recherche telle que préconisée par l'Office de la langue française.[2]

La Commission répond aux besoins les plus immédiats de la Commission de toponymie afin de permettre aux membres de cette dernière d'exercer leurs pouvoirs d'officialisation de la façon la plus éclairée et la plus adéquate possible. Toutefois, elle peut donner suite à des demandes d'avis dont elle est saisie, émanant généralement de l'Office de la langue française, dans la mesure où elles concernent la terminologie géographique.

---

* Communication préparée par monsieur Jean-Yves Dugas, membre du personnel de la Commission de toponymie du Québec.

1 Un règlement portant sur l'odonymie a été élaboré récemment par la Commission de toponymie et a déjà (mars 1982) franchi diverses étapes d'ordre administratif, préalables à son entrée en vigueur.

2 Les principes fondamentaux de cette méthodologie particulière paraissent dans la *Méthodologie de la recherche terminologique* de Pierre Auger, Louis-Jean Rousseau en coll., Québec, Office de la langue française, Collection *Etudes, recherches et documentation*, 1978, 80 pages.

3. *ÉLABORATION ET CHEMINEMENT DES DOSSIERS*

Les dossiers terminologiques soumis aux membres de la Commission de terminologie géographique sont préparés au Service de la recherche (SR) de la Commission de toponymie. Une synthèse de la recherche terminologique complète pour chacun des termes à sanctionner y est préparée: définition pour chacun des sens; contextes (passages d'ouvrages où se retrouve le terme qui figure dans un discours en éclairant le sens); notes (linguistiques ou remarques quant à l'emploi); liste de sources et équivalent(s), si nécessaire, lorsque plus d'une langue est concernée. Les renseignements sont tirés d'une panoplie d'ouvrages divers et récents (dictionnaires, ouvrages spécialisés, périodiques, normes, lois, journaux, etc.) dont la qualité technique fait l'objet d'une évaluation de la part du terminologue qui prépare le dossier. Par la suite, une définition pour chacun des sens identifiés est élaborée, appuyée par quelques contextes, des notes, selon les besoins et une série de renvois à des sources dans lesquelles le terme soumis figure, ce qui forme la trame du dossier examiné par les membres de la Commission de terminologie géographique (CTG).

Un certain nombre de dossiers font l'objet d'un examen à chacune des séances, généralement sur une base mensuelle. Une fois les décisions arrêtées, les dossiers et la documentation pertinente sont expédiés à la Commission de toponymie (CTQ) qui, lorsque les recommandations ont été entérinées, les soumet à la Commission de terminologie de l'Office de la langue française (CTOLF) qui les vise à son tour et les transmet, pour approbation, au Conseil d'administration de l'Office (OLF). Suite à leur sanction, les termes paraissent à la *Gazette officielle du Québec* (GOQ) et sont ultérieurement versés dans la Banque de terminologie du Québec (BTQ). Ce cheminement, complexe de prime abord, peut se présenter schématiquement de la façon suivante:

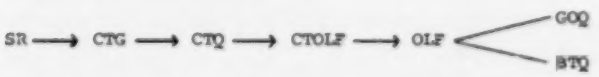

Comme le démontre le précédent schéma, avant de paraître à la Gazette officielle, chacun des termes doit subir le filtre de pas moins quatre instances. La relative lenteur qui affecte le cheminement des dossiers est heureusement contrebalancée par un avantage non négligeable, à savoir que le nombre de spécialistes d'horizons divers (quelque vingt-cinq personnes) qui étudient chacun des termes constitue une garantie de qualité qui ne saurait être écartée sans risque.

4. *COMPOSITION DE LA COMMISSION DE TERMINOLOGIE GÉOGRAPHIQUE*

Dans le but d'assurer aux résultats de ses travaux le plus haut standard de qualité, certains critères doivent être observés quant au choix des membres. D'abord, un représentant de l'Office de la langue française veille à ce que les dossiers terminologiques soient préparés selon la méthodologie de l'Office, évoquée plus haut, en vertu du fait qu'il s'agit d'une rigoureuse méthode de recherche et que les décisions des membres de la Commission de terminologie géographique doivent être ultimement sanctionnées par l'Office lui-même.

Ensuite, on fait en sorte que des milieux spécialisés différents soient représentés: milieux gouvernemental, paragouvernemental, universitaire, de même que les diverses instances impliquées dans le processus de normalisation: Commission de toponymie (personnel) et Office de la langue française.

Enfin, la multidisciplinarité des membres (géographes, linguistes, terminologues, toponymistes) contribue également à des échanges fructueux à partir d'optiques différentes.

5. *ACTIVITÉS DE LA COMMISSION DE TERMINOLOGIE GÉOGRAPHIQUE (1979-1982[3])*

Comme la loi ne définit pas ce qui doit être compris par *terminologie géographique* et que ce syntagme recouvre une réalité très vaste, il a été décidé que les travaux de la Commission de terminologie géographique seraient, dans un premier temps, axés sur les besoins en matière de normalisation de la Commission de toponymie, c'est-à-dire vers la définition des termes géographiques entrant dans la composition des noms de lieux. Ainsi, deux domaines prioritaires ont jusqu'ici alimenté les travaux de la Commission, soit les termes génériques odonymiques (noms de voies de communication) et les entités géographiques qui figurent ou devraient être intégrées au *Répertoire toponymique du Québec*.

A. *Génériques odonymiques*

Les travaux devant mener à la normalisation de 20 termes (forme et sens), génériques de noms de voies de communication et de 4 termes génériques non odonymiques, mais impliquant la présence d'une voie de communication[4] se sont échelonnés de décembre 1979 à janvier 1981 et ont mis à contribution six personnes spécialement nommées, à l'exclusion du terminologue, responsable de la préparation du dossier.

Les motifs qui ont incité la Commission de toponymie à demander aux membres de la Commission de terminologie géographique de normaliser, en priorité, les génériques odonymiques sont de deux ordres: d'abord satisfaire au devoir qui lui incombe par la Charte et ensuite diffuser aux municipalités, qui le réclamaient avec instance depuis longtemps, une terminologie adé-

---

3 Les données qui figurent dans ce développement s'échelonnent de décembre 1979 à mars 1982, date de la rédaction du présent document.

4 Ces termes et leur(s) définition(s) normalisé(es) figurent en annexe de la présente communication.

quate qui leur permette de satisfaire aux impératifs de la Charte et aux conditions d'obtention d'un certificat de francisation de l'Office (entre autres, génériques odonymiques français).

Les problèmes soulevés par l'odonymie québécoise se sont révélés complexes et nombreux; en voici quelques aspects: absence quasi-totale de normalisation; nécessité de distinguer le générique et l'entité (*impasse* et *cul-de-sac*); influence de l'anglais (*carré* en lieu de *place*, *croissant* comme équivalent de l'anglais *Crescent*); usages fautifs (*place* attribué à des complexes ou à des centres commerciaux; *boulevard* en milieu rural); sémantisme particulier de termes génériques anciens émanant du milieu rural (*rang*, *route*, *chemin*, *montée*); utilisation de termes non odonymiques en guise de génériques de noms de voies de communication (*jardin*, *parc*, *plateau*, *terrasse*,...); spécificité du contexte québécois (*avenue* et *rue*, sens 2); etc.

Quant aux termes odonymiques anglais, leur examen a permis de constater qu'ils recouvrent des notions souvent floues ou impossibles à cerner (*Parkway* peut équivaloir à *autoroute*, *boulevard* et *promenade*, selon la nature de la voie ainsi désignée). Force a été de constater que les génériques odonymiques anglais n'ont jamais fait l'objet de quelque rationalisation ou normalisation que ce soit, phénomène confirmé par Merriam-Webster Dictionaries. D'où que divers facteurs ont joué dans l'attribution d'un générique: lieu où se situe la voie nommée, la configuration de celle-ci, l'usage populaire, le système de références de celui qui dénomme, la variabilité locale (génériques différents pour des voies identiques), etc. En conséquence, des équivalents valables et uniques langue à langue précis n'ont pu être déterminés, compte tenu des faits évoqués. La solution adoptée consiste en un dossier élaboré au Service de la recherche de la Commission de toponymie pour chacun des génériques anglais en usage (définitions, contextes, notes, remarques). Une fois la notion cernée, le ou les équivalents (français) possibles ont été retenus et suggérés en relation avec les définitions françaises des génériques odonymiques normalisés, mais il ne s'agit que d'*indications*, étant donné le peu de rigueur avec laquelle bon nombre de génériques anglais ont été attribués par le passé. De plus, une clé a été élaborée pour permettre à l'utilisateur de mieux saisir la notion que véhicule tel ou tel générique français, en identifiant avec certitude les sèmes fondamentaux.

Ces dossiers ont été soumis aux membres de la Commission de terminologie géographique et de la Commission de toponymie, pour avis. Ces instruments de travail ont donc été préparés et menés à terme avec la plus grande objectivité que les circonstances et que la nature du dossier permettaient. Ils seront intégrés au *Guide odonymique* présentement en préparation et finalisé dès la sanction du Règlement odonymique.

B. *Entités géographiques du Répertoire toponymique du Québec*

Le mandat de la Commission de terminologie géographique ayant été mené à bien quant au dossier des génériques odonymiques, le second volet d'activité a été abordé, à savoir la normalisation des entités du *Répertoire toponymique du Québec*, dans la mesure où ces dernières se prêtent à une sanction de ce type. Pour ce faire, le mandat, de même que la composition de la Commission ont été revus, afin d'assurer une efficacité maximale aux travaux. Elle compte maintenant huit membres et ses travaux ont débuté en septembre 1981.

Il convient de préciser que si, dans le cas des voies de communication, c'est le générique qui a fait l'objet d'une sanction normalisatrice, c'est en raison de certains motifs dont le fait qu'il s'agit de toponymes de nature administrative, que ce champ de dénomination requérait une intervention unificatrice, que les autorités municipales disposent de moyens qui permettent aux usagers de connaître et d'utiliser les génériques adéquats, que ces unités lexicales sont toujours affichées (panneaux de signalisation), etc.

Quant aux entités de nature toponymique, elles peuvent être définies comme les catégories élémentaires qui composent le paysage géographique (une rivière, une île, un barrage, un banc de pêche, etc.)

Quoique très souvent, en toponymie, le générique et l'entité se confondent, il n'en va pas toujours ainsi, loin de là. En effet, la nomenclature toponymique québécoise comporte un certain nombre de régionalismes en guise de génériques (*barachois*, *cabouron*, *morne*, *platin*,...), des termes dont le sens varie d'une région à l'autre du Québec (*coulée* dénomme un ruisseau au Saguenay et un ravin en Gaspésie), des approximations sémantiques (*ruisseau* et *rivière* parfois confondus), etc.

La Commission de toponymie, soucieuse de respecter, dans la mesure du possible, les génériques bien attestés par l'usage et consciente du devoir que lui impose la Charte de fournir à l'utilisateur l'objet géographique défini, autant que faire se peut, selon les critères terminologiques en accord avec le langage géographique international, opère une judicieuse distinction entre le générique et l'entité et ne fait porter la sanction normalisatrice que sur cette dernière.

La nomenclature de base comporte quelque 252 termes, répartis en dix groupes ou domaines ayant rapport entre autres, à la géomorphologie du littoral (*chenal*, *passe*, *détroit*,...), à l'hydrographie (*ruisseau*, *lac*, *rivière*, etc.), à l'orographie (*butte*, *mont*, *colline*,...), à des entités d'ordre administratif (*municipalité*, *quartier*, *canton*, *réserve écologique*),

à la flore (*forêt, bleuetière, abouts,...*), etc.

Présentement (mars 1982), près de 30 termes[5] ont été sanctionnés et sont engagés dans le processus de la normalisation. Selon nos estimations, au printemps de 1983, la presque totalité des entités du Répertoire devrait avoir été traitée.

TERMES GÉNÉRIQUES ODONYMIQUES FRANÇAIS NORMALISÉS, ACCOMPAGNÉS DE LEUR(S) DÉFINITION(S)

A. *Génériques odonymiques*

Allée: Voie, chemin bordé d'arbres, de plates-bandes, de pelouses, et qui permet le passage, sert de lieu de promenade ou d'accès dans un jardin, un parc, un bois (GO[6], 4 octobre 1980, p. 9 746).

Autoroute: Voie de communication à chaussées séparées, exclusivement réservées à la circulation rapide, ne comportant aucun croisement à niveau et accessible seulement en des points aménagés à cet effet (GO, 6 décembre 1980, p. 11 826).

Avenue: 1° Voie de communication urbaine plus large que les rues, desservant un quartier ou une partie d'une ville, ou pouvant conduire à un lieu bien identifié (GO, 6 décembre 1980, p. 11 826).

2° Dans un système de dénomination basé sur l'orientation des voies de circulation (plan en damier), voie urbaine située dans un axe perpendiculaire à celui des voies portant le nom de rue (GO, même référence).

Boulevard: Artère à grand débit de circulation reliant diverses parties d'un ensemble urbain et comportant habituellement au moins quatre voies, souvent séparées par un terre-plein (GO, 6 décembre 1980, p. 11 826).

Carrefour: Lieu relativement large, par opposition au simple croisement, où se rencontrent plusieurs voies de communication (GO, 14 mars 1981, p. 4 512).

Chemin: Voie de communication d'intérêt local, en milieu rural et d'importance secondaire par rapport à la route (GO, 14 mars 1981, p. 4 512).

Côte: Voie de communication ou partie d'une voie de communication qui suit une pente (GO, 14 mars 1981, p. 4 512).

Cours: Large voie de communication servant de promenade (GO, 24 janvier 1981, p. 593).

Croissant: Rue en forme de demi-cercle (GO, 14 mars 1981, p. 4 512).

Impasse: Chemin, rue sans issue (GO, 24 janvier 1981, p. 593).

Montée: Voie en pente plus ou moins forte, conduisant à un lieu déterminé (GO, 14 mars 1981, p. 4 512).

Passage: Petite rue habituellement interdite aux voitures, souvent couverte, qui unit deux voies de communication (GO, 24 janvier 1981, p. 593).

Piste: Chemin rudimentaire, généralement dans un lieu peu habité ou peu développé (GO, 24 janvier 1981, p. 593).

Place: Espace découvert, généralement assez vaste, sur lequel débouchent plusieurs voies de circulation, la plupart du temps entouré de construction et pouvant comporter un monument, une fontaine, des arbres ou autres éléments de verdure (GO, 4 octobre 1980, p. 9 747).

Promenade: Voie spécialement aménagée à l'intention des promeneurs (GO, 14 mars 1981, p. 4 512).

Rang: En milieu rural, voie de communication tracée perpendiculairement aux lots et desservant un ensemble d'exploitations agricoles (GO, 14 mars 1981, p. 4 512).

Route: Voie de communication large et fréquentée, de première importance par opposition au chemin, reliant deux ou plusieurs agglomérations (GO, 14 mars 1981, p. 4 512).

Rue: 1° Voie de communication généralement bordée de bâtiments dans une agglomération (GO, 6 décembre 1980, p. 11 826).

2° Dans un système de dénomination basé sur l'orientation des voies de communication

---

5 A ce jour, aucun terme n'ayant encore franchi toutes les étapes préalables à sa parution à la Gazette officielle, nous ne pouvons, à l'inverse des génériques, en fournir les définitions normalisées. Voici, cependant, la nomenclature des termes qui ont été étudiés par les membres de la Commission de terminologie géographique: *barachois, bras, cascade, cascatelle, cataracte, chenal, chute, confluent, coude, courant, courbe, détroit, estuaire, fjord, fleuve, fourche, golfe, goulet, grau, inlet, lagune, méandre, mer, passage, passe, rapide, remous, rivière, ruisseau, ruisselet.*

6 Ce sigle renvoie à la *Gazette officielle du Québec.*

(plan en damier), voie urbaine située dans un axe perpendiculaire à celui des voies portant le nom d'avenue (GO, même référence).

Ruelle: Petite rue étroite (GO, 24 janvier 1981, p. 593).

Sentier: Chemin étroit à l'usage des piétons (GO, 24 janvier 1981, p. 593).

B. *Génériques non odonymiques, mais impliquant la présence d'une voie de communication*

Échangeur: Dispositif de raccordement de plusieurs voies routières (routes ou autoroutes) ne comportant aucun croisement à niveau (GO, 24 janvier 1981, p. 593).

Passerelle: Pont étroit réservé aux piétons (GO, 14 mars 1981, p. 4 512).

Pont: Ouvrage permettant à une voie de communication de franchir un obstacle naturel ou une autre voie de communication (GO, 14 mars 1981, p. 4 512).

Square: Petit jardin public, généralement situé sur une place et entouré d'une grille (GO, 4 octobre 1981, p. 9 747).

ØNØMA

UN SYSTÈME AUTOMATISÉ DE GESTION DE DONNÉES TOPONYMIQUES

Angèle Corriveau*

1. *INTRODUCTION*

La Commission de toponymie du Québec développe actuellement un nouvel outil automatisé de gestion de données toponymiques; ce nouveau système prendra la relève de celui qui est en usage depuis 1971.

Soucieuse de partager son expérience et de bénéficier de celle des autres, elle vous présente ici, un tableau très sommaire de l'état actuel des travaux relatifs à ce projet.

2. *LES BESOINS POUR UN NOUVEL OUTIL MIEUX ADAPTÉ ET PLUS PERFECTIONNÉ*

Le 26 août 1977, le gouvernement du Québec créait par la *Charte de la langue française*, la Commission de toponymie du Québec et lui donnait le mandat d'inventorier, de normaliser, d'officialiser et de diffuser les noms de lieux du Québec.

Ce mandat très étendu conféré à celle-ci se traduit par:

1) Une grande diversité de ses opérations qui s'insèrent dans un contexte toponymique quantitativement important soit:

a) 140 000 toponymes actuellement consignés à la Commission dont 78 586, en date du 18 janvier 1982, sont déjà officialisés et accessibles sur fichiers mécanographiques;

b) 125 000 toponymes consignés ailleurs qu'à la Commission;

---

* Communication préparée par madame Angèle Corriveau, membre du personnel de la Commission de toponymie du Québec.

c) 200 000 toponymes en usage, non consignés;

d) 1 500 000 entités possiblement encore innommées.

2) De nombreux utilisateurs et organismes qui, à cause du caractère obligatoire de la loi réclament des services auxquels ils ont droit, pour se conformer à celle-ci; ceci exige une grande systématisation, de courts délais et une très grande qualité du produit.

3) La production massive d'informations sous formes diverses (*Répertoire toponymique du Québec*, *Gazette officielle*, recueils divers, etc...).

D'autre part, l'organisme prédécesseur à la Commission (la Commission de géographie du Québec) utilisait un outil automatisé depuis 1971. Ce système d'exploitation, par ordinateur, bien qu'innovateur et révolutionnaire à l'époque ne répond plus aujourd'hui aux besoins spécifiques de la Commission et ceci, à cause de deux problèmes de fond:

A) En appuyant son travail sur une banque de données composée à la fois d'un fichier manuel et mécanographique, la Commission est aux prises avec un problème réel d'accessibilité aux données; ce problème débouche bien souvent sur la non-disponibilité de l'information en temps opportun, à cause du volume du fichier qui devient de plus en plus important et du nombre de personnes qui ont à le manipuler pour traiter et mettre les fiches à jour.

B) Également, le statisme du système mécanographique actuel ne faisant état que du caractère officiel de la toponymie québécoise, ne nous permet pas de suivre l'évolution de celle-ci, aussi bien dans le temps et dans l'espace que dans le processus même de l'officialisation.

3. *DESCRIPTION DU NOUVEAU SYSTÈME ØNØMA*

3.1 *Les principaux objectifs du nouveau système:*

L'objectif général d'ØNØMA est de constituer un ensemble de mécanismes administratifs et informatiques qui permettent à la Commission de toponymie, d'inventorier, d'officialiser, de conserver et de diffuser l'information toponymique conformément aux dispositions légales pertinentes.

En pratique, ceci signifie que la raison principale du système est d'être un instrument de travail pour le personnel de la Commission et d'être aussi, un outil de gestion permettant la planification et le suivi des activités du traitement toponymique.

Le résultat du fonctionnement d'un tel système est la constitution graduelle et progressive d'une banque de données comportant l'historique de chacun de ses éléments, ce qui diffère beaucoup de la constitution d'une banque de toponymes officiels du Québec soit, le système actuel.

3.2 *Son fonctionnement général:*

Le fonctionnement général de ce nouveau système est basé sur le fait que dans la mesure où on alimente ce dernier, en données toponymiques, il produit pour le spécialiste, les informations dont il a besoin. On y retrouve typiquement une séquence d'activités reposant sur un échange mutuel de bénéfices entre le système ØNØMA et ses utilisateurs. Cet échange est illustré à l'annexe 1 ci-joint.

Ainsi, en permettant l'inscription de ces données dans la banque, celle-ci vise à devenir l'outil central privilégié de recherche d'informations, accessible à chacun simultanément, quelle que soit la nature de son travail.

Également, cette banque sert à la fois de registre, de feuille de route et d'outil de planification et de gestion.

3.3 *Ses composantes:*

Les différentes composantes qui forment le système ØNØMA sont une banque de données, un ensemble de tables de codification pour normaliser les données au maximum, un fichier des demandes de services formulées à la Commission ou par celle-ci, un fichier des clients, un fichier de références bibliographiques, un fichier de bordereaux pour décisions des commissaires et plus d'une dizaine de procédures administratives de travail.

La majorité des transactions entre le professionnel et le système ØNØMA se font en accès direct, à partir d'un écran cathodique et d'une petite imprimante. Cependant, quand il s'agit de production de listes et de rapports divers, ceux-ci sont regroupés et se font la nuit.

Quant à la banque elle-même, elle contient essentiellement, pour chaque toponyme inscrit, les champs dont la liste apparaît à l'annexe 2.

La banque contient également, aussi bien le toponyme officiel que les variantes et les renseignements relatifs à ce toponyme.

3.4 *La phase d'implantation:*

Actuellement, la Commission de toponymie utilise un système qui lui a permis de vérifier systématiquement les noms officiels en vue de la réédition et de la refonte du *Répertoire toponymique du Québec*, (75 000 noms) et de la publication périodique à la *Gazette officielle du Québec*, des noms approuvés par la Commission.

Ce système était donc essentiellement axé sur la vérification, la mise à jour et la diffusion des noms de lieux officiels.

En parallèle avec l'utilisation de ce système, nous avons entrepris de spécifier les besoins de trai-

tement de l'information toponymique de la Commission et nous avons ainsi retenu une approche globale sur laquelle est basée l'analyse fonctionnelle de ce nouveau système.

L'emphase est ainsi mise sur l'établissement d'une banque complète et bien structurée, capable de faire face à l'évolution, plutôt qu'à l'élaboration d'un système de traitement, de diffusion ou de communication. Cette étape s'est terminée à la fin du printemps 1982 et, quant au développement des composantes informatiques, il est présentement en cours. Nous prévoyons ainsi utiliser le nouveau système, à compter du printemps 1983.

Le démarrage du système (phase I) se fera par la mise sur pied d'une infrastructure autonome permettant son utilisation d'abord pour fins de publications des nouveaux toponymes officialisés ou à être officialisés à la *Gazette officielle du Québec* et, comme outil de travail interne à la Commission; nous visons donc l'élimination définitive et, dans les plus brefs délais, de l'ancien système.

Quant à la phase II du projet ØNØMA, elle comprendra la conversion de la banque actuelle (quelques 120 000 toponymes) et l'intégration du fichier manuel, alors qu'il faudra attendre la phase III pour intégrer certains fichiers importants provenant d'autres organismes oeuvrant dans des secteurs parallèles et qui sont fortement intéressés à établir un mécanisme d'échanges d'informations.

A la fin de cette phase, la banque devrait contenir environ 300 000 toponymes, quel que soit leur statut.

4. *LES BÉNÉFICES ANTICIPÉS*

Par l'implantation d'un tel système, la Commission de toponymie prévoit les avantages suivants:

1) Des économies appréciables de temps-travail pour les utilisateurs du fait de la centralisation de toutes les données toponymiques avec un accès rapide à cette banque d'informations.

2) Une augmentation de la productivité des concepteurs et des producteurs de cartes, par une réduction du temps nécessaire à la vérification et à la mise à jour de la toponymie, sur ces documents.

3) L'obtention d'une réponse rapide, dans la majorité des cas, à des consultations d'ordre historique, en évitant aux chercheurs, la tâche de référer à une multitude de sources documentaires ou archivistiques éparpillées en maints endroits.

4) La possibilité, pour les terminologues, de cerner plus rapidement le contexte d'utilisation des termes génériques et des entités et d'obtenir dans des délais réduits, des représentations statistiques des phénomènes étudiés.

5) L'élimination de la retranscription de listes qui seront dorénavant produites sur demande, par le nouveau système.

5. *CONCLUSION*

La Commission de toponymie avait fait preuve, en 1971, de clairvoyance et fait oeuvre de "pionnier", en utilisant alors, un système automatisé de gestion de données toponymiques; elle prouve avec ce nouveau système, sa volonté de s'adapter à l'évolution technologique car la décennie '80 se veut l'ère de l'implantation de bases de données accessibles directement et ce par simple ligne téléphonique.

Également, la croissance des coûts de la main-d'oeuvre ayant aujourd'hui dépassé celle de la technologie, une saine gestion des deniers publics nécessite qu'on se préoccupe de fournir à nos professionnels, les outils nécessaires pour qu'ils puissent fournir un travail efficace et de là, un produit d'une grande qualité.

C'est pourquoi, fondamentalement, la Commission de toponymie du Québec a proposé ce projet d'avant-garde dans son domaine et a consenti à y faire les investissements nécessaires.

ANNEXE 1

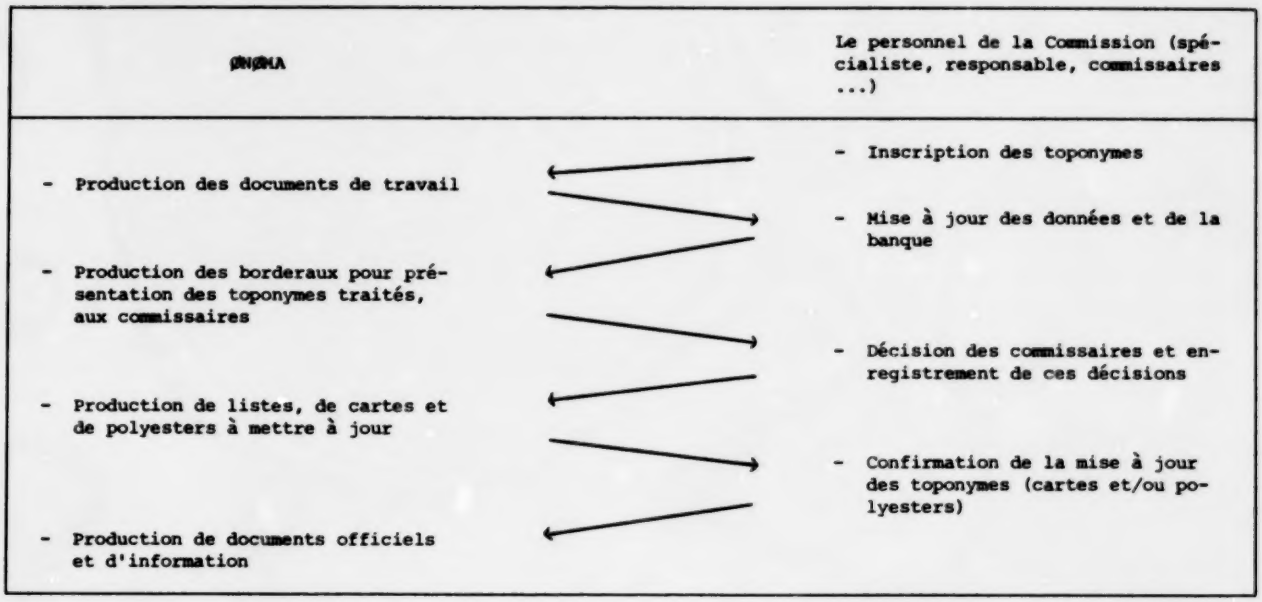

ANNEXE 2

Contenu de la banque de données

1. Identification: numéro séquentiel, spécifique, générique, lien, entité
2. Localisation: coordonnées (tenant - aboutissant), cartographie, regroupements d'appartenance (administratifs et/ou territoriaux)
3. Données historiques: motifs de la dénomination, sources, attestations, dates
4. Données linguistiques: code linguistique, code sémantique, prononciation signification
5. Données de traitement et évaluation: historique du traitement, recommandations, décisions, indicateur d'étape de traitement
6. Informations statutaires: statut du toponyme suite à la décision des Commissaires - historique des statuts
7. Relations: relations permettant de composer la "famille toponymique d'une même entité"
8. Diffusion: liste des clients à informer sur une base régulière ou de façon ponctuelle
9. Informations complémentaires textuelles: format libre (qui assure l'élimination progressive des fiches manuelles)

LA RECHERCHE À LA COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC

Jean-Yves Dugas*

1. *Rôle du Service de la recherche au sein de la Commission de toponymie*

L'objet de la présente communication consistant à présenter l'ensemble des recherches menées présentement ou projetées à la Commission de toponymie du Québec, il convient, en premier lieu, de préciser la nature de ce service au sein de l'organisme.

Le Service de la recherche a été créé pour satisfaire à de multiples besoins. En effet, la Commission de toponymie devait appuyer tant ses politiques que ses décisions en matière toponymique sur des dossiers ayant fait l'objet d'une étude *ad hoc* et de recommandations circonstanciées. Or, un toponyme se présente sous différents aspects: il relève de la discipline linguistique de par sa nature même de nom, de la terminologie, car il comporte, dans la majorité des cas, un générique dont l'ensemble doit faire l'objet d'une étude particulière, axée sur la normalisation, et forme un domaine spécifique où la nécessité d'identifier correctement des notions claires se révèle particulièrement aiguë. L'histoire joue également un rôle, sinon primordial, du moins fort important au niveau du toponyme, car ce dernier témoigne de l'appropriation du monde par l'homme en le nommant, et ceci dans la filiation des générations qui ont marqué, chacune à sa manière, le nom de lieu. Il en va ainsi, *mutatis mutandis*, de la géographie en raison du fait que le toponyme sert d'étiquette à une réalité qui s'inscrit très précisément en un lieu géographique donné et dont la nature doit être identifiée très scrupuleusement. Enfin, la toponymie, du point de vue administratif, s'inscrit dans un cadre juridique qui ne manque pas de susciter des problèmes de juridiction et de compétence que la Commission se doit de régler.

Ainsi, le Service de la recherche de la Commission aborde l'étude de la toponymie sous le quadruple angle de la linguistique, de la terminologie, de l'histoire et de la géographie. A ce titre, on y prépare les études et effectue les recherches requises surtout pour étayer les décisions des commissaires. Comme la recherche constitue une discipline-carrefour, les membres du Service apportent leur concours, le cas échéant, au Service des relevés techniques[1] qui a comme mandat de procéder à l'inventaire et à la conservation des noms de lieux de même qu'à la mise à jour et à la diffusion de la toponymie officielle et au Service de l'analyse et du contrôle qui a comme tâche principale la préparation exhaustive des dossiers devant mener à l'officialisation des toponymes par les commissaires.

Soulignons également que si le Service de la recherche se livre surtout à l'élaboration de dossiers qui nécessitent des recherches d'ordre systématique, il doit, en outre, effectuer nombre de recherches à caractère ponctuel, dans les domaines de sa compétence. Compte tenu de la grande quantité de problèmes à régler et du nombre modeste de personnes affectées à la recherche (cinq), on a recours, tantôt à du personnel occasionnel, tantôt à des contractuels. De plus, le type de recherche menée à la Commission doit être qualifiée d'appliquée, car ni la vocation gouvernementale de la recherche, ni les effectifs ne permettent de faire de la recherche théorique systématiquement.

2. *Recherche en toponymie administrative*

La part dévolue à ce type de recherche apparaît comme substantielle, étant donné l'importance que revêt, au Québec, l'administration de la toponymie et le programme dont le législateur a confié la réalisation à la Commission de toponymie et dont les principaux aspects consistent dans l'établissement des critères de choix et des règles d'écriture de tous les noms de lieux, l'approbation ou l'attribution de noms de lieux, l'inventaire et la conservation des toponymes, la normalisation de la terminologie géographique, l'officialisation et la diffusion des noms de lieux du Québec.

Pour mener à bien son mandat, la Commission a élaboré divers instruments et ouvert quelques champs de

---

* Communication préparée par monsieur Jean-Yves Dugas, membre du personnel de la Commission de toponymie du Québec

1 Selon la structure administrative prévalant en mars 1982, date de rédaction de cette communication.

recherche dont nous exposons brièvement la tenur, ci-après.

2.1 *Guide odonymique*[2]

Afin de donner suite aux demandes incessantes de nombreuses municipalités et d'autres organismes de l'Administration, la Commission a procédé à la préparation de l'édition définitive d'une partie du *Guide toponymique municipal*[3] sous la forme d'une guide odonymique. La pièce de résistance de cet ouvrage sera, sans nul doute, le *Règlement sur les critères de choix des noms de lieux et sur les règles d'écriture à respecter en matière de toponymie* dont la substance provient de recherches effectuées au Service de la recherche de la Commission, accompagnés de commentaires et d'exemples qui en illustreront les diverses stipulations. Parallèlement, un *Avis de recommandation pour l'odonymie* couvrira les aspects non coercitifs relatifs aux noms de voies de communication.

Essentiellement, ce Guide comportera un chapitre sur les compétences, une série de définitions (*toponyme, odonymie, odonyme, générique, spécifique*, etc.), le texte du Règlement et de l'Avis (critères de choix et règles d'écriture) suivis de commentaires et d'exemples appropriés; seront abordés, entre autres, le problème du non-redoublement du générique, de la langue de celui-ci, de celle du spécifique, de la désignation unique pour des voies de communication, des noms de personnes à titre de spécifiques, ..., de l'utilisation et de la position du générique, de la majuscule et de la minuscule, des accents, du trait d'union, de l'utilisation et de l'écriture des chiffres, des articles et des particules de liaison, de l'abréviation, etc.

Des problèmes connexes comme la classification alphabétique, les systèmes d'odonymes, la signalisation routière et la procédure qui préside à leur officialisation feront également l'objet d'un traitement. Un vocabulaire de termes génériques odonymiques français, dont la plupart ont été normalisés, de même qu'un vocabulaire anglais-français de termes génériques odonymiques viendront compléter, dans son essence, l'ouvrage.

La préparation de cet ouvrage a nécessité, tantôt l'élaboration de nouvelles politiques de traitement toponymique, tantôt l'affinement ou la modification de politiques existantes.

2.2 *Guide toponymique à l'intention des éditeurs et des rédacteurs de manuels scolaires*

Comme le stipule l'article 128 de la *Charte de la langue française*, "dès la publication à la *Gazette officielle du Québec* des noms choisis ou approuvés par la Commission, leur emploi devient obligatoire dans les textes et documents de l'Administration et des organismes parapublics, dans la signalisation routière, dans l'affichage public ainsi que dans les ouvrages d'enseignement, de formation et de recherche publiés au Québec et approuvés par le ministre de l'Éducation". Or, le ministère de l'Éducation, organisme responsable de l'approbation des manuels scolaires, suite à un protocole d'entente conclu avec la Commission de toponymie, lui réfère tout manuel en instance d'approbation, pour lequel un avis d'ordre toponymique est requis. La Commission intervient, s'il y a lieu, au niveau de la toponymie du Québec et pour les ouvrages publiés au Québec selon sa pleine juridiction et elle exerce son pouvoir d'avis quant à la toponymie extérieure au Québec dans les ouvrages publiés au Québec ou en ce qui a trait à la toponymie québécoise et extra-québécois dans les ouvrages publiés hors du Québec.

Dans cette optique, la Commission a fait effectuer les recherches nécessaires à la préparation d'un Guide dans lequel les éditeurs et les rédacteurs pourraient retrouver les critères et les normes qui sous-tendent le jugement émis par la Commission à propos de tel ou tel ouvrage didactique dans lequel la toponymie est partie (manuel de géographie, d'histoire, ...) et, d'une certaine façon, contribuer à l'amélioration de la qualité de la toponymie dans les manuels scolaires.

Une partie de l'ouvrage traite du concept de toponymie québécoise ainsi que des divers outils de base à consulter tels le *Répertoire toponymique du Québec* et ses *Suppléments*, le *Guide toponymique du Québec* et le *Guide toponymique municipal*. Quelques définitions précèdent le traitement des divers aspects de la toponymie correcte (abréviation, accents, articles et particules de liaison, trait d'union, tiret, utilisation des génériques, majuscules et minuscules), abondamment illustrés d'exemples pertinents. Cette section se clôt par une liste de cas particuliers traités selon la catégorie de support sur lequel ils paraissent, (par exemple, on écrira, dans un ouvrage de langue française, *Vallée du Saint-Laurent* sur une carte, *vallée du Saint-Laurent* dans un texte, *St. Lawerence (Saint-Laurent) Valley* tant sur une carte que dans un texte qui figure dans un ouvrage de langue anglaise).

Le second volet traite de la toponymie transfrontalière à composante(s) québécoise(s), de la toponymie extérieure au Québec et de la toponymie internationale quant aux normes qui les régissent généralement, quant aux instruments de travail auxquels on peut se reporter (répertoires, cartes, atlas), pour régler certains cas problèmes.

Enfin, un bref chapitre traite de l'utilisation de

---

2 Cet ouvrage constituera l'un des volets d'une série de documents destinés à couvrir le champ de la toponymie québécoise. Deux autres guides ont été prévus, l'un portant sur les entités naturelles, l'autre traitant plus particulièrement des entités de nature administrative.

3 Publié sous forme de document de travail, en septembre 1979.

cartes historiques de même que de certaines cartes thématiques.

2.3 *Régionymie*

En dépit du fait que le *Répertoire toponymique du Québec* contient quelque 60 000 noms officiels, il serait vain d'y rechercher le nom de certaines régions du Québec comme *Saguenay—Lac-Saint-Jean, Bas-Saint-Laurent—Gaspésie, Mauricie, Estrie*, etc. Si la Commission de toponymie n'a pas officialisé jusqu'à maintenant de régionymes, c'est en raison de divers motifs dont, entre autres, la multiplicité pléthorique des découpages régionaux, l'imprécision notionnelle fondamentale du vocable *région* et des autres formes de structuration (*pays, zone, sous-région*, etc.), la variabilité extraordinaire des limites qu'on reconnaît à ce que l'on apelle communément *région*. Dans l'optique d'une prudente sagesse de bon aloi, la Commission ne voulait pas procéder à l'officialisation en ce domaine sans qu'une étude fouillée ne soit venue étayer ses décisions.

Il y a quelque temps, un dossier a été ouvert sur la question de la régionymie et, bien que l'étude soit relativement peu avancée, elle fait ressortir les points majeurs qui suivent: absence quasi totale de consensus sur ce qu'on entend par *région*; un relevé du découpage de diverses régions par différents organismes gouvernementaux, publics et parapublics, à des fins utilitaires témoignent éloquemment d'une multitude de délimitations qui ne se superposent pas; une analyse portant sur l'extension des limites des régions administratives du Québec met en lumière des variances assez surprenantes; etc.

Cette dernière analyse a permis, entre autres, de dégager trois concepts nymiques territoriaux: le périmètre régionymique maximal (limite ceinturant le plus grand territoire possible associé à un régionyme), le noyau régionymique pur (territoire commun que partagent toutes les régions désignées par un même régionyme) et la zone régionymique périphérique ou zone floue (zone intermédiaire comprise entre le périmètre régionymique maximal et le noyau régionymique pur). Cette méthode permet de déterminer les intervalles maxima et minima des champs d'application pertinents des noms de région.

Parallèlement à cet examen théorique, une vaste consultation des groupes intéressés a permis de constater que le régionyme *Abitibi-Témiscamingue* se révèle davantage représentatif que *Nord-Ouest* et qu'*Estrie*, plus circonscrit que *Cantons-de-l'Est* (régionyme historique), apparaît, à la majorité concernée, comme le régionyme administratif à utiliser. Suite à cette recherche pratique la Commission a émis un avis favorable pour les cas précités *Abitibi-Témiscamingue* et *Estrie*. Ce travail ne constitue que l'amorce d'une recherche, car il faut pousser davantage la réflexion théorique et maints autres néo-régionymes ont cours tels que *Jamésie, Sagamie, Mattawinie, Montérégie*, etc. parfois parallèlement à d'autres dénominations existantes.

2.4 *Municipalités régionales de comté*

En novembre 1979, le gouvernement québécois adoptait la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (Loi 125) dont l'entrée en vigueur s'est effectuée le 15 avril 1980. Cette loi marquait une révision en profondeur des structures et de la philosophie du développement et de la gestion du territoire en milieu urbain et rural. La loi prévoyait, entre autres, la création des municipalités régionales de comté (MRC), organismes regroupant les municipalités d'une même région d'appartenance en vue d'exercer les pouvoirs conférés par la loi en matière d'aménagement et d'urbanisme. La responsabilité principale des MRC consiste dans l'élaboration et l'adoption d'un schéma d'aménagement de leur territoire tout en s'assurant que les plans des règlements d'urbanisme adoptés par les municipalités constituantes soient conformes à ce schéma.

Or, un certain nombre de conditions doivent être réunies avant que le gouvernement accorde à une MRC ses lettres patentes. En particulier, le nom choisi pour la nouvelle MRC doit figurer dans les lettres patentes, lequel, même si la démarche n'est pas obligatoire aux termes de la loi, aura été soumis, pour avis, à la Commission de toponymie du Québec.

La responsabilité de ce dossier a donc été confiée à un membre du personnel du Service de la recherche qui, en collaboration avec chacun(e) des Secrétaires de comités consultatifs mis sur pied, s'est chargé de la présentation des avis techniques à l'assemblée des commissaires. Dans chacun des cas, à peu de variantes près, la démarche suivante a été adoptée: après le choix gradué de quelques propositions de dénominations (généralement trois) par les maires des municipalités devant former la MRC, une analyse de chacune des suggestions a été effectuée par le responsable du dossier à la Commission (pertinence de l'appellation, origine historique, satisfaction aux critères ayant cours à la Commission, modalités d'écriture du nouveau toponyme) et soumise à une séance ultérieure de la Commission, chaque proposition étant assortie d'une recommandation d'avis favorable ou défavorable. Par la suite, la décision de la Commission était communiquée au Comité consultatif *ad hoc*; dans le cas d'un accord, on procédait à l'adoption du nom et, dans le cas d'un accord, on procédait à l'adoption du nom et, dans le cas contraire, on pouvait soit revenir avec une nouvelle proposition, soit procéder selon ses désirs, la nature de la décision de la Commission ne constituant qu'un avis. Il convient de noter que, jusqu'ici, la presque totalité des MRC constituées ont suivi l'avis émis par la Commission quant à leur nom.

À ce jour (mars 1982), les propositions de 78 MRC éventuelles ont fait l'objet d'un avis et des lettres patentes ont été délivrées à 70 d'entre elles. Par extrapolation, on peut affirmer qu'il reste environ une vingtaine de MRC à être constituées, lesquelles éprouvent certains problèmes quant à la région d'appartenance à laquelle estiment devoir être rattachées quelques municipalités.

3. *Toponymie, histoire et régions*

Dans l'optique d'assurer une présence davantage sentie dans les diverses régions du Québec et, en outre, pour satisfaire à son devoir de diffuser la nomenclature géographique officielle du Québec (Charte, art. 125e), la Commission de toponymie a entrepris récemment l'élaboration d'une série de travaux de recherche quant à l'origine et aux caractéristiques de nombreux toponymes de diverses régions du Québec. Ces recherches mèneront à la publication, sous forme d'itinéraires toponymiques, d'ouvrages dans lesquels le voyageur ou l'amateur de toponymie pourront retrouver quelques centaines de toponymes d'une région donnée, ordonnés linéairement selon leur présence dans le paysage et accompagnés de développements tantôt brefs, tantôt plus substantiels comportant l'origine, lorsqu'elle est connue, parfois la signification, la date d'apparition, les différentes formes qu'a prises au cours des ans un toponyme, diverses anecdotes qui ont marqué tel lieu en particulier, etc., le tout complété d'un index et d'indications bibliographiques sommaires.

Trois projets spécifiques ont pris forme depuis quelques mois. D'abord, la région du *Saguenay—Lac-Saint-Jean* a fait l'objet de la préparation d'un itinéraire toponymique qui comportera quelque 305 toponymes (origine, localisation, historique, ...). Le manuscrit est complété et l'ouvrage devrait paraître à l'automne 1982. Un projet du même type est en voie d'élaboration pour la région qui comprend l'*île d'Orléans*, la *Côte-de-Beaupré* et *Charlevois* (entre la *rivière Montmorency* et le *Saguenay*). Environ 320 noms de lieux forment le corpus de base et présentent un intérêt historique, géographique et toponymique. La publication est prévue pour le début de 1983.

Enfin, un itinéraire toponymique couvrira la région de l'*Abitibi-Témiscamingue* et devrait être complété en 1983.

4. *Recherche en linguistique*

4.1 *Terminologie géographique*

L'article 125c de la *Charte de la langue française* attribue comme devoir à la Commission de toponymie la normalisation de la terminologie géographique en collaboration avec l'Office de la langue française. Ce vaste champ de recherche ayant fait l'objet d'un exposé circonstancié sous la rubrique *Terminologie dans la normalisation des noms géographiques*, on s'y reportera pour plus de détails.

4.2 *Genre des potamonymes*

Le problème du genre des potamonymes consiste à déterminer si l'article qui accompagne tel nom de cours d'eau (rivière principalement) doit être féminin ou masculin en l'absence du générique. La difficulté a été soulevée, d'une part, par les nombreuses consultations que la Commission recevait sur le sujet et, d'autre part, par l'examen du matériel didactique soumis à l'expertise de la Commission, eu égard surtout à certains types de supports toponymiques.

Afin d'étayer la politique de la Commission à cet égard, un corpus de quelque 620 potamonymes différents a été établi et toutes les formes qu'il était possible de recueillir y ont été versées qu'elles émanent de sources orales ou écrites diverses, qu'elles comportent ou non un générique. On a tenté de déterminer, avec le plus de justesse possible, pour chacun des potamonymes, si le générique était toujours retenu ou exclu; de plus, le genre a été soigneusement consigné en essayant d'en doser la teneur: exclusivement masculin ou féminin ou bien à dominante masculine ou féminine.

Une analyse des données permet d'observer une tendance assez marquée à ne pas recourir au générique (plus de 70% si on regroupe les formes sans générique et celles où sa présence est indifférentes). En particulier, le générique n'est pas retenu dans une très forte proportion lorsqu'il s'agit d'attestations orales, dans les écrits journalistiques, dans les guides touristiques, les dépliants informatifs, etc.

Quant au genre, sur 2 500 occurrences, 2 000 ressortissent au féminin (80%), 350 au masculin (14%) et 150 supportent indifféremment les deux genres (6%). Ces chiffres prêchent éloquemment pour l'accord logique, c'est-à-dire avec le générique *rivière* sous-entendu, à l'encontre de ce que certains géographes préconisent: l'accord grammatical avec le spécifique, celui-ci pouvant se révéler impossible à déterminer (noms amérindiens, inuit, anglais, anthroponymes, etc.).

La Commission a donc adopté comme politique de reconnaître un genre déterminé à un potamonyme en se fondant sur un usage répandu, sans toutefois accorder un caractère officiel à la forme sans générique et en ne tolérant son utilisation que sur les affiches et les panneaux de signalisation, dans les textes suivis et comme constituants d'un autre toponyme composé (*Pont de la Jacques-Cartier*).

4.3 *Prononciation des toponymes*

La toponymie du Québec, de par sa richesse et sa variété même, soulève quelques difficultés au niveau de la prononciation des toponymes: nombreux toponymes amérindiens, inuit, anglais, et d'autres langues (les prononcera-t-on selon la langue originelle ou en vertu d'une adaptation en français?), hésitations sur la transposition phonique de tel graphème ([lɔtbinjɛr] ou [lɔbinjɛr] ou [lobiɲɛr]; [pabɔs] ou [pabo] ou [pabo][4]), etc.

Une recherche en ce sens a été amorcée sur le sujet et a permis de déterminer qu'il faudrait systéma-

---

4 Il s'agit respectivement des toponymes *Lotbinière* et *Pabos*.

tiquement relever, dans l'usage, la prononciation de chacun des toponymes recueillis lors des enquêtes toponymiques effectuées par la Commission selon les différents informateurs recontrés, ceci afin de déterminer une prononciation moyenne de chacun des noms de lieux. La notation sera établie selon l'alphabet phonétique international (simple, fidèle dans la transposition des sons, d'utilisation répandue, applicable à toutes les langues et recommandée par les Nations Unies), auquel quelques signes seront ajoutés pour transposer le québécois et l'anglais.

Ultérieurement, la prononciation standardisée de chacun des toponymes officiels pourra être fixée et on disposera, pour bon nombre d'entre eux, des variantes qui émanent de l'usage.

5. *Introduction à la toponymie québécoise*

Bien que l'existence d'un organisme responsable de la gestion des noms de lieux au Québec remonte à 1912, le Québec ne dispose pas encore d'un ouvrage de base dans lequel la personne intéressée par la toponymie pourrait puiser des éléments essentiels de connaissance quant aux noms de lieux du Québec. Au moment où la Commission projette la préparation d'un dictionnaire des noms de lieux du Québec, il semble fondamental et urgent de rassembler en un manuel simple et pratique le fruit des recherches québécoises en toponymie couplé aux données indispensables dont il faut disposer tant en onomastique, en linguistique qu'en histoire et en géographie pour pouvoir connaître et apprécier le substrat toponymique local.

Pour ces motifs, un projet a été soumis à la Commission de toponymie, ayant pour objet la préparation d'un ouvrage compact, pratique, peu encombrant, simple, largement illustré dans lequel serait effectué un tour d'horizon des principaux aspects de la toponymie particulière du Québec. Après avoir replacé la toponymie dans l'ensemble des sciences humaines et retracé brièvement l'histoire de cette discipline au Québec, un chapitre est consacré à la terminologie toponymique (dénomination; espace; toponyme; nymie géographique; etc.). Par la suite sont prospectés les rapports entre la toponymie et la géographie (géologie, cartographie, archéologie), la toponymie et la linguistique (étymologie, sémantique; ...; les langues de la toponymie du Québec; la terminologie géographique; l'écriture des noms de lieux; les gentilés; etc.), la toponymie et l'histoire du Québec, la toponymie et le folklore (dénominations des lieux puisées dans le folklore; surnom des lieux; blason populaire). Un dernier volet traite des rapports entre la toponymie et l'informatique et dresse un tableau de l'administration de la toponymie au Québec (lois à portée toponymique; choix, dénomination, cueillette, vérification et officialisation des noms de lieux).

Cet ouvrage devrait constituer une véritable petite somme de la toponymie québécoise et, le cas échéant, servir d'ouvrage de base dans l'optique soit de l'enseignement de la toponymie à l'université, soit de la formation de toponymistes pour les fins de l'administration ou autre.

6. *Juridiction et compétence en matière de toponymie*

Si la Commission de toponymie exerce une juridiction exclusive sur une bonne partie de la toponymie québécoise, elle doit compter avec les pouvoirs concurrents d'autres organismes de l'Administration, car elle peut déterminer ou changer le nom de tout lieu dans un territoire organisé avec l'*assentiment* de l'organisme de l'Administration ayant une *compétence concurrente*. A titre d'exemple, en ce qui a trait aux odonymes la Commission doit partager sa compétence avec les municipalités aux termes de la *Loi sur les cités et villes* et du *Code municipal du Québec* qui reconnaissent à l'organisme municipal le pouvoir d'attribuer ou de changer les noms des rues, ruelles, places publiques ou chemins.

Afin de pouvoir exercer ses droits dans les limites fixées par la loi et ainsi d'agir en toute connaissance de cause la Commission a confié à un juriste le soin de dépouiller un vaste corpus de lois et de règlements, tant du Québec que du Canada, afin de pouvoir établir précisément quels ministères ou quels organismes provinciaux ou fédéraux possèdent des juridictions particulières qui limitent ou concurrencent celles de la Commission de toponymie. Cette dernière suite au rapport qui synthétisera les fruits de la recherche, sera davantage en mesure d'exercer adéquatement son pouvoir d'officialisation ou d'avis, selon le cas. Cette recherche devrait être complétée en mai 1982.

LISTE DES PUBLICATIONS DE LA COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC

Christiane Pâquet*

COLLECTION A: PUBLICATIONS OFFICIELLES

- Gazette officielle du Québec, no 31A, 8 août 1977
- Gazette officielle du Québec, no 49A, 7 octobre 1978
- Guide toponymique du Québec, édition provisoire, avril 1979
- Guide toponymique du Québec, édition provisoire, juin 1979
- Guide toponymique municipal, document de travail, septembre 1979
- Répertoire toponymique du Québec, 1979
- Gazette officielle du Québec, no 31A, 2 août 1980
- Rapport d'activité 1977-1980, 4e trimestre 1980
- Gazette officielle du Québec, no 32A, 8 août 1981
- Rapport annuel 1980-1981, 2e trimestre 1982

COLLECTION B: ÉTUDES ET RECHERCHES TOPONYMIQUES

- Atelier sur l'écriture des noms de lieux amérindiens, mars 1979
- Origine et formation de la toponymie de l'archipel de Mingan, Études et recherches toponymiques, 1, 1er trimestre 1981
- Itinéraire toponymique du chemin du Roy Québec - Montréal, Études et recherches toponymiques, 2, 2e trimestre 1981

COLLECTION C: DOSSIERS TOPONYMIQUES

- Dossier toponymique de la région de Trois-Rivières, 28 mars 1979, Dossiers toponymiques, 4
- Dossier toponymique de la Côte-Nord, 21 septembre 1979, Dossiers toponymiques, 9
- Dossier toponymique du Saguenay—Lac-Saint-Jean, 28 septembre 1979, Dossiers toponymiques, 2
- Dossier toponymique de l'Outaouais, 5 octobre 1979, Dossiers toponymiques, 7

ANNEXE

LISTE DES PUBLICATIONS DE LA COMMISSION DE GÉOGRAPHIE

COLLECTION A: PUBLICATIONS OFFICIELLES

- Nomenclature des noms géographiques de la province de Québec (premier rapport), 1916
- Noms géographiques de la province de Québec (deuxième édition), 1921
- Noms géographiques de la province de Québec (troisième édition), 1926
- Geographical names (third edition), 1926
- Guide toponymique du Québec, 1968, étude toponymique 1
- Gazette officielle du Québec, no 11A, 15 mars 1969
- Répertoire géographique du Québec, étude toponymique 3, 1969
- Gazette officielle du Québec, no 45A, 6 novembre 1971
- Gazette officielle du Québec, no 33A, 24 août 1972
- Gazette officielle du Québec, no 9A, 5 mars 1974

---

* Communication préparé par madame Christiane Pâquet, membre du personnel de la Commission de toponymie du Québec

. Rapport sur les juridictions en matière de noms géographiques, octobre 1976

COLLECTION B: ÉTUDES ET RECHERCHES TOPONYMIQUES

. Toponymie des principaux reliefs du Québec, étude toponymique 4

COLLECTION C: DOSSIERS TOPONYMIQUES

. Toponymie de la région métropolitaine de Montréal, 1968, étude toponymique, 2

. Dossier toponymique de l'Estrie (Cantons-de-l'Est), 19 octobre 1979, Dossiers toponymiques, 5

. Dossier toponymique de l'Abitibi-Témiscamingue, 2 novembre 1979, Dossiers toponymiques, 8

. Dossier toponymique du Bas-Saint-Laurent—Gaspésie, 9 novembre 1979, Dossiers toponymiques, 1

. Dossier toponymique de la région de Québec, 21 mars 1980, Dossiers toponymiques, 3

. Dossier toponymique de la région de Montréal, mai 1980

. Actes du mini-colloque sur la recherche toponymique par les organismes gouvernementaux, Dossiers toponymiques, 11, 2e trimestre 1981

. Répertoire de gentilés (noms des habitants) du Québec, Dossiers toponymiques, 12, 2e trimestre 1981

. Dossier toponymique du Nouveau-Québec, 22 avril 1982, Dossiers toponymiques, 10

COLLECTION D: DOCUMENTS D'INFORMATION

. A propos de noms de lieux ..., 1979

. Dépliant "Guide d'écriture des toponymes inscrits dans les raisons sociales", 14 décembre 1980

RAPPORT PRELIMINAIRE

. Arrondissement naturel de l'archipel de Mingan (rapport préliminaire), 18 septembre 1978

POOR

QUALITY

ORIGINAL